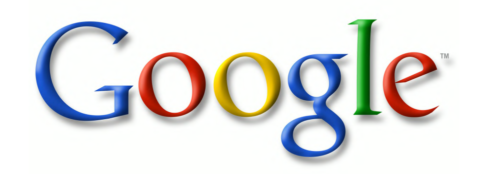
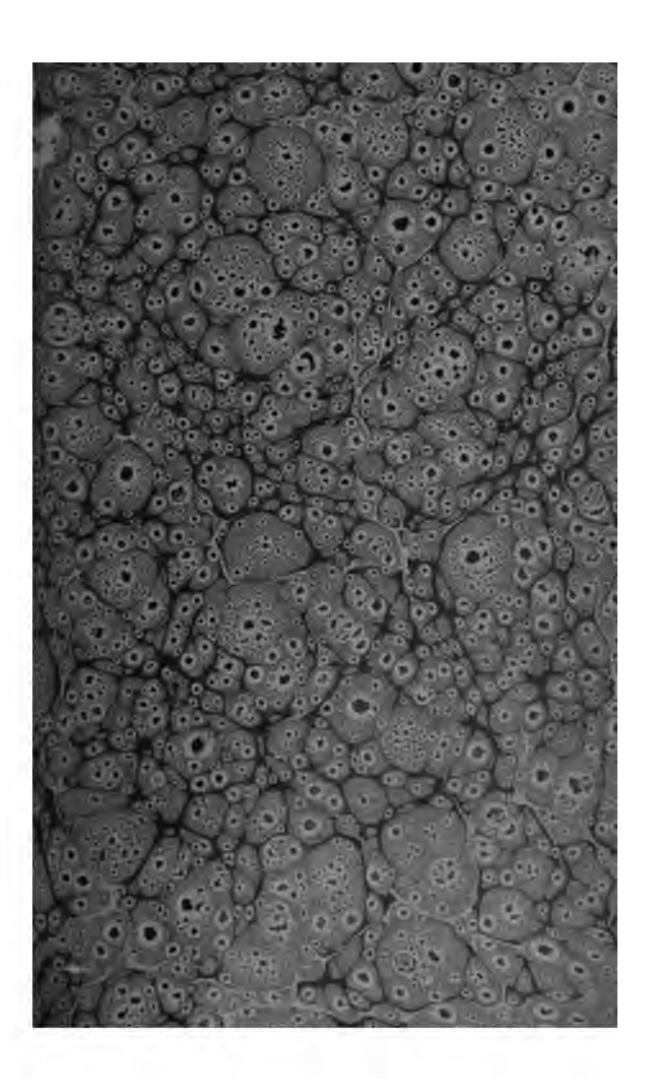



E. Fernier


LELAND·STANFO
D·JVNIO
ERSITY



ANNUAIRE

HISTORIQUE

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET Cie
Imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

ANNUAIRE

HISTORIQUE

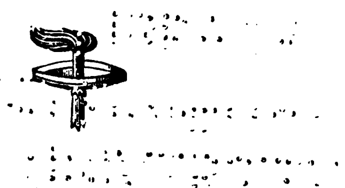
POUR L'ANNÉE 1859

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

23e ANNÉE



A PARIS

CHEZ Mme Veuve JULES RENOUARD

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

1859

ANNÉE 1859.

Comput ecclésiastique.		*Cycles divers.*	
Nombre d'or..........	17	Cycle solaire........	20
Épacte................	XXVI	Cycle des Hébreux.......	14
Lettre dominicale......	B	Cycle de l'hégyre.........	15
Indiction romaine......	2	Période julienne.........	6572

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 20 février.
Les Cendres, 9 mars.
Pâques, 24 avril.
Rogations, 30, 31 mai et 1er juin.
Ascension, 2 juin.
Pentecôte, 12 juin.
Trinité, 19 juin.
Fête-Dieu, 23 juin.
1er Dim. de l'Avent, 27 novembre.

Quatre-Temps.

Mars.........	16, 18, 19.
Juin.........	15, 17, 18.
Septembre	21, 23, 24.
Décembre.....	14, 16, 17.

Commencement des Saisons.

Printemps, 21 mars à 3 heures 29 minutes du matin.
Été, 22 juin à 0 heure 6 minutes du matin.
Automne, 23 septembre à 2 heures 19 minutes du soir.
Hiver, 22 décembre à 8 heures 11 minutes du matin.

Signes du Zodiaque.

0	♈	Le Bélier.
1	♉	Le Taureau.
2	♊	Les Gémeaux.
3	♋	L'Écrevisse.
4	♌	Le Lion.
5	♍	La Vierge.
6	♎	La Balance.
7	♏	Le Scorpion.
8	♐	Le Sagittaire.
9	♑	Le Capricorne.
10	♒	Le Verseau.
11	♓	Les Poissons.

Quantièmes.	Jours de la semaine.	JANVIER 1859. Fêtes du Martyrologe romain.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Samedi.	CIRCONCISION.	7.56	4.12	0. 3.43
2	DIM.	*Dim. ap. la Circonc.*	7.56	4.13	0. 4.12
3	Lundi.	Ste Geneviève.	7.56	4.14	0. 4.40
4	Mardi.	S. Tite.	7.56	4.15	0. 5. 7
5	Mercredi.	S. Télesphore, pape.	7.56	4.16	0. 5.35
6	Jeudi.	ÉPIPHANIE.	7.55	4.17	0. 6. 1
7	Vendredi.	S. Cler, d.	7.55	4.18	0. 6.28
8	Samedi.	S. Lucien, pr. m.	7.55	4.19	0. 7.53
9	DIM.	Ier *ap. l'Épiphanie.*	7.54	4.21	0. 7.19
10	Lundi.	S. Agathon, pape.	7.54	4.22	0. 7.43
11	Mardi	S. Sauve.	7.53	4.23	0. 8. 8
12	Mercredi.	Ste Tatienne, m.	7.53	4.25	0. 8.31
13	Jeudi.	S. Hilaire, év.	7.52	4.26	0. 8.54
14	Vendredi.	S. Félix, pr.	7.52	4.27	0. 9.16
15	Samedi.	S. Maur, abbé.	7.51	4.29	0. 9.38
16	DIM.	IIe *ap. l'Épiphanie.*	7.50	4.30	0. 9.59
17	Lundi.	S. Antoine, abbé.	7.49	4.32	0.10.19
18	Mardi.	Chaire de S. Pierre.	7.49	4.33	0 10.38
19	Mercredi.	S. Canut, roi m.	7.48	4.35	0.10.57
20	Jeudi.	S. Fabien, pape.	7.47	4.36	0.11.15
21	Vendredi.	Ste Agnès, v.	7.46	4.38	0.11.32
22	Samedi.	S. Vincent, d. m.	7.45	4.39	0.11.49
23	DIM.	IIIe *ap. l'Épiph.*	7.44	4.41	0.12. 4
24	Lundi.	S. Timothée.	7.43	4.42	0.12.19
25	Mardi.	Conv. de S. Paul.	7.42	4.44	0 12.34
26	Mercredi.	S. Polycarpe.	7 41	4.45	0.12.4
27	Jeudi.	S. Jean Chrysost. év.	7.39	4.47	0.13. [illegible]
28	Vendredi.	S. Valère, év.	7.38	4.49	0.13.1[illegible]
29	Samedi.	S. Fr. de Sales, év.	7.37	4.50	0 13.2[illegible]
30	DIM.	IVe *ap. l'Épiphanie.*	7.36	4.52	0.13.3[illegible]
31	Lundi.	S. Pierre Nolasque.	7.34	4.54	0.13.42

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. JANVIER. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	A	3	*	S. Paracode, év.	1
2	IV	B		29	S. Silan, m.	2
3	III	C	11	28	S. Ymas.	3
4	II	D		27	Ste Fauste, v. m.	4
5	Non.	E	19	26	S. Couvoyon, ab.	5
6	VIII	F	8	25	Ste Licière, v. m.	6
7	VII	G		24	S. Pelade, év.	7
8	VI	A	16	23	S. Baudouin, ch.	8
9	V	B	5	22	Ste Pascase.	9
10	IV	C		21	S. Guillaume, ar.	10
11	III	D	13	20	S. Tethvin, moi.	11
12	II	E	2	19	Ste Césaire, v.	12
13	Ides.	F		18	S. Ver, év.	13
14	XIX	G	10	17	S. Firmin, év.	14
15	XVIII	A		16	Ste Tarsice, v.	15
16	XVII	B	18	15	S. Trivier, moi.	16
17	XVI	C	7	14	S. Genou, év.	17
18	XV	D		13	S. Volusien, év.	18
19	XIV	E	15	12	S. Laumer, pr.	19
20	XIII	F	4	11	S. Clément, pr.	20
21	XII	G		10	S. Avit, év.	21
22	XI	A	12	9	S. Ou, m.	22
23	X	B	1	8	S. Urbain, év.	23
24	IX	C		7	S. Savinien, m.	24
25	VIII	D	9	6	S. Roques, év.	25
26	VII	E		5	S. Mar, év.	26
27	VI	F	17	4	S. Loup, év.	27
28	V	G	6	3	S. Charlemagne.	28
29	IV	A		2	Ste Savine, v.	29
30	III	B	14	1	Ste Serène, m.	30
31	II	C	3	*	S. Tronquets, év.	31

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	FÉVRIER 1859. Fêtes du Martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Mardi.	S. Ignace, év. m.	7.33	4.55	0.13.50
2	Mercredi.	*Purification.*	7.32	4.57	0.13.58
3	Jeudi.	S. Blaise, év. m.	7.30	4.59	0.14. 5
4	Vendredi.	S. Eutyche, m.	7.29	5. 0	0.14.11
5	Samedi.	Ste Agathe, v. m.	7.27	5. 2	0.14.17
6	Dim.	v^e *ap. l'Épiphanie.*	7.26	5. 3	0.14.21
7	Lundi.	S. Aule ou Ouile, év.	7.24	5. 5	0.14.25
8	Mardi.	S. Denis.	7.23	5. 7	0.14.27
9	Mercredi.	Ste Apolline, v.	7.21	5. 8	0.14.29
10	Jeudi.	S. Irénée, m.	7.20	5.10	0.14.31
11	Vendredi.	S. Saturnin, m.	7.18	5.12	0.14.31
12	Samedi.	Ste Eulalie, v. m.	7.16	5.13	0.14.31
13	Dim.	vi^e *ap. l'Épiphanie.*	7.15	5.15	0.14.29
14	Lundi.	S. Valentin, pr. m.	7.13	5.17	0.14.28
15	Mardi.	S. Blave.	7.11	5.18	0.14.25
16	Mercredi.	Ste Julienne, v. m.	7. 9	5.20	0.14.21
17	Jeudi.	S. Faustin, m.	7. 8	5.22	0.14.17
18	Vendredi.	S. Siméon, év. m.	7. 6	5.23	0.14.12
19	Samedi.	S. Gabin, pr. m.	7. 4	5.25	0.14. 7
20	Dim.	*Septuagésime.*	7. 2	5.27	0.14. 1
21	Lundi.	S. Félix, év. de Metz.	7. 0	5.28	0.13.54
22	Mardi.	Chaire de S. Pierre.	6.59	5.30	0.13.46
23	Mercredi.	S. Serneu, moine et m	6.57	5.31	0.13.38
24	Jeudi.	S. Matthias, ap.	6.55	5.33	0.13.30
25	Vendredi.	*Cendres*, Cap. jejunii.	6.53	5.35	0.13.20
26	Samedi.	S. Nestor, év. m.	6.51	5.36	0.13.10
27	Dim.	*Sexagésime.*	6.49	5.38	0.13. 0
28	Lundi.	S. Macaire, m.	6.47	5.39	0.12.49

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. FÉVRIER. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	D		29	S. Liène, conf.	32
2	IV	E	11	28	Ste Sicaire, v.	33
3	III	F	19	27	S. Évence, év.	34
4	II	G	8	26 ou XXV	S. Lifard de Gon.	35
5	Non.	A		25.24	S. Bertou, conf.	36
6	VIII	B	16	23	Ste Renule, v. ab.	37
7	VII	C	5	22	S. Chryseuil, m.	38
8	VI	D		21	S. Jaygout, conf.	39
9	V	E	13	20	S. Souplex, év.	40
10	IV	F	2	19	S. Protade, év.	41
11	III	G		18	S. Simplides, év.	42
12	II	A	10	17	S. Vèle, moine.	43
13	Ides.	B		16	S. Donnis, év.	44
14	XVI	C	18	15	S. Paulien, év.	45
15	XV	D	7	14	S. Cucufat, m.	46
16	XIV	E		13	S. Honest, pr.	47
17	XIII	F	15	12	S. Guérec, conf.	48
18	XII	G	4	11	S. Léonce, év.	49
19	XI	A		10	B. Boniface, év.	50
20	X	B	12	9	S. Bolcain, év.	51
21	IX	C	1	8	Ste Vitaline, v.	52
22	VIII	D		7	B. Isabelle, v.	53
23	VII	E	9	6	Ste Livrade, v. m.	54
24	VI	F		5	S. Beton, év.[1]	55
25	V — Années bissext. 6	G — Années bissext. f	17	4	S. Concorz, év.[1]	56
26	IV 5	A g	6	3	S. Arille, év.[1]	57
27	III 4	B a		2	S. Marvart, ab.[1]	58
28	II 3	C b	14	1	Ste Aveline.[1]	59[2]
29 (Années bissext.)	2	c				

[1] Le lendemain, dans les ann. biss. — [2] Dans ces années le 29 février est le 60e jour, le 1er mars le 61e, etc.

Quantièmes.	Jours de la semaine.	MARS 1859. Fêtes du Martyrologe romain.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Mardi.	S. Donat, m.	6.45	5.41	0.12.38
2	Mercredi.	S. Jovin, m.	6.43	5.43	0.12.26
3	Jeudi.	S. Marin, soldat.	6.41	5.44	0.12.13
4	Vendredi.	S. Casimir.	6.39	5.46	0.12. 0
5	Samedi.	S. Phocas, m.	6.37	5.47	0.11.47
6	Dim.	*Quinquagésime.*	6.35	5.49	0.11.33
7	Lundi.	S. Thomas d'Aquin.	6.33	5.51	0.11.19
8	Mardi.	S. Philémon.	6.31	5.52	0.11. 4
9	Mercredi.	*Les Cendres.*	6.29	5.54	0.10.49
10	Jeudi.	S. Alexandre, m.	6.27	5.55	0.10.33
11	Vendredi.	S. Héracle, m.	6.25	5.57	0.10.18
12	Samedi.	S. Grégoire, pape.	6.23	5.58	0.10. 1
13	Dim.	Ier *de Carême.*	6.21	6. 0	0. 9.45
14	Lundi.	S. Pierre, m.	6.19	6. 1	0. 9.28
15	Mardi.	S. Longin.	6.16	6. 3	0. 9.11
16	Mercredi.	S. Cyriaque, diacre.	6.14	6. 4	0. 8.54
17	Jeudi.	S. Patrice, évêque.	6.12	6. 6	0. 8.36
18	Vendredi.	S. Alexandre, év.	6.10	6. 7	0. 8.19
19	Samedi.	S. Joseph.	6. 8	6. 9	0. 8. 1
20	Dim.	IIe *de Carême.*	6. 6	6.10	0. 7.43
21	Lundi.	S. Benoît, a.	6. 4	6.12	0. 7.25
22	Mardi.	S. Aphrodise, m.	6. 2	6.13	0. 7. 6
23	Mercredi.	S. Victorien, m.	6. 0	6.15	0. 6.48
24	Jeudi.	S. Marc, m.	5.58	6.16	0. 6.30
25	Vendredi.	*Annonciation.*	5.55	6.18	0. 6.11
26	Samedi.	S. Castule, m.	5.53	6.19	0. 5.53
27	Dim.	IIIe *de Carême.*	5.51	6.21	0. 5.34
28	Lundi.	S. Prisque, m.	5.49	6.22	0. 5.16
29	Mardi.	S. Armogaste, m.	5.47	6.24	0. 4.57
30	Mercredi.	S. Quirin, m.	5.45	6.25	0. 4.39
31	Jeudi.	S. Diodole, m.	5.43	6.27	0. 4.20

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. MARS. Saints de France.	Total des Jours.
1	Cal.	D	3	*	S. Simples, conf.	60
2	VI	E		29	Ste Macre, m.	61
3	V	F	11	28	Ste Camille, v.	62
4	IV	G		27	S. Victor de M.	63
5	III	A	19	26	S. Virgile, év.	64
6	II	B	8	25	S. Quiriaque, pr.	65
7	Non.	C		24	S. Ardon, pr.	66
8	VIII	D	16	23	S. Provin, év.	67
9	VII	E	5	22	Ste Alvère, v.	68
10	VI	F		21	Ste Disciole, v.	69
11	V	G	13	20	S. Vigile, év.	70
12	IV	A	2	19	S. Pol de Léon, é.	71
13	III	B		18	S. Piens, év.	72
14	II	C	10	17	S. Lubin, év.	73
15	Ides.	D		16	S. Tranquille, a.	74
16	XVII	E	18	15	S. Ysice, év.	75
17	XVI	F	7	14	S. Ambroise, d.	76
18	XV	G		13	S. Trety, év.	77
19	XIV	A	15	12	S. Landoald, pr.	78
20	XIII	B	4	11	S. Urbice, év.	79
21	XII	C		10	S. Robert de M.	80
22	XI	D	12	9	S. Afrodise, év.	81
23	X	E	1	8	S. Eusèbe, év.	82
24	IX	F		7	V. Mar. Bonneau.	83
25	VIII	G	9	6	S. Hombert.	84
26	VII	A		5	S. Sicaire, év.	85
27	VI	B	17	4	*Nul saint de Fr.*	86
28	V	C	6	3	B. Tutilon, moin.	87
29	IV	D		2	S. Linguin, m.	88
30	III	E	14	1	S. Mamertin, a.	89
31	II	F	3	*	S. Agilolf, év.	90

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	AVRIL 1859. Fêtes du martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Vendredi.	Ste Théodore, m.	5.41	6.28	0. 4. 2
2	Samedi.	S. Fr. de Paule.	5.39	6.30	0. 3.44
3	DIM.	*IVe de Carême.*	5.37	6.31	0. 3.26
4	Lundi.	S. Ambroise, év.	5.34	6.33	0. 3. 8
5	Mardi.	Ste Martienne.	5.32	6.34	0. 2.51
6	Mercredi.	S. Sixte, pape, m.	5.30	6.36	0. 2.33
7	Jeudi.	S. Épiphane, m.	5.28	6.37	0. 2.16
8	Vendredi.	S. Édèse, m.	5.26	6.39	0. 1.59
9	Samedi.	S. Procoze, d. m. C. D.	5.24	6.40	0. 1.42
10	DIM.	*Passion.*	5.22	6.42	0. 1.25
11	Lundi.	S. Léon le Gr., pape.	5.20	6.43	0. 1. 9
12	Mardi.	S. Jule, pape.	5.18	6.45	0. 0.53
13	Mercredi.	S. Herménigilde, m.	5.16	6.46	0. 0.37
14	Jeudi.	S. Tiburce, m.	5.14	6.48	0. 0.21
15	Vendredi.	Ste Basilisse, m.	5.12	6.49	0. 0. 6
16	Samedi.	S. Calliste, m.	5.10	6.51	11.59.51
17	DIM.	*Rameaux.*	5. 8	6.52	11.59.36
18	Lundi.	S. Éleuthère, év.	5. 6	6.54	11.59 22
19	Mardi.	S. Timon, m.	5. 4	6.55	11.59. 9
20	Mercredi.	S. Sulpice, m.	5. 2	6.56	11.58.55
21	Jeudi.	S. Anselme, év.	5. 0	6.58	11.58.42
22	Vendredi.	S. Soter, pape.	4.59	7.59	11.58.30
23	Samedi.	S. Georges, m.	4.57	7. 1	11.58.18
24	DIM.	PAQUES.	4.55	7. 2	11.58. 6
25	Lundi.	S. Marc, év.	4 53	7. 4	11.57.55
26	Mardi.	S. Anaclet, pape.	4.51	7. 5	11.57.4
27	Mercredi.	S. Anastase, pape.	4.49	7. 7	11.57.3
28	Jeudi.	S. Vital, m.	4.48	7. 8	11.57.2
29	Vendredi.	S. Pierre, m.	4.46	7.10	11.57.1
30	Samedi.	S. Eutrope, év.	4.44	7.11	11.57. [illegible]

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. AVRIL. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	G		29	Ste Sothée, v.	91
2	IV	A	11	28	S. Longils, pr.	92
3	III	B		27	V. Herman Jos.	93
4	II	C	19	26 ou XXV	S. Gonery, pr.	94
5	Non.	D	8	25.24	S. Gérard, moine	95
6	VIII	E	16	23	S. Vinebaud, a.	96
7	VII	F	5	22	S. Clotaire, conf.	97
8	VI	G		21	S. Gautier, moine	98
9	V	A	13	20	S. Mauger, moine	99
10	IV	B	2	19	S. Pallais, év.	100
11	III	C		18	S. Airy, a.	101
12	II	D	10	17	S. Florentin, a.	102
13	Ides.	E		16	S. Marcellin, év.	103
14	XVIII	F	18	15	S. Bénézect, ber.	104
15	XVII	G	7	14	S. Padern, év.	105
16	XVI	A		13	S. Turibe, év.	106
17	XV	B	15	12	S. Vandon, a.	107
18	XIV	C	4	11	B. Jubin, év.	108
19	XIII	D		10	B. Bernard le P.	109
20	XII	E	12	9	S. Astier, conf.	110
21	XI	F	1	8	S. Guillaume.	111
22	X	G		7	S. Frou, solit.	112
23	IX	A	9	6	V. Gilles de Tyr.	113
24	VIII	B		5	S. Dié, diacre.	114
25	VII	C	17	4	S. Phiary, év.	115
26	VI	D	6	3	S. Pascase Radb.	116
27	V	E		2	B. Ét. d'Obazine.	117
28	IV	F	14	1	S. Hugues de Cl.	118
29	III	G	3	*	S. Amé, archev.	119
30	II	A		29	S. Madernien, é.	120

Quantièmes.	Jours de la semaine.	MAI 1859. Fêtes du martyrologe romain.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Dim.	*Quasimodo.*	4.42	7.13	11.57. 0
2	Lundi.	S. Athanase, év.	4.41	7.14	11.56.52
3	Mardi.	Invention de la Croix.	4.39	7.15	11.56.45
4	Mercredi.	Ste Monique.	4.37	7.17	11.56.39
5	Jeudi.	S. Hilaire d'Arles, év.	4.36	7.18	11.56.33
6	Vendredi.	S. Jean-Porte-Latine.	4.34	7.20	11.56.28
7	Samedi.	S. Stanislas, év.	4.33	7.21	11.56.23
8	Dim.	II[e] *ap. Pâques.*	4.31	7.23	11.56.19
9	Lundi.	S. Hermas.	4.29	7.24	11.56.16
10	Mardi.	S. Gordien, m.	4.28	7 25	11.56.13
11	Mercredi.	S. Mamert, év.	4.27	7.27	11.56.10
12	Jeudi.	S. Nérée, S. Achil., m.	4.25	7.28	11.56. 8
13	Vendredi.	Ste Glycère, m.	4.24	7.29	11.56. 7
14	Samedi.	S. Boniface, m.	4.22	7.31	11.56. 6
15	Dim.	III[e] *ap. Pâques.*	4.21	7.32	11.56. 6
16	Lundi.	S. Gennade, m.	4.20	7.33	11.56. 6
17	Mardi.	S. Torpet, m.	4.18	7.35	11.56. 7
18	Mercredi.	S. Venance, m.	4.17	7.36	11.56. 9
19	Jeudi.	S. Pierre de Moron.	4.16	7.37	11.56.11
20	Vendredi.	S. Bernardin de Sien.	4.15	7.39	11.56.14
21	Samedi.	S. Timothée, m.	4.13	7.40	11.56.17
22	Dim.	IV[e] *ap. Pâques.*	4.12	7.41	11.56.20
23	Lundi.	S. Didier, év.	4.11	7.42	11.56.25
24	Mardi.	S. Vincent, m.	4.10	7.43	11.56.30
25	Mercredi.	S. Urbain, pape, m.	4. 9	7.44	11.56.35
26	Jeudi.	S. Philippe de Néry.	4. 8	7.46	11.56.41
27	Vendredi.	S. Jean, pape, m.	4. 7	7.47	11.56.47
28	Samedi.	S. Chéron, m.	4. 6	7.48	11.56.54
29	Dim.	V[e] *ap. Pâques.*	4. 6	7.49	11.57. 1
30	Lundi.	S. Félix, pape, m.	4. 5	7.50	11.57. 9
31	Mardi.	Ste Pétronille.	4. 4	7.51	11.57.1

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. MAI. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	B	11	28	S. Acheul, m.	121
2	VI	C		27	Ste Flamine.	122
3	V	D	19	26	S. Gène, conf.	123
4	IV	E	8	25	S. Malouf, év.	124
5	III	F		24	Ste Vaudrée, a.	125
6	II	G	16	23	S. Just, év.	126
7	Non.	A	5	22	Ste Même, v. m.	127
8	VIII	B		21	S. Désiré, év.	128
9	VII	C	13	20	S. Tudy, a.	129
10	VI	D	2	19	S. Sylvestre, év.	130
11	V	E		18	S. Eudald.	131
12	IV	F	10	17	S. Agathimbre, é.	132
13	III	G		16	S. Onésime, év.	133
14	II	A	18	15	Ste Auge, m.	134
15	Ides.	B	7	14	S. Rétice, év.	135
16	XVII	C		13	S. Éman.	136
17	XVI	D	15	12	S. Montain, sol.	137
18	XV	E	4	11	S. Courcodème, d	138
19	XIV	F		10	V. Alcuin.	139
20	XIII	G	12	9	S. Faustin, conf.	140
21	XII	A	1	8	S. Moreil, pr.	141
22	XI	B		7	S. Ausone, év.	142
23	X	C	9	6	S. Siacre, év.	143
24	IX	D		5	Ste Laurienne, m.	144
25	VIII	E	17	4	S. Meu, m.	145
26	VII	F	6	3	S. Gan, a.	146
27	VI	G		2	S. Hildevert, év.	147
28	V	A	14	1	V. Lanfranc.	148
29	IV	B	3	*	S. Viatre, conf.	149
30	III	C		29	S. Urbice, moine	150
31	II	D	11	28	S. Simplicien, m.	151

Quantièmes.	Jours de la semaine.	JUILLET 1859. Fêtes du martyrologe romain.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Vendredi.	S. Thierry, pr.	4. 2	8. 5	0. 3.24
2	Samedi.	*Visit. de la Vierge.*	4. 3	8. 4	0. 3.36
3	Dim.	IIIe *ap. la Pent.*	4. 3	8. 4	0 3.47
4	Lundi.	Tr. de S. Martin.	4. 4	8. 4	0. 3.58
5	Mardi.	S. Domice, m.	4. 5	8. 3	0. 4. 9
6	Mercredi.	S. Goar, pr. conf.	4. 5	8. 3	0. 4.20
7	Jeudi.	S. Claude, m.	4. 6	8. 2	0. 4.30
8	Vendredi.	S. Auspice, év.	4. 7	8. 2	0. 4.39
9	Samedi.	S. Brice, év.	4. 8	8. 1	0. 4.49
10	Dim.	IVe *ap. la Pent.*	4. 9	8. 1	0. 4.57
11	Lundi.	S. Pie, pape m.	4.10	8. 0	0. 5. 6
12	Mardi.	S. Nazon, disc.	4.11	7.59	0. 5.14
13	Mercredi.	S. Anaclet, pape m.	4.11	7.59	0. 5.21
14	Jeudi.	S. Phocas, év.	4.12	7.58	0. 5.28
15	Vendredi.	S. Henry, empereur.	4.14	7.57	0. 5.35
16	Samedi.	S. Faust, m.	4.15	7.56	0. 5.41
17	Dim.	V^e *ap. la Pent.*	4.16	7.55	0. 5.46
18	Lundi.	S. Arnoul, év.	4.17	7.54	0. 5.52
19	Mardi.	S. Epafre, m.	4.18	7.53	0. 5.56
20	Mercredi.	Ste Marguerite, v. m.	4.19	7.52	0. 6. 0
21	Jeudi.	S. Victor, m.	4.20	7.51	0. 6 4
22	Vendredi.	Ste Magdeleine.	4.21	7.50	0. 6. 6
23	Samedi.	S. Apollinaire, év.	4.22	7.49	0. 6. 9
24	Dim.	VIe *ap. la Pent.*	4.24	7.48	0. 6.11
25	Lundi.	S. Jacques, apôtre.	4.25	7.47	0. 6.12
26	Mardi.	S. Héraste, m.	4.26	7.46	0. 6.12
27	Mercredi.	S. Pantaléon, m.	4.27	7.44	0. 6.13
28	Jeudi.	S. Innocent, pape.	4.29	7 43	0. 6.12
29	Vendredi.	Ste Marthe, v.	4.30	7.42	0. 6.11
30	Samedi.	S. Abdon, S. Sennen.	4.31	7.40	0. 6. 9
31	Dim.	VIIe *ap. la Pent.*	4.33	7.39	0. 6. 7

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDRIER PERP. JUILLET. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	G	19	26	S. Calès, a.	182
2	VI	A	8	25	S. Jéroche, curé.	183
3	V	B		24	Ste Brigide, v.	184
4	IV	C	16	23	Ste Berthe, veuv.	185
5	III	D	5	22	S. Valier, év.	186
6	II	E		21	S. Gervaise, d. m.	187
7	Non.	F	13	20	S. Valfroi, sol.	188
8	VIII	G	2	19	V. Pierre l'Erm.	189
9	VII	A		18	S. Fraterne, év.	190
10	VI	B	10	17	S. Pâquier, év.	191
11	V	C		16	S. Hidulf, corév.	192
12	IV	D	18	15	S. Ansband, a.	193
13	III	E	7	14	Ste Mildrede, v.	194
14	II	F		13	S. Amic, conf.	195
15	Ides.	G	15	12	Ste Évronie, v.	196
16	XVII	A	4	11	S. Landrice, év.	197
17	XVI	B		10	S. Fregaut, pr.	198
18	XV	C	12	9	S. Arnold.	199
19	XIV	D	1	8	S. Rustique, pr.	200
20	XIII	E		7	V. Robert, roi.	201
21	XII	F	9	6	S. Serné, sol.	202
22	XI	G		5	S. Adrien, conf.	203
23	X	A	17	4	S. Donat, év.	204
24	IX	B	6	3	S, Pavas, év.	205
25	VIII	C		2	S. Évrols, a.	206
[illegible]	VII	D	14	1	S. Fredebert, év.	207
[illegible]	VI	E	3	*	S. Frenin, év.	208
[illegible]	V	F		29	S. Géran.	209
[illegible]	IV	G	11	28	S. Génevé, év.	210
[illegible]	III	A	19	27	S. Sylvain.	211
[illegible]	II	B		26 ou XXV	S. Ityère, conf.	212

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	AOUT 1859. Fêtes du martyrologe romain.	LEVER du soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Lundi.	S. Pierre aux Liens.	4.34	7.37	0. 6. 4
2	Mardi.	S. Étienne, pape.	4.35	7.36	0. 6. 1
3	Mercredi.	Inv. de S. Étienne.	4.37	7.34	0. 5.56
4	Jeudi.	S. Dominique.	4.38	7.33	0. 5.52
5	Vendredi.	Ste Afre, m.	4.39	7.31	0. 5.46
6	Samedi.	*Transfigur. de J. C.*	4.41	7.30	0. 5.40
7	DIM.	VIII[e] *ap. la Pent.*	4.42	7.28	0. 5.34
8	Lundi.	S. Cyriaque, d. m.	4.43	7.27	0. 5.27
9	Mardi.	S. Secundien, m.	4.45	7.25	0. 5.19
10	Mercredi.	S. Laurent, m.	4.46	7.23	0. 5.10
11	Jeudi.	Ste Susanne, v.	4.48	7.22	0. 5. 1
12	Vendredi.	S. Porcaire, a.	4.49	7.20	0. 4.52
13	Samedi.	S. Hippolyte, m.	4.50	7.18	0. 4.42
14	DIM.	IX[e] *ap. la Pent.*	4.52	7.16	0. 4.31
15	Lundi.	ASSOMPTION.	4.53	7.15	0. 4.20
16	Mardi.	S. Ursace, conf.	4.54	7.13	0. 4. 8
17	Mercredi.	S. Mammès, m.	4.56	7.11	0. 3.56
18	Jeudi.	Ste Hélène.	4.57	7. 9	0. 3.43
19	Vendredi.	S. Jules, m.	5.59	7. 7	0. 3.30
20	Samedi.	S. Bernard, a.	5. 0	7. 5	0. 3.16
21	DIM.	X[e] *ap. la Pent.*	5. 2	7. 4	0. 3. 2
22	Lundi.	S. Symphorien, m.	5. 3	7. 2	0. 2.47
23	Mardi.	S. Donat, m.	5. 4	7. 0	0. 2.32
24	Mercredi.	S. Barthélemy.	5. 6	6.58	0. 2.17
25	Jeudi.	S. Louis, conf.	5. 7	6.56	0. 2. 1
26	Vendredi.	S. Zéphyrin, pr. m.	5. 9	6.54	0. 1.45
27	Samedi.	Ste Eulalie, v. m.	5.10	6.52	0. 1.28
28	DIM.	XI[e] *ap. la Pent*	5.11	6.50	0. 1.11
29	Lundi.	Décoll. de S. J. Bapt.	5.13	6.48	0. 0.53
30	Mardi.	S. Félix, pr. m.	5.14	6.46	0. 0.36
31	Mercredi.	S. Raimond Nonnat.	5.16	6.44	0. 0.18

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres Dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. AOUT. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	C	8	25-24	S. Spire, év.	213
2	IV	D	16	23	S. Auspice, év.	214
3	III	E	5	22	S. Geofroy, év.	215
4	II	F		21	S. Macorat, m.	216
5	Non.	G	13	20	S. Yon, m.	217
6	VIII	A	2	19	S. Stapin, év.	218
7	VII	B		18	S. Soux, conf.	219
8	VI	C	10	17	S. Momble, a.	220
9	V	D		16	V. Maurille, év.	221
10	IV	E	18	15	S. Auctor, év.	222
11	III	F	7	14	S. Dinevaut.	223
12	II	G		13	S. Félix, m.	224
13	Ides.	A	15	12	S. Junien, recl.	225
14	XIX	B	4	11	S. Rivein, pr.	226
15	XVIII	C		10	S. Napoléon.	227
16	XVII	D	12	9	S. Azé, év.	228
17	XVI	E	1	8	V. Carloman.	229
18	XV	F		7	S. Agon, év.	230
19	XIV	G	9	6	S. Carmery.	231
20	XIII	A		5	S. Amadour, c.	232
21	XII	B	17	4	S. Sidoine, év.	233
22	XI	C	6	3	S. Eptade, m.	234
23	X	D		2	S. Flieu, év.	235
24	IX	E	14	1	B. Thierry, a.	236
25	VIII	F	3	*	S. Yriez, a.	237
26	VII	G		29	S. Gelais, év.	238
27	VI	A	11	28	S. Ebbes, év.	239
28	V	B	19	27	S. Clair, conf.	240
29	IV	C		26	Ste Vérone, v.	241
30	III	D	8	25	S. El, ap.	242
31	II	E		24	Ste Florentine, v.	243

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	SEPTEMBRE 1859. Fêtes du martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Jeudi.	S. Gilles, a. conf.	5.17	6.42	11.59.59
2	Vendredi.	S. Antonin, m.	5.19	6.40	11.59.40
3	Samedi.	Ste Sérapie, v.	5.20	6.38	11.59.21
4	Dim.	XIIe *ap. la Pent.*	5.21	6.36	11.59. 2
5	Lundi.	S. Victorin, év. m.	5.23	6.34	11.58.42
6	Mardi.	S. Donatien, conf.	5.24	6.32	11.58.22
7	Mercredi.	Ste Reine, v. m.	5.26	6.30	11.58. 2
8	Jeudi.	*Nativité de la V.*	5.27	6.27	11.57.42
9	Vendredi.	S. Serge, p. conf.	5.28	6.25	11.57.21
10	Samedi.	S. Salvy, év. conf.	5.30	6.23	11.57. 1
11	Dim.	XIIIe *ap. la Pent.*	5.31	6.21	11.56.40
12	Lundi.	S. Serdot, év.	5.33	6.19	11.56.19
13	Mardi.	S. Philippe, év. m.	5.34	6.17	11.55.58
14	Mercredi.	*Exalt. de Ste Croix.*	5.36	6.15	11.55.37
15	Jeudi.	S. Evre, év.	5.37	6.13	11.55.16
16	Vendredi.	Ste Euphémie, v. m.	5.38	6.11	11.54.55
17	Samedi.	S. Lambert, év.	5.40	6. 8	11.54.33
18	Dim.	XIVe *ap. la Pent.*	5.41	6. 6	11.54.12
19	Lundi.	S. Seine, pr. conf.	5.43	6. 4	11.53.51
20	Mardi.	Ste Fauste, v. m.	5.44	6. 2	11.53.30
21	Mercredi.	S. Mathieu, ap.	5.46	6.00	11.53. 9
22	Jeudi.	S. Yon, pr. m.	5.47	5.58	11.52.48
23	Vendredi.	S. Lin, pr. m.	5.48	5.56	11.52.27
24	Samedi	S. Andoche, m.	5.50	5.53	11.52. 6
25	Dim.	XVe *ap. la Pent.*	5.51	5.51	11.51.46
26	Lundi.	S. Eusèbe, pr.	5.53	5.49	11.51.26
27	Mardi.	S. Come et Damien.	5.54	5.47	11.51. 5
28	Mercredi.	S. Privat, m.	5.56	5.45	11.50.45
29	Jeudi.	S. Michel, archange.	5.57	5.43	11.50.26
30	Vendredi.	S. Jérôme, pr. d.	5.59	5.41	11.50. 6

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. SEPTEMBRE. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	F	6	23	S. Nivard, év.	244
2	IV	G	5	22	S. Agricole, év.	245
3	III	A		21	S. Remacle, év.	246
4	II	B	13	20	S. Calers, év.	247
5	Non.	C	2	19	Ste Preuve, v.	248
6	VIII	D		18	S. Frontignan, m.	249
7	VII	E	0	17	S. Vivent, év.	250
8	VI	F		16	S. Véziens, m.	251
9	V	G	8	15	S. Véran, év.	252
10	IV	A	7	14	S. Aubert, év.	253
11	III	B		13	S. Bodon, év.	254
12	II	C		12	S. Event, év.	255
13	Ides.	D	4	11	S. Nectaire, év.	256
14	XVIII	E		10	S. Ly, berger.	257
15	XVII	F	2	9	S. Ribert, coróv.	258
16	XVI	G		8	S. Principe, év.	259
17	XV	A		7	S. Rouin, a.	260
18	XIV	B	9	6	S. Sinier, év.	261
19	XIII	C		5	S. Gury, év.	262
20	XII	D	7	4	S. Montan, m.	263
21	XI	E	6	3	S. Castor, év.	264
22	X	F		2	Ste Lindrue, v.	265
23	IX	G	14	1	S. Paxent, m.	266
24	VIII	A	3	*	S. Ysarn, a.	267
25	VII	B		29	S. Chelirs, év.	268
26	VI	C	11	28	Ste Eutropie, v.	269
27	V	D	9	27	S. Céran, év.	270
28	IV	E		26 ou XXV	Ste Dode, v.	271
29	III	F	8	25,24	S. Ursion, moine.	272
30	II	G		23	S. Lery, pr.	273

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	OCTOBRE 1859. Fêtes du martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Samedi.	S. Rémi, év.	6. 0	5.39	11.49.47
2	Dim.	XVIe *ap. la Pent.*	6. 2	5.37	11.49.28
3	Lundi.	S. Franç. de Borgia.	6. 3	5.34	11.49. 9
4	Mardi.	S. Crispe.	6. 4	5.32	11.48.51
5	Mercredi.	S. Apollinaire, év.	6. 6	5.30	11.48.33
6	Jeudi.	S. Bruno, conf.	6. 7	5.28	11.48.15
7	Vendredi.	Ste Justine, v. m.	6. 9	5.26	11.47.57
8	Samedi.	S. Yvoize, év.	6.10	5.24	11.47.40
9	Dim.	XVIIe *ap. la Pent.*	6.12	5.22	11.47.24
10	Lundi.	S. Géréon, m.	6.13	5.20	11.47. 8
11	Mardi.	S. Tharace, m.	6.15	5.18	11.46.52
12	Mercredi.	Ste Domnine, m.	6.16	5.16	11.46.37
13	Jeudi.	S. Édouard, conf.	6 18	5.14	11.46.22
14	Vendredi.	S. Calliste, p. m.	6.20	5.12	11.46. 8
15	Samedi.	Ste Thérèse, v.	6.21	5.10	11.45.54
16	Dim.	XVIIIe *ap. la Pent.*	6.23	5. 8	11.45.41
17	Lundi.	S. Marien, m.	6.24	5. 6	11.45.29
18	Mardi.	S. Luc, év.	6.26	5. 4	11.45.17
19	Mercredi.	Ste Pélagie, v.	6.27	5. 2	11.45. 6
20	Jeudi.	S. Caprais, m.	6.29	5. 0	11.44.55
21	Vendredi.	Ste Ursule, m.	6.30	4.58	11.44.45
22	Samedi.	S. Mellon, év.	6.32	4.57	11.44.36
23	Dim.	XIXe *ap. la Pent.*	6.33	4.55	11.44.27
24	Lundi.	S. Magloire, év.	6.35	4.53	11.44.20
25	Mardi.	S. Théodose, m.	6.37	4.51	11.44.12
26	Mercredi.	S. Évariste, p. m.	6.38	4.49	11.44. 6
27	Jeudi.	S. Florent, m.	6.40	4.47	11.44 0
28	Vendredi.	S. Simon, S. Jude, a.	6.41	4.46	11.43.55
29	Samedi.	S. Narcisse, év.	6.43	4.44	11.43.51
30	Dim.	XXe *ap. la Pent.*	6.45	4.42	11.43.48
31	Lundi.	S. Quentin, m.	6.46	4.41	11.43.45

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. OCTOBRE. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	A	16	22	Ste Germaine, v.	274
2	VI	B	5	21	S. Bergis, a.	275
3	V	C	13	20	S. Juvin, conf.	276
4	IV	D	2	19	S. Mauvé, év.	277
5	III	E		18	S. Divitien, év.	278
6	II	F	10	17	S. Pardou, a.	279
7	Non.	G		16	S. Rigaud, m.	280
8	VIII	A	18	15	S. Grat, év.	281
9	VII	B	7	14	S. Savin de Lav.	282
10	VI	C		13	S. Venant, sol.	283
11	V	D	15	12	Ste Julienne, v.	284
12	IV	E	4	11	S. Pion, pr.	285
13	III	F		10	S Géraud.	286
14	II	G	12	9	S. Just. év.	287
15	Ides.	A	1	8	S. Lônart, sol.	288
16	XVII	B		7	S. Hilier, m.	289
17	XVI	C	9	6	Ste Soline, v.	290
18	XV	D		5	S. Monon.	291
19	XIV	E	17	4	S. Châfre, a.	292
20	XIII	F	6	3	S. Alderald, ch.	293
21	XII	G		2	Ste Céline, v.	294
22	XI	A	14	1	S. Valier, diac.	295
23	X	B	3	*	S. Gratien.	296
24	IX	C		29	S. Fromond, m.	297
25	VIII	D	11	28	S. Soussin, év.	298
26	VII	E	19	27	S. Morin, m.	299
27	VI	F		26	S. Didier, év.	300
28	V	G	8	25	S. Dodon, moine.	301
29	V	A		24	S. Bond, pén.	302
30	II	B	16	23	S. Thalaze, corév.	303
31	I	C	5	22	S. Foignan.	304

Quantièmes.	Jours de la semaine.	NOVEMBRE 1859. Fêtes du martyrologe romain.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	
			H. M.	H. M.	1
1	Mardi.	TOUSSAINT.	6.48	4.39	1
2	Mercredi.	*Les Morts.*	6.49	4.37	1
3	Jeudi.	S. Hubert, év.	6.51	4.36	1
4	Vendredi.	S. Charles Borromée.	6.53	4.34	1
5	Samedi.	S. Zacarie.	6.54	4.33	1
6	Dim.	XXIe *ap. la Pent.*	6.56	4.31	1
7	Lundi.	S. Ruf, év.	6.57	4.30	1
8	Mardi.	S. Claude, m.	6.59	4.28	1
9	Mercredi.	S. Théodore, m.	7. 1	4.27	1
10	Jeudi.	T. Tubéry, m.	7. 3	4.25	1
11	Vendredi	S. Martin, év.	7. 4	4.24	1
12	Samedi.	S. Paterne, m.	7. 5	4.22	1
13	Dim.	XXIIe *ap. la Pent.*	7. 7	4.21	1
14	Lundi	S. Vénérand, m.	7. 9	4.20	1
15	Mardi.	S. Félix, év. m.	7.10	4.19	1
16	Mercredi.	S. Rufin, m.	7.12	4.17	1
17	Jeudi.	S. Grégoire de Tours.	7.13	4.16	1
18	Vendredi.	S. Odes, m.	7.15	4.15	1
19	Samedi.	Ste Élisabeth de Hong	7.17	4.14	1
20	Dim.	XXIIIe *ap. la Pent.*	7.18	4.13	1
21	Lundi.	*Présent. de la Vierge.*	7.19	4.12	1
22	Mardi.	Ste Cécile, v. m.	7.21	4.11	1
23	Mercredi.	S. Clément, p.	7.22	4.10	1
24	Jeudi.	S. Pourçain, a.	7.24	4. 9	1
25	Vendredi.	Ste Catherine, v. m.	7.25	4. 8	1
26	Samedi.	S. Bâle, conf.	7.27	4. 8	1
27	Dim.	Ier *de l'Avent.*	7.28	4. 7	1
28	Lundi.	S. Sosthène.	7.30	4. 6	1
29	Mardi.	S. Saturnin, m.	7.31	4. 5	1
30	Mercredi.	S. André, ap.	7.32	4. 5	1

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. NOVEMBRE. Saints de France.	Total des jours
1	Cal.	D		21	S. Falour, év.	305
2	IV	E	13	20	S. Malachie, év.	306
3	III	F	2	19	S. Papoul, m.	307
4	II	G		18	S. Gérard, pr.	308
5	Non.	A	10	17	Ste Lène, v.	309
6	VIII	B		16	S. Preuts, év.	310
7	VII	C	18	15	S. Baudin, év.	311
8	VI	D	7	14	S. Drouaud, év.	312
9	V	E		13	S. Leucade.	313
10	IV	F	15	12	S. Space, m.	314
11	III	G	4	11	S. Vrain, év.	315
12	II	A		10	Ste Maure, v.	316
13	Ides.	B	12	9	S. Gendulf, év.	317
14	XVIII	C	1	8	S. Saens, a.	318
15	XVII	D		7	S. Junien, recl.	319
16	XVI	E	9	6	S. Émilion, a.	320
17	XV	F		5	S. Namase, év.	321
18	XIV	G	17	4	S. Mandé, sol.	322
19	XIII	A	6	3	S. Théodemir, a.	323
20	XII	B		2	Ste Mess., v. m.	324
21	XI	C	14	1	S. Livrau, év.	325
22	X	D	3	*	Ste Marême, v.	326
23	IX	E		29	S. Séverin, sol.	327
24	VIII	F	11	28	S. Marin, sol.	328
25	VII	G	19	27	S. Livier, m.	329
26	VI	A		26 ou XXV	Ste Gen. des Ar.	330
27	V	B	8	25. 24	S. Siffroy, év.	331
28	IV	C		23	Ste Quiète.	332
29	III	D	16	22	S. Rathbod, év.	333
30	II	E	5	21	S. Tugdual, év.	334

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	DÉCEMBRE 1859. Fêtes du martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Jeudi.	S. Éloi, év.	7.34	4. 4	11 49. 7
2	Vendredi.	Ste Bibienne, v.	7.35	4. 4	11.49.29
3	Samedi.	S. François Xavier.	7.36	4. 3	11.49.53
4	Dim.	IIe *de l'Avent.*	7.37	4. 3	11.50.17
5	Lundi.	S. Sabbas, a.	7.39	4. 2	11.50.41
6	Mardi.	S. Nicolas, év.	7.40	4. 2	11.51. 6
7	Mercredi.	S. Amboise, év.	7.41	4. 2	11.51.32
8	Jeudi	*Conc. de la Vierge.*	7.42	4. 2	11.51.58
9	Vendredi.	Ste Valère, v. m.	7.43	4. 1	11.52.25
10	Samedi.	S. Melchiades, p.	7.44	4. 1	11.52.52
11	Dim.	IIIe *de l'Avent.*	7.45	4. 1	11.53.19
12	Lundi.	S. Justin, m.	7.46	4. 1	11 53 47
13	Mardi.	Ste Lucie, v. m.	7.47	4. 1	11.54.15
14	Mercredi.	S. Nicaise, év.	7.48	4. 1	11.54.43
15	Jeudi.	S. Mémin, conf	7.49	4. 2	11.55.12
16	Vendredi.	Ste Albine, v. m.	7.50	4. 2	11.55.41
17	Samedi.	S. Jean de Matha.	7.50	4. 2	11.56.11
18	Dim.	IVe *de l'Avent.*	7.51	4. 2	11.56.40
19	Lundi.	S. Zosime, m.	7.52	4. 3	11.57.10
20	Mardi.	S. Ammon, m.	7.52	4. 3	11.57.40
21	Mercredi.	S. Thomas, ap.	7.53	4. 3	11.58.10
22	Jeudi.	S. Flavien.	7.53	4. 4	11.58.40
23	Vendredi.	Ste Victoire, v. m.	7.54	4. 4	11.59.10
24	Samedi.	S. Daufin, év.	7.54	4. 5	11.59.40
25	Dim.	NOEL.	7.55	4. 6	0. 0.10
26	Lundi.	S. Étienne, pr. m.	7.55	4. 6	0. 0.40
27	Mardi	S. Jean l'évangél.	7.55	4. 7	0. 1.10
28	Mercredi.	SS. Innocents.	7.56	4. 8	0. 1.40
29	Jeudi.	S. Thomas de Cant.	7.56	4. 9	0. 2. 9
30	Vendredi.	S. Sabin, év. m.	7.56	4.10	0. 2.39
31	Samedi.	S. Sylvestre, p.	7.56	4.10	0. 3. 8

Quantièmes du cal. usuel.	Quantièmes du cal. rom.	Lettres dominicales.	Nombre d'or.	Épactes du cal. grégorien.	CALENDR. PERP. DÉCEMBRE. Saints de France.	Total des jours.
1	Cal.	F	13	20	S. Hildebert, a.	335
2	IV	G	2	19	S. Fré, conf.	336
3	III	A		18	V. Abbon, év.	337
4	II	B	10	17	S. Sizan, a.	338
5	Non.	C		16	Ste Basilisse, a.	339
6	VIII	D	18	15	S. Sintran, conf.	340
7	VII	E	7	14	S. Agnan, év.	341
8	VI	F		13	Ste Césarie.	342
9	V	G	15	12	S. Budok, év.	343
10	IV	A	4	11	S. Guimer, a.	344
11	III	B		10	S. Abre, pr.	345
12	II	C	12	9	S. Corentin, év.	346
13	Ides.	D	1	8	Ste Rose, a.	347
14	XIX	E		7	S. Fortunat, év.	348
15	XVIII	F	9	6	S. Urbice, sol.	349
16	XVII	G		5	S Giguel.	350
17	XVI	A	17	4	S. Briach, a.	351
18	XV	B	6	3	S. Désiré, moine.	352
19	XIV	C		2	S. Ribier, moine.	353
20	XIII	D	14	1	S. Mâlou, pr.	354
21	XII	E	3	*	S. Honorat, év.	355
22	XI	F		29	S. Félix, év.	356
23	X	G	11	28	S. Dagobert.	357
24	IX	A	19	27	V. Anno, év.	358
25	VIII	B		26	V. Foulque, év.	359
26	VII	C	8	25	V. Daniel de Vill.	360
27	VI	D		24	S. Alain, conf.	361
28	V	E	16	23	S. Cade, év.	362
29	IV	F	5	22	S. Ursin, év.	363
30	III	G		21	S. Perpet.	364
31	II	A	13	20 ou XIX	S. Eustade, év.	365

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des cultes,

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,

Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

ET

LISTE

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

Art. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de Société de l'Histoire de France.

Art. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux états généraux de 1789 ;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile ;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation ;

4° Un annuaire.

Art. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

Art. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens ; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

Art. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

Art. 6. Chaque sociétaire paye une cotisation annuelle de TRENTE FRANCS.

Art. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

Art. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire-adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières

années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme chaque année un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme chaque année deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire respon-

sable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur payement est présumé devoir s'effectuer.

Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de payement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte tous les trois mois au moins de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le comité devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le comité des fonds.

Art. 24. Le comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

AOUT 1858.

MM.

AFFRY DE LA MONNOYE (Alfred D'), [325], rue Vineuse, nº 12, à Passy.

ANDRIEUX (Jules), [878], rue Joubert, nº 35.

ANISSON-DUPERRON, [831], rue de Matignon, nº 14.

ARNAUD (l'abbé), [496], attaché à la paroisse St-Thomas d'Aquin à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, nº 39.

ARTH (Louis), [519], avocat, à Saverne (Bas-Rhin); corresp. M. Derache, libraire, rue du Bouloy, nº 7.

ASHBURTON (lord), [899], à Londres; corresp. à Paris, M. Dumont, employé à la bibliothèque de l'Institut.

AUDENET, [310], banquier, rue du Faubourg-Poissonnière, nº 25.

AUMALE (duc D'), [961], à Twickenham (Middlessex), Angleterre; corresp., M. Cuvillier-Fleury, rue du Bac, nº 34.

BAER (Gustave DE), [808], ingénieur civil, rue de Paris, nº 52, à Belleville.

BAILLON (comte DE), [857], rue d'Anjou-Saint-Honoré, nº 61.

Barante (baron de), [4], G. C. ✻, membre de l'Institut, à Barante, près Thiers (Puy-de-Dôme); corresp., M. Bellaguet, rue Cassette, n° 23.

Barberey (Maurice de), [751], place François Ier, au coin de la rue Jean Goujon.

Barbié du Bocage, [893], rue de la Chaussée-d'Antin n° 58 *bis*.

Barbier (Louis), [595 à 599], ✻, conservateur de la Bibliothèque du Louvre, *pour les Bibliothèques de la couronne*.

Baroche (Ernest), [931], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue de Varennes, n° 78.

Barthélemy (Édouard de), [848], avocat, correspondant des Comités historiques, rue Casimir-Périer, n° 3.

Barthès (Pierre) et Cie, [526], libraires à Londres et à Paris, rue de Verneuil, n° 5.

Bataillard (Charles), [339], avocat, rue du Sentier, n° 24.

Bayard, [849], auditeur au Conseil d'État, rue Montholon, n° 21.

Beaucourt (G. du Fresne de), [921], au château de Morainville, par Blangy (Calvados); corresp. M. Aug. Durand, rue des Grès, n° 7.

Beaune (Henri), [992], substitut du procureur impérial, à Langres (Haute-Marne); corresp. M. Albert Gigot, avocat, rue de Rennes, n° 1.

Beautemps-Beaupré, [749], procureur impérial près le tribunal de première instance de Mantes (Seine-et-Oise); corresp., M. Durand, libraire, rue des Grès, n° 7.

Belbeuf (comte Godard de), [933], auditeur au Conseil d'État, *rue de Lille*, n° 63.

BELLAGUET, [316], ✻, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, rue Cassette, n° 23.

BELLANGER (Charles), [861], rue Taitbout, n° 44.

BELLENAVE (marquis DE), [412], au château de Bellenave (Allier); corresp., M. Vaton, libraire, rue du Bac, n° 50.

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (F. Philippe), [916], juge suppléant au tribunal de première instance de Chartres (Eure-et-Loir), corresp. à Paris, M. Louvrier de Lajolais, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 11.

BÉRENGER (marquis DE), [820], à Sassenagne (Isère); à Paris, place du Palais-Bourbon, n° 4.

BERGER (Amédée), [998], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue Blanche, n° 8.

BETHIZY (le marquis DE), [846], rue de Lille, n° 56.

BEUGNOT (comte Arthur), [7], O. ✻, membre de l'Institut, rue de Miromesnil, n° 16.

BIRON (comte DE), [887], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 35.

BLANCHE (Alfred), [936], ✻, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'Algérie et des colonies, rue de la Pépinière, n° 97.

BLOSSEVILLE (marquis DE), [213], député au Corps législatif et membre du conseil général du département de l'Eure, à Anfreville-la-Campagne (Eure).

BOCQUET, [721], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 61.

BOISTEL, [723], professeur au collége Rollin, rue Neuve-Sainte-Geneviève, n° 22.

BONDY (Émile, comte DE TAILLEPIED DE), [462], ✻, premier secrétaire d'ambassade près la Confédération germanique, rue de Verneuil, n° 23.

BONNE (DE), [311], avocat à Bruxelles; correspondant,

M. Benjamin Duprat, libraire, cloître Saint-Benoît, n° 7.

Bordier (Léonard), [823], rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 58.

Bordier (Henri), [381], rue Castellane, n° 4.

Bossange (Hector), [979], quai Voltaire, n° 25.

Boucheret, [977], avoué à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Bouchitté, [579], O. ✱, ancien recteur de l'Académie de Seine-et-Oise, avenue de Paris, n° 18, à Versailles.

Bouis (de), [760], docteur en médecine, rue Saint-Louis, n° 44, au Marais.

Boulatignier, [904], O. ✱, conseiller d'État, rue de Clichy, n° 49.

Boulenger, [762], à Neufchâtel (Seine-Inférieure), corresp., M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Bouquet, [997], professeur au Lycée impérial et à l'École municipale de Rouen; corr., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

Bourguignon, [706], architecte du département de l'Eure, à Évreux; corresp., M. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

Bouvette (d'Otreppe de), [980], conseiller honoraire à la Cour royale de Liége; corresp., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

Bouvier (Amédée), [260], secrétaire de l'administration de la Bibliothèque impériale, rue Colbert, n° 12.

Brochant de Villiers (Hippolyte), [605], rue de Varennes, n° 46.

Broglie (Victor, duc de), [491], G. C. ✱, membre de l'Institut, rue de l'Université, n° 94.

Brunet de Presles (Wladimir), [781], ✻, membre de l'Institut, rue Taranne, n° 25.

Brun-Meyney (Adrien), [880], rue de Rivoli, n° 46.

Busserolles (Charles), [581], juge au tribunal de première instance du département de la Seine, rue Lavoisier, n° 13.

Bussierre (Edmond, baron de), [607], G. O. ✻, ancien ambassadeur, rue de Lille, n° 84.

Cabany aîné (Marie-Thomas-Joachim), [287], ancien magistrat, avocat à la Cour impériale de Paris, rue Duphot, n° 10.

Cabarrus, [935], sous-préfet à Argentan (Orne).

Cailleux (Alphonse de), [464], O. ✻, rue Laffitte, n° 49.

Candia (Mario de), [658], rue Neuve-des-Mathurins, n° 17 ; corresp., M. Martini, à Batignolles, rue Trezel, n° 14.

Canel (A.), [293], à Pont-Audemer (Eure); correspond., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Carlier (Jean-Joseph), [944], ancien agent de change à Dunkerque, à Paris, rue des Martyrs, n° 47.

Cartwrigt (William), [951], rue Roquépine, n° 5.

Casenave, [666], ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Bellechasse, n° 11.

Castries (duc de), [890], rue de Varennes, n° 72.

Cauchois-Lemaire, [957], ✻, chef aux Archives de l'Empire, rue Geoffroy-Lasnier, n° 22.

Cauchy (Eugène), [794], O. ✻, ancien garde des Archives de la Chambre des Pairs, rue de Tournon, n° 12.

Caumont (de), [132], O. ✻, correspondant de l'Institut, secrétaire honoraire de la Société des Antiquaires de *Normandie*, à Caen (Calvados).

Cayrol (de), [178], ✻, à Compiègne (Oise); corresp., M. Potier, libraire, quai Malaquais, n° 9.

Chabrillan (Charles-Fortuné-Jules Guigues de Moreton, comte de), [252], ✻, chef d'escadron, rue de la Ville-l'Évêque, n° 45.

Chabrillan (Alfred-Philibert-Victor Guigues de Moreton, marquis de), [356], rue de l'Université, n° 73.

Champagny (Franz, comte de), [691], quai Malaquais, n° 19.

Chantérac (marquis de), [908], rue Bellechasse, n° 17.

Chasles (Ad.), [469], ✻, ancien maire de Chartres; membre du conseil général du département d'Eure-et-Loir; à Paris, rue de Londres, n° 52.

Chauffour (Ignace), [374], avocat à Colmar (Haut-Rhin), rue des Blés.

Chazelles (Léon de), [197], député au Corps législatif, maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); correspondant, M. Léon Laguerre, avocat, rue Neuve-des-Mathurins, n° 10.

Chedeau, [771], avoué à Saumur (Maine-et-Loire); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13

Chérest (Aimé), [968], membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre; corresp., M. Achille Poulin, rue Bonaparte, n° 30.

Chéruel (A.), [786], ✻, professeur d'histoire à l'École normale, rue Royer-Collard, n° 24.

Chevreul (Henri), [819], ancien magistrat, rue Cuvier, n° 57.

Choiseul (comtesse de), [888], rue de l'Université, n° 59.

Clément (baron), [996], ✻, ancien préfet, rue Bonaparte, n° 29.

Clermont-Tonnerre (vicomtesse de), [919], rue de Lille, n° 119.

Cobianchi (le chevalier G.), [564], attaché à l'ambassade de Sardaigne, place de la Madeleine, n° 13.

Contencin (de), [536], O. ✻, directeur des cultes au ministère de l'Instruction publique, rue Las-Cases, n° 8.

Conti, [929], ✻, conseiller d'État, rue du Colysée, n° 19.

Cornudet (Alfred, vicomte), [837], O. ✻, membre du conseil général de la Creuse; à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 88.

Cosnac (Jules, comte de), [717], rue de l'Université, n° 16.

Courcy (Alfred de), [697], rue Richelieu, n° 87.

Coussemaker (de), [867], ✻, juge au tribunal de première instance de Lille, membre du Conseil général du département du Nord, à Dunkerque; corresp. de l'Institut; corresp., M. Carlier, rue des Martyrs, n° 47.

Crapelet (Charles), [399], rue Neuve-des-Mathurins, n° 98.

Croze (Gustave, baron de), [863], rue du Cherche-Midi, n° 15.

Croze (Charles-Louis-Émile-Jules de), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.

Cruice (l'abbé P.), [802], supérieur de l'institution ecclésiastique des Carmes, rue de Vaugirard, n° 70.

Cunin-Gridaine (Charles), [154], G. O. ✻, manufacturier, à Sedan (Ardennes).

Curial (comte), [47], G. O. ✻, sénateur, à Alençon (Orne); à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 122.

Dard (Camille), [653], avocat à la Cour impériale de Paris, rue Saint-Lazare, n° 108.

Darricau, [993], G. O. ✻, conseiller d'État, intendant

général, inspecteur, directeur de l'administration générale de la guerre, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 67.

DARU (Charles, baron), [941], rue Neuve-des-Bons-Enfants, n° 25.

DAVERNE, [994], ✻, maître des requêtes, sous-gouverneur du crédit foncier, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 42.

DAVID, [985], auditeur au conseil d'État, rue de l'Université, n° 29.

DAVID (Paul-J.), [219], ✻, rue de Sèvres, n° 19.

DE BURE (Charles-Philippe-Albert), [668], adjoint du maire de la ville de Moulins (Allier); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

DEFRÉMERY (Ch.), [866], membre du conseil de la Société asiatique, rue Bonaparte, n° 11.

DELAISTRE (Gustave), [974], propriétaire, rue Beauvoisine, à Rouen; corresp., M. Boulatignier.

DELALAIN (Jules), [702], imprimeur-libraire de l'Université, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 5.

DELAROQUE, [879], libraire, quai Voltaire, n° 21.

DELÉCLUZE (Étienne-Jean), [524], ✻, rue Chabanais, n° 1.

DELESSERT (François), [277], O. ✻, rue Montmartre, n° 172.

DELISLE (Léopold), [816], membre de l'Institut, place Lafayette, n° 20.

DELOYE, [645], conservateur du Musée et de la Bibliothèque d'Avignon (Vaucluse); corresp., M. A. Allouard, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

DENJOY (P.), [624], ✻, conseiller d'État, rue de Lille, n° 70.

DENJOY (Henri), [845], juge de paix à Fleurance (Gers); corresp., M. P. Denjoy, rue de Lille, n° 70.

DES MELOIZES (Eugène), [638], ✻, conservateur des eaux et forêts, à Bourges (Cher); corresp., M. de La Villegille, rue de Seine, n° 31.

DESNOYERS (Jules), [23], ✻, bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle, au Jardin des Plantes, rue Cuvier, n° 57.

DIEON (Paul), [362], à Louviers (Eure); corresp., M. de La Villegille, rue de Seine, n° 31.

DINAUX (Arthur), [769], ✻, à Montataire (Oise); correspondant, M. Thévenin, boulevard Montmartre, n° 19.

DIONIS DU SÉJOUR, [874], juge de paix du douzième arrondissement de Paris, rue Servandoni, n° 22.

DONNADIEU (Alcide L. X.), [551], Duck-street Saint-James, n° 8, Picadilly, à Londres.

DORIA (le vicomte Arnaud), [818], correspondant, M. Le Gras, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.

DOVERGNE fils, [369], bibliothécaire honoraire de la ville, à Hesdin (Pas-de-Calais).

DRAGICSEVICS (Auguste), [940], professeur d'histoire au collége de Gap (Hautes-Alpes); corresp. à Paris, M. Magin-Marrens, rue de la Visitation, n° 12.

DREYSS (Ch.), [852], professeur au lycée Napoléon, rue Bonaparte, n° 31.

DRION (Charles), [958], président du tribunal de première instance de Schelestadt (Bas-Rhin); corresp., MM. Treuttel et Würtz, rue de Lille, n° 19.

DUBOIS, [777], professeur au collége Rollin, place de l'Estrapade, n° 17.

DUCHATEL (le comte Tanneguy), [959], G. C. ✻, membre de l'Institut, rue de Varennes, n° 69.

Dufaure (J.), [840], ✻, avocat, ancien ministre, rue Pelletier, n° 20.

Du Méril (Édelestand), [872], rue Jacob, n° 21.

Dumesnil (Jules), [725], avocat, rue Pigalle, n° 8.

Dumoulin, [636], libraire, quai des Augustins, n° 13.

Duplès-Agier (Henri), [698], archiviste-paléographe, rue Saint-Dominique, n° 28.

Dupont (Edmond), [817], archiviste aux archives de l'Empire, rue de Ménilmontant, n° 28.

Du Pont de Gault, [969], président du Cercle de la rue Neuve, à Grenoble (Isère).

Durand (Auguste), [689], libraire, rue des Grès, n° 7.

Durand de Lançon père, [313], ancien receveur des finances, à Pont-à-Mousson (Meurthe); corresp., M. Duprat, libraire, cloître Saint-Benoît, n° 7.

Durand de Lançon fils (Alphonse), [826], propriétaire à Faverolles, par Valençay (Indre); corresp., M. Duprat, libraire, cloître Saint-Benoît, n° 7.

Duriez de Verninac, [927], attaché de légation, rue du Havre, n° 2.

Dutens (Albert), [55], O. ✻, ancien député, rue Chauveau-Lagarde, n° 6.

Duverdy (Charles), [748], avocat à la Cour impériale, place Boyeldieu, n° 3.

Egger, [586], ✻, membre de l'Institut, agrégé de la Faculté des lettres, rue Madame, n° 45.

Estaintot (Robert, vicomte d'), [975], avocat, rue de la Cigogne, n° 5, à Rouen (Seine-Inférieure); corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

Éthiou-Péron, [953], représentant de la maison veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

Fabre (Adolphe), [939], président du tribunal civil d'Embrun (Hautes-Alpes); corresp. à Paris, M. Aug. Durand, rue des Grès, n° 7.

Fezensac (de Montesquiou, duc de), [572], G. C. ✻, rue d'Astorg, n° 31.

Fillassier, [836], docteur en médecine, rue des Fossés-Montmartre, n° 16.

Fix (Théobald), [934], ✻, pour la bibliothèque du Conseil d'État.

Flandin [930], ✻, conseiller d'État, rue du Havre, n° 5.

Floquet, [622], ✻, avocat, correspondant de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 52.

Foresta (Achille de), [732], boulevard des Italiens, n° 9.

Fouché (Lucien), [224], à Évreux (Eure); corresp., M. A. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

Fouque (Victor), [785], à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire); correspondant du ministère de l'Instruction publique et des cultes, pour les travaux historiques, chez M. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

Fournier, [858], à Bordeaux (Gironde), rue Gobineau, n° 1; corresp., MM. Rey et Belhatte, libraires, quai des Augustins, n° 45.

François (A.), [868], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue Hauteville, n° 25.

Franck, [671], libraire, rue Richelieu, n° 69.

Fremy, [722], O., ✻, conseiller d'État, gouverneur du crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 17.

Fresne (Marcellin de), [388], ✻, rue Gaillon, n° 8.

Freteau de Peny (Hérode-René-Jean-Baptiste-Emma-

nuel, baron DE), [709], référendaire à la Cour des comptes, rue de Londres, n° 40.

FROIDEFOND DES FARGES fils (E.), [881], rue Penthiève, n° 7.

GARIEL, [948], pour la bibliothèque de la ville de Grenoble (Isère).

GAUCHERAUD (Hippolyte), [56], rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 91.

GEFFROY (A.), [797], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux (Gironde); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

GENTIL (Henri), [989], ingénieur des mines, rue de Suresnes, n° 13.

GÉRARDIN, [902], professeur au lycée de Versailles, rue Madame, n° 4.

GERBIDON (Émile-Victor), [810], rue de la Pépinière, n° 120.

GILLET, [647], juge d'instruction au tribunal civil de Nancy (Meurthe); corresp., M. Magin-Marrens, rue de la Visitation, n° 12.

GINGINS DE LA SARRA (F., baron DE), [240], à Lausanne; correspondant, M. Cherbuliez, rue de la Monnaie, n° 10.

GIRAUD (Paul-Émile), [569], ✱, à Romans (Drôme).

GLANVILLE (Léonce DE), [626], au château de Vauville, près Pont-l'Évêque (Calvados); corresp., M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

GODARD (Léon), [991], rue de Rivoli, n° 194.

GODEFROY-MÉNILGLAISE (le marquis DE), [223], ✱, à Lille. A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 73.

GOSSE (Hippolyte), de Genève, [963]. A Paris, rue Jacob, n° 22.

Goupil de Préfeln (Anatole), [923], rue de Seine, n° 41.

Goupil (Édouard), [57], ※, maître des requêtes au Conseil d'État, rue Laffitte, n° 47.

Grafenried-Villars (baronne de), [870], place Vendôme, n° 10.

Grangier de La Marinière (L.), [798], membre de la Société des Bibliophiles français, rue d'Amsterdam, n° 46.

Grasset (Ernest), [591], conseiller à la Cour impériale de Dijon (Côte-d'Or); à Paris, chez Me Poiré, rue Saint-Lazare, n° 36, cour des Trois-Frères.

Guadet, [228], chef de l'enseignement à l'Institution impériale des Jeunes-Aveugles, boulevard des Invalides, n° 56.

Guerard (Mme veuve François), [967], à Amiens (Somme); correspondant, M. Delorme, rue Férou, n° 6.

Guessard (François), [349], ※, professeur à l'École des Chartes, à Passy, Grande-Rue, n° 83.

Guizot, [1], G. C. ※, membre de l'Institut, rue de la Ville-l'Evêque, n° 8.

Hachette, [885], rue Pierre-Sarrazin, n° 14.

Haigneré (l'abbé D.), [901], archiviste de la ville de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); corresp., M. J. Lecoffre, libraire, rue du Vieux-Colombier, n° 29.

Hallays-Dabot, [871], ancien chef d'institution, rue de Vaugirard, n° 17.

Halphen (Eugène), [900], rue de la Chaussée-d'Antin, n° 47.

Hanquez (Rodolphe), [990], rue de Verneuil, n° 33.

Hannoye (Félix), [943], membre de la Société Archéolo-

gique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord); correspondant à Paris, M. Henri Martin, rue du Mont-Parnasse, n° 36.

HARCOURT (Eugène-Gabriel, duc D'), [606], O. ✱, rue Vanneau, n° 11.

HART (William-Henry), [897], 1, Albert-Terrace, New-Cross, à Deptford, près Londres; corresp., MM. H. Bossange et fils, quai Voltaire, n° 25.

HASE, [26], C. ✱, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque impériale, département des manuscrits, rue Colbert, n° 12.

HATZFELD (comtesse de), [855], rue de Lille, n° 78.

HAUTPOUL (comte D'), [925], place du Palais-Bourbon, n° 7.

HAVARD (Urbain-Charlemagne), [882], greffier de la justice de paix, à Londinières (Seine-Inférieure), correspondant, M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

HENNIN, [503], ✱, rue des Martyrs, n° 23.

HERICOURT (Achmet, comte D'), [635], à Arras (Pas-de-Calais), rue Rouville; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

HOUDETOT (comte D'), [869], rue de Londres, n° 10.

HUBARD, [601], ✱, juge de paix à Rouen (Seine-Inférieure); corresp., M. Guillemot, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 19.

JEANNIN (baron), [971], ✱, préfet du département de l'Orne, à Alençon; corresp., M. Le Tellier de la Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

JOBEZ (Alphonse), [323], rue Tronchet, n° 25.

JOURDAIN, [834], ✱, chef de division au ministère de

l'Instruction publique et des cultes, rue Neuve-du Luxembourg, n° 21.

JOZON (Charles), [778], à Corbeil (Seine-et-Oise), à Paris, rue Saint-Fiacre, n° 17.

JUBELIN, [806], G. O. ☼, ancien conseiller d'État, ancien sous-secrétaire d'État de la marine, rue d'Isly, n° 10.

KERDREL (AUDREN DE), [340], rue Beaurepaire, n° 2, à Rennes (Ille-et-Vilaine); à Paris, chez M. de Courcy, rue de Richelieu, n° 87.

KERSAINT (vicomte DE), [892], rue de la Ville-l'Évêque, n° 26.

KERVYN DE LETTENHOVE, [799], ☼, à Bruges (Belgique).

LABORDE (Léon, comte DE), [301], O. ☼, membre de l'Institut, directeur général des Archives de l'Empire, rue du Paradis-du-Temple, n° 20.

LABOULAYE (Édouard), [445], ☼, avocat, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue Taitbout, n° 34.

LABROUSTE (Alexandre), [973], ☼, directeur du collége Sainte-Barbe, place du Panthéon.

LACABANE (Léon), [64], ☼, conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, directeur de l'École impériale des Chartes, avenue des Ternes, n° 21.

LA CAZE (Pèdre, baron), [839], rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 93.

LA CISTERNE (Emmanuel, prince DE), [72], rue Saint-Florentin, n° 2; corresp., M. Durand, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

LACOMBE-TERNANT (Théodore), [917], banquier, à Cler-

mont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue Blaise-Pascal; corresp. à Paris, M. Paret, rue dès Postes, n° 42.

LACORDAIRE, [981], directeur de la manufacture des Gobelins, rue Mouffetard, n° 254.

LA COUR (É. DE), [724], C. ✻, conseiller d'État, rue Saint-Honoré, n° 368.

LA FERTÉ-MEUN (marquise DE), [907], rue du Bac, n° 46.

LAGRANGE (Édouard, marquis DE), [331], O. ✻, sénateur, membre de l'Institut, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 113.

LAGUERRE (Léon), [790], avocat, rue Neuve des Mathurins, n° 10.

LAHURE (Charles), [279], rue de Vaugirard, n° 9.

LAHURE (Mme veuve), [829], place de l'École, n° 1.

LALANNE (Ludovic), [822], attaché aux travaux historiques du ministère de l'Instruction publique, rue de Condé, n° 20.

LALLEMAND (Auguste), [938], archiviste, rue Culture-Sainte-Catherine, n° 27.

LALOY (Louis-Henri), [827], docteur en médecine, rue de Paris, n° 169, à Belleville.

LANGLE (Ferdinand DE), [421], à Vitré (Ille-et-Vilaine).

LANGLE (Augustin DE), [742], au château du Rocher, commune de Mesanger, près Évron (Mayenne); corresp., M. le vicomte de Keridec, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 75.

LAQUEUILLE (Edmond DE), [805], rue du Bac, n° 63.

LARCHER DE COUPIGNY, [976], à Dieppe (Seine-Inférieure); corresp.. M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

LA ROCHEFOUCAULD (duchesse DE), [843], rue de Varennes, n° 72.

LASCOUX (Jean-Baptiste), [130], ✱, conseiller à la Cour de cassation, rue Saint-Guillaume, n° 14.

LA TOUR DU PIN (marquise DE), [414], rue de la Ville-l'Évêque, n° 45.

LAVERNE (DE), [876], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque du Louvre, rue de l'Université, n° 40.

LA VILLEGILLE (Arthur DE), [239], ✱, secrétaire du Comité de l'histoire, de la langue et des arts de France, rue de Seine, n° 31.

LEBAS (Philippe), [767], ✱, *pour la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne,* chez M. Durand, libraire, rue des Grès, n° 7.

LEBIGRE-BEAUREPAIRE, [714], notaire à Lille (Nord) rue Nationale; corresp., M. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

LEBLANC (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

LEBRUMENT, [637], libraire, à Rouen (Seine-Inférieure); corresp., Mme Ve Jules Renouard et Cie, rue de Tournon, n° 6.

LEBRUN, [157], juge de paix à Avise, près Épernay (Marne); corresp., M. Laguerre, avocat, rue Neuve-des-Mathurins, n° 10.

LECLERC (Alexandre), [809], O. ✱, ancien négociant, rue de l'Université, n° 123.

LE CLERC (Victor), [396], C. ✱, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres, à la Sorbonne.

LEFÈVRE-PONTALIS (Antonin), [803], docteur en droit, auditeur au Conseil d'État, rue de Rivoli, n° 238.

LE GLAY, [74], ✱ et de l'ordre de Léopold, conservateur général des Archives du département du Nord, à Lille;

correspondant, Mme Ve Jules Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LEGOUVÉ, (Ernest) [783], ✻, membre de l'Institut, rue Saint-Marc, n° 14.

LEMAIRE (P. Aug.), [75], ✻, professeur de rhétorique au lycée Bonaparte, rue des Quatre-Fils, n° 16.

LEMARIÉ, [932], auditeur de première classe au Conseil d'État, rue Neuve-de-l'Université, n° 10.

LEMERCIER (Anatole, vicomte), [756], député au Corps législatif, quai Voltaire, n° 25.

LENORMANT (Charles), [30], O. ✻, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque impériale, département des médailles, professeur au Collége de France, rue Madame, n° 32.

LE PREVOST (Auguste), [181], O. ✻, membre de l'Institut, à Bernay (Eure); à Paris, rue Jacob, n° 44; corresp., M. de Bouis, rue Saint-Louis, n° 44.

LEROUX (Alphonse), [754], notaire honoraire, rue Laffitte, n° 5.

LE ROUX DE LINCY, [76], ✻, rue du Bac, passage Sainte-Marie, n° 11 *bis*.

LE ROY, [962], membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc., maître de pension à Cany (Seine-Inférieure); corresp. Mme veuve J. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LESTANG (Gustave DE), [911], ancien officier de marine, rue Taitbout, n° 8.

LE TELLIER DE LA FOSSE, [972], ✻, ancien conseiller de préfecture, chef du personnel au Crédit foncier, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

LEVESQUE, [752], ancien notaire, maire de Mantes (Seine-et-Oise); corr., à Paris, M. de Roissy, rue Jacob, n° 21.

f

LEVIEZ, [982], maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du gouvernement, rue Casimir-Périer, n° 3.

L'HERVILLIERS (Edmond DE), [891], rue de Vaugirard, n° 45.

LORIN (Ant.), [886], rue du Bac, n° 77.

LOUVANCOUR [894], ancien notaire à Chartres (Eure-et-Loir); corresp., M. Albert Huet, rue Saint-Roch, n° 25.

LOUVRIER DE LAJOLAIS (A.), [859], attaché au ministère des affaires étrangères, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 11.

LUYNES (D'ALBERT, duc DE), [413], ✻, membre de l'Institut, rue Saint-Dominique, n° 31.

LUZARCHE (Victor), [675], conservateur honoraire de la bibliothèque de Tours (Indre-et-Loire); corresp., M. Potier, libraire, quai Malaquais, n° 9.

MACÉ (Antonin), [712], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble (Isère).

MACKENSIE (John-Whiteford), [332], esq. à Édimbourg, 19, Scotland-street; corresp., MM. Pierre Barthès et Compagnie, libraires, rue de Verneuil, n° 5.

MAGIN-MARRENS (Alfred), [390], ✻, recteur honoraire, inspecteur général de l'instruction publique, rue de la Visitation, n° 12.

MAGNIN (Charles), [28], O. ✻, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque impériale, département des imprimés, rue Richelieu, n° 47.

MAILLÉ (duc DE), [914], rue de Lille, n° 119.

MAILLY (comte DE), [500], rue de l'Université, n° 53; corresp., M. Dosseur, rue Taranne, n° 21.

MALEVILLE (Léon DE), [492], ✻, à Saint-Maurin, par Gre-

nade (Landes); corresp., M. Caritan, rue Hauteville, n° 26.

MARCEL (Léopold), [964], ✻, notaire honoraire à Louviers (Eure); corresp., M. Julien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

MARCHEGAY (Paul), [448], à Angers (Maine-et-Loire), boulevard de Saumur, n° 10; corresp., M. Thomas Arnauldet, rue des Saints-Pères, n° 3.

MARCILLY (DE), [774], juge suppléant au tribunal de première instance de Bar-sur-Aube (Aube); corresp., M. Simon, rue de Mulhouse, n° 9.

MARGUERIE, [937], ✻, chef du contentieux des communes au ministère de l'Intérieur, rue de Lille, n° 37.

MARIN-DARBEL, [265], rue Blanche, n° 40.

MARION, [456], rue Godot-Mauroy, n° 39.

MARNIER [720], bibliothécaire à la Bibliothèque de l'ordre des avocats. *Pour la Bibliothèque*, au palais de justice.

MARQUISET, [835], à Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône); corresp., M. Oscar de Watteville, boulevard de la Madeleine, n° 17.

MARTIN (Henri), [457], rue du Mont-Parnasse, n° 36.

MARTIN-FORTRIS (Paul), [854], propriétaire à Authon (Eure-et-Loir); corresp., M. J. Desnoyers, rue Cuvier, n° 57.

MARTY-LAVEAUX (Charles), [780], licencié ès lettres, ancien élève de l'École des chartes, rue Sainte-Anne, n° 49.

MASCRÉ, [912], quai des Célestins, n° 10.

MAS-LATRIE (Louis DE), [289], ✻, chef de section aux archives de l'Empire, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 62

MAUFRAS, [758], bibliothécaire du collége Rollin, rue des Postes, n° 42, *pour le collége.*

MAURENQ, [988], ✻, ancien agent de change, rue de Tivoli, n° 9.

MEAUX (vicomte DE), [889], à Montbrison (Loire); correspondant, M. Ch. Douniol, libraire, rue de Tournon, n° 29.

MÉLICOCQ (DE LAFONS, baron DE), [553], à Raismes (Nord), corr., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

MÉLIOT (Jüles), [903], professeur au lycée Louis le Grand, rue Royer-Collard, n° 4.

MERILHOU (Francis), [833]; corresp., M. Chabaille, rue de l'Est, n° 35.

MÉRIMÉE (Prosper), [162], ✻, sénateur, membre de l'Institut, rue de Lille, n° 52.

MERLEMONT (DE), [649], au château de Merlemont, par Beauvais (Oise); à Paris, rue de Verneuil, n° 47.

MEUNIER (Francis), [960], docteur ès lettres, rue d'Enfer, n° 59.

MÉVIL (Charles-Sainte-Marie-Henri), [651], ancien élève de l'École des Chartes, rue Saint-Florentin, n° 14.

MIGNET, [16], C. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 18.

MINORET-AUBÉ (Camille), [875], avocat, rue des Trois-Pavillons, n° 1.

MIREPOIX (Mme de Montmorenci-Laval, duchesse douairière DE), [813], représenté par M. Richard, rue de Varennes, n° 17.

MOIGNON (Alix-Jérôme), [821], ✻, substitut du procureur général près la Cour impériale, rue des Pyramides, n° 5.

MOINERY, [708], ✻, ancien président du tribunal de Commerce, cloître Saint-Merry, n° 18.

MOISMONT (Amédée BEAUVARLET DE), [582], ✻, rue de Condé, n° 24.

MONMERQUÉ (DE), [17], O. ✻, membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour impériale de Paris, rue Saint-Louis au Marais, n° 33.

MONTALEMBERT (Charles, comte DE), [129], membre de l'Institut, rue du Bac, n° 40.

MOURRE (Marie-Vincent), [782], ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Neuve-Saint-Paul, n° 15.

MOUY (DE), [970], rue Coquillère, n° 12.

MUTEAU (Charles), [906], juge au tribunal de première instance, à Dijon (Côte-d'Or); corresp., M. V. Collin, sous-chef au ministère des finances, rue Mondovi, n° 7.

NADAILLAC (le marquis DE), [864], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 12.

NADAUD, [360], O. ✻, premier président honoraire de la Cour impériale de Grenoble, à Charvieux, par Pont-de-Cherui (Isère); corresp., M. Nadaud, à Paris, rue de Verneuil, n° 40.

NANTEUIL (DE), [838], référendaire à la Cour des comptes, rue de Varennes, n° 82.

NAUDET, [486], C. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue Mont-Thabor, n° 40.

NEUVILLE (Louis DE), [913], à Livarot (Calvados); corresp. à Paris, M. Aug. Durand, rue des Grès, n° 7.

NEVE, [812], bibliothécaire de l'université de Louvain; corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue des Grès, n° 7.

NICARD (Pol), [288], rue de Sèvres, n° 38.

NIGON DE BERTY, [150], ✻, chef de division au ministère de l'Instruction publique et des cultes, rue Jacob, n° 52.

NISARD (Désiré), [459], O. ✻, membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, n° 45.

NOAILLES (Paul, duc DE), [343], membre de l'Institut, rue de Lille, n° 66.

NUGENT (vicomte DE), [371], rue Barouillère, n° 16.

OZERAY, [285], à Bouillon (Belgique); corresp., M. Gaubert, ancien greffier de la justice de paix, à Courbevoie.

PABST-GLOXIN, [926], avocat à la cour impériale de Colmar (Haut-Rhin); corresp. à Paris, MM. Schulz et Thuillié, libraires, rue de Seine, n° 12.

PAILLET (Eugène), [928], rue Louis-le-Grand, n° 18.

PARAVEY (Charles), [588], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue des Petites-Écuries, n° 44.

PARENT DE ROSAN (Charles-Félix), [815], à Versailles (Seine-et-Oise), rue d'Anjou, n° 2.

PARET (Victor), [505], préfet général des études au collége Rollin, rue des Postes, n° 42.

PASQUIER (duc), [3], G. C. ✻, membre de l'Institut, rue Royale-Saint-Honoré, n° 20.

PASQUIER (Louis), [915], conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Jacob, n° 48.

PASSY (Antoine), [238], O. ✻, ancien sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, rue Pigale, n° 6.

PATIN (Henri), [533], O. ✻, membre de l'Institut, profes-

seur de littérature latine à la faculté des lettres, rue Cassette, n° 15.

PAULIN (le colonel Charles), [955], ✻, rue Victor Dumay, n° 17, à Dijon (Côte-d'Or); corresp. à Paris, M....

PELET (baron), [161], G. C. ✻, sénateur, membre de l'Institut, général de division, ancien directeur du Dépôt de la guerre, rue de l'Université, n° 80.

PEPIN LE HALLEUR (Émile), [787], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières de Paris, rue Greffulhe, n° 5.

PERROT DE CHAZELLE (vicomte), [643], à Maisonneuve (Côte-d'Or); à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 18.

PERROT D'ESTIVAREILLES, [772], ancien inspecteur général des lignes télégraphiques, rue de Bourgogne, n° 50.

PICARD (Alexandre), [924], rue Sainte-Anne, n° 18.

PILLET-WILL (comte), [402], O. ✻, régent de la Banque de France, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 70.

PINS-MONTBRUN (marquis DE), [884], maire de Castera-Verduzan (Gers), à Toulouse, rue des Renforts, n° 10; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

PISANÇON (Claude-Henri DE LA CROIX DE CHEVRIÈRE, marquis DE), [566], au château de Pisançon, par Bourg de Péage (Drôme); à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 48.

PODENAS (Louis, comte DE), [946], hôtel Belfort, rue de la Madeleine, n°s 36 et 38.

POEY D'AVANT (F.), [84], à Maillezais (Vendée).

PONS-RENNEPONT (comte DE), [983], auditeur de 1re classe au Conseil d'État, rue Royale-Saint Honoré, n° 9.

PORTAL (Frédéric), [284], ✻, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 8.

PRIOUX (Stanislas), [719], quai des Augustins, n° 47.

PUYMAIGRE (Théodore, comte DE), [587], au château d'Inglanges, par Metzerwisse (Moselle); corresp., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

QUICHERAT (Jules), [443], ✻, professeur à l'École des Chartes, rue Voltaire, n° 9.

RACINET, [952], avoué, rue Pavée-Saint-André, n° 14.

RAPETTI, [918], ✻, rue de Valois, n° 1.

RATHERY (Edme-Jacques-Benoît), [546], ✻, bibliothécaire au Louvre, rue Jacob, n° 30.

RATZEN, [654], conseiller de la bibliothèque de l'Université de Kiel; corresp., M. Franck, libraire, rue Richelieu, n° 69.

RAVENEL, [124], ✻, conservateur sous-directeur de la Bibliothèque impériale, département des imprimés, cartes et collections géographiques, rue Colbert, n° 12.

READ (Charles), [877], secrétaire du conseil central des églises réformées de France, président de la Société de l'histoire du protestantisme français, rue Cuvier, n° 33.

RÉALIER-DUMAS, [986], auditeur au Conseil d'État, rue Neuve-des-Mathurins, n° 49.

REISET (comte DE), [655], O. ✻, ministre plénipotentiaire de France, rue d'Amsterdam, n° 35 *bis*.

RENARD (B.), [424], général-major au corps d'état-major de l'armée belge, aide de camp du roi des Belges, à Bruxelles; corresp., Mme Ve Gohin, rue des Fossés-du-Temple, n° 40.

Richemont (vicomte de), [965], rue du Cherche-Midi, n° 23.

Roissy (Alfred de), [168], ✻, rue Jacob, n° 21.

Rolle (Hippolyte), [135], ✻, bibliothécaire de la ville de Paris, *pour la Bibliothèque*, à l'Hôtel de ville, rue Lobau.

Rossey (Henri), [796], ancien conseiller de la préfecture de l'Eure, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 18.

Rothschild (James, baron de), [949], G. O. ✻, consul général d'Autriche, rue Laffitte, n° 19 ; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

Rouard, [687], ✻, bibliothécaire de la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône) ; *pour la Bibliothèque;* corresp. M. Techener, libraire, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

Roussel (Jules), [590], rue du Faubourg-Poissonnière, n° 52.

Roys (marquis de), [920], rue du Bac, n° 93.

Sacy (de), [33], ✻, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la bibliothèque Mazarine, *pour la Bibliothèque*, quai de Conti, n°s 21 et 23.

Saint-Priest (George, comte de), [841], avenue Montaigne, n° 30.

Saint-Seine (marquis de), [905], à Dijon (Côte-d'Or) ; à Paris, rue de Vaugirard, n° 63.

Scheler (S.), [543], bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles ; corresp., M. Hauser, marchand d'estampes, boulevard des Italiens, n° 11.

Schweitzer (baron de), [896], ministre plénipotentiaire de Bade, rue Joubert, n° 17.

Sclobas (Mme), [801], directrice des études de la maison

impériale d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis; corresp., M. Magin-Marrens, rue de la Visitation, n° 12.

Semichon (Ernest), [426], avocat, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Silvestre de Chanteloup, [113], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Lille, n° 30.

Simonnet (Jules), [898], substitut du procureur impérial, à Dijon (Côte-d'Or); corresp. à Paris, M. Anatole Gruyer, rue de la Victoire, n° 43.

Singer (Alexandre), [978], ancien agent de change, quai Malaquais, n° 17.

Sohier, [657], à Mantes (Seine-et-Oise); correspondant, M. Alfred de Roissy, rue Jacob, n° 21.

Sollicoffre, [995], ✻, rue de Clichy, n° 28.

Sorel (Alexandre), [942], avocat à la Cour impériale, rue des Grands-Augustins, n° 19.

Soultrait (le comte George de), [525], membre non résident du Comité de la langue, de l'histoire et des arts, au ministère de l'Instruction publique, à Toury par Dornès (Nièvre); corresp., M. Julien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

Soyer-Willemet, [850], bibliothécaire de la ville de Nancy, à Nancy (Meurthe); corresp., M. Émile Mellier, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 17.

Taillandier (A. H.), [99], ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, n° 8.

Tarbé des Sablons, [984], auditeur au Conseil d'État, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 101.

Tardieu (Jules), [862], libraire, rue de Tournon, n° 13.

TARDIF, [225], ✱, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue de Bourgogne, n° 19.

TEMPIER, [678], avoué, membre de l'Académie de Marseille (Bouches-du-Rhône).

TERNIER (Édouard), [713], à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); corresp., M. Bellaguet, rue Cassette, n° 23.

TERREBASSE (Alfred DE), [119], au Péage de Roussillon (Isère); corresp., M. Techener, libraire, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

TEULET (Alexandre), [19], ✱, archiviste aux Archives de l'Empire, rue Saint-André-des-Arts, n° 60.

TEULET (Auguste), [354], avocat à la Cour impériale de Paris, rue de Tournon, n° 27.

THIERS (A.), [2], G. O. ✱, membre de l'Institut, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 27.

THIRION, [652], notaire, à Thionville (Moselle); corresp., M. Thirion, rue des Moulins, n° 32.

THOUVENIN, [350], ✱, rue Crussol, n° 5.

TOCQUEVILLE (Alexis DE), [954], ✱, membre de l'Institut, au château de Tocqueville, par Saint-Pierre-Église (Manche).

TOULMON (Eugène DE), [776], rue des Saints-Pères, n° 7 *bis*.

TRACY (Victor, vicomte DE), [449], O. ✱, ancien ministre de la marine, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 48.

TRIPIER (le général), [966], C. ✱, membre du comité des fortifications, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 52.

TUVACHE (Aristide), [352], avocat, à Beuzeville (Eure); corresp., M. Foulon, rue Madame, n° 46.

VALLÉE (Oscar DE), [947], avocat général à la Cour impériale de Paris, rue Godot-de-Mauroy, n° 35.

VALLENTIN (Ludovic-Édouard), [811], juge suppléan à Montélimart (Drôme); correspondant, M. Brun Meyney, rue de Rivoli, n° 46.

VALLET DE VIRIVILLE [620], professeur adjoint à l'École des Chartes, boulevard Beaumarchais, n° 96.

VALTON (J.), [950], rue Taitbout, n° 36.

VANDERMARQ, [828], O. ✻, rue de Lille, n° 76.

VENDEUVRE (Gabriel DE), [452], rue Neuve-des-Mathurins, n° 24.

VANEY (A. E.), [775], avocat, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 47.

VATIMESNIL (Henri DE), [109], O. ✻, rue Saint-Dominique, n° 11.

VATRY (Alphée DE), [480], ✻, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 20.

VAUCELLES (BOULARD DE), [860], rue de Lille, n° 55.

VAUFRELAND (Ludovic, vicomte DE), [434], ✻, avenue des Champs-Élysées, n° 18.

VIBRAYE (Paul, marquis DE), [471], rue de Varennes, n° 56.

VIEILLARD, (956), ✻, bibliothécaire du Sénat, *pour la Bibliothèque.*

VIEL-CASTEL (Horace, comte DE), [650], conservateur du Musée des Souverains au Louvre, au Louvre.

VIEL-CASTEL (Louis DE), [656], sous-directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, rue de l'Université, n° 108.

VILLEMAIN (Abel-François), [518], G. O. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, quai de Conti, n° 21.

VITET (Ludovic), [20], O. ✻, membre de l'Institut, rue Barbet de Jouy, n° 9.

CONANTRAY (Marie-Louis), [684], rédacteur en
de l'*Écho de l'Oise*, à Compiègne (Oise).

r (Natalis DE), [243], ✻, membre de l'Institut,
rvateur sous-directeur de la Bibliothèque im-
le, département des manuscrits, chartes et di-
es, rue Basse, n° 14, à Passy.
ENAER (Charles), [987], auditeur au Conseil d'État,
Saint-Georges, n° 52.
VILLE (Oscar DE), [830], rue de la Ville-l'Évêque,
).
, [832], professeur d'histoire au lycée Bonaparte,
Caumartin, n° 65.
(Jean, baron DE), [461], correspondant de
itut, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 52.

BIBLIOTHÈQUES.

DE LA COURONNE. *Compiègne, Fontainebleau, le Louvre, Saint-Cloud, Versailles* [M. BARBIER, nos 595-599].
AIX (de la ville d') [M. ROUARD, no 687].
AVOCATS (de l'ordre des), à Paris [M. MARNIER, no 720].
CONSEIL D'ÉTAT (du) [M. Théobald FIX, no 934].
GRENOBLE (de la ville de) [M. GARIEL, no 948].
LÉGION D'HONNEUR (de la maison impériale de la), Saint-Denis [Mme SCLOBAS, no 801].
MAZARINE [M. DE SACY, no 33].
NANCY (de la ville de) [M. SOYER-WILLEMET, no 850].
PARIS (de la ville de) [M. ROLLE, no 135].
ROLLIN (du collége) [M. MAUFRAS, no 758].
SÉNAT (du) [M. Vieillard, no 956].
SORBONNE (de la) [M. LEBAS, no 767].

BIBLIOTHÈQUES ÉTRANGÈRES.

BELGES (du roi des) [M. SCHELER, no 543].
HAMBOURG (de la ville de) [M. Petersen, no 873].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie d'Arras.
Académie des Sciences de Caen.
Académie des Sciences de Dijon.
Académie de Reims.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
Commission historique du département du Nord, à Lille.
Société Académique du Puy.
Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société Archéologique de Montpellier.
Société Archéologique de Rambouillet.
Société Archéologique de Touraine, à Tours.
Société Archéologique du midi de la France, à Toulouse.
Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.
Société d'Agriculture de l'Aube, à Troyes.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société d'Émulation de l'Allier, à Moulins.
Société de l'histoire du Protestantisme français, à Paris.

Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société des Sciences et Arts de la Vendée.
Société Dunkerquoise, à Dunkerque.
Société française pour la conservation des monuments, à Caen.
Société impériale des Antiquaires de France, à Paris.
Société industrielle d'Angers.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie d'Histoire et Arts de Liége, Belgique.
Académie des Sciences de Bavière, à Munich.
Académie royale d'Histoire de Madrid.
Académie royale des Sciences de Belgique, à Bruxelles.
Commission historique du Piémont, à Turin.
Institut historique de Rio-Janeiro, Brésil.
Société centrale historique de Suisse, à Bâle.
Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Société d'histoire de la Suisse Romane, à Lausanne.
Société historique de Bamberg.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique de Pensylvanie, à Philadelphie.
Société historique et littéraire de Tournay.
Université de Kiel.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

MM.

Boehmer (J. F.), conservateur des Archives, à Francfort-sur-le-Mein.

Gachard, directeur général des Archives de Belgique.

Pertz, conservateur de la Bibliothèque royale, à Berlin.

Raumer (de), professeur à l'Université de Berlin.

Varnkoenig, professeur de droit, à Fribourg.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATIO

avec l'indication des années où cessent leurs fon

1859.	1860.
MM.	MM.
Boulatignier.	Bellaguet.
Guadet.	Beugnot.
Laborde (de).	Bordier.
La Villegille (de).	Bouis (de).
Leclerc.	Delisle.
Monmerqué (de).	Guessard.
Passy.	Le Prevost.
Ravenel.	Luynes (de).
Roissy (de).	Magnin.
Wailly (de).	Montalembert (de).

1861.	1862.
Barante (de).	Bouvier.
Chabrillan (de).	Guizot.
Chéruel.	Hase.
Desnoyers.	Lenormant.
Lacabane.	Naudet.
Lascoux.	Pasquier.
Marion.	Quicherat.
Mas-Latrie (de).	Taillandier.
Mignet.	Teulet.
Thiers.	Vitet.

Comité de publication.

MM. Ravenel, *président.*
Magnin.
Lenormant (Charles).
L. Delisle.

Comité de l'Annuaire.

MM. Delisle, *président.*
Chéruel.
Marion.
Desnoyers (Jules).

Comité des fonds.

MM. De La Villegille, *président.*
Bellaguet.
De Bouis.
Boulatignier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

NOMMÉ EN 1858.

Président honoraire. MM................	
Président..........	DE BARANTE.
Vice-Présidents....	LASCOUX, DE LUYNES.
Secrétaire..........	DESNOYERS (Jules).
Secrétaire Adjoint..	TEULET (Alexandre).
Archiviste-Trésorier.	BOUVIER (Amédé).

Censeurs.

MM. A. DUTENS, BOCQUET.

TABLEAU DES SÉANCES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1859.

---

avier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.
4	1	1	5; 26	3	7

illet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
5	2	»	4	8	6

Le Conseil d'administration de la Société se réunit la Bibliothèque impériale, à trois heures, le premier ardi de chaque mois; tous les membres de la Société it le droit d'y assister.

La séance extraordinaire du 26 avril est destinée à er le choix des lectures pour l'Assemblée générale.

La séance du 3 mai est celle de l'Assemblée générale la Société. Elle se tient dans la salle de l'École des hartes, aux Archives impériales.

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA FONDATION EN 1834;

A PARIS,

CHEZ Mme Ve RENOUARD, LIBRAIRE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

lettres affranchies peuvent être adressées au tréorier-archiviste de la Société, rue Colbert, n° 12.

N. B. La Société a fait tirer de chacun de ses ouages *cinq* exemplaires sur papier vélin, dont le prix t de 12 fr. le volume.

NUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1844, et 1848 à 1859, in-18, chaque vol. 3 fr. Les années 1845, 1846, 1847 et 1853 sont épuisées.

ULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE. Revue de l'Histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8................ 18 fr.

Idem, in-8, années 1836 à 1858, *chaque année*, 3 fr *manque les années* 1837, 1839, 1840, 1841, 1842, 1845, 1846 et 1847.

'YSTOIRE DE LI NORMANT, et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine, publiées par M. CHAMPOLLION-FIGEAC; 1835, 1 vol. gr. in-8... .... 9 fr.

Histoire ecclésiastique des Francs, par Grégoire de Tours; avec des notes, par MM. Guadet et Taranne, 1836 à 1838, *texte latin seul;* 2 vol. in-8...... 18 fr.

Le même, *traduction française;* 2 vol. gr. in-8.. 18 fr.

Lettres du Cardinal Mazarin a la Reine, à la princesse Palatine, etc., écrites en 1650 et 1651, publiées par M. Ravenel; 1 vol. in-8................ 9 fr.

— Le même ouvrage, *pap. colomb. de Holl.*... 45 fr.

Mémoires de Pierre de Fenin, publiés par Mlle Dupont; 1837, 1 vol. in-8......................... 9 fr.

La Conqueste de Constantinoble, par Villehardouin; publiée par M. Paulin Paris; 1838. 1 vol. grand in-8....................................... 9 fr.

Orderici Vitalis Historia ecclesiastica, publiée par M. Aug. Le Prevost; 5 vol.; 1838-1855, in-8. 45 fr.

Correspondance de l'Empereur Maximilien et de sa fille Marguerite, publiée par M. Le Glay; 1830, 2 vol. grand in-8......................... 18 fr.

Histoire des Ducs de Normandie et des Rois d'Angleterre, publiée par M. Francisque Michel; 1840, 1 vol. grand in-8.......................... 9 fr.

Œuvres complètes d'Éginhard, publiées par M. Al. Teulet; 1840 et 1843, 2 vol. grand in-8..... 18 fr.

Mémoires de Philippe de Commynes, publiés par Mlle Dupont; 1840, 1843, 1847, 3 vol. gr. in-8. 27 fr.

Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées par M. F. Génin; 1841, 1 vol. grand in-8.................... 9 fr

Nouvelles Lettres de la Reine de Navarre, publiées par M. F. Génin; 1842, 1 vol. grand in-8..... 9 fr.

PROCÈS DE JEANNE D'ARC, publiés par M. J. QUICHERAT; 5 vol. grand in-8, 1841 à 1849.............. 45 fr.

LES COUTUMES DU BEAUVOISIS, par PHILIPPE DE BEAUMANOIR, publiées par M. BEUGNOT; 1842, 2 vol. grand in-8.. 18 fr.

MÉMOIRES ET LETTRES DE MARGUERITE DE VALOIS, publiés par M. F. GUESSARD; 1842, 1 vol. gr. in-8.. 9 fr.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE NANGIS, publiée par M. GÉRAUD; 1843, 2 vol. grand in-8.............. 18 fr.

MÉMOIRES DE COLIGNY ET DU MARQUIS DE VILLETTE, publiés par M. DE MONMERQUÉ; 1844, 1 vol. gr. in-8. 9 fr.

RICHER. Histoire de son temps; publiée et traduite par M. GUADET; 1845, 2 vol. gr. in-8............. 18 fr.

REGISTRES DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS, publiés par MM. LEROUX DE LINCY et DOUET-D'ARCQ; 1847 et 1848, 3 vol. gr. in-8.......................... 27 fr.

JOURNAL HISTORIQUE ET ANECDOTIQUE DU RÈGNE DE LOUIS XV, par E. J. F. BARBIER, publié par M. DE LA VILLEGILLE; tom. III et IV, 1851-46, grand in-8. *Les tomes Ier et II sont épuisés*........... 18 fr.

VIE DE SAINT LOUIS, par LE NAIN DE TILLEMONT, publiée par M. DE GAULLE; 1847-1851, 6 vol. gr. in-8. 54 fr.

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, par M. MOREAU, 3 vol. 1850-1851, gr. in-8........................... 27 fr.

EXTRAITS DES COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE, par M. DOUET-D'ARCQ, 1851, 1 vol. grand in-8. (*Épuisé.*)......................... 9 fr.

MÉMOIRES DE DANIEL DE COSNAC, publiés par M. le comte Jules de Cosnac, 1852, 2 vol. in-8. ... 18 fr.

CHOIX DE MAZARINADES, par M. MOREAU. 2 vol.. 18 fr.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier, publié par L. LALANNE, 1853, 1 vol. 9 fr.

Mémoires de Mathieu Molé, publiés par M. Aimé Champollion-Figeac; 1854-1857, 4 vol. gr. in-8. 36 fr.

Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, publiée par M. Jules Quicherat; tomes I, II et III. . . . . 27 fr.

Chroniques d'Anjou, publiées par MM. Paul Marchegay et André Salmon; tome I. . . . . 9 fr.

Œuvres diverses de Grégoire de Tours, publiées par M. Henri Bordier; tome I. . . . . 9 fr

La Chronique d'Enguerran de Monstrelet, publiée par M. Douet-d'Arc; tomes I et II. . . . . 18 fr.

Anchiennes Cronicques d'Engleterre, par Jehan de Wawrin, publiées par Mlle Dupont; tome I. . . . 9 fr

Les Miracles de saint Benoît, publiés par M. E. de Certain, 1 vol. . . . . 9 fr

Ouvrages sous presse :

Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI par Thomas Basin, tome IV.

Chroniques d'Anjou, tome II.

Mémoires de Beauvais-Nangis.

Œuvres diverses de Grégoire de Tours, tome II.

Grandes chroniques d'Angleterre, tome II.

Chronique de Monstrelet, tome III.

Mémoires du marquis d'Argenson, tome I.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Depuis sa fondation en 1834.

---

1. BULLETINS DE 1834.

1835.

2. BULLETINS DE 1835.
3. YSTOIRE DE LI NORMANT. ... 18 juin.

1836.

4. GRÉGOIRE DE TOURS, T. I. .. } 12 mai.
5. LETTRES DE MAZARIN....... } 12 mai.
6. ANNUAIRE POUR 1837.

1837.

7. GRÉGOIRE DE TOURS, T. II... } 11 mars.
8. MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN. } 11 mars.
9. GRÉGOIRE DE TOURS, T. III... } 31 octobre.
10. ANNUAIRE POUR 1838........ } 31 octobre.

1838.

11. VILLEHARDOUIN............. 11 mars.
12. GRÉGOIRE DE TOURS, T. IV... } 28 novembre.
13. ORDERIC VITAL, T. I........ } 28 novembre.
14. ANNUAIRE POUR 1839........ } 28 novembre.

1839.

15. ANNUAIRE POUR 1840.
16 et 17. CORRESPONDANCE DE MAXIMILIEN, 2 vol.............. 20 décembre.

1840.

18.	Histoire des ducs de Normandie	20 juillet.
19.	Éginhard, t. I	10 décembre.
20.	Philippe de Commynes, t. I	10 décembre.
21.	Annuaire pour 1841	10 décembre.

1841.

22.	Orderic Vital, t. II	16 février.
23.	Lettres de Marguerite d'Angoulême	7 août.
24.	Procès de Jeanne d'Arc, t. I	20 octobre.
25.	Annuaire pour 1842	20 octobre.

1842.

26 et 27.	Coutumes du Beauvoisis, 2. v.	18 mai.
28.	Mém. de Marguerite de Valois	18 mai.
29.	Annuaire pour 1843	15 octobre.
30.	Nouvelles lettres de Marguerite d'Angoulême	18 novembre.

1843.

31.	Eginhard, t. II	8 mai.
32.	Philippe de Commynes, t. II	8 mai.
33.	Chronique de Guillaume de Nangis, t. I	20 novembre.
34.	Annuaire pour 1844	20 novembre.

1844.

35.	Chronique de Guillaume de Nangis, t. II	28 mars.
36.	Mémoires de Coligny	28 mars.
37.	Procès de Jeanne d'Arc, t. II	28 mars.
38.	Annuaire pour 1845	14 octobre.

1845.

39.	Orderic Vital, t. III	2 avril.
40.	Richer. Histoire de son temps, t. I	2 avril.

41. Annuaire pour 1846........ 1er octobre.
42. Procès de Jeanne d'Arc, t. III.
43. Richer. Histoire de son temps, t. II............ } 28 décembre

1846.

44. Annuaire pour 1847........ 16 octobre.
45. Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, t. I............ 20 décembre.
46. Procès de Jeanne d'Arc, t. IV.................
47. Vie de saint Louis, t. I..... } 25 janv. 1847.

1847.

48. Journal de Barbier, t. I....
49. Registres de l'Hôtel de Ville, t. II............. } 5 juin.
50. Vie de saint Louis, t. II.... 20 juillet.
51. Annuaire pour 1848........ 20 octobre.
52. Philippe de Commynes, t. III. 20 janv. 1848.

1848.

53. Vie de saint Louis, t. III... 8 mars.
54. Registres de l'Hôtel de Ville, t. III............ 15 juillet.
55. Vie de saint Louis, t. IV...
56. Annuaire pour 1849........ } 2 novembre.

1849.

57. Vie de saint Louis, t. V..... 25 avril.
58. Journal de Barbier, t. II... 5 juillet.
59. Annuaire pour 1850........ 15 octobre.
60. Procès de Jeanne d'Arc, t. V et dernier............... 28 décembre.

1850.

61. Bibliographie des Mazarinades, t. I.............. 30 avril.
62. Annuaire pour 1851....... 10 octobre.

63.	Bibliographie des Mazarinades, t. II.............	25 novembre.
64.	Comptes de l'Argenterie des rois de France..........	19 avril 1851.

1851.

65.	Journal de Barbier, t. III..	19 avril.
66.	Vie de saint Louis, t. VI et dernier.................	10 octobre.
67.	Bibliographie des Mazarinades, t. III............	30 décembre.
68.	Annuaire pour 1852........	10 octobre.

1852.

69.	Orderic Vital, t. IV........	25 juin.
70 et 71.	Mémoires de Daniel de Cosnac, 2 vol................	25 juin.
72.	Annuaire pour 1853........	10 févr. 1853.

1853.

73.	Choix de Mazarinades, t. I..	10 février.
74.	*Idem*, t. II..................	30 octobre.
75.	Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I[er].............	Avril 1854.
76.-95	Annuaire pour 1854......	10 sept. 1858.

1854.

77.	Annuaire historique pour 1855	25 octobre.
78.	Mémoires de Molé, t. I.....	31 décembre.
79.	Orderic Vital, t. V.........	7 août 1855.
80.	Journal de Barbier, t. IV....	2 janv. 1856.

1855.

81.	Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. I..	7 août 1855.
82.	Mathieu Molé, t. II........	7 août 1855.
83.	Annuaire historique pour 1856.	7 août 1855.
84.	Chronique d'Anjou, t. I......	25 janv. 1856.

1856.

85	Histoire des règnes de Charles VIII et de Louis XI, t. II.	20 juin 1856.
86.	Mémoires de Molé, t. III.....	15 juil. 1856.
87.	Annuaire historique pour 1857.	nov. 1856.
88.	Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. I..............	20 janv. 1857.

1857.

89.	Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. III.	17 août 1857.
90.	Mémoires de Mathieu Molé, t. IV......................	17 août 1857.
	Table générale du Bulletin (1834-1856)...............	17 août 1857.
91.	Chronique de Monstrelet, t. I..	10 nov. 1857.
92.	Annuaire pour 1858........ .	10 nov. 1857.

1858.

93.	Chronique de Monstrelet, t. II.	25 mai. 1858.
94.	Cron. de Jehan de Wavrin, t. I..	25 mai. 1858.
95.	Les Miracles de saint Benoît..	20 sept. 1858.
96.	Annuaire pour 1859...........	20 sept. 1858.

TOPOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUE
DE LA FRANCE
PENDANT LE MOYEN AGE,
ET DANS LES TEMPS MODERNES JUSQU'EN 1790.

ANCIENNES SUBDIVISIONS TERRITORIALES
DES DIOCÈSES
en Archidiaconés, Archiprêtrés et Doyennés ruraux.

PAR M. J. DESNOYERS.

DEUXIÈME PARTIE.

Les Belgiques et les Germanies.

La première partie de ces recherches[1] comprend les quatre LYONNAISES, c'est-à-dire les Provinces ecclésiastiques ou Archevêchés de LYON, de ROUEN, de TOURS et de SENS, correspondant aux quatre grandes Provinces gallo-romaines des mêmes noms et subdivisés eux-mêmes en trente-cinq Diocèses ou Évêchés, représentant autant de *Civitates* gallo-romaines de même origine. Cet ordre est celui de la *Notitia Provinciarum et Civitatum Galliæ;* c'est l'ordre de l'administration civile établie par les Romains dans les Gaules avant la fin du IVe siècle; c'est l'ordre adopté et conservé par l'Eglise, sauf quelques rares modifications, successivement introduites par les révolutions politiques ou par des intérêts religieux, jusqu'à la réorganisation fondamentale de 1790 et à celle de 1804, qui firent concorder les divisions ecclésiastiques avec les divisions des administrations départementales, mais qui ont dû rester complétement étrangères à mes recherches.

Ces quatre grandes Provinces ecclésiastiques répondent à peu près : la première, aux provinces politiques, plus modernes, du Lyonnais,

---

1. Cette première partie a été publiée dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France* pour 1853.

du Forez, du Beaujolais et à une partie de la Bourgogne; la c
à la Normandie tout entière; la troisième, à la Touraine, :
à l'Anjou et à la Bretagne; la quatrième enfin, à une partie de
pagne, à une partie de la Bourgogne, au Nivernais, à la S
l'Orléanais, à la Beauce et à une portion de l'Ile-de-France.
semble représentait environ le tiers de la France actuelle,
diocèses ont toujours fait partie.

Dans les Provinces étudiées jusqu'ici, il ne s'est opéré a
qu'un petit nombre de changements à ces divisions primit
changements se sont bornés à la création pendant le IXe sié
la IIIe Lyonnaise, d'une partie des évêchés de la Bretagne
Province ecclésiastique de Dol, dont la durée a été très-pas
la formation, pendant le XVIIe siècle, dans la IVe Lyonnaise
chevêché de Paris aux dépens de celui de Sens et à la création
de l'évêché de Blois; enfin pendant le XVIIIe siècle, à la fondat
la Ire Lyonnaise, des diocèses de Dijon et de Saint-Claude.

J'ai pu constater, à l'aide de textes originaux, l'existence
trente-cinq diocèses de cinq cent cinquante-trois sous-divisi
toriales, créées ou subordonnées par le pouvoir ecclésiastiqu
tres divisions topographiques préexistantes [1]. Ces subdivisior
taient en cent dix-huit Archidiaconés ou divisions d'ordre su
et en quatre cent trente-cinq Archiprêtrés, Doyennés ru
autres divisions d'ordre secondaire; elles étaient ainsi di
dans chaque Province :

I. Première Lyonnaise, ou Archevêché de Lyon.	7 Diocèses.	23 Archid.[2]	100
II. Deuxième Lyonnaise, ou Archevêché de Rouen.	7 Diocèses.	28 Archid.	122
III. Troisième Lyonnaise, ou Archevêché de Tours.	12 Diocèses.	33 Archid.	123
IV. Quatrième Lyonnaise, ou Archevêché de Sens.	4 Diocèses.	34 Archid.	90
IV bis. Cinquième Lyonnaise, ou Archevêché de Paris. (De création moderne; XVIIe siècle.)	5 Diocèses		
	35 Diocèses.	118 Archid.	435

1. Plusieurs des Archiprêtrés ayant succédé à des Archidi
je ne les ai fait figurer qu'une seule fois dans ces nombres.

2. Le diocèse de Lyon seul, dans cette Province, n'a y
de divisions archidiaconales.

L'origine d'un grand nombre de ces territoires ecclésiastiques, plus nettement délimités qu'aucune autre sorte d'anciens territoires, remonte jusqu'au IXe siècle et au delà ; plus des trois quarts sont plus anciens que le XVIe ; tous étaient antérieurs à 1790. Le nombre des paroisses, des abbayes et des collégiales dépendant de chacun de ces territoires ecclésiastiques, les rapports de ces derniers avec les principaux *pagi*, régions naturelles ou historiques les plus anciennes, et avec les plus importantes des autres divisions politiques, civiles ou féodales du moyen âge, ont été généralement indiqués, ainsi que leur situation à l'égard du siége de chaque division ecclésiastique et leur position géographique moderne.

La deuxième partie, que je publie aujourd'hui, comprend, avec les mêmes détails, quatre autres Provinces ecclésiastiques, ou Archevêchés, correspondant aux Ve, VIe, VIIe et VIIIe provinces gallo-romaines de la *Notitia*. Ce sont les deux BELGIQUES, ou les Archevêchés de TRÈVES et de REIMS, et les deux GERMANIES, ou GERMANIQUES, représentées par les Archevêchés de MAYENCE et de COLOGNE. Ces quatre Provinces ecclésiastiques ont été partagées à différentes époques du moyen âge et pendant le XVIe siècle, en cinquante-cinq Évêchés, subdivisés eux-mêmes en plus de mille territoires, dont j'ai pu, à l'aide de documents originaux, reconnaître la situation, l'étendue approximative et l'existence plus ou moins prolongée, mais presque toujours antérieure au XVIe siècle. Cette partie de la topographie ecclésiastique présente environ deux cent dix Archidiaconés et près de huit cent cinquante Archiprêtrés, Doyennés ou Décanats, Chapitres ruraux, Chrétientés, etc. ; en un mot autant de groupements divers de paroisses, parfaitement délimités et subordonnés, chacun, à un siége et à un surveillant particuliers.

Cette distribution des territoires ecclésiastiques des Belgiques et des Germanies peut être ainsi approximativement représentée, eu égard aux nombreux changements qui se sont opérés à différentes époques :

V. Première Belgique, ou Archevêché de Trèves.	6 Diocèses.	25 Archid.	87 Archipr., Doy. rur., etc.
VI. Deuxième Belgique, ou Archevêché de Reims ;	13 Diocèses.	36 Archid.	217 Archipr., Doy. rur., etc.
Archevêchés plus modernes (XVIe siècle) :			
VI *bis*. De Cambrai.	2 Dioc. nouv. (et 3 anc.)	4 Archid.	29 Archipr., etc.
VI *ter*. De Malines.	7 Diocèses, tous nouv.	8 Archid.	67 Archipr., etc.
VII. Première Germanie, ou Archevêché de Mayence.	15 Diocèses.	92 Archid.	284 Archipr., etc.
VIII. Deuxième Germanie, ou Archevêché de Cologne.	6 Diocèses.	45 Archid.	162 Archipr., etc.
VIII *bis*. *Archevêché, plus moderne, d'Utrecht.*	6 Dioc. nouv.		
	55 Diocèses.	210 Archid.	846 Archipr., etc.

Les diocèses dont nous allons étudier la topographie, n'ont jours fait partie de la France; plusieurs en ont été passagèrei parés; un assez grand nombre ne lui appartient plus de siècles. Il en est même, et de fort étendus, qui n'ont jamais pris dans les anciennes limites des dix-sept Provinces des quoique leurs Métropoles y fussent situées. Plusieurs ont ment divisés que le nombre des évêchés, correspondants d'al *Civitates* de la *Notitia Galliarum*, vers la fin du IVe siè presque doublé vers le milieu du XVIe. D'autres, enfin, ont ét risés ou entièrement supprimés par l'effet de la propagatior testantisme. Le pouvoir et les domaines temporels d'un grand de ces évêchés ont été une cause nouvelle de complication non concordance fréquente avec les limites de l'autorité spiri

Ces changements considérables, subordonnés presque touj révolutions politiques des États, compliquent singulièreme portion de la géographie ecclésiastique de l'ancienne Gaul été possible d'éviter en partie les plus grandes difficultés q sultent, en se restreignant aux limites de la France actuell pas cru devoir me les épargner, et j'ai préféré me confor mêmes vues qui ont dirigé les savants auteurs des deux é éditions du *Gallia christiana*[1], et des deux éditions des *Galliæ*[2]. J'ai même jugé nécessaire d'aller plus loin, en po la géographie de chacune des Provinces ecclésiastiques don tropole faisait primitivement partie de la Gaule, jusqu'à grande extension qu'elles aient eue à aucune époque du mo même en dehors de ses plus anciennes limites. Les avan m'ont paru résulter de cette méthode, m'ont semblé tellem pour l'étude des éléments de la géographie ecclésiastique et d graphie civile comparées, que j'ai dû compter sur l'indulg lecteurs de ce travail, eu égard aux difficultés qu'il présent

Le meilleur moyen d'éviter la confusion, au milieu de ces nor et importantes modifications, est d'en indiquer d'abord la su chronologique, en suivant, pour ainsi dire, la marche progr christianisme, puis en notant les modifications locales occa surtout par les nécessités du culte, par la Réforme ou par les politiques.

Je ne puis, dans cet aperçu, indiquer que très-sommaire changements les plus notables; on trouvera les détails dans pitres concernant chaque diocèse, et le résumé général dan duction qui complétera cet ouvrage.

Le point de départ doit être l'état primitif constaté par la *Galliarum*, c'est-à-dire la concordance des plus anciens arc et évêchés avec les Métropoles et les Cités des Belgiques et manies. Ils sont seulement au nombre de vingt-deux, et tous antérieurs au Ve siècle.

---

1. *Gall. christ.*, en 4 vol. in-fol. (1656), et en 13 vol. in-fo *1785)*.

2. *Concil. Gall.*, 1re édit., en 3 vol. in-fol. (1629); avec *suppl. (1646-1660)*; 2e édit., t. Ier, le seul publié (1789).

sion, au IVe siècle, des diocèses de la Gaule, correspondant Provinces gallo-romaines des Belgiques et des Germanies[1].

OVINCIA BELGICA PRIMA [habet civitates] numéro IV.
PREMIÈRE BELGIQUE. (Archevêché de Trèves.)

IOPOLIS, CIVITAS TREVERORUM; Trèves, métropole.
'AS MEDIOMATRICORUM [id est METTIS]; Metz.
'AS LEUCORUM, TULLO; Toul.
'AS VERODUNENSIUM; Verdun.

INCIA BELGICA SECUNDA [habet civitates] numéro XII.
SECONDE BELGIQUE. (Archevêché de Reims.)

IOPOLIS, CIVITAS REMORUM; Reims, métropole.
'AS SUESSIONUM; Soissons.
'AS CATUELLAUNORUM; Châlons-sur-Marne.
'AS VEROMANDUORUM [quæ nunc Noviomagus]; Vermand, Saint-entin, puis Noyon.
TAS ATRABATUM; Arras.
TAS CAMARACENSIUM; Cambrai.
TAS TURNACENSIUM; Tournai.
TAS SILVANECTUM; Senlis.
TAS BELLOVACORUM, Beauvais.
TAS AMBIANENSIUM; Amiens.
TAS MORINUM [id est TARAVUANNA]; Teroüanne.
TAS BONONENSIUM; Boulogne.

OVINCIA GERMANIA PRIMA [habet civitates] numéro IV.
PREMIÈRE GERMANIE. (Archevêché de Mayence.)

ROPOLIS CIVITAS MOGUNCIACIENSIUM; Mayence, métropole.
TAS ARGENTORATENSIUM [id est STRATEBURGO]; Strasbourg.
TAS NEMETUM [id est SPIRA]; Spire.
TAS VANGIONUM [id est WUARMATIA]; Worms.

VINCIA GERMANIA SECUNDA [habet civitates] numéro II.
SECONDE GERMANIE. (Archevêché de Cologne.)

ROPOLIS, CIVITAS AGRIPPINENSIUM [id est COLONIA]; Cologne, p.
TAS TUNGRORUM [id est TUNGRIS]; Tongres.

---

armi les principales éditions de la *Notitia* indiquées ci-dessous, oisi celle de Sirmond qui est la première, et dont le manuscrit le plus ancien. Les localités indiquées entre crochets ne se ınt que dans des rédactions postérieures de la Notice, mais qui ɛent être cependant antérieures au VIe siècle. — *Concil. Gall.* irmond, t. I, 1629. — A. Duchesne : *Hist. Franc. script.*, t. I, — A. de Valois : *Notit. Gall.*, p. XXVI, 1675. — Nova Gallia ., t. I, 1715. — *D. Bouquet : Hist. des* Gaules, t. I, p. 122, 1738. *e éd. de la Notice publiée* par D. Bouquet, t. II, p. 10, est plus *ıe. — Guérard : Essai sur le syst.* des divis. territ. de la *p. 12, 1832.*

Les quatre grandes circonscriptions territoriales indiquées dar *Notitia* sous les noms de Belgiques et de Germanies, ne comprena au IVe siècle, que les pays soumis aux Romains, c'est-à-dire les trées de la rive gauche du Rhin, dans les limites de la Gaule ancie La grande Germanie ultra-rhénane et la Batavie restaient à peu indépendantes. Mais ce que la politique et les armes romaines avi tant de fois inutilement essayé, le christianisme le réalisa peu à Les nouveaux évêchés qui, jusqu'au IXe siècle, s'établirent au del Rhin, dépendirent d'abord hiérarchiquement des Métropoles attrib dans la Gaule, aux chefs-lieux du gouvernement provincial de l'ép romaine. Ce fut ainsi que la presque totalité de la Germanie pro ment dite ou Grande-Germanie, se trouva pendant plusieurs si intimement unie, sous le point de vue de l'Eglise chrétienne, archevêchés préexistants sur la rive gauche du fleuve. Cette dé dance trouva un élément de durée dans les relations que les Fr Mérovingiens, après la conquête de la Gaule, continuèrent d'entre au delà du Rhin, avec leur première patrie, l'antique et prim *Francia*, la France orientale, et surtout dans l'extension ultra-nane de l'Empire des Carlovingiens.

Pour compléter l'ensemble des Provinces et des Cités de l'a nistration romaine, qui sont devenues, à diverses époques, et m dès cette première période, dans la hiérarchie de l'Église chrétie des dépendances plus ou moins durables des grandes Métropole Mayence et de Cologne, il est nécessaire d'ajouter à la *Germ prima* et à la *Germania secunda*, les Rhéties et les Noriques, vinces intermédiaires entre la Haute-Germanie méridionale et l'It

Curia (Coire, Chur), capitale de la *Rhætia prima*, était dev dès le IVe ou le Ve siècle, le siége d'un évêché de ce nom ; et *Au Vindelicorum* (Augsbourg), fut, vers la même époque, dans la *Rh secunda* ou *Vindelicia*, la capitale d'un vaste diocèse qui, malgré se croissements successifs, dépendit toujours de la métropole de Maye Le *Noricum ripense* et le *Noricum mediterraneum* eurent pour c tales deux villes antiques, *Laureacum* (Lorch) et *Juvavia* (Saltzbo qui devinrent aussi plus tard des chefs-lieux d'Evêchés subordonr la Métropole de Mayence, et qui se disputèrent ensuite entre ell disputèrent à la ville de Passau (*Patavium*) la suprématie métropolit sur les Pannonies, Provinces plus orientales et plus tardivement verties au christianisme.

Les modifications successivement apportées à ce premier ét choses, qui correspondait, à très-peu près, exactement par l semble aux divisions géographiques de la *Notitia*, ont eu des ca et des proportions très-différentes dans chacune des quatre Provi ou quatre grandes Métropoles ecclésiastiques qui représentèrent mitivement les Provinces Belgiques et Germaniques de l'administr gallo-romaine. Celle de Trèves, la première, la plus ancienne, e eût dû avoir les accroissements les plus vastes, ne s'étendit néanm que très-passagèrement au delà des limites qu'elle a constamı conservées pendant le moyen âge, avec ses trois évêchés suffrag de Metz, Toul et Verdun. La suprématie qu'elle devait exercer su premiers évêques régionnaires (ou chorepiscopi), envoyés en mi au delà du Rhin, quoique conforme aux règles canoniques, s'é

devant l'organisation définitive imposée vers le milieu du VIIIe siècle, par la grande mission de S. Boniface, qui reporta sur Mayence la supériorité archiépiscopale et primatiale plus anciennement attribuée à Trèves. Mais aussi, l'archevêché de Trèves ne subit presque aucuns changements depuis cette organisation, qui lui laissa ses limites primitives, sauf une extension assez importante sur la rive droite du Rhin, et à une époque très-récente, vers la fin du XVIIIe siècle, la subdivision du diocèse de Toul.

La situation de l'Archevêché de Trèves entre d'autres Provinces ecclésiastiques dès longtemps délimitées sur ses frontières, fut sans doute la principale cause de cet état permanent, malgré les révolutions politiques qui ont fait dépendre alternativement de France ou d'Allemagne la plus grande partie du territoire de ses évêchés suffragants mais en conservant toujours à Trèves l'autorité archiépiscopale.

Il en fut à peu près de même de la Province ecclésiastique de Reims toutes ses limites, conformes à celles de la *Belgica Secunda*, restèrent immuables, excepté vers le nord, où elle eut à subir pendant le XVIe siècle un amoindrissement notable, par la création de l'Archevêché de Cambrai, et par les conséquences de la politique de Philippe II dans le gouvernement des Pays-Bas.

Les deux grandes Provinces ecclésiastiques de Mayence et de Cologne se trouvèrent dans des conditions entièrement différentes. Leurs limites, pour ainsi dire intérieures, c'est-à-dire vers les autres diocèses plus anciennement constitués et bornés, demeurèrent presque invariables, tandis qu'il en fut tout autrement sur les limites extérieures, ou orientales et septentrionales, au delà du Rhin, vers les contrées plus tardivement converties au christianisme. Toute conquête nouvelle de la politique eut pour conséquence immédiate une conquête religieuse.

Dans les limites de la Gaule, sur la rive occidentale du fleuve, les divisions administratives des deux provinces qui avaient reçu des Romains les noms de *Germanicæ Prima* et *Secunda*, à cause du grand nombre de colonies germaines qui s'y étaient fixées, par l'effet de la conquête ou de la politique romaine, devinrent des divisions ecclésiastiques. La concordance entre les Cités et les Diocèses fut aussi complète que le permettait l'incertitude des frontières, variables elles-mêmes suivant les oscillations politiques du gouvernement romain et l'étendue très-variable aussi des établissements germaniques. Mais au delà du Rhin, l'Église, ne trouvant plus pour base de ses divisions épiscopales la constitution topographique des Provinces et des Cités romaines, dut recourir à d'autres éléments. Nous verrons qu'ils furent encore empruntés à la géographie naturelle et à la géographie politique préexistantes; et que cette voie à peu près analogue, assura dès lors aux nouvelles divisions ecclésiastiques une garantie de stabilité, d'autant plus remarquable qu'elle résista aussi plus tard et pendant de longs siècles aux révolutions politiques.

Toutefois, ce ne fut pas durant cette première période que s'établirent les diocèses au delà du Rhin. Alors les invasions, les envahissements progressifs des Germains et d'autres peuples encore barbares dans la Gaule, troublèrent et suspendirent pendant plusieurs siècles sur la frontière rhénane, théâtre continuel d'attaque et de ré

sistance guerrières, les développements pacifiques de la religion tienne.

Avant de constater les premiers progrès d'une organisatior velle dans les contrées de l'ancienne Germanie, subordonnées d hiérarchiquement aux deux Provinces Germaniques de la Gaule tale et septentrionale, désignées sous ce même nom dans le t de l'administration romaine, il convient d'indiquer les discor peu importantes qui se produisirent durant cette époque ent anciennes divisions politiques et les divisions ecclésiastique récentes.

II. *Premiers changements introduits par l'Église dans les div de l'administration gallo-romaine.*

Un état de choses à très-peu près conforme à ces divisions é au moins dès le commencement du IVe siècle, et dont l'existe constatée par la *Notitia* pour le commencement du Ve, se pe presque sans altération dans l'administration ecclésiastique Provinces pendant les deux siècles suivants.

On voit alors figurer dans les actes des conciles la plupart de ques des Cités précédemment indiquées.

Toutefois, pendant la seconde moitié du Ve siècle et dans les mencements du VIe, l'influence que la conquête des Francs sur l'état du christianisme dans le nord de la Gaule, théâtre de premiers établissements fixes, occasionna quelques modifi passagères, et le rôle que le second grand apôtre des Gaules Remi, archevêque de Reims, remplit en ces circonstances, do signalé. La confiance du chef de l'Église (le pape Hormisdas) q présentait à titre de légat, celle du chef des Francs (Clovis l'appui sanctionnait ses décisions au point de vue politique, l naient une prépondérance qui ne devait avoir pour limites c règles mêmes de l'Église.

Examinons quels en furent les résultats pour la géographie siastique des Provinces dont nous nous occupons : le fait important fut la création d'un diocèse nouveau, celui de La dépens du grand diocèse de Reims, par l'archevêque saint Re même, vers 497[1]. C'est assurément un fait digne de remarq l'établissement de ce siége épiscopal dans une ville ou un romain (*Lugdunum* ou *Laudunum clavatum*), dont l'origin rieure à la période Mérovingienne est rendue incontestable fait, et surtout par les vestiges gallo-romains qu'on y a déc mais qui n'avait point eu rang antérieurement au nombre des C

---

1. Flodoardus, *Hist. Rem. eccl.*, l. I, c. 14. — « S. R (divitiarum suarum) *non modicam partem ecclesiæ S. Mari duni clavati, Remensis parochiæ castri, ubi nutritus fuerat, t ibique Genebaudum, carne nobilem virum.... qui relicta c S. Remigii, ceu traditur, nepte, religiosam subierat vitar navit, episcopum, Comitatusque Laudunensis eidem cas jecit parochiam.* »

romaines, et qui ne figure même point au titre de *Castrum* sur les textes primitifs de la *Notitia*, tableau de l'organisation et de la concordance primitives de l'Église avec l'administration romaine. Cependant on voit dans cette liste officielle six autres chefs-lieux d'évêchés y figurer dès lors sous cette même dénomination de *Castrum :* les *Castra Cabillonense* (Châlons); *Matisconense* (Mâcon), dans la Lyonnaise Première; les *Castra Vindonissense* (Windisch); *Ebredunense* (Iverdun); *Rauracense* (Augst.) dans la Grande-Sequanaise; le *Castrum Ucesiense* (Uzès), dans la Narbonaise Première. La grande autorité de saint Remi, le choix du premier titulaire son neveu (*Genebaldus*), le titre de *Comitatus* que portait déjà au ve siècle, s'il faut en croire Flodoard, le territoire de *Laudunum*, et peut-être des causes politiques d'influence à exercer sur les diocèses de la Province de Reims plus éloignés du siége archiépiscopal, ont sans doute contribué à cette création contraire aux usages de l'Église et aux décrets impériaux, qui prescrivaient de n'établir d'évêques que dans les chefs-lieux des *Civitates* et un seul dans le territoire de chacune d'elles [1].

Un second fait d'un ordre opposé à signaler dans cette même période de la géographie ecclésiastique des Belgiques, est l'existence très-passagère et même quelque peu incertaine d'un évêché dans la *Civitas Bononiensium* (Boulogne), quoique cette ville figurât déjà sous le titre de *Civitas* dans la plus ancienne rédaction connue de la *Notitia*, où elle occupe le douzième et dernier rang des suffragants de la Métropole de Reims.

L'examen de cette question a été le sujet de longues controverses parmi les érudits, après avoir soulevé longtemps les prétentions opposées des Églises de Terouanne, *Tarvanna*, *Civitas Morinorum*, à laquelle la *Civitas Bononiensum* avait été agrégée dès le VIe siècle, et de Saint-Omer, qui hérita, ainsi que Boulogne même, par l'effet de la grande organisation des diocèses de Belgique au XVIe siècle, d'une partie du territoire et des prétentions de l'évêché primitif [2].

On doit encore signaler comme remontant à peu près à cette époque la réunion des siéges d'Arras et de Cambrai, et de ceux de Tournai et de Noyon, chacun sous un seul évêque préposé à deux siéges distincts. Mais cette réunion elle-même fournit l'un des témoignages les plus certains de la conservation par l'Eglise de l'indépendance territoriale des anciennes divisions politiques gallo-romaines, car chacun de ces quatre diocèses laissés à deux évêques seulement pendant plusieurs siècles, n'en conservèrent pas moins une administration distincte qui se retrouva parfaitement conforme aux divisions

---

1. *Cod. Justin.* I, 3, n. 36. — Concil. de Châlons, anno 650, can. 4, *ap.* Sirmond, *Concil. Gall.*, t. I, p. 515. Cette prescription a été reproduite dans le capitulaire de 806, c. 4, *ap.* Baluze, Capitul., t. I, p. 455, et dans la collection d'Ansegise, c. 128.

2. Cette question a été étudiée de nouveau récemment, avec une érudition consciencieuse, par M. l'abbé Haigneré, dans un mémoire intitulé : *Étude historique sur l'existence d'un siége épiscopal dans la ville de Boulogne avant le* VIIe *siècle*. Boul., 1856, in-8.

aux ducs de Thuringe et de Saxe, soit aux populations de ce
trées[1].

Quelques passages de ces lettres suffisent pour indiquer le b
caractère de la mission et de l'intervention de l'Église romaine
que leur influence sur les premiers éléments de la géograp
l'Église d'Allemagne.

Grégoire II (Ép. V, écrite vers 723) annonce à Charles M
mission de saint Boniface :

« *Notum facimus.... præsentem fratrem Bonifacium fide et bus approbatum, a nobis episcopum consecratum.... ad prædic plebibus Germaniæ gentis, ac diversis in orientali Rheni fl parte consistentibus, gentilitatis errore detentis.... pro quib gloriosæ benevolentiæ tunc omni modo comendamus, ut in o necessitatibus adjuvetis....* »

La lettre du même pape (Ép. VI), écrite en même temps au
ques des Germains (probablement à ceux des diocèses déjà ex
sur la rive gauche), est conçue à peu près dans les mêmes tern
titre d'évêque est enfin donné à Boniface, mais sans indica
siége. Dans celle (Ép. VII) qu'il adresse aux peuples de Thuring
goire leur recommande de lui obéir en tout point et de l'h
comme leur père. Il ajoute :

« *Facite ergo et domum ubi debeat ipse pater vester habi ecclesias ubi debeatis orare....* »

Dans sa lettre aux *Optimati* des Thuringiens (Ép. VIII, a. 72
convertis par des missionnaires plus anciens, il est bien positiven
diqué que Boniface n'avait point de diocèse attribué à son titre d'é

« *Ministerio præsentis fratris.... Bonifacii quem ad vos epis consecratum in sorti prædicationis destinavimus....* »

La même indication résulte de la lettre (Ép. IX) aux peuples
Haute-Saxe (*Alt.-Saxonum*).

---

1. Ces lettres authentiques ont été publiées plusieurs fois,
en 1605, à Mayence, par Serrarius (1 vol. in-4); par Mabillon
nales Bened., sæc. II, puis dans la *Bibliotheca patrum*, d
Concilia Germaniæ, t. I, 1759, et partiellement dans beaucoup d
recueils historiques. L'édition la plus complète est celle de Wur
(Mayence, 1789, in-fol.) reproduite par M. le D. J. A. Giles, dans l'
anglaise des *Patres eccl. Anglicanæ*, dont elles forment 2 volume
in-8). Ces lettres sont reproduites dans la collection de M. l'abbé
Entre autres écrits modernes dont l'histoire des origines du c
nisme en Allemagne a été aussi l'objet, on doit surtout citer le sa
éloquent mémoire lu par M. *Mignet*, en 1839, à l'Académie des s
morales, et publié dans le t. III des *Mémoires* de cette aca
sous ce titre : *Comment l'ancienne Germanie est entrée d
société civilisée de l'Europe occidentale.* — M. Ozanam, dont l
prématurée a été une si grande perte pour les études histori
aussi traité avec détails ce sujet dans son ouvrage intitulé :
civilisation chrétienne chez les Francs (1849, in-8). Mais la g
phie ecclésiastique était à peu près étrangère au but de ces im
écrits.

dressé à Boniface des instructions pour sa conduite, nents à ses doutes, le pape Grégoire III lui attribue 32) le titre d'archevêque, afin qu'il n'eût point de diffibie avec les autres fonctionnaires ecclésiastiques.

es conversions s'accroissant rapidement, Boniface fit ouvelles églises et de nouveaux monastères et plaça uvelle paroisse des clercs auxquels l'un de ses biograne le titre de *custodes*, puis il choisit la Bavière pour rédications :

lesiarum erat non minima in Hassis et in Thuringia ucta, a singulis singuli providerentur custodes... »

ait plus à se conformer, dans l'établissement des évêde la Germanie ultra-rhénane, à des limites de terriidant aux Cités gallo-romaines ; cependant, elle trouva de subordonner, autant que possible, aux divisions xistantes les territoires attribués à ces diocèses. Un en 731 par le pape Grégoire III à ses légats en Bavière, preuve très-convaincante que je ne crois pas avoir rquée. (*Concil. Germ*, t. I, p. 36.)

le ce décret est ainsi conçu :

ratis locorum spatiis, juxta gehennationem uniuscuiscopia disponatis, et subjacentia singulis sedibus ii tres, aut quatuor, vel majoris numeri visæ fuerint s, reservato præcipuæ sedis loco pro Archiepiscopo ibito trium Episcoporum conventu, probabiles fide nii et eruditos sana doctrina viros ordinetis antistiradita dispensatione locis eos creditis collocantes. »

ans nul doute fidèle à ces instructions qui le concert. (*Concil. Germ.*, t. I, p. 41.)

les autorités politiques, indiqué non-seulement par ce toutes les lettres de recommandation que Grégoire II, Zacharie donnèrent à Boniface pour les chefs, ducs, s différentes provinces de Germanie, prouve que les elles de l'Église devaient concorder avec les divisions istantes.

vêchés de Bavière furent établis par Boniface à Salsgen, à Ratisbonne et à Passau.

Baivariorum, Otilone duce consentiente, in quatuor ias, quatuorque his præsidere fecit episcopos.

chés créés, vers la même époque (742), par Boniface, orientale, c'est-à-dire dans la Franconie, dans la frontières des Francs et des Saxons, furent aussi tont conformes aux divisions préexistantes. Les motifs is siéges sont indiqués par la lettre dans laquelle l'arire en informe le pape Zacharie (Ép. XLIX, a. 742. I, p. 43), en lui demandant son approbation :

populis aliquantulum percursis vel correctis, tres iscopos et provinciam in tres parochias discrevimus : ida sive urbes, in quibus constituti et ordinati sunt tatis vestræ confirmari et stabiliri precantes desin esse sedem episcopatus decrevimus in Castello

quod dicitur Wirzaburg; et alteram in Oppido quod nominatur raburg; tertiam in loco qui dicitur Erphesfurt qui fuit jam Urbs paganorum rusticorum. »

Dans la confirmation que le pape fit, cette même année, des nouveaux évêchés de Würzbourg, de Burbourg (transféré depuis Paderborn) et d'Erfurth (Ép. L, a. 742), on voit rappelées les tradit de l'Église, autant qu'il était possible de les appliquer hors des lim de l'ancienne administration gallo-romaine : « *Ut minime in vill vel in modicas civitates episcopos ordinemus; ne vilescat nomen scopi.* »

Le pape confirma pleinement la création des trois nouveaux é chés, dont le choix avait été sans doute imposé à Boniface par distribution géographique des nouveaux convertis et par les nécessit de la défense contre les Saxons restés idolâtres. Mais le courag et habile missionnaire qui organisait l'administration ecclésiasti dans les pays demeurés jusque-là rebelles à son influence civilisatr n'avait point encore de siége, non-seulement métropolitain, m même épiscopal. On voit par une réponse (Ép. CX, a. 745) que l adressa le pape Zacharie, que le pouvoir politique avait pensé à lui choisir un convenable, pour lui et ses successeurs, *ad paganorum fi*

Pépin, de son côté, avait consulté le pape sur le rétablissement l'ancienne Métropole de Mayence. Telle est l'origine de la puissan et de l'immense étendue qu'elle acquit successivement sur tous l diocèses créés dans les différents pays d'Allemagne, jusqu'à ce q leur trop grand accroissement y eût fait établir plusieurs autres chevêchés.

La ville de Cologne avait été d'abord assignée à Boniface com Métropole de toute la Germanie ultra-rhénane; mais des résistan apportées par l'archevêque alors en fonctions et par l'évêque de Li firent obstacle à cette suprématie. Au contraire, en 745, Mayence conquit son titre d'église métropolitaine, auquel lui donnait dr même titre de Métropole civile de la Première Germanie sous l'a nistration romaine. Elle devint même église primatiale des Germanies et eut sous son autorité, dès le milieu du VIIIe sièc douze diocèses suivants : Strasbourg, Spire, Worms (1re Germ. logne, Liége (2e Germ.); Augsbourg, Constance, Coire (Rhétie e que); Wurtzbourg, Burbourg, Erfurth, Eichstadt (Diocèses nou

Tels furent les résultats de la mission de saint Boniface qu trente neuf ans (de 716 à 753, ou de 717 à 754) : il fut d'abord régionnaire (723); puis archevêque sans siége fixe (732); i quatre évêchés aux trois qui existaient déjà en Bavière (73 créa quatre nouveaux dans la France orientale (741); et enfi archevêque de Mayence et primat de toutes les églises de la G ultra-rhénane (743 ou 745).

IV. *Évêchés créés dans les Germanies par Charlemagne et au IXe siècle et par les Empereurs Othon Ier, au Xe et au XIe.*

L'organisation ecclésiastique que les missions pacifiques *niface avaient créée* dans la Hesse, la Thuringe, la Francon *vière, les conquêtes de* Charlemagne (772-803) la réalis

e des Saxons. Ces contrées, si difficilement soumises, furent successivement sous son règne en huit évêchés. Trois d'entre ıabruck, Munster et Minden furent attribués à l'archevêché de ; quatre autres, Selingestadt, transféré peu après à Halber-erden, Paderborn, Hildesheim, accrurent la vaste juridiction evêques de Mayence. Brême, après avoir eu la même attribu-ma bientôt une Province ecclésiastique dont le siége fut trans-Hambourg, qui devint la Métropole de toutes les églises au l'Elbe. Les siéges de la plupart de ces diocèses furent d'abord ıs les principales forteresses conquises ou créées par Charle-*Chr. Mind.* ap. Meib. *res. Germ.*, t. 1, p. 554). Adam *hist. eccl.*, l. I, c. VII; etc.). A chacun de ces nouveaux évé-ent assignés distinctement les anciens territoires des Saxons, tagés en trois grandes tribus et subdivisés en régions natu-ın *Gaus* ou *Pagi* : les plus importants de ces districts de-ıntant de *Ministeria* ecclésiastiques, surveillés par des *archi-ri* : « *Singulis pagis præerunt singuli.* » La présence des xons aux assemblées synodales, où fut réglée et appliquée la e ecclésiastique, favorisait cette concordance. Lorsque les x diocèses ne coïncidèrent pas avec les divisions politiques ıntes, il en fut fait mention, ainsi qu'on le voit pour l'évêché e, dans le Capitulaire de 789 (Baluze, capit. t. 1, col. 245). Métropoles nouvelles furent érigées, l'une pour la Bavière, à Salzbourg par Charlemagne, l'autre à Magdebourg en 992 Basse-Saxe par Othon Ier, qui compléta l'organisation ecclé-ı de la Germanie occidentale par la création de plusieurs iocèses. Ces deux archevêchés, indépendants de la Métropole nce seront étrangers à nos recherches, ainsi que plusieurs x évêchés immédiatement soumis à ces siéges.

elle distribution géographique des diocèses de la IIe *Belgique* ı IIe *Germanie au* XVIe *siècle. — Sécularisation, au* XVIIe *siè-une partie des évêchés des deux Germanies.*

'olution la plus considérable qui ait modifié la topographie ıtique des Provinces que nous étudions et surtout des Métro-Reims et de Cologne s'opéra en 1559, sous la double influence ements politiques et religieux. Philippe II, dans le double but · les progrès du protestantisme et de soustraire à l'autorité evêché de Reims les Pays-Bas et ses possessions de la France onale, obtint de Rome l'érection de trois Métropoles, Cam-lines et Utrecht, et de quatorze évêchés, Saint-Omer et Namur 1re; Malines, Anvers, Gand, Bruges, Ypres, Ruremonde et luc pour constituer la 2e; Middelbourg, Harlem, Deventer, ıe et Leuwarden, dans la 3e. On verra dans les notes les dé-ces modifications radicales.

ssance temporelle de la plupart des évêchés des Provinces de et de Cologne, surtout de ceux situés dans la partie de l'Alle-ıù le protestantisme triompha, contribua à la suppression nd nombre d'entre eux, suppression ou sécularisation sanc-*ar le traité de* Westphalie (1648), qui adjoignit définitivement *e les trois évêchés* de Metz, de Toul et de Verdun.

LES BEL

Ve PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

Ire BELGIQUE. — PROVINCE DE TRÈVES.

1. Trèves (métropole)..
2. Metz..
3. Toul..
4. Verdun..
*5. Nancy..
*6. Saint-Dié..

VIe PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

IIe BELGIQUE. — PROVINCE DE REIMS.

1. Reims (métropole)..
2. Soissons...
3. Châlons-sur-Marne..
4. Vermand; puis Noyon..
5. Arras..
6. Cambrai..
7. Tournai..

DE LA FRANCE.

ı.

ANIES.

LES ET CITÉS lo-romains ermaniques.		ANCIENNES DIVISIONS politiques.	SITUATION actuelle.
BELGICA PRIMA.			
....	Lorraine, passagt. cercle du H.-Rhin.	Élect. de Trèves (dans le Cercle des 4 Élect. du Rhin). — Luxembourg all. en partie...	Prusse : prov. du Rhin ; Reg. de Trèves.
atrici..		B.-Lorr.—Pays Messin. Mosellois...........	Fr. : dép. de la Moselle.
....		H.-Lorr. — Toulois. — Barrois..............	Fr. : dép. de la Meurthe.
enses		H.-Lorr. — Verdunois.	Fr. : dép. de la Meuse.
....		Lorr. centr., partie du Chaumontois........	Fr. : dép. de la Meurthe.
....		H.-Lorraine..........	Fr. : dép. de la Meurthe.
LGICA SECUNDA.			
....		Champagne. — Remois. — Rethelois................	Dép. de la Marne.
es............		Picardie. — Soissonnais....	Dép. de l'Aisne.
ii............		Champagne proprement dite. Chalonnais..............	Dép. de la Marne
dui et *Novio-s*...........		Vermandois. — Noyonnais.	Dép. de l'Oise.
'.............		Artois....................	Dép. du P.-de-Cal.
enses. Nervii.		Cambresis. — Comté de Hainaut, etc................	Dép. du Nord.
ses. Menapii.		Flandre. — Tournaisis. Mélantois. — Gantois.... Hainaut	partie en France. part. en Belgique. Pr. de Hainaut.

VIe PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE (*Suite*).

IIe BELGIQUE. — PROVINCE DE REIMS.

8. Senlis ....
9. Beauvais..
10. Amiens ....
11. Térouanne. — Partage du diocèse de Térouanne entre l
    de Boulogne, Saint-Omer et Ypres..................
12. Boulogne ....
13. Laon..

VIe *bis* PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

IIe BELGIQUE. — PROVINCE DE REIMS.

Réduite, après la création des nouveaux évêchés des Pays-Ba

Les mêmes diocèses, moins Cambrai, Tournai, Arras et Té

+ VIe *ter* PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

IIIe BELGIQUE. — PROVINCE DE CAMBRAI.

(Démembrée de la IIe Belgique au XVIe siècle.)

1. Cambrai (métropole)..
2. Tournai..
3. Arras..
*4. Saint-Omer..
*5. Namur..

+ VIe *quater* PROVINCE ECCLÉSIASTIQUI

IVe BELGIQUE. — PROVINCE DE MALINES.

(Démembrée de la IIe Belgique et de la IIe Germanie, au XVI

*1. Malines (métropole)..
*2. Anvers..
*3. Gand..
*4. Bruges..
*5. Ypres..
*6. Ruremonde ....
*7. Bois-le-Duc..

…s ET CITÉS romains …aniques.	ANCIENNES DIVISIONS politiques.	SITUATION actuelle.
…CA SECUNDA.		
…t	Valois. — Senlissien (Servois)...................	Dép. de l'Oise.
....	Picardie. — Beauvaisis.....	Dép. de l'Oise.
…es..........	Picardie. — Amienois. — Pontieu.................	Dép. de la Some.
....	Picardie. — Artois. — Flandre. — Térouennois.......	France, en très-grande partie. (Pas-de-Calais). — Belgique.
…s...........	Picardie. – Flandre. — Boulonnais..................	
…es.........	Picardie. – Laonnais......	Dép. de l'Aisne.
…IA SECUNDA.		
…ablatis dioc. …, Turnac., Teruanna.).		
…CA TERTIA.		
…ses. Nervii..	Cambrésis. — Comté de Hainaut....................	Dép. du Nord.
…s. Menapii.	Flandre. — Tournaisis, etc.	Belgique en g. p.
....	Artois...................	Dép. du P.-de-Cal.
....	Flandre. — Comté d'Artois.	*id.*
…censis	Comté de Namur. — Losmois.—Brabant Wallon...	Belgique : pr. de Namur.
…IA QUARTA.		
....	....	Roy. de Belgique.
....	....	Hollande. Brabant septentr.

VIIe PROVINCE ECCLÉSIAS

Ire GERMANIE, ou GERMANIE SUPÉRIEURE. —

1. Mayence (métropole)....................

2. Strasbourg..........................

3. Spire..............................

4. Worms..............................

Diocèses d'Allemagne, compris dans la Ire Ge
de Mayence, qui n'ont jamais fait par

5. Constance, (d'abord à *Vindonissa*).......

6. Coire (Chur)..........................
7. Fulde................................
8. Augsbourg............................
9. Würzbourg (*Herbipolis*)................
10. Eichstadt (*Aureatum ?*)................
11. Paderborn............................
12. Hildesheim ; (d'abord Eltz)..............
13. Halberstadt ; (d'abord Ostervic)..........
14. *Verden* ; (d'abord Bardvic)..............
15. *Bamberg*............................

ET CITÉS romains maniques.	ANCIENNES DIVISIONS politiques.	SITUATION actuelle.
ANIA PRIMA.		
; — *Caraca-* *Mattiaci*. —	Cercle des 4 Electeurs du Rhin.—Élect. de Mayence. —Palatinat du Rhin.......	Gr. D. de Hesse et Pr. de la Prusse rhénane, etc.
- *Argentora-*	B.-Alsace. — Cercle du H.-Rhin....................	Fr. Dép. du Bas-Rhin.
....	Partie occid. du Cercle du H.-Rhin, dans le Palatinat du Rhin..................	Bavière Rhénane.
....	............*id*.......	Prov. de Hesse-Damrstadt.
— *Tulingi*.— — partie des les *Allaman-*	Cercle de Souabe. — Suisse (C. de Turgovie).........	Suisse. — G. D. de Bade et Bav.
....		
....	Grisons............... ...	Suisse.
'atti.......	Partie orientale du Cercle du Haut-Rhin	Pr. de Hesse-Cassel.
....	Cercle de Souabe et partie du Haut Palatinat...........	Bav. C. de Souabe.
nunduri. ...	Cercle de Franconie, partie occid.; et p. du H. Pal.t...	Bav. C. de Frannie et d'Aschaffenbourg.
....	Cercle de Franconie, part. mérid.; part. de la Souabe.	Bav. C. de La Regen.
- *Westfalai*..	Cercle de Westphalie	Prusse, pr. de Westphalie.
....	Cercle de la Basse-Saxe....	Hanovre.
ntr. et *Saxo-*	Cercle de la Basse-Saxe	Prusse, pr. de Saxe.
-ansalbini...	Cercle de Westphalie.......	Hanovre.
nduri.......	Cercle de Franconie, partie centrale.	Bav. C. de Franconie supér.

VIIIe PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

IIe GERMANIE, ou GERMANIE INFÉRIEURE. — PROVI
DE COLOGNE.

1. Cologne (métropole) ....

2. Liége (d'abord Tongres, puis Maestricht)..............
3. Utrecht..

Diocèses de la IIe Germanie, ou Province de Cologne, qui jamais fait partie de la Gaule.

4. Munster (*Mimingerodium*)...........................
5. Minden ....
6. Osnabruck ....

VIIIe *bis* PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

PROVINCE D'UTRECHT.

(Démembrée de la IIe Germanie, ou Province de Cologne, au XVI

1. Utrecht (métropole)..................................

*2. Middelbourg...

*3. Harlem..

*4. Deventer..

*5. Groningue ....

**6. Leuwarden*..

ET CITÉS ›mains ıniques.	ANCIENNES DIVISIONS politiques.		SITUATION actuelle.
ıMANIA . .			
‹DA.			
a Agrippi- Tencteri; — 'r.Ripuarii.	Cercle des 4 Electeurs du Rhin.		Prusse, pr. du Rhin; rég. de Cologne.
— Tungri ..	....		Belg. pr. de Liége.
- Aduatici.	....		Holl. pr. d'Utrecht.
ıxones.....	Cercle de Westphalie.,.....		Prusse; pr. de Westphalie.
. ...	....		Hanovre.
JECTENSIS.			
	Comitatus Hollandiæ.......	Hollande. — Pays-Bas.	Pr. d'Utrecht et petite partie de la Gueldre.
ıvi	Goylandia.— Velavia — Geltiæ pars.—Batua.—Delflandia.—Rynlandia (Leyde)...		
	Zetlandia (Walchera. — Bevelandia, etc.)............		La Zélande.
t	Kennemaria. — Amsterlandia. — Westfrisia.........		La Hollande septentr.
›nes.	Transisalaria regio (Ower-Yssel). — Salandia. — *Tuenta.* — Trenta. — *Zutphaniæ comitatus*.........		L'Over - Yssel et la Gueldre. Drenthe. La Groningue.
	Frise		La Frise.

[redacted]

Ce tableau indique l'extension que j'ai été conduit à donner, en dehors des limites de la France actuelle, aux Provinces ecclésiastiques des Belgiques et des Germanies. Outre les anciennes régions du nord-est et du nord de la France, la Lorraine, l'Alsace, la Champagne, la Picardie, l'Artois, la Flandre, et de petits territoires subordonnés, on y voit figurer tous les diocèses des royaumes modernes de Belgique et de Hollande; ceux des pays les plus voisins de la rive droite du Rhin (Westphalie, Prusse, Bavière rhénanes, etc.); en un mot, tous les diocèses successivement ajoutés aux deux Métropoles de Mayence et de Cologne. Je n'ai écarté que ceux qui furent soumis, dès leur origine, à d'autres archevêchés d'Allemagne. Si la plupart de ces anciens territoires sont aujourd'hui étrangers à la France, il n'en a pas toujours été ainsi. Est-il besoin de rappeler que cette France ultra-rhénane fut le berceau et le séjour, pendant plusieurs siècles, des nations Germaniques qui ont conquis et formé la France moderne? Les sous-divisions primitives de la géographie politique, mises en rapport avec celles de l'Eglise sont, pour la plupart, des régions naturelles, dont les noms ont été empruntés aux cours d'eau, aux forêts, aux montagnes, aux tribus de la terre natale des Francs. Les *pagi* des *Suevi*, des *Allamanni*, et d'autres nations germaniques, dont César, Tacite, Pline, Ammien Marcellin, et d'autres auteurs de l'antiquité ont parlé, on les retrouve, en partie, dans les *Gaus* ou *Gowe* du moyen âge, que l'Église a le plus souvent pris pour bases de sa géographie, comme les *pagi* de la Gaule et de l'Italie. On peut ainsi comparer le mode et l'époque de l'assimilation qui s'est faite, dans des conditions plus ou moins analogues, au delà et en deçà du Rhin. Le royaume d'Austrasie, compris dans les Provinces ecclésiastiques dont nous nous occupons, n'a-t-il pas été le théâtre le plus animé de l'histoire de France pendant ses premières périodes? — Est-il besoin de rappeler que ces grands territoires ecclésiastiques de la Germanie rhénane ont été, le séjour le plus habituel des rois et empereurs Carlovingiens? Ces princes y sont nés, ils y sont morts, pour la plupart. Leurs *villæ*, leurs synodes politiques et ecclésiastiques, le théâtre de leurs guerres, les lieux d'où ils ont daté leurs capitulaires, leurs fondations d'illustres abbayes, de grandes cathédrales dont l'origine remonte jusqu'à eux, ne sont-ce pas les liens les plus intimes entre l'antique France ultra-rhénane et la France moderne? Si l'on étudie les diplômes des deux premières races, on reconnaît que les trois quarts des lieux indiqués sont au delà du Rhin.

Mais s'il y avait des motifs suffisants pour justifier cette extension de la géographie ecclésiastique de la Gaule, il y avait aussi de grandes difficultés à utiliser les nombreux documents rassemblés surtout par l'érudition allemande, et à les rapprocher des recueils de textes publiés en France, des manuscrits, des pouillés et des cartes. Si je n'en ai pas toujours tiré le meilleur parti, je l'ai du moins consciencieusement tenté; les retards apportés à la mise au jour de cette suite de mes recherches n'ont pas eu d'autre cause. Une grande partie en était déjà imprimée depuis plusieurs années, même pour les diocèses qui ne paraîtront que dans les Annuaires suivants, et je me plais à exprimer ici ma reconnaissance des facilités que le Conseil de la Société de l'Histoire de France a données à cette publication.

Ire PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

Ire BELGIQUE. — BELGICA PRIMA.

I. DIOCÈSE DE TRÈVES.

(MÉTROPOLE.)

CIVITAS TREVERORUM.

(Fin du IIIe ou IVe siècle).

…CONÉS ; 20 OU 24 CHRÉTIENTÉS, ARCHIPRÊTRÉS, DOYENNÉS, OU CHAPITRES RURAUX.

…ONATUS MA- …REVIRENSIS ; SANCTI PE- …CHIDIACONÉ, TRÈVES, ou Chapitre de …RE.	Parties nord et centrale du diocèse.	*Pagus Trevirensis*, vel *Trevericus*, part. infér. du gr. *pag. Muslensis* ou *Moslensis* (vallée de la Moselle, dont le dioc. de Metz comprenait la portion supér.), partie du *pag. Bedensis* (*Bedagowa*).	Part. N. de la *Lotharingia Mosellanica*, vel *sup.*	Prusse. — Province du Rhin. Régence de Trèves.	Trèves, chef-lieu de la Régence et du Cercle (*Kreis*) de ce nom. —Capitale de l'anc. Électorat de Trèves.
…ATUS (vel …ITAS) TRE- vel CAPI- …NCTI PETRI …,ou doy. de …*ugusta Tre-* -*Trier* all.). …a banlieue, .. du Cercle campagne.	Sud de l'archidiac. 22 par.	*Terminus Trevericus*; *vallis Trever.*; *suburbium Trever.*, dans le grand *pag. Moslensis*.			
CAPITULUM vel CHRIS- …BURGENSIS. , ou Chapi- de Bitburg … l'époque …*trum Be-* …*dbergis.*	N. O. 48 par.	*Pagus* et *comitatus Bedensis* (la plus grande part. du doy.), dans le Luxembourg allemand, et *pag. Trevirensis.*			Chef-l. du Cercle de ce nom. L'abbaye d'Epternach était dans ce doy.
…*GENSIS.* …*r la Kill,*	*N.* 24 par.	*P. Charos*, *Carosgowe*, *Carascouw*? petite			Cercle d'Adenau. L'abbaye \ de

Doy. de Kylbourg, de la carte de Sanson.		*Idem.* part. du *P. Eifflensis* (l'Eiffel) à l'extr. E. de l'Ardenne (*pag. Arduennensis*).	*Idem.*
4. — PISPORDIENSIS, vel PRESPORDIENSIS. Pyspord (Bisport).	E.N.E 43 par.	*P. Trevirensis*, dans le gr. *pag. Moslensis* ou *Mosell.* (*Infer.*).	(
II. ARCHIDIACONATUS DITKIRCHENSIS, vel TRANS-RHENANUS, vel ENGARIENSIS; sub titulo SANCTI LUBENTII. ARCHIDIAC. DE DIETKIRCHEN (Dietkirch), ou archid. D'OUTRE-RHIN, ou archid D'ENGERS, ou archid. DE SAINT-LUBIN. Cet archid. constituait la plus grande partie du Bas-Archevêché.	Partie nord-orientale du diocèse. Rive droite du Rhin.	*Pag.* et *comit. Loganensis* (*Logenahensis, Logengauwe*) *inferior* (vallée de la Lahne (*Logana*) inférieure), pet. part. occid. du *Wester-Wald*. Ce *pagus*, le plus important de l'archid., etait partagé en plusieurs *comitatus*.	
5. DECANATUS (vel CAPIT. RUR.) DITKIRCHENSIS. Doy. ou Chapitre rural de Dietkirch.	E.N.E. 22 par.	Partie du *pag. Einriche* (pays de Herrich), dans le *pag. Loganensis infer. Comit. Schoeneberg.*	Diel kii La de rei dai Me de
6. — ENGARIENSIS, vel CUNOSTENIO - ENGARIENSIS? Engers. Les quatre doyen. suivants figurent sur la carte de la Prov. de Trèves, par Sanson. Ils manquent dans plusieurs des listes.	N.N.E. 44 par.	*Pag. Angerisgowa* (*comit. Wiedensis* et *Seynensis*). *Silva Osnikke.*	Pru ba et ble
7. — MERFELDSENSIS, vel MARIENFELSENSIS. *Merfels.*	E. 27 par.	*Pagus Loganensis infer., P. Einriche; comit. Marvelis* et pet. part. O. du *pagus Wettereiba.*	
8. — *KIRCHBERGENSIS.*	E.	*Id.* et P. Wettereiba.	P'

:(Kirckberg).		*Comit. Deciensis.*	près Limbourg (différ. de Kirchberg, Prov. du bas Rhin).
'el Archipre- ıtus Wetz- ıis, al. Wez- ısis. ır. :hipr. exerçait s. une supré- resque archi- le sur les au- ennés de l'ar- 'Outre-Rhin.	E.N.E. 62 par.	*Pagus Loganensis inf.* *Comit. Solmizzensis.*	Prusse; Prov. du Rhin. Régence de Coblentz, Cercle de Wetzlar, enclavé entre les princ. de Nassau et de Hesse-Darmstadt.
eigernensis, gerensis. n (Haiger).	N.E.N.	Part. N. du *pag. Einriche* (pays de Herrich), pays et comté de Heygere, et part. du *Wester-Wald.*	Princip. de Nassau.
hidiaconatus ınsis, vel de ntibus; sub ıcti Castoris. ıconé de Car- *adunum, Ca- Cardona*), ou de Coblentz, ınt-Castor. et Coblentz h.-lieu de cet mais plus ha- ıent Cärden.	Parties centrale et nord-orientale du diocèse.	Partie sud du *pag. Eifflensis* (région montagneuse de l'Eiffel); partie N. E. du *P. Moslensis infer.* et du *pagus Meginensis.*	Prusse. — Province du Rhin. Régence de Coblentz. — Cârden sur la Moselle. Cercle d'Ahrweiller. Coblentz, chef-lieu de la Régence et du Cercle de ce nom.
ıatus (vel ca- ı.) Cellensis. u Chap. rural les (*Cellæ*, ı faisait partie oyenné.	E.N.E. 55 par.	Partie du *pag. Moslensis.*	Chef-lieu du Cercle de ce nom.
:htendungen- Ochtendunc- de Ochthin- ıdung. *palat.* s la première D. d'Oichten- le la *carte de*) *z était com- ce doyenné.*	N.N.E. 76 par.	La princip. part. du *pag. Meginensis*, al. *Meynfeldensis*, al. *Meineveldensis*, al. *Mediolacensis*, al. *Magniacensis* (le Meyland). Meyen (*Megenum*) était ch-l. de ce pagus; pet. port. de l'Eiffel (*p. Eifflensis*).	Cercle de Coblentz, à l'O. de cette ville, au S. d'Andernach.

13. — Boppardiensis. Boppard (*Bodobriga* de l'époque romaine; *Bronto-brica*). Le premier de ces trois doyen. dépendait du Haut-Archevêché, et les deux autres du Bas-Arch.	E.N.E. 18 par.	*Pag. Trigorius*, vel *Trechiara*, vel *Trachgowe*, entre la Moselle, le Rhin et la Nahe, région mont. et boisée du Hundsrück (*Hundesruchi pag.*).	*Idem.*	**Cercle de St-Goar. Oberwesel (*Wasakia*) et Bacharath étaient dans ce doyenné.**
IV. Archidiaconatus Longuionensis, vel antiq. **Longagionensis**; sub titulo **Sanctæ Agathæ.** **Archidiaconé de Longuion**, ou archid. **de Sainte-Agathe.** Entre la Meuse et la Moselle.	Partie occid. du dioc.	Part. orient. du comté de Luxembourg, comit. *Lucelisburgensis*, plus moderne que tous les *pagi* de ce dioc. Partie mérid. de l'Ardenne, *pag.* et antiq. *silva Arduennensis*. — La plus gr. p. de cet archid. correspondait à la partie N. E. du vaste et anc. *pag. Wabrensis* (*Waberinsis*, *Vepria*, pays de la Voivre), qui s'étendait au S. sur les dioc. de Metz et de Verdun, et qui fut subdiv. en plusieurs *pag.* et *comitatus*.	France.	**Longuion sur Chiers, chef-lieu de canton de l'arr. de Briey (dép. de la Moselle).**
14. Decanatus (vel **capit. rur.**) **Luxemburgicus**, vel **Luciliburgensis.** Doyenné ou Chap. rural de Luxembourg (*Lucilimburghut*, *Lucelburg*, *Lutzelburgh*, *Luczelenburc*).	O.S.O. 36 par.	*Pag.* et *comitatus Methingoicensis*, vel *Mitegove*, et *vallis Alsunciæ*, in *majori pago Wabrensi* (pays de la Voivre).	France.	**Territ. environnant l'ancienne cap. du gr.-duché de Luxembourg, et faisant part. de la prov. de ce nom en Belgique, moins la capitale.**
15. — Longuionicus. Longuion (*Longagio*, al. *Longuionum*).	S. O. 35 par.	Extrém. N. du duché de Bar.		**Arr. de Briey (Moselle).**
16. — Ivodiensis. Ivois (*Epoissus* de l'époque rom.).	O. 35 par.	*Pag.* et *comit. Evodiensis*, vel *Evosiensis*, vel *Eposius*, partie du gr. *pag. Wabrensis*.		**Ivois-Carignan, ch.-lieu de canton de l'arr. de Sédan (dép. des Ardennes).**
17. — Baseillensis. **Baseilles (*Bazelli*).**	S. O. 27 par.			**Canton et arr. de Sédan (dép. des Ardennes)**
18. — Juvigniensis, al. *de Juveniaco*. ***Juvigny.*** ***Doy. de Gyvigney, de la carte de Sanson.***	O.S.O. 46 par.	**Portion nord du gr. *pagus Wabrensis* et du comit. *Evosiensis***		**Abb. fondée au VIII[e] siéc., arr. de Montmédy (Meuse).**

...NENSIS. *Orolaunum* ...ne rom.)	O. 31 par.	*Pagus* et *comit. Arlunensis.*	Belgique. Capit. de la part. de la prov. de Luxembourg, dépend. de la Belgique.
...CHENSIS, al. ...ISIS, al. DE ...). (Merysch). Merich, de le Sanson. . de Luxem- ; de Mersch plus à l'Est. ...lon et de Ba- cup. le centre ...id. Ceux d'I- Juvigny sont éloignés de l'O. Le ter- Vianden (*C. sis*), à l'extr. vaste doy., avoir formé iv. distincte.	O. 66 par.	*Idem.* Partie sud-ouest du *Pag. Bedensis*, partie est du gr. *Pagus Wabrensis.* L'Ardenne s'étendait sur une petite portion nord du doy. de Mersch.	Chef-lieu de C^on de l'arr. de Luxembourg. Ce doy. et celui de Luxembourg contenaient les paroisses de la partie orientale de cette prov.
...IDIACONATUS ...ISIS; sub ti- ...TI MAURITII. ...C. DE THOLEY ...*um*, vel *Ta-* *Teolegium*,); ou Archid. ...URICE.	Partie mérid. du diocèse.	Partie des *Pagi Moslensis*, *Navensis* et *Saravensis* (*Sarachowa*), *S. ulterior*; surtout entre la Moselle et la Sarre.	Prusse. Province du Rhin. Régence de Trèves. Cercle d'Offweiler, à trois lieues N. de Leybach.
...ATUS (vel CA- ...RALE) PER- ...n Chap. rural	S. 44 par.	*Pag. Moslensis*, vel *Muslensis*, portion moyenne de la vallée de la Moselle désignée aussi sous le nom de *p. Trevirensis.*	Cercle de Mertzig.
...IGENSIS, vel ...ACO. (Remingen).	S. S.O. 25 par.		Prov. et arr. de Luxembourg.
...ICETANUS. ...; (Merzig sur ...). Doyen. de de la carte de	S. 40 par.	*Pagus Saravensis infer.*, *Sarachowa* (vallée de la Sarre inférieure).	Prusse. Prov. du Rhin. Régence de Trèves. Ch.-lieu du Cercle de ce nom.
DRILENSIS. ...le (Waerele). , *chef-lieu* ...*chidiaconé*, ...*é vers l'ex-*	E.S.E. 33 par.	Petite partie occid. du *pag. Navensis*, ou *Nahchowa* (vallée de la Nahe supér.), qui s'éten-	Cercle de Mertzig.

trémité orientale de ce doyenné.	dait surtout dans le dioc. de Mayence. Partie S. de la région boisée et mont. du *Hundsrück*.

La Province ecclésiastique de Trèves représentait parfaitement la Première Belgique gallo-romaine de la *Notitia Imperii*. La métropole ou l'archevêché de Trèves et ses trois suffragants, Metz, Toul et Verdun, correspondaient, chacun dans ses limites propres, aux grands territoires, ou *Civitates*, occupés par les *Treveri*, les *Mediomatrices*, les *Leuci* et les *Veroduni*. Le partage du vaste territoire des *Leuci* ou de l'évêché de Toul, en trois diocèses par la création, dans sa partie méridionale, de ceux de Saint-Dié et de Nancy, est tout récent, puisqu'il ne remonte pas au delà de 1777. Il ne modifia les anciennes divisions territoriales que par l'isolement de subdivisions d'un ordre inférieur, mises en rapport avec des intérêts politiques d'origine moderne. La Première Belgique de l'époque romaine était tout entière sur la rive gauche du Rhin, et comprise dans les bassins de la Moselle et de la Meuse. La petite portion de l'archevêché de Trèves située sur la rive droite du Rhin, et qui formait l'extrémité nord-orientale de la Province et du diocèse, ne dépendait point primitivement de la Gaule, mais de la Germanie; elle ne fut ajoutée au diocèse de Trèves que pendant le moyen âge, vers le xe ou le xie siècle, par suite d'accessions au pouvoir temporel des archevêques, plutôt encore que par l'extension progressive du christianisme dans la Germanie.

Avant la création de la Province ecclésiastique de Mayence au viiie siècle, l'archevêché de Trèves exerçait une juridiction supérieure sur une étendue de pays beaucoup plus considérable encore, et embrassait les évêchés de Mayence, de Cologne, de Liége, d'Utrecht et même de Strasbourg, de Worms et de Spire; c'est-à-dire, outre la Première Belgique, le territoire correspondant aux deux Germanies, et le pays des Bataves, plus tardivement converti au christianisme et que se partagèrent les évêchés les plus voisins, d'origine antérieure. Mais cette suprématie primatiale, qui n'avait eu d'abord pour base que la supériorité donnée à Trèves par son titre passager de chef-lieu de la Préfecture des Gaules, et par l'origine plus ancienne de son église, lui fut très-contestée par l'archevêque de Reims, et fut tout à fait éteinte par la création de l'archevêché de Mayence.

Réduite à l'étendue de la Province gallo-romaine de la Première Belgique, la Province ecclésiastique de Trèves était comprise entre la Province de Cologne ou seconde Germanie, au nord et au nord-ouest; la Province de Mayence ou Première Germanie, à l'est; la Province de Reims ou Seconde Belgique, au sud-ouest; les Provinces de Lyon ou Première Lyonnaise et de Besançon ou Séquanaise, au sud.

Le diocèse de Trèves formait à peu près la moitié septentrionale de la Première Belgique, en tenant compte de la partie située sur la rive droite du Rhin. Le diocèse de Toul en occupait la partie méridionale, et les diocèses de Metz et de Verdun étaient intermédiaires, l'un à l'est et l'autre à l'ouest.

ois derniers archevêchés n'étaient limitrophes de la Province
es que dans un intervalle très-étroit, tandis que les deux Pro-
le Mayence et de Cologne, l'enclavaient dans presque toute
due et dans le sens de sa plus grande longueur du nord-est
ouest, qui était d'environ trente à trent-cinq lieues, sur une
qui variait de quinze à vingt-cinq. Réduit à son propre terri-
'ant l'extension ultra-rhénane, le diocèse de Trèves, corres-
à la *Civitas Treverorum* dans les limites de l'ancienne Gaule,
néralement borné à l'est par le Rhin, à l'ouest par la Meuse
éparait de l'archevêché de Reims (*Civit. Remorum*), au sud par
ses, ses suffragants, de Metz et de Verdun (*Civit. Mediomatri-
Verodunorum*) au nord, par les *Eburons* ou *Tungri* dont le
e composa le diocèse de Liége, et au nord-est par les *Ubii* et
etits peuples qui formèrent l'évêché de Cologne. Au point
des divisions politiques, l'Électorat de Trèves, uni et à peu
rrespondant à l'archevêché, était borné à l'est, au sud-est et
-est par l'Électorat de Mayence, le Cercle du Haut-Rhin et le
t, au nord et au nord-ouest par l'Électorat de Cologne et le
e Juliers, au midi, par la Lorraine et l'Alsace, à l'ouest, par le
e Luxembourg qui en dépendait en partie.
t partagé en bailliages (*præfecturæ, satrapiæ, burgraviatus*,
,) dont le nombre varia de vingt-cinq à trente-cinq, en
renant le territoire au delà du Rhin; ces petites régions,
ntant le domaine temporel de l'archevêque, étaient soumises
ble administration politique et spirituelle. On peut voir par la
nte à ces notes, que cette subdivision politique et temporelle
souvent de la subdivision ecclésiastique en archidiaconés et
és ruraux. Une division commune au diocèse et à l'Électorat
généralement usitée dans l'administration diocésaine, était
Haut et Bas-Archevêché, *Obern-Stiffts* et *Niedern-Stiffts*. Ces
rties étaient séparées par le ruisseau d'Ells, qui, au-dessous
en, se jette dans la Moselle près de Kern.
division était déjà usitée dès le XIe siècle, le Haut-Archevêché
œcesis superior) comprenait toute la partie occidentale et
, c'est-à-dire les archidiaconés de Trèves, de Longuion, de
et la moitié sud-occidentale de l'archidiaconé de Carden ou de
z, renfermant Carden même, chef-lieu de cette partie de l'ar-
oné et le doyenné rural de Celle.
s-Archevêché (*Archidiœcesis inferior*), dépendaient les deux
és ruraux d'Ochtenduch et de Boppard dans l'archidiaconé de
z, y compris cette dernière ville, chef-lieu de la partie orien-
et archidiaconé, et toute la portion ultra-rhénane du diocèse,
dire l'archidiaconé de Dietckirch.
rtage de l'archevêché de Trèves en grands districts ecclésias-
remonte au moins au IXe siècle. On lit en effet, dans le
e Disciplinis eccles., etc... de Reginon, abbé de Prüm (dioc.
es), rédigé l'année 906 : *Inquisitio de his quæ Episcopus vel
nistri in suo districtu, vel territorio inquirere debeant per
agos, atque parrochias suæ dioeceseos* (l. II, chap. 1). *Cum
us suam diœcesim circuit, archidiaconus vel archipresbyter
ire debet.* (Hontheim, Prodrom., p. 350 et 353.)

Ainsi que dans plusieurs autres diocèses, les membres du ha clergé auxquels l'administration en était confiée, portèrent le tit de Chorévêques, aussi bien que celui d'Archidiacres. Quoique c deux fonctions ne semblent pas avoir été complétement identiques, et que les Chorévêques (*chorepiscopi*, *corepiscopi*, *choriepiscopi*, *chor-bischof*, *in vicis* et *in pagis episcopi*) aient été surtout chargés de la surveillance des paroisses rurales, cependant ces fonctions ne tardèrent pas à être confondues, ou du moins réunies sur la même tête. Les *chorepiscopi* continuèrent d'être indiqués dans ce diocèse beaucoup plus tardivement que dans aucun autre. Plusieurs siècles après la suppression de cette dignité par Charlemagne, et jusqu'au XVIIIe, les titulaires préposés à l'administration des cinq grands territoires archidiaconaux de Trèves, sont encore fréquemment désignés sous le nom de chorévêques.

On ne voit d'abord figurer qu'un seul archidiacre et un seul chorévêque, puis deux, trois, quatre et cinq dignitaires de l'un ou de l'autre titre ; puis plusieurs prévôts (*præpositi*), qui sont en même temps archidiacres et chorévêques ; en définitive les cinq archidiaconats sont attribués aux titres de prévôts de chacune des cinq principales églises collégiales du diocèse. La plus ancienne mention, toutefois, est celle de l'archidiacre ; dès le milieu du VIe siècle, Grégoire de Tours (*de Gloria confess.* c. XCIII) parle d'un archidiacre de la ville (*archidiaconus urbis*), contemporain de l'archevêque Nicetius. Cunibert nommé archevêque de Cologne en 623, était auparavant archidiacre de Trèves (Surius, *Vit. ss.*, XXIIe nov.). Le chorévêque de Trèves, le plus anciennement indiqué par les chartes, mais non certainement le plus ancien, puisque c'est précisément vers cette époque (an. 799) que remonte la suppression générale du titre (*Capit. reg. fr.* l. VI c. CXXI, Baluze, *Capitul.*, t. I, col. 943), n'est que du commencement d IXe siècle. Frodoard (*Hist. rem.*, l. II, c. 18) l'indique sous l'année 81 Il se nommait Adalmat, il était contemporain de l'archevêque Amalarius. Il n'en fut pas de plus célèbre que l'auteur contemporain d *Gesta* de Louis le Débonnaire, Thégan, qui reçoit le titre de *chorepiscopus Trevir.* soit en tête de ses Annales, soit dans les vers Walafrid Strabon, *ad Degan. chorepisc. Trevir.* (D. Bouquet, *R des hist. de Fr.*, t. VI, p. 72 et 73). Il paraît avoir été appelé à c fonction par l'archevêque Hetton, vers l'an. 835 (le P. Le Cointe, *An eccles. Franc.*, a. 835, n° 83., t. VIII.)

Après lui, pendant les Xe et XIe siècles, les mentions de chorévê de Trèves se multiplient.

Un acte de donation de l'année 967, émanant du chorévêque d ves, Wichfrid, offre, outre sa signature, celle de trois autres ch ques (Gunther, *Codex dipl., Rheno-Mosell.*, t. I, 1822, p. 72, Deux d'entre eux, Thiedo et Wichfrid lui-même, sont indiqué le titre d'archidiacres dans des chartes des années 964 et 975 theim, *Hist. Trev. dipl.*, t. I, p. 301 et 318, nos 180 et 195). I diplôme de l'archevêque Thierry, dont la date est comprise e années 965 et 975, figurent les quatre *corepiscopi* (sic) *Sig Luidolfus, Anifridus et Ruotbertus* (Gunther, *loc. cit.*, t. I, p. 7 Hermann et Gerhard signent, comme chorepiscopi, une l'archevêque Egbert, datée de l'année 981 et relative à l'ég

giale de St-Paulin. Un *archidiaconus*, un *decanus* et trois *præpositi* figurent dans le même acte (Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.* t. I, p. 323, n° 198, et *Concil. Germ.*, t. II, p. 663). En 996, dans une donation au même monastère, figure un frère de la donatrice, Berenger (*Beringerus*), qualifié du titre de *sanctæ Treviricæ sedis corepiscopus* (id., *id.*, p. 335 n° 211). En 1052, un contrat entre l'archevêque Eberhard et le comte Waldram d'Arlon est signé, entre autres témoins, par deux *corepiscopi*, Ruric et Arnold, dont les noms sont suivis de ceux de trois *præpositi* (id., *id.*, p. 393, n° 250.) Le même chorévêque Ruric, avec un autre nommé Brunon, sont témoins d'un décret du même archevêque, donné en 1063 en faveur de l'abbaye de Prüm (id., *id*, p. 406, n° 260).

Un diplôme de l'an 1052, contient les noms de quatre *corepiscopi*, *Arnolfus*, *Wultmarus*, *Roricus*. *Hungerus* et ceux de plusieurs *præpositi* (Gunther, *Cod. dipl.*, *Rheno-Mosell.*, t. I, p. 130, n° 54). En 1053, figurent trois de ces chorévêques (id., *id.*, p. 138, n° 59). En 1057, on voit trois *corepiscopi* et deux *præpositi* (Gunther, *loc. cit.*, p. 134, n° 58).

Dans une donation faite en 1075, par l'archevêque Eude (*Udo*) à l'église de Saint-Siméon, figure un seul chorévêque, Hunger, et avec lui le prévôt de la cathédrale (*prœpos. majoris domûs*), deux autres prévôts et un doyen (Hontheim, *loc. cit.*, t. I, p. 419, n° 271.) Ce sont toujours les cinq titulaires qui, dans la suite, sont constamment représentés par les cinq archidiacres, prévôts des cinq grandes collégiales du diocèse.

Dans un diplôme de l'an 1085 les chorévêques (*choriepiscopi*) figurent au nombre de quatre, *Poppo*, *Hungerus*, *Bruno* et *Winricus*. On lit avant leur signature celle d'un doyen (*Arnulfus publicæ sedis decanus*), et après, celles de deux prévôts, *Poppo* et *Rambertus* (id., *id.*, p. 436, n° 289). En 1097, ces mêmes quatre chorévêques signent un acte de donation avec un *præpositus* et deux *decani*, dont l'un est aussi qualifié du titre de *publicæ sedis decanus* (id., *id.*, p. 449, n° 299).

Une charte de l'archevêque Engilbert, de l'an 1098, présente les noms de trois archidiacres, dont l'un est qualifié d'*archidiac. dictus præpositus*. Deux autres *præpositi*, le *præp. domus cathedr.* et le *præp. de Cardono*, figurent aussi parmi les signataires (id., *id.*, p. 452, n° 302).

Un acte de fondation d'abbaye par l'archevêque Brunon, en 1107, présente les cinq signatures suivantes, qui démontrent les relations de plus en plus intimes entre les titres de chorévêques, d'archidiacres et de prévôts des grandes collégiales : *R. majoris ecclesiæ nostræ præpositus* : — *G. coepiscopus* et *præpositus* ; — *B. archidiaconus* ; — *G. coepiscopus* et *præpositus* ; — *T. coepiscopus*, (id., *id.*, p. 484, n° 313 et *Nov. Gall. Christ.*, t. XIII, *instr.*, col. 340). En 1123, et en 1131, figurent deux archidiacres (Hontheim, *id.*, p. 510, n° 338, *id.*, p. 518, n° 344). Vers cette même année 1131, on voit, dans l'élection de l'archevêque Alberon, figurer seulement trois archidiacres, avec le *prévôt* de la cathédrale et le prévôt de Coblentz, désigné ailleurs sous le titre d'archidiacre (id., id., p. 518). Dans une charte de 1136, figurent trois archidiacres, un prévôt, un doyen et le doye

de Coblentz (id., *id.*, p. 533, n° 357). Un autre acte de 1138, pré
la signature de trois archidiacres, du grand prévôt et d'un d
la cathédrale (id., *id.*, p. 540, n° 363). L'acte de fondation de
d'Arnstein en 1159, est signé par quatre archidiacres, dont
en même temps doyen, par le prévôt de la cathédrale et par
de la collégiale de Coblentz (id., *id.*, p. 575, n° 395).

Une charte de 1145 est signée par deux *corepiscopi* (Guden
diplom, t. III, p. 1053). — Trois archidiacres de Trèves as
au concile provincial de l'an 1152 (Martenne, *Amplissima*
t. VII, p. 71, et Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. I, p. 567, n
Une charte de 1217 présente les cinq archidiacres, le gran
et le grand doyen (Gudenus, *loc. cit.*, t. III, p 1084).

En 1162, dans un diplôme de l'archevêque Hillin, confirmant
de St-Siméon certains droits et priviléges (*telonium*), sur le
et le port de Coblentz, figurent les cinq archidiacres, avec le p
la cathédrale (id., *id.*, p. 598, n° 411). Sur des actes des anné
1182, 1212, etc. (id., *id.*, p. 601, 614, 651, etc.,) les archi
figurent en plus ou moins grand nombre; mais ils ne prenn
le titre de chorévêques. Pendant la première moitié du XIIe si
titre était presque indifféremment donné aux archidiacres; b
plus tard, jusqu'au XVIIIe siècle, il reparaît encore dans les li
fonctionnaires ecclésiastiques, mais seulement comme un
usage de l'église de Trèves, et non plus dans les chartes.

Un diplôme de l'an 1221 (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. I,
n° 450) mérite une mention particulière pour les titres de plu
archidiacres : *Conradus majoris ecclesiæ præpositus et arc
conus ; — Theodoricus major Trevirensis archidiaconus et S
lini præpositus : — Joannes archidiaconus ; — Ottovinus arc
conus et scholasticus.*

Toutefois, en 1219, deux *corepiscopi* de l'archev. de Trèves s
comme témoins dans une charte (Gunther, *Cod. dipl., Rheno-M*
t. II, p. 139).

Dans un acte de soumission féodale du grand archidiacre
de Honecke à l'archevêque Werner, en 1393, l'archidiacre
le titre de chorévêque, *Koir-bischof* (*Chor-bischoff*) *in Du
Trier* (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. II, p. 295, n° 757). D
autre titre allemand, de 1556, l'archidiacre de Coblentz est d
sous le titre de chorévêque, *Chur-bischoff zu Cardenn* (Hon
loc. cit., t. II, p. 771, n° 1014). Le même titre de *Chor-bisc
Chor-bischoff*, est encore donné au grand archidiacre dans de
des années 1631, 1657, 1690 (Hontheim, *loc. cit.*, t. III, p. 32
837, etc.).

Les évêques suffragants ou *proepiscopi*, représentés plus t
les vicaires généraux du diocèse de Trèves, différaient esse
ment des chorévêques; ils correspondaient aux évêques *in p*
des temps modernes. Les évêchés dont ils portaient les titres
pour la plupart hors d'Europe; et leurs fonctions, à peu prè
lentes à celles des vicaires généraux, étaient de remplacer l'ar
que, soit pendant les temps de guerre, soit pendant que l
était vacant. On cite dans ces fonctions, surtout depuis le XIV
des évêques Acconensis, *Ascalonensis*, Azotensis, Macrize

lonsiensis, etc. Ils ne doivent pas être confondus avec les titulaires des trois évêchés de la première Belgique, Metz, Toul et Verdun, suffragants véritables de l'archevêché de Trèves.

Des textes nombreux que j'ai cités plus haut, on peut conclure sans le moindre doute une identité longtemps maintenue entre les deux fonctions et la substitution définitive du titre d'archidiacres à celui de chorévêques. La juridiction territoriale de ceux-ci n'est pas moins certaine que celle des autres, et le nombre des chorévêques indiqué dans les chartes correspond en général à celui des archidiacres, surtout si l'on tient compte de l'adjonction plus récente de l'archidiaconé de Dietkchirch et en partie de celui de Longuion.

Un décret de l'archevêque Everhard, confirmant, en l'année 1063, à l'abbaye de Prüm la restitution de plusieurs dîmes, indique positivement les régions chorépiscopales, qui étaient sans nul doute les mêmes que les régions archidiaconales. Cet acte est passé en présence du chorévêque dans la région duquel était située l'abbaye, c'est-à-dire le grand archidiaconé ou archidiaconé de Saint-Pierre : *Astante Brunone chorepiscopo regionis ipsius* (charte n° 260, ap. Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.*, t. I, p. 405).

Or, ces régions chorépiscopales ou archidiaconales de l'archevêché de Trèves, que l'on vient de voir indiquées en général, le sont aussi nominativement dans un grand nombre de chartes. Elles le sont le plus souvent sous une forme qui mérite d'être signalée, parce qu'elle se reproduit fréquemment dans plusieurs autres diocèses des Belgiques et des Germanies qui se sont modelés sur l'archevêché de Trèves, dont ils ont, pendant plusieurs siècles, reconnu la primatie. Ce fait, capital pour l'histoire de la topographie ecclésiastique de la province de Trèves, est l'adjonction des fonctions archidiaconales aux titres de prévôt ou de doyen des principales églises collégiales; et par suite, la mention des territoires sous le nom de ces collégiales, aussi souvent que sous celui des villes elles-mêmes qui en étaient les chefs-lieux. C'est ainsi que le grand archidiaconé est fréquemment appelé archidiaconé de Saint-Pierre; celui de Dietkirch est plus habituellement nommé archidiaconé de Saint-Lubin; celui de Cardone ou de Coblentz, archidiaconé de Saint Castor; celui de Longuion, archidiaconé de Sainte-Agathe, et celui de Tholey, archidiaconé de Saint-Maurice.

On retrouve l'influence de cette coutume jusque dans les dénominations de plusieurs des doyennés ruraux dont les titulaires étaient aussi fréquemment doyens ou prévôts de petites collégiales du diocèse. Une des causes principales de ce fait paraît être l'existence fort ancienne de ces sortes de communautés cléricales dans les lieux qui devinrent plus tard chefs-lieux d'archidiaconés et siéges de doyennés ruraux. L'origine des collégiales de Longuion et d'Ivois paraît remonter jusqu'aux vi^e et viie siècles. L'inspection des Chrétientés de chaque territoire dut être confiée d'abord aux chefs de ces *congrégations*, désignés dès lors sous le nom de *decani*.

Vers le commencement du xvie siècle, on distinguait encore plus de vingt collégiales, ainsi indiquées dans un titre de l'an 1500 : Ecclesia *major*; — *S. Symeonis*; — S. Paulini; — eccles. Palaciolensis; — in *Kylburg*; — *in Cardono*; — in monasterio Meinfelt; — S. Florini Conf.

— S. Castoris; — Lympurgen; — Wetzflarien; — Dietkirchen; — Gemunden; — S. Mariæ Wesaliensis; — S. Martini Wesaliensis; — in S. Goare; — in Wylburg; — Ivodien; — Jtgenstein; — Boppardien; — Dietz; — Prümien. (Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.*, t. II, p. 530, nº 896).

La désignation fréquente des préposés à la surveillance des subdivisions territoriales sous leurs titres de prévôts ou de doyens, peut aider à expliquer pourquoi on ne les voit figurer qu'un peu tard dans les documents originaux sous leur autre dénomination.

Voici, en ne tenant pas compte des mentions très-nombreuses des archidiaconés de cet archevêché sans désignation nominative, les indications particulières de chacun d'eux.

L'archidiaconé de Saint-Pierre, ou archidiaconé de Trèves, ou grand archidiaconé (*archidiaconatus, vel archidiaconia major; archid. S. Petri; archid. Trevir.*), est indiqué dans des chartes des années 1063, 1167, 1251, 1256, 1260, 1261, 1263, 1277, 1279, 1300, 1393, 1399, 1433, 1599, 1633, 1634, 1647, 1650, 1716, 1745 (Hontheim, *Hist. Trevir. diplomatica*, t. I, p. 405, p. 406, p. 601, p. 714, p. 738, p. 740, p. 741, p. 755, p. 808, p. 810, p. 833, p. 834. — Id., t. II, p. 2, p. 295, p. 367, p. 382. — Id., t. III, p. 187, p. 392, p. 450, p. 572, p. 666, p. 897, p. 959.

L'archidiaconé de Saint-Lubin, ou de Dietkirchen, ou d'Outre-Rhin (*archid. tituli S. Lubentii; Trans-Rhenanus., Dietkirchenensis*, figure dans des chartes des années 1163, 1212, 1216, 1252, 1398, 1483, 1498, 1500, 1505. (Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.*, t. I, p. 600, p. 651, p. 652, p, 837; — *id.*, t. II, p. 307, p. 470, p. 521, p. 522, p. 529 p. 568, p. 575). Dans une charte de 1252 cet archid. est nommé *Trans-rhenan* (Gunther, *Cod. diplom. Rheno-Mosell.*, t. II, p. 255, n. 145).

En 1169, après la mort de l'archevêque Hillin, pendant l'administration de son successeur, Arnold Ier (1169-1183), l'archidiaconé d'Outre-Rhin fut l'objet de grandes contestations, par suite du don que l'archevêque Hillin en avait fait à son neveu encore enfant (Golscher, *Gesta archiep. Trevir.* ab a. 1132 ad a. 1259, ap. Eccard, *Corp hist. medii ævi*, t. II., col. 2210.) Cette partie des *Gesta* n'a point encore été publiée par M. Pertz dans les *Monum. Germ. Hist.*).

L'archidiaconé de S. Castor, ou de Cardone, ou de Coblentz (*archid. tituli S. Castoris; Cardonensis; de Confluentia,*) est nommé dans des chartes des années 1256, 1260, 1273, 1277, 1283, 1285, 1326, 1338, 1500, 1506, 1599, 1619, 1633, 1634, 1635, 1745 (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl*, t. I, p. 738, p. 740, p. 502, p. 793, p. 805, p. 819, p. 820; — *id.*, t. II, p. 110, p. 130, p. 133, p. 529, p. 771; — *id*, t. III, p. 187, p. 257, p. 373, p. 392, p. 398, p. 401, p. 456, p. 959).

L'archidiaconé de Ste-Agathe, ou de Longuion (*archid. tituli S. Agathæ; in Longuiono*), quoique aussi ancien, n'est indiqué que depuis le commencement du XVIe siècle, après le séquestre qui en fut fait sur l'évêque de Verdun. On en voit le nom dans des chartes des années 1500, 1505, 1534, 1599, 1631, 1633, 1634, 1646, 1650, 1716, 1745) (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.* t. II, p. 529, p. 568, p. 649; — *id.*, t. III, p. 187, p. 328, p. 424, p. 437, p. 555, p. 653, p. 666, p. 897, p. 959).

L'archidia[illegible]

1506, 1599 (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. I, p. 820;— *id.*, t. II, p. 529, p. 559, p. 563, p. 575;— *id.*, t. III, p. 187).

Les cinq archidiacres sont nominativement désignés en cet ordre dans un titre de l'an 1500, sous l'archevêque Jean II : 1. Trèves ; — 2. Diekirchen ; — 3. Carden ; — 4. Longuion ; — 5. Tholey (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. II, p. 529). Ceux de Dietkirch et de Longuion figurent en 1505 dans une prestation de serment à l'archevêque Jacques II. Dans un autre titre allemand de 1506 on lit les noms des archidiaconés de S. Lubin, de Dietkirch et de S. Maurice de Tholey (Hontheim, *loc. cit.*, t. II, p. 575).

Quoique les indications des décanats ruraux du diocèse de Trèves soient moins précises et moins nombreuses dans les documents antérieurs au XVIe siècle que celles des archidiaconés, cependant dès le IXe siècle un passage du Reginon (*Discipl. Eccl.*, l. II, c. IX,) semble indiquer l'existence des doyens ruraux dans ce diocèse, aussi bien que celle des *decani*, administrateurs du temporel : *Si in una quaque parochia decani sint per villas constituti*...

Mais au XIe siècle, l'existence des décanats ruraux y est incontestable ; ils sont même signalés dès cette époque sous une forme qui dénote l'importance géographique des chefs-lieux de ces subdivisions ecclésiastiques. Dans deux chartes des années 1085, 1097, que j'ai déjà indiquées pour les quatre chorévêques qui y figurent, le titulaire de l'une de ces décanies ou Chrétientés, sans désignation nominative, mais évidemment du territoire de Trèves, est qualifié de *sedis publicæ decanus* (Hontheim , *Hist. Trevir. dipl.*, t. I, p. 436 et 449).

Pendant le XIIIe siècle, et sans doute bien plus anciennement, ces doyennés ou Chapitres ruraux du diocèse de Trèves sont indiqués, comme dans beaucoup d'autres diocèses, sous le nom de Chrétientés : *Decani Christianitatis* (Concil. Trevir. Prov. a. 1227 : Can. VIII, de decanis) : « *Item præcipimus... ut omnes decani Collegiorum et Christianitatis in suis Capitulis legi faciant statuta concilii Trevirensis et statuta synodalia.* » (*Concil. Germ.*, t. III, p. 530.— Id., can. XI, p. 533.) Concil. Trevir., a. 1238. Can. XXIII, « *de Causis matrimonialibus, nullus pastor, vicarius vel decanus rurales cognoscere præsumat.* » (Hontheim, *Hist. dipl. Trevir.*, t. I, p. 720, et *Concil. Germ.*, t. III, p. 561.)

Une mention analogue se lit dans un document de l'année 1252 relatif à un procès entre les évêques de Worms, de Spire et l'archevêque de Trèves (Hontheim, *Hist. Trev. dipl.*, t. I, p. 745).

L'acte de fondation de l'hôpital de Bidbourg, en 1300, indique le doyen de cette Chrétienté (id., *id.*, t. I, p. 745 et 833). Dans les *Statuta synodalia* promulgués en 1339 par l'archevêque Baudouin, les territoires des doyennés ruraux sont positivement indiqués. L'interdit est prononcé (*can.* I) contre les territoires des doyennés ruraux où se sont réfugiés les coupables de délits contre le clergé et les églises, et ceux où auraient été commis les crimes : « Per totum decanatum *Christianitatis illius loci ubi* talis occisor, mutilans, seu captivans *vel clericum detinens, domicilium* habuerit, vel jurisdictionem exercuerit ; *et etiam per totum decanatum* illius loci, ubi talis clericus *detentus fuerit, et in* qualibet parochiali ecclesia alteri-

decanatus ad quam tales malefactores declinare contingat. (*Concil. Germ.*, t. IV, p. 332). Pendant le XVIIe siècle, en 1634, on voit encore la désignation des *sedes Christianitatis* (Hontheim, *loc. cit.*, t. III, p. 438.) La dénomination la plus habituelle des doyennés ruraux est celle de Chapitres, *Capitula ruralia*. Un document de l'année 1 que je reproduis plus loin, fait connaître le caractère de ces p congrégations locales auxquelles étaient obligés de s'associer tous curés de chaque décanie, tenus pareillement d'assister aux syn ruraux (*synodi, concilia*) qui avaient lieu au moins deux fois ch année. C'est à ces assemblées que les décanats territoriaux cette même désignation de *Concilia* et de *Synodi* sous laque étaient fréquemment indiqués dans plusieurs des grandes provin ecclésiastiques de la Gaule. Dans les textes rédigés en allemand, doyennés sont généralement nommés *Burdecant*, ou *Rural Dec ten*, ou *Rural-Capitel*, noms correspondants à celui plus habitu *Decanatus forenses*, ou *rurales*.

Le mandement de convocation du synode de 1548 est adressé, en tre autres personnes ecclésiastiques, *præpositis, decanis, tum ru libus.... rectoribus, curatis ac non curatis*, etc.

.... Puis dans le récit de la réunion il est dit que parmi les mem bres du clergé présents se trouvent les *archidiaconi*, *abbat præpositi, prælati, archipresbyteri, decani, cæterique* (*Concil. Ger* t. VI, p. 399.

Les subdivisions territoriales de l'archevêché de Trèves reçoiv plus rarement le nom d'archiprêtrés, (*archipresbyteratus*); cep dant elles sont ainsi désignées dans plusieurs chartes et conciles, non seulement pour l'archidiaconé d'outre-Rhin, où les doyennés étaie soumis à la juridiction de l'archiprêtre de Wetzlar, mais aussi d les autres archidiaconés du diocèse. En voici plusieurs exemples :

Concil. Trevir. prov. a. 1310. Can. XXV. :

« ... *Firmiter inhibemus ne decani rurales, seu forenses archipres teri, ecclesiarum pastores, seu vicarii de causis matrimoniali cognoscere, vel judicare præsumant.* »

(*Concil. Germ.*, t. IV, p. 134.)

En 1483, un mandement de l'archevêque Jean II, qui occupa p d'un demi-siècle le siége de Trèves (1456-1503), annonce la no nation d'un prévôt de la collégiale de Wetzlar : *Universis et sing decanis, sive archipresbyteris*, etc.... *per civitatem et diœcesim no tram constitutis* (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, t. II., p. n. 872).

Le doyenné de Mersch a été désigné sous le nom d'*Archipresbyte ratus Merscensis, ad ingressum Eifliæ* (Brower, *Annal. Trevir.*, t. II., p. 143).

On lit dans un Synode de Trèves de l'an 1548 :

« *Archipresbyteri vero, qui et decani rurales appellantur, e ad Synodi consessum admissi sint, etiam et compastorum et ipsorum officii, rationem reddere reverendissimo domino ten bentur....* » (Hontheim, *loc. cit.*, t. II., p. 781.)

ıapitre du concile provincial de Trèves de l'an 1549, intitulé : *de s Christianitatis*, reproduit plus loin en partie, prouve l'usage e désignation, non-seulement pour l'archidiaconé d'outre-Rhin our la plus grande partie du diocèse : ....*In omnibus aliis resbyteratibus* et *sedium Christianitatis decanatibus nostræ is*... (*Concil. Germ*, t. VI, p. 399.)

decani rurales furent aussi adjoints et subordonnés les *Des Capitulorum*. On les voit, pendant le XVIIIe siècle, présider ngrégations que l'on appelait Carolines, du nom de S. Charles ıée qui les avait, non établies, mais réorganisées. Les *Camerarii* yennés étaient surtout, comme les *Definitores*, chargés de la financière des doyennés, ou Chapitres ruraux. Le titre de rural, au point de vue de l'administration civile et comme ision de l'Électorat, donnait rang à la plupart des titulaires es États provinciaux; savoir : dans le Haut-Archevêché, aux de Saint-Pierre-le-Mineur, de Kylbourg, de Piesport, de Cell, le, de Mersch et de Wadrille; et dans le Bas-Archevêché aux de Dietkirch, d'Engers, d'Octendung et de Boppart.

chapitre entier des statuts promulgués dans le synode provin- 1549, par l'archevêque Jean, est consacré à régler les droits devoirs des *decani Christianitatis*, ainsi que leurs relations s archidiacres et avec les curés de leurs décanats. Il signale ırs faits de discipline ecclésiastique qui jettent le plus grand r l'organisation ecclésiastique intérieure des diocèses des Bel- et des Germanies.

lumus ut omnes decani archidiaconatus tituli S. Laurentii kirchen se conforment archipresbytero in Wetzlaria et illius s....

terum in omnibus aliis presbyteratibus, et sedium Christiani- ecanatibus nostræ diœcesis, volumus et mandamus quod omnium ularum Ecclesiarum parochialium curati, inter annum a die æ possessionis, per se vel procuratorem legitimum, præstent ju- tum decano; quo præstito. in fratrem recipiatur, et salvis ju- Capituli consuetis, decanus nunc et posthac a sic recepto habebit mum aureum Rhenensem. Et tenebitur quilibet in Capitulis gene- s et annalibus, et similiter quando, necessitate occurente. de- Capitulum indicit, sub pœnis consuetis comparere et quotam arum et sumptuum a decano factorum persolvere. Nec non ps, quocumque pastore vel plebano decedente, nostro nomine am nobis debitam ipse decanus sublevabit, et sigillifero no- leliter tradet.

pro se et juribus suis, a quolibet sic decedente ipse decanus ha- res florenos Rhenenses in auro, non obstantibus quibuscumque tatutis et consuetudinibus.... Atque præcipimus quod deinceps præmissa nullæ fiant pactiones.... nisi de nostra aut archi- orum loci expressa admissione et licentia.

Volumus et....statuimus, si quis, elapso anno, in fratrem Capi- t præmittitur, se recipi non curaverit, tunc in pœnam ejus, r contumaciam, fructus anni illius qui nostrum annum con- r sequestrentur. Et nisi intra eumdem annum paruerit, ex les fructus confiscabuntur; nobis pro media parte, reliqua

medietate inter archidiaconum loci et decanum dividenda. Et deinceps singulis annis fiat, donec et quousque paruerit.

« *Præterea, singuli capellani, aut vice-curati non residenti pastorum, tenebuntur singulis annalibus Capitulis comparere ostendere decano commissionem regendi : alias eosdem.... excom nicationis sententia teneri volumus. Mandantes decanis locorum mox tales nobis aut archidiaconis nostris, denuncient de randos....*

« *Insuper statuimus.... quod deinceps decedentibus prælatis m nasteriorum sive Collegiatarum ecclesiarum, quibus quacumq auctoritate ecclesiæ parochiales unitæ, aut incorporatæ sint, tamen et taliter quod non per fixos vicarios, sed duntaxat ad nut amobiles capellanos gubernentur... : quod ex tunc morte prælator intercedente, nobis marcha argenti, aliis vero archidiaconis, sedi Christianitatis Decanis et Capitulis, infra annum jura aliis p scripta persolvantur....* »

Ces statuts synodaux de l'archevêque Jean, qui en rappellent plus anciens, ont été imprimés à Cologne dès l'an 1549, et dans *Concil. German.*, t. VI, p. 595 à 608.

Quatre documents originaux du XVIe siècle, se rapportant aux ann 1532, 1542, 1548 et 1599, offrent des tableaux de l'ensemble des sub visions décanales qu'il est intéressant de comparer entre eux et a ceux du XVIIe siècle, qui ont servi de base aux listes publiées pa père Boucher, par Hontheim et par dom Calmet.

En 1532, dix-neuf décanats ou doyennés ruraux et dix-sept col giales sont énumérés dans un décret de l'archevêque Jean III Metzsenhausen, ayant pour objet de déclarer non exécutables dans diocèse, les lettres apostoliques qui n'auraient point été vues et prouvées par l'archevêque (Hontheim, *Hist. Trev. diplom.*, t. p. 627, n° 946).

Decanis ruralibus (Bur-decanis).

1. — *Bur Decano Trev.*	11. — *Marfels.*
2. — (*in*) *Arluno.*	12. — *Dietkirch.*
3. — *Lutzemburgio.*	13. — *Engers.*
4. — *Remich.*	14. — *Boppard.*
5. — *Marceto* (Merzig).	15. — *Bapellis* (Baseilles). } Ca
6. — *Cellis.*	16. — *Longuion.* }
7. — *Piesport.*	17. — *Gyvigneye*(Juvigny). }
8. — *Perle.*	18. — *Yvodio.* }
9. — *Octhendong.*	19. — *Marsch.* }
10. — *Wadern* (Wadrille).	

On reconnaît dans cette liste, malgré de nombreuses altératio les principaux décanats qui figurent dans celles du XVIIe et XVIIIe siècle ; moins les deux décanats de Bitburg et de Kilburg de l'archidiaconé de Trèves, et ceux de Kirchberg, de Wetzlar et d'Heige dans l'archidiaconé d'Outre-Rhin. Leur ordre est sans aucun rapp avec celui des archidiaconés, et comme il est différent dans chac des listes, il n'avait sans doute d'autre base que l'ancienneté d'âg de nomination des titulaires.

giales indiquées, au nombre de dix-huit, dans ce même do-
nt :

Collegia.

-*Capittel* (le Chapitre	9. — *Limpurg*, (S. Georgii).
cathédrale).	10. — *Diekirch*, (S. Lubentii).
ulini, } Trev.	11. — *Dietz*, (B. M. V.).
neonis, }	12. — *S. Mariæ*, } *Wesalien.*
alatiolo, (B. M. V.).	13. — *S Martini*, }
orini, } Confl.	14. — *Boppardiæ*.
astoris, }	15. — *Wetzslarien.*
Monasterio-Meinfelt.	16. — *Kylburg.*
Martini et Severi).	17. — *Prümien*, (B. M. V.).
storis in Cardona.	18. — *Ivodien.*

uve parmi ces collégiales les noms de plusieurs des décanats
ent à la liste précédente ; j'y ai ajouté les patrons d'après une
542, qui contient de plus les collégiales *S. Severi in Ge-*
t Weilburgi in Itsteim.

ur la réforme du clergé, rendu en 1542 par l'archevêque
s de Hagen (Hontheim, *loc. cit.*, t. II, p. 684, n° 970), pré-
ste suivante :

Bur-decani.

Basellis.	11. — In *Martzch.*
uno.	12. — *Lutzemburgo.*
ich.	13. — *Marceto.*
burg.	14. — *Cellis.*
sport.	15. — *Perle.*
dern.	16. — *Archypresbyter. Wetzflariensis.*
fels.	
purg.	17. — *Diekirchen*, nunc *Brechen.*
ers.	18. — *Bopart.*
er (Heigern).	19. — *Ochtendonck.*

t de convocation de l'assemblée provinciale de 1548, par
ue Jean IV d'Islembourg, présente la liste suivante de dé-
ntheim, *loc. cit.*, t. II, p. 715, n° 992).

Bur-dechant zu Trier.

emburg.	12. — *Collis* (Cellis).
teto.	13. — *Perle.*
un.	14. — *Archypresbyt. Wetzflaren.*
ich.	15. — *Brechen.*
burg.	16. — *Bopart.*
port.	17. — *Octendung.*
dern.	18. — *Basellis.*
fels.	19. — *Longinon* (Longuion).
ury.	20. — »
rs.	21. — »
ch.	

Un document qui donne l'ensemble de l'organisation du personnel ecclésiastique et féodal de l'archevêché de Trèves, à la fin du XVI[e] siècle, est le *Liber officialis et titularis cancellariæ Trevirensis, sub Lothario archiep*. Ce document, rédigé en 1599 par les ordres de l'archevêque Lothaire de Metternich, a été publié par Hontheim (*Hist. Trev. dipl.*, t. III, p. 186 à 196, n° 1153). Il est beaucoup trop étendu, quoique réduit à une simple énumération des noms des fonctionnaires, pour pouvoir être reproduit ici ; je me borne à l'indication des collégiales et des doyennés ruraux. Après l'indication des évêques diocésains, du vicaire général, du prévôt et du doyen de la cathédrale, des cinq archidiacres et des autres titulaires du grand Chapitre, des deux Officiaux de Trèves et de Coblentz, on lit, avec les noms des titulaires que je supprime :

Decani et *Capitula Ecclesiarum Collegiatarum.*

Obern-Stifft. (Haut-Archevêché.)	*Nieder-Stifft.* (Bas-Archevêché)
1. — *S. Paulini*, } in Trier.	7. — *Munster-Meinfelt.*
2. — *S. Siméon*, } in Trier.	8. — *S. Florin*, } zu Coblentz.
3. — *Pfalzel.*	9. — *S. Castorn*, } zu Coblentz.
4. — *Kilburg.*	10. — *S. Martin*, zu Wesell.
5. — *Prumb.*	11. — *Limpurg*, S. Georgen.
6. — *Carden, S. Castor.*	12. — *Diekirchen*, S. Lubentii.
	13. — *Wetzflar.*
	14. — *Boppart*, S. Severi.
	15. — *Meyen*, S. Clementis.

Rurall Dechantten (*Decani sedis Christianitatis*).

A. Obern-Stifft. (Haut-Archevêché.)	B. Decanatus rurales sub archidiaconatu S. Agathæ in Longuion.	C. Niedern-Stifft. (Bas-Archevêché.)
1. — *Mertzig.*	7. — *Meeren* (Mersh).	13. — *Boppart.*
2. — *Trier.*	8. — *Lutzemburg.*	14. — *Wesell.*
3. — *Piesport.*	9. — *Arlunen.*	15. — *Diekirchen.*
4. — *Kilburg.*	10. — *Baseillen.*	16. — *Ochtendung.*
5. — *Wadriell.*	11. — *Longuionen.*	17. — *Engers.*
6. — *Zell.*	12. — *Ivodien.*	

Après avoir fixé l'âge et l'origine des archidiaconés et des doyennés ruraux de l'archevêché de Trèves, il conviendrait d'en indiquer les limites topographiques. La liste complète des paroisses de chacune de ces subdivisions territoriales a été publiée deux fois, en 1750, par Hontheim, dans son *Hist. Trevir. diplom.*, t. III, p. 1-5 ; et en 1756, dans la *Notice sur la Lorraine*, par dom Calmet, t. I, p. 1. La première de ces listes a servi de base à la seconde. Quelque importante que soit cette énumération, elle est trop étendue pour figurer ici et j'ai dû me borner à indiquer la position relative des doyennés.

ntérieurement à Hontheim et à D. Calmet, le père Boucher (*Bucius*), dans son *Belgium Romanum*, etc., Leod. 1655, in-f°, p. 590, a indiqué les subdivisions archidiaconales et décanales, avec les abbés et les collégiales. L'ensemble des divisions est le même, les différences consistent dans l'ordre suivant lequel elles sont indiquées dans la forme de plusieurs des noms. Le doy. de Bilbourg dans le grand archidiaconé est le seul omis, comme sur la carte de la *Belgica prima*, de Sanson, qui est à peu près de la même époque (1661); ce doyenné y est réuni à celui de Kylbourg, ce qui en réduit le nombre à vingt-trois. Cette liste étant la plus ancienne qui soit aussi complète, il est utile de la comparer à celle de Hontheim que j'ai surtout prise pour base de mon tableau, après l'avoir vérifiée sur les documents originaux. En voici les principales indications :

I. *Archidiaconatus sub titulo S. Petri.* Cet archid. était presque entièrement situé sur la R. G. de la Moselle; au N. E., il s'étendait vers l'Eifel, et à l'O. vers le Luxembourg.

1° *Decanatus Trevirensis*, vel Capit. S. Petri minoris. (Eccl. metrop. 3 colleg. 6 monast. 24 par.);
2° *Dec. Presspordiensis* (3 monast. 42 par.);
3° *Dec. Kylburgensis* (3 abb. Epternacensis, Prumiensis, et Hymmerothensis; 2 colleg. Prüm. et Kylburg. 84 par.).

II. *Archiadiac. sub titulo S. Agathes, in Longuiono* (entre la Meuse et la Moselle).

man. linguæ.
4° *Dec. Luxemburgensis* (Abb. Munster in suburb. Luxemb., Monast. S. Spiritus Luxemb., Bonaviæ et Differding. 40 par.);
5° *Dec. Arlunensis* (Monast. Clarifontis [Clairefontaine]. 34 par.);
6° *Dec. Mirchscensis* (Monast. Mariæ-Vallis [Marienthal]; Fr. S. Trinitatis. 65 par.);

doy. Wallons.
7° *Dec. Bazalliensis, ad Mosellam* (27 par.);
8° *Dec. Longuionensis* (Eccl. colleg. Longuion., id., 2 prior.: Marcillensis et Congensis. 42 par.);
9° *Dec. Juvigniensis* (Monast., id., priorat. in Vallibus. 32 par.);
10° *Dec. Ivodiensis; ad Mosam.* (Monast. Aurea-Vallis [Orval], colleg. eccl. Ivodiensis; 4 prior.: Longlier, Chiny, Muno, Stenay [*Sathanacus*]. 42 par.);

III (V°, dans les autres listes). *Archidiac. tituli S. Mauritii, in Toleia.* Situé entre la Meuse et la Sarre (*Saravus*), cet archid. s'étendait au delà des montagnes qui séparent le diocèse de Trèves du Palatinat.

11° *Dec. Wadrelensis* (Monast. S. Maur. in Tholeia. 41 par.);
12° *Dec. Marcetensis* (Monast. Mediolacus [Metloc] et Fraulautern, in Lotharia Germ. 41 par.);
13° *Dec. Perlensis* (Monast. Rutel et Wadgassen. 44 par.);
14° *Dec. Remichensis* (26 par.).

IV (III°, dans les autres listes). *Archidiac. tituli S. Castoris, in*

Cardona et in urbe Confluentina. Cet archid. occupait la partie inférieure du bassin de la Moselle et s'étendait sur ses deux rives; il constituait la portion la plus importante du Bas-Archevêché, situé sur la R. G. du Rhin.

15° *Dec. Cellensis* (Monast. Merla et Mergenburg. Eccl. coll. in Cardona. 2 monast. in Springersbach. 60 par.);
16° *Dec. Vechtendungensis* (3 eccl. colleg. Confluentiae, S. Castoris et S. Florini, Munstermeinfeld extra urbem. 3 monast., Lacensis, in Rode, et in insula super. 25 par.);
17° *Dec. Boppardiensis* (2 eccl. in Wesel, 1 monast. 1 coll. in Boppar. 18 par.).

V (II°, dans les autres listes). *Archidiac. tituli S. Lubentii*, *in Dieckirch*; entièrement situé sur la R. D. du Rhin, dans le Bas-Archevêché; l'un des plus vastes dans l'origine, mais peu à peu diminué par la propagation de la religion réformée. Il étendait sa juridiction sur quelques parties de la Wetteravie, de la Hesse et du Palatinat.

18° *Dec. Engers* (*Engariensis*) *ad* et *trans Rhenum* (5 monast. Seyne, Walender, Wolversberg, Besselergen, Remersdorf. 12 par.);
19° *Dec. Marcenfeltz* (4 monast. Arnestein, Schonau, Crowe et Brunnenburg. 27 par.);
20° *Dec. Wetzlariensis*, totus extraneus (2 colleg. Wetzlar et Wilburg. 2 monast. Ardenberg et Schistenberg. 62 par.);
21° *Dec. Heiger*, totus extraneus. Hæret.;
22° *Dec. Kirchdorff*, sive *Kirchburg*. Hæret.;
23° *Dec. Dickirchensis*, extraneus (2 eccl. colleg. Lympurg et Dieckirch. 11 ou 17 par.).

Plusieurs des abbayes indiquées dans cette liste n'existaient plus au XVIII° siècle. Les plus importantes du diocèse de Trèves étaient celles de S. Maximin (B.), S. Mathias (B.), S. Martin (B.), Ste-Marie des Martyrs (B.) et Horreen (C.), à Trèves; Tholey (B.), Metheloc (B.), Epternach (B.), Prüm (B.), Munster (B.), Juvigny (B.), Orval (C.), Hemmenrode (C.), Romersdorf (P.), Arnenstein (P.), Marienthal (D.).

La puissance temporelle de l'Archevêque de Trèves était égale à sa juridiction spirituelle; son rang et ses fonctions d'Électeur de l'Empire qu'il partageait avec les archevêques de Cologne et de Mayence, et auquel il ajoutait le titre, purement honorifique, il est vrai, d'archichancelier pour les Gaules et le royaume d'Arles, avaient progressivement donné à l'Électorat dont il était le chef, depuis le X° siècle, une étendue territoriale presque égale à celle du territoire archiépiscopal. Le domaine électoral avait dû ses accroissements successifs aux donations des empereurs et à l'accession de propriétés privées des archevêques eux-mêmes; son étendue a peu varié du XIV° au XVIII° siècle.

De même que l'Archevêque était aidé dans son administration spirituelle par ses deux Officiaux, de Trèves et de Coblentz, pour le Haut et pour le Bas-Diocèse, par les grands fonctionnaires de son Chapitre cathédral, par ses cinq archidiacres, par ses nombreux doyens

ientés rurales; de même son administration temporelle était re-
ntée par une cour ayant ses grands officiers, ses *Ministeriales*,
voit figurer, jusqu'au nombre de sept, dans des chartes des XIᵉ,
XIIIᵉ et XIVᵉ siècles (*Nov. Gall. Christ.*, t. XIII, *instr.*, col., 340,
etc.). Plusieurs de ces dignités étaient héréditaires, telles que
de Maréchal, de Chambellan, de Grand Maître et d'Échanson. Le
officialis de la chancellerie de l'archevêque Lothaire de Metter-
rédigé en 1599, montre l'état le plus complet des divisions et des
ions politiques du diocèse (Hontheim, *Hist. Trev. dipl.*, t. III,
3). L'Électeur avait de grands et de petits feudataires dont l'orga-
ion était analogue à celle de toute autre féodalité politique. Les
ires civils des avoueries (*Advocatiæ*, *Vegtiæ*), qui représentaient
près les anciens *Defensores* des églises de la Gaule occidentale,
isaient payer chèrement l'aide et l'appui qu'ils prêtèrent pendant
ues siècles à l'Archevêque, plutôt encore qu'à l'Electeur. Leur ju-
ion ou leur inspection territoriale existait encore au XIIIᵉ siècle;
oit dans plusieurs chartes de cette époque mentionnées les *Advo-*
de Berncastel, de Mynheim, de Munster-Meynfeld, de Witllich,
hmen, etc. (Hontheim, *Hist. Trev. dipl.*, t. I, p. 634). Ces fonc-
ne paraissent pas avoir duré beaucoup plus tard.
division ecclésiastique de l'archevêché de Trèves en archidiaconés,
ceux-ci en doyennes ruraux, était représentée pour le temporel,
division de l'Électorat en petites juridictions territoriales indi-
dans les textes originaux sous les noms de *Satrapiæ*, de *Præfec-*
et plus rarement, comme dans la Gaule centrale et occidentale,
æpositura. Les doyens des plus importantes Chrétientés avaient
d'assister aux assemblées des États de la province, à raison de
tie financière de leur gestion administrative, c'est-à-dire des
s faites dans les paroisses pour les besoins ecclésiastiques. Mais
istration financière de l'Électorat, ainsi que la surveillance
les droits politiques et de tous les autres intérêts tem-
tels que l'exercice de la justice féodale, l'entretien des domai-
ecette des impôts et des revenus privés de l'Archevêque, fonc-
ns lesquelles ils étaient aidés par les *Cellerarii*, étaient du
es préposés aux Satrapies, désignés fréquemment sous le nom
ravii, chefs de bourgs. Leurs fonctions et leurs titres furent
confondus avec ceux des principaux *Castrenses*, ou *Burg-*
ou grands feudataires de l'archevêché, militaires pour la plu-
uels étaient confiées la garde et la défense des châteaux
bailliages, ou *Ampten*, correspondaient aussi à la plus
rtie des Satrapies. On voit figurer celles-ci dans les chartes
ctes publics ou privés depuis le XIᵉ siècle jusqu'au XVIIIᵉ.
plusieurs listes de ces juridictions politiques surtout dans
du XVIᵉ siècle. Le tableau suivant est le plus complet; il a
ar Hontheim en 1750 (*Hist. Trev. dipl.*, t. III. p. 6 à 12),
tion de toutes les localités du diocèse distribuées dans
es Satrapies. Il figurait déjà dans la dernière continuation
evirorum, sous l'année 1713 (Hontheim, Prodrom. hist.
).

Satrapies du Haut-Archevêché.

1. *Satrapiæ : Sarburgensis*, chef-lieu de toutes les autres ; 2. *Grimburgensis* : 3. *S. Wendalini* ; 4. *Bliescasselana* ; 5. *Palatiolensis* ; 6. *S. Maximini* : 7. *S Paulini* (ces trois satrapies étaient situées dans ou près la ville de Trèves, dont l'administration politique n'était elle-même confiée à aucun burgrave) ; 8. *Welschbillig* : 9. *Berncastellana* ; 10. *Boldenau* ; 11. *Hunolstein* ; 12. *Schmidburgensis* ; 13. *Wittlicensis* (R. G. de la Moselle) : 14. *Cellensis* : 15. *Baldeneck* ; 16. *Kylburgensis* ; 17. *Manderscheidiana* ; 18. *Schoneckensis* ; 19. *Schonbergensis* ; 20. *Hillesheimensis* ; 21. *Dhaunensis* ; 22. *Ulmensis* ; 23. *Cochemensis*.

Satrapies du Bas-Archevêché.

24. *Satrapiæ* : *Monasterio-Meinfeldensis* : 25. *Mayenensis* ; 26. *Bergpflege* ; 27. *Ehrenbreitstein* (Coblentz, chef-lieu du Bas-Archevêché, situé près de cette forteresse, n'était gouverné que par le Conseil de la ville) : 28. *Boppardiensis* ; 29. *Wesaliensis* ; 30. *Welmich* ; 31. *Hammerstein* ; 32. *Montaburana* ; 33. *Grensaw* ; 34. *Hersbacensis* ; 35. *Limburgensis* ; 36. *Cambergensis* ; 37. *Werheimensis*.

En 1757, Hontheim (dans son *Prodromus Hist. Trev.*, p. 919), donne une autre liste de Satrapies du Haut-Archevêché qui offre quelques différences ; la voici :

1. *Satrapiæ*, sive *Cellariæ* : *Palatiolensis* (Pfalzel près Trèves) ;
2. *Gallo-billichia* (Welschbillig) ;
3. *Kylburgensis* (Kylbourg) ;
4. *Neomagensis* (Neumagen) ;
5. *Wittliacensis* (Wittlich) ;
6. De *Schönecken* ;
7. De *Schönberg* ;
8. De *Hillesheim* ;
9. De *Dhauen* (chât. de Dhaun).
10. De *Ulmen* ;
11. De *Manderscheidt* ;
12. De *Baldeneck* ;
13. De *Zell* (*Celleraria*) ;
14. De *Schmidburg* ;
15. De *Berncastello* (*vel de Tabernis Mosellanis*, Berncastel) ;
16. De *Baldenavia* (Baldenec) ;
17. De *Hunstein* (Hunoldstein) ;
18. De *Grimburg* ;
19. De *Ste Maximino* (St-Maximin de Trèves) ;
20. De *Ste Paulino* (St Paulin de Trèves) ;
21. De *Laufersweiler* ;
22. De *Prumia* (Prüm) ;
23. De *Cochemio* (Cocheim sur la Moselle) ;
24. De *Cellis* (Zell) ;
25. De *Sarburgo* (Saarbourg) ;
26. De *Ste Wendelino* (St Wendel) ;
27. De *Wartelstein*.

Les *castrenses*, ou *châtelains*, ou *burgravii*, étaient en grande partie les titulaires des Satrapies. Les écussons de ceux de ces fonctionnaires qui ont pu être reconnus ont été publiés par Hontheim (*Hist. Trev. dipl.*, t. II, pl. I à XI), d'après des documents du XIVe siècle. Ils présentent la liste suivante de *castra*, ou châtellenies, au nombre de vingt-trois. Il n'y en a qu'un très-petit nombre qui ne figurent pas plus tard parmi les *Satrapiæ*.

Castrenses domni Trevirensis.

rimburg;	12. In *Hartenfels;*
rburg;	13. In *Montabur;*
llecke, id. est *Wels-bil-*	14. In *Baldinstein;*
;	15. In *Sternberg;*
ilburg;	16. In *Stolzenfels;*
alberg;	17. In *Thoron;*
anderscheit;	18. In *Trys;*
ovo Castro;	19. In *Baldeneke;*
chme;	20. In *Schmideberg;*
eyen;	21. In *Baldenowe;*
onasterio;	22. In *Berncastel;*
hrenbrechtstein;	23. In *S. Wendel.*

les rapports entre les divisions politiques et les divisions ques de l'Archevêché et de l'Électorat de Trèves, et celle de rtes de divisions avec la topographie plus ancienne et pri- *pagi* de la *Civitas Treverorum*, dépasseraient beaucoup les essairement imposées à ce travail, qui embrasse la géo- la Gaule tout entière, de la Belgique, de la Hollande, de la le presque toute l'Allemagne occidentale. J'ai donc dû me ndiquer approximativement ces relations dans le tableau; nen comparatif des listes de paroisses m'a démontré que es entre les limites de ces territoires de diverses origines s réelles que les différences entre les noms des siéges ec- es et ceux des régions naturelles, civiles ou politiques ne supposer. Les divisions féodales elles-mêmes, qui, par entes modifications, ont le plus compliqué ces rapports, cependant encore quelques analogies très-remarquables visions ecclésiastiques des doyennés ou Chapitres ruraux. si, pour n'en citer qu'un exemple, que dans l'archidiaconé an, les deux sortes de territoires étaient presque iden- nsemble de l'archidiaconé correspondait à la partie infé- grand *pagus Loganensis*, ou bassin de la Lahne. Le Cha- de Dietckirch représentait à peu près le comté de Schœ- lui de Vetzlar répondait au *comitatus Solmiszensis*; celui u petit *pagus* et au comté du même nom; le doyenné de paraît avoir eu pour equivalent le *comitatus Deciensis*; rfels, en partie le *comitatus* du même nom (*c. Marvelis*) Einriche; enfin le Chapitre rural d'Heigern avait les mêmes le petit *pagus* et le comté du même nom. Dès le VIIe siècle avaient été placés à la tête des grands *pagi*, ce qui rend équivalents, à cette époque, les termes de *pagus* et de *co-* n peut distinguer, du VIe au Xe siècle, jusqu'à vingt *pagi* cèse.

ogies, quoique générales, n'en sont pas moins d'autant s qu'elles eurent surtout pour principale base l'adjonction it de plusieurs villes, châteaux et grands fiefs politiques administration archiépiscopale dut imposer la surveillance que des doyens ruraux, en subordonnant celle-ci aux limites

des territoires préexistants. Cette concordance n'a cependant *pas toujours* eu lieu, et c'est une des plus grandes difficultés de l'étude comparative des géographies ecclésiastique, politique et féodale du moyen âge.

Documents originaux consultés.

Textes. — Ainsi qu'on a pu en juger par la plupart des citations qui précèdent, c'est surtout dans le recueil de chartes, insérées au nombre de plus de quatorze cents dans le premier ouvrage de M. de Hontheim, sur l'histoire de l'archevêché de Trèves, que j'ai puisé les preuves de la topographie ecclésiastique de ce diocèse au moyen âge, telle que je l'ai résumée dans le tableau.

Ce précieux ouvrage intitulé : *Historia Trevirensis diplomatica et pragmatica*, publié en 1750 à Augsbourg et à Wurtzbourg en trois volumes in-folio, de près de 3000 pages, n'est pas moins recommandable par l'importance des documents que par l'esprit de méthode et de critique qui a présidé au récit de l'histoire ecclésiastique et politique de chacune des périodes ou plutôt de chaque siècle de cette histoire, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque de sa publication. Il suffirait pour donner la connaissance la plus approfondie des annales religieuses et civiles de cette partie de la Première Belgique, et cependant ce n'est pas le seul monument que l'évêque suffragant de Trèves ait élevé à l'illustration de ce pays. Quelques années après, en 1757, il en publia à Augsbourg, sous le titre de *Prodromus historiæ Trevirensis, diplomaticæ et pragmaticæ* (1 vol. in-fol., de 1216 pag., en deux parties), non un abrégé, mais un complément indispensable, qui renferme, distribués chronologiquement et accompagnés de sommaires analytiques, de dissertations et de commentaires pleins d'érudition, les extraits des historiens originaux concernant le territoire de l'Électorat de Trèves, qui n'avaient pas trouvé place dans le précédent ouvrage. Inscriptions, extraits de lois, fragments des historiens et des géographes de l'antiquité; nécrologes, vies de saints, extraits d'annales et de chroniques du moyen âge, etc., cet ouvrage renferme pour le diocèse de Trèves ce que le grand recueil de dom Bouquet et de ses savants successeurs, nous présente pour la Gaule entière; tandis que l'*Historia Trevir. diplomatica* correspond davantage, pour les textes, à notre collection de *chartæ et diplomata.*

C'est dans le *Prodromus* (p. 746 à 948) que se trouve l'une des éditions du document original le plus connu et le plus complet sur l'histoire de l'église de Trèves, les *Gesta Treverorum* qui, par de nombreuses continuations, analogues à celles des chroniques de Saint-Denis, embrassent cette histoire depuis son origine, et par des rédacteurs contemporains, attachés aux écoles ecclésiastiques de Trèves, Eberhard, Adelbert, Golscher, Lambert, Erhard, etc., depuis le xe siècle jusqu'aux premières années du xviiie. Il a été publié de ces *Gesta* un grand nombre d'éditions plus ou moins complètes : par d'Achery en 1675 (*Spicileg.*, éd. in-4°, t. XII, pag. 196, et éd. in-fol., t. II, p. 208 à 223); — par Leibnitz (*Accessiones histor.*, p. 37, in-4°, 1697); — par Eccard (*Corp. histor.*, t. II, p. 2197 à 2258, in-fol. 1723), — par dom Calmet (*Hist. de Lorraine*, preuves, t. I, p. 1 à 50, 1728;

2e édit., t. I, p. 1 à LXI, 1745); — par DD. Martenne et Durand (*Vet. ipt. et monum. ampliss. collect.*, t. IV, p. 145 à 452, in-fol., 1729). Mais aucune de ces éditions des *Gesta Treverorum* n'est comparable celle que M. G. Waitz a insérée en 1848 dans le t. X (VIII des *riptores*), p. 111 à 260, du précieux recueil de M. G. H. Pertz : *Monumenta Germaniæ historica*. Toutefois le savant éditeur, pour se uformer au plan général de l'ouvrage, a dû se borner jusqu'ici à puer les *Gesta*, avec ses premiers continuateurs seulement jusqu'à n 1152, sans les appendices plus modernes, publiés dans plusieurs s éditions antérieures et dans le *Prodromus* de Hontheim.

D'autres documents originaux sur l'histoire ecclésiastique du diose de Trèves sont disséminés dans l'ouvrage des deux jésuites, ar. Brower et J. Masen (Masenius), publié en 1671, sous ce titre : *ntiquitates et annales Trevirenses* (Leodii, 2 vol. in-fol. de plus 1200 p.).

Hontheim qualifiait d'*æternum opus* cet ouvrage fort important, publié près d'un siècle avant les siens, et longtemps après le livre de yriander, dont il y a eu plusieurs éditions : (*Annales, seu Comment. de orig. et statu. antiq. civit. Aug. Trev.*, in-fol., 1576, 1603, 609 et 1625), ouvrage rédigé au point de vue de l'histoire civile et olitique, en opposition aux archevêques.

Un abrégé de l'histoire de Brower (*Epitome annalium Trevir.*) fut ublié à Trèves en 1676 par Masen, en 1 vol. in-12, de 809 et 24 pp.)

Brower avait préparé et Masen acheva, vers 1669, un recueil beaucoup plus considérable encore, sous le titre de *Metropolis ecclesiæ reverica*. Ce recueil exclusivement consacré à l'histoire ecclésiastiue et dont le plan a été indiqué par Hontheim (*Hist. Trev. dipl.*, . III, p. 993), est resté manuscrit. Il devait renfermer plusieurs hapitres sur la géographie ecclésiastique, qui n'a point été spécialement envisagée dans les écrits de ces différents historiens.

L'*Histoire de Lorraine*, par dom Calmet (1re édit. en 4 vol. in-fol., Nancy, 1728; et 2e édit. en 7 vol. in-fol., 1745-1757), quoique beaucoup lus importante à étudier pour les diocèses de Metz, de Toul et de Verdun, contient cependant plusieurs documents et de savantes dissertations sur différents points de l'histoire ecclésiastique de l'archevêché de Trèves.

On peut aussi consulter, mais plutôt pour l'histoire que pour la éographie ecclésiastique : le t. XIII (1785) du *Nova Gallia christiana*, col. 370 à 675, et *instrum*, col. 287 à 367 ; ainsi que les *Concilia Germaniæ*, de Schannat et Hartzheim, recueil important publié e 1759 à 1775, à Cologne, en 11 vol. in-fol.

Lünig, dans la portion de son grand recueil diplomatique (*Corpus diplom.*, in-fol., t. XXIII et XXIV, Lips., 1716), qui porte le titre : *de Spicilegium ecclesiasticum*; et De Gudenus, dans son *Codex diplom. anecdotorum*, 4 vol. in-4, Francf., 1743 et années suivantes, ont aussi inséré un assez grand nombre de chartes concernant l'archevêché de Trèves.

Le *Codex diplomat. Rheno-Mosellanus*, publié à Coblentz, par M. W. Günther, en 5 vol. in-8°, de 1822 à 1826, quoique plus particulièrement consacré au diocèse de Cologne, renferme sur celui de Trèves plusieurs chartes importantes qu'on ne retrouve point ailleurs.

La *Collectio rerum Treverensium*, publiée en 1836 et années suivantes, par MM. Wyttenbach et Müller, en 3 vol. in-4°, reproduit, en grande partie, des documents originaux publiés par Hontheim, y compris les *Gesta*. Je n'ai pu consulter cet ouvrage.

L'*Histoire ecclésiastique de la Province de Trèves et des pays limitrophes*, par M. l'abbé Clouet, dont le premier volume a été publié à Verdun en 1844, et le deuxième en 1851, n'est point encore terminée. On y trouve sur l'histoire et la discipline ecclésiastiques, au point de vue même le plus général, de savantes et fort instructives recherches, utiles à connaître, même après les travaux de Brower et de Hontheim; mais la géographie historique de la Province ne paraît pas être entrée jusqu'ici dans le plan de l'auteur.

Outre ces ouvrages indispensables pour l'étude de l'histoire et de la géographie de l'archevêché de Trèves, il en existe plusieurs autres d'une moindre importance et relatifs soit à des abbayes particulières, soit à des portions de l'archevêché, tels que les ouvrages du P. Bertholet sur l'histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg; tels que: l'*Histor. Francor. Rheni.* de Kremer, et surtout les *Observ. geneal. Salicæ*, et les *Observ. geogr.* de Crollius. Il existe aussi plusieurs mémoires particuliers, qui manquent pour la plupart dans les bibliothèques de Paris, et auxquels j'ai tâché de suppléer en recourant aux sources originales.

Cartes. — La situation et les limites de l'archevêché de Trèves, relativement aux diocèses voisins, sont indiquées dans les cartes générales suivantes de la province ecclésiastique dont cette ville était la métropole.

1. *Belgica prima, cujus Metropolis Augusta Treverorum*, par N. Sanson. Paris, 1661. 1 feuille in-fol.

C'est la meilleure et la plus complète pour l'ensemble des indications des subdivisions ecclésiastiques de cette Province.

2. *L'Archevesché de Trèves dans la Gaule Belgique*, par le même (sans divisions). 1 f. in-fol.

3. *Galliæ christianæ Provincia ecclesiastica Trevirensis, continens diœceses Trevirensem, Metensem, Virdunensem, Tullensem, Nanceyensem et S. Deodati.* 1 f. in-f°.

Cette carte, jointe au tome XIII du *N. Gall. christ.*, p. 370 (1785), ne présente aucune des divisions archidiaconales ou décanales; mais c'est la seule où soient indiqués les deux nouveaux diocèses de Nancy et de Saint-Dié; elle donne aussi la position des principales abbayes.

L'important *Atlas historique* de M. de Spruner récemment publié à Gotha, présente sur une de ses feuilles la situation relative des grandes provinces ecclésiastiques d'Allemagne, et entre autres de celle de Trèves, au XVIe siècle, mais sans tenir compte d'aucune des subdivisions topographiques.

Il a été publié, depuis le milieu du XVIe siècle, un très-grand nombre de cartes de l'Archevêché ou de l'Électorat de Trèves; mais celles de N. Sanson présentent seules les subdivisions archidiaconales et décanales. Plusieurs des cartes publiées en Allemagne ou dans les Pays-Bas donnent l'indication des divisions politiques ou administratives (*Satrapiæ, Præfecturæ, Ampten* ou bailliages); mais aucune ne paraît avoir été rédigée au point de vue de la géographie ecclésias-

tique. C'est une remarque à très-peu près générale pour tous les diocèses situés au delà du Rhin. La plupart des cartes anciennes de l'Archevêché de Trèves ne sont point datées ; toutefois la liste suivante est à peu près conforme à leur ordre de publication :

La plus ancienne est celle de Jean de Schilde (*Scillius*), rédigée et gravée dans le XVIe siècle ; elle n'existe pas au cabinet des cartes de la Bibliothèque impériale, et je ne la connais dans aucune autre collection à Paris. Elle a précédé celle de Gérard Mercator, levée d'après les ordres de l'Électeur, et plusieurs fois reproduite dans les grands Atlas du XVIIe siècle. Toutes deux ont servi de base aux cartes plus récentes de F. de Witt, de G. Walk, de Homannn, de Wischer, de Seutter, etc. Entre autres éditions de la carte de G. Mercator, on peut citer celles de Hondius en 1613, en 1619 et une troisième insérée en 1633 dans l'édition de l'Atlas de G. Mercator, mis au jour à Amsterdam par H. Hondius et J. Janson (*edit. ultima*, en 2 vol. in-fol.) ; mais celle ci n'est point spéciale et porte ce titre : *Le duché de Lutzembourg et la province de Trèves*. Postérieurement à ces deux cartes qui forment chacune une feuille, les Blaeu ont donné, dans les différentes éditions de leur grand Atlas, l'Archevêché de Trèves, mais sans aucunes subdivisions. Le titre est en latin ou en français, sans autres différences. Dans la *Géographie Blavienne* en 12 vol. in-fol., Amsterdam, 1667, la carte intitulée *Archiepiscopatus Trevirensis* est au folio 99 du tome III de l'Europe ; elle est signée par Jean et Corn. Blaeu.

Sous la même date de 1667 parut une autre carte sans nom d'auteur, embrassant toute la province de Trèves ; elle est intitulée : *Tabula geographica Archidiœcesis Trevirensis antiquo-nova*, 1 feuille petit in-fol. dont la partie inférieure est occupée par une vue de la ville de Trèves. Elle fait partie de l'ouvrage de Brower, *Antiquit. et annales Trevir.*, t. I, p. 71.

Dans la *Topographie* de Zeiller et Merian, 2e édit. (Francof.-Ad.-M., 1642-1672, 10 vol. in-fol., divisés en trente parties), se trouve une carte intitulée *Archiepisc. Trevirensis*, qui comprend, ainsi que le volume où elle se trouve, mais sans divisions territoriales, les Archevêchés de Mayence et de Cologne ; elle a été publiée en 1646.

Ce fut vers le milieu du XVIIe siècle que commencèrent à paraître à Paris les trois feuilles du diocèse de Trèves, par N. Sanson, sur lesquelles sont indiquées les limites des subdivisions ecclésiastiques. Elles ont été publiées dans cet ordre :

1. 1657 et 1679 (2 édit.). *Carresi in Treveris, partie du diocèse de l'Archev. de Trèves*. Cette feuille contient l'archidiaconé de Longuion et la partie du diocèse située dans le duché de Luxembourg. 1 feuille.

2. 1658. — *Treveri : Archidiaconés de Trèves et de Tholey*. 1 feuille.

3. 1658, 1679 et 1690. (3 édit.) — *Treveri : Archidiaconé de Coblents*. 1 feuille.

N. Sanson ne publia l'archidiaconé d'outre-Rhin que sur sa carte générale de la *Belgica prima* (1661). 1 feuille.

La carte du même auteur intitulée *Archevêché* et Électorat de Trèves (1658) ne présente *aucune* division ecclésiastique. Elle a été reproduite *plusieurs fois, en 1663*, en 1686, en 1696, en une ou deux feuilles.

D'autres éditions des trois feuilles de N. Sanson furent publiées l'une *par son fils, en 1696*, et l'autre par Robert, en 1730, 1732 et 1739

Guillaume Sanson et H. Jaillot mirent au jour, en 1673 et 1674, u autre carte de N. Sanson, mort en 1667. Sur cette carte en deux en quatre feuilles, fort différente de celle en trois feuilles, sont seu ment indiquées les divisions politiques. L'une des éditions porte titre :

État et seigneurie de l'Archevesché et Électorat de Trèves : par septentrionale et partie méridionale. 2 feuilles. 1690.

Archevesché et Électorat de Trèves : partie orientale et partie oc dentale. 2 feuilles. 1690.

L'autre édition est ainsi intitulée :

Partie occidentale du temporel de l'Archevesché et Électorat Trèves, tirée des mémoires les plus nouveaux, dressée par le sieur S son. Paris, chez H. Jaillot. 1 feuille. Paris, 1673. — *id.* 1701.

Partie orientale du temporel de l'Archevesché, etc. Paris, 16 1 feuille. — *id.* 1701.

Ces deux feuilles sont accompagnées des deux autres feuilles ou bleaux contenant la liste alphabétique des noms de villes et villa qui sont inscrits sur chacune des deux cartes.

Il a été publié en Hollande, par Coven et Mortier, et par Van-der- deux autres éditions de cette carte, utile à consulter pour l'histoire la géographie civile, comparée à la géographie ecclésiastique.

C'est au même point de vue des intérêts temporels des Électeurs-a chevêques de Trèves qu'ont été rédigées et publiées, vers la fin XVII[e] siècle et pendant le XVIII[e], les cartes suivantes, dont la p complète paraît être celle de J. G. Walther en deux feuilles que je pu consulter, mais que je présume analogue à celle publiée Jaillot :

Mosellæ fluminis tabella specialis in qua Archiepiscopatus et E toratus Trevirensis in suas præfecturas accurate divisus. Sumpti J. B. Homanni (s. d.). 1 feuille in-fol. Cette carte fait partie de l'A publié en 1716 par Homann, dont l'établissement géographique Nuremberg, continué par ses fils, a joui d'une si grande célébr en Europe pendant la première moitié du XVIII[e] siècle.

Archiepiscopatus et Electoratus Trevirensis novissima delinea exactè divisa in omnes suas præfecturas, par Fréd. de Witt. Am lod. ex offic. Fr. de Witt (s. d.). 1 feuille in-fol.

Cette carte fut reproduite plus tard dans le grand Atlas publi Leyde par Van-der-Aa.

Archiepiscopatus Trevirensis recentissima delineatio, auct. J. Ram. Amstel. (s. d.). 1 feuille in-fol.

Archiepiscopatus et Electoratus Trevirensis et Eyfaliæ tractus vissima et accuratissima tabula, exacte divisa in ejusdem præfec ras, cum adjacentibus regionibus, par Théod. Danckers. 1 feu in-fol.

Trevirensis Archiepiscopatus et Electoratus juxta omnes s præfecturas, cum confini tractu Eyfaliæ, par Seutter. Aug. Vi (s. d.). 1 feuille.

Carte de l'Archevesché et Électorat de Trèves, avec partie des p adjacents, dressée... sur les mémoires de M. Didier Bugnon, prem géographe et premier ingénieur de S. A. R. (le duc de Lorraine), le même auteur, pour servir à l'histoire ecclésiastique et civile

:., par le R. P. D. A. Calmé (Calmet), 1724-1725. 1 feuille

e donne l'indication des régions naturelles, mais elle
petite échelle et indique à peine les principales limites

plusieurs autres cartes anciennes des pays situés entre le
re et la Moselle, où les limites générales de l'Archevêché
ont indiquées avec un plus grand nombre de localités,
s subdivisions ecclésiastiques; telles sont celles de San-
ne en 6 feuilles, de Bailleul et de Jaillot, chacune en

ésumé, les cartes du diocèse de Trèves, par N. Sanson,
encore aujourd'hui, pour l'objet de ces études, con-
éférence à toutes autres; elles sont les seules qui pré-
imites de la géographie ecclésiastique.

---

ans le dépôt des Archives provinciales de Coblentz un
re de chartes et de registres concernant l'histoire ecclé-
l'archevêché de Trèves. On en trouve une indication très-
ans la *Zeitschrift für die Archive Deutschland's*, de
demann, t I, p. 4 (1853). La bibliothèque de la ville de
de aussi plusieurs cartulaires importants d'abbayes de ce
si que la plupart des manuscrits et des recueils de docu-
s par Maseu et de Hontheim. Ils sont indiqués, en général,
ice de M. Bohmer, qui fait partie des *Archive der Gesell-*
le M. Pertz, t. VII (1839), p. 138, et t. VIII (1843), p. 595.
t sans doute dans ces deux collections des registres d'as-
nodales et de visites diocésaines qui fourniraient des
yennés ruraux plus anciennes que celles qui m'ont servi
ographie ecclésiastique de l'archevêché de Trèves; mais
qu'il en résultât quelque modification essentielle à l'en-
x rapports des divisions que j'ai indiquées.

II. DIOCÈSE DE METZ.

CIVITAS MEDIOMATRICUM (id est METTIS).

(Fin du IIIe siècle.)

4 ARCHIDIACONÉS ; 20, PUIS 22 ET 21 ARCHIPRÊTRÉS.

I. ARCHIDIACONATUS METENSIS, archid. MAJOR et PRIMICERIATUS, Eccl. cath. Met. ARCHIDIACONÉ DE METZ. (*Divodurus*, postea. *Mettis*.)	Partie centr. du dioc.	Haute-Lorraine. Pays Messin. Partie des Trois-Évêchés. — Pars Austrasiæ ; — pars Lotharingiæ Mosellanicæ. — *Mosellanicus*, vel *Moslensis ducat.* ; pag. *Mettensis*, vel *Mosellensis*.	Pays Messin proprement dit, princ. partie du *pag* et *comitatus Metensis*, vel *Moslensis*, avec une petite partie du *pagus Scarponensis* et du *pagus Wabrensis*.	Metz, chef-lieu du départem. de la Moselle.
1. ARCHIPRESBYTERATUS METENSIS, al. METTENSIS. Archiprêtré de Metz.	8 par.			
2.—DE VALLE. Archipr. de Vaux ou du Val de Metz. Dans deux pouillés, ce doy. est nommé, à tort, doy. de Marsal.	O.N.O. et S.E. 30 par.		Le Val de Metz, au N. O., entre la Moselle et l'Orne. L'Isle au S. O.	Vaux, Con d Gorze, ar de Metz (M selle).
3.—DE NOOSVILLA, al. DE NOESVILLA, DE NOASVILLA. Noiseville (Noeseville, Noizeville).	E.N.E. et S.E. 30 par.		Jouy (*Gaudiacum*), rive gauche, et Arcs (*Arcæ*), rive droite de la Moselle, sont dans ce doy. et indiqués au VIIIe s.; *in pago Scarponensi* et *in pago Wabrense*.	Con de V arr. de I (Moselle
II. ARCHIDIACONATUS DE MARSALLO, al. DE MARSALO. ARCHIDIACONÉ DE MARSAL.	Part. orientale, S. E. et N du dioc., formant un demi-cercle à l'E. de Metz.		Le Saunois, ou pays de Salines, vall. de La Seille (*pag.* et *comit. Salinensis*, vel *Salnensis* : *Sallingowe*; subdiv. du gr. *pag. Mosellanensis* ou *Metingowe* et *Moselgowe*).	Con d arro Chât lins the
4. ARCHIPRESBYTERATUS DE MARSALLO. Archipr. de Marsal.	S. S.E. 43 par.			

5. **Archipresbyteratus de Morhangia**, al. **de Merlinga**, vel **Morlinga**. Morhange (Morange; Merchingen de la carte de Sanson).	E. S.E. 55 par.	Haute-Lorraine. P. Messin. Part. des Trois-Évêchés. — Pars Austrasiæ : — pars Lotharingiæ Mosellanicæ — Mosellanicus, vel Moslensis duc. : — pag. Mettensis, vel Mosellensis.	Le Nitois romand ou supérieur, vallée de la Nied (*Nita, Nida*), *pagus Nitensis super.*, *Nitagowa*.	C^on^ de Grostenguin, arrond. de Sarreguemines (Moselle).
6. — **de Habondangia**, al. **de Haboudangia**. Haboudange, (Hauboudange, Abrudanges).	E. S.E. 39 par.			C^on^ et arr. de Château-Salins (Meurthe).
7. — **de Theonis-villa**; antiq. **de Theodonis-villa**. Thionville.	N. 46 par.		Petite portion S. du Luxembourg français. *P. Judiciariensis*, vel *comit. Judicii*. *Pagus* et *comitatus Moslensis*.	Chef-lieu d'arr. du départ. de la Moselle.
8. — **de Rombaco**, al. **de Rhombaco**. Rombach (Rhombac, Romback, Rombas).	N. et N.N.O. 38 par.			C^on^ de Briey, arr. de Longuion (Moselle).
9. — **de Kedinga**, **de Kedangia**, et aliq. **de Redinga**. Kedange (Kaidange, Kaydange, Kedingen, Quedin). Cet archipr. a été aussi nommé de Redange ou de Rothing.	N.N.E. extrémité N. du dioc. 41 par.		Le Nitois, *pag. Nitensis*.	Kedange, C^on^ de Metzervisse, arr. de Thionville (Moselle).
10. — **de Warisia**. Varize (Warize).			Sur les limites des *pag.* et *comit. Moslensis*, *Salnensis* et *Nitensis*.	C^on^ de Boulay, arr. de Metz (Moselle).
11. — **de Sancto Avoldo**. al. **S. Naboris**. Saint-Avold (Saint-Avauld; nommé aussi St-Nabor, et plus anc. *Hilariacum*). Démembré du doy. de Warise (au XVIIe siècle); manque sur la carte de 1656.	E. 90 par.		*Pag. Nitensis*.	Saint-Avold, chef-lieu de C^on^ de l'arr. de Sarreguemines (Moselle).
III. **Archidiaconatus de Vico**. **Archidiaconé de Vic**. (1.) Vic fut ch.-lieu d'Officialité *de la principauté des évêques de Metz*.	Part. S. S.E. et O. du dioc., forme un demi-cercle à		Le Saunois, *pag. Salinensis*, *Sallingowe*; Vallée de la Seille.	Chef-lieu de C^on^ de l'arrondiss. de Château-Salins (Meurthe).

	l'O. de Metz.		
12. ARCHIPRESBYTERATUS DE DELMIS, al. DE DEMIS, DE DOMIS. Archipr. de Delme (Desmes, Delone).	S. S.E. 45 par.	Le Saunois, *pagus Salinensis*, *Sallingowe*; Vallée de la Seille.	Ch.-lieu de C^on de l'arr. de Château-Salins (Meurthe). Château-Salins et Vic étaient dans ce doyenné.
13.—DE NOMENEIO, al. DE NOMINEYO. Nomeny (Nominey, Nonning).	S. 38 par.		Chef-lieu de C^on de l'arr. de Nancy (Meurthe).
14.—DE MONTIONE. Mousson (Mouson, Mouzon, indiq. Mons sur la carte de Sanson, 1656).	S. 25 par.	*Montionis comitat.* La partie orient. de ce doy. dépendait des *pag.* et *comit. Mettensis*; la part. occid. de Pont-à-Mousson appart. plutôt au *pag. Scarponensis*.	Canton de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy (Meurthe). Le chât. de Mousson, rive dr. de la Moselle, près Pont-à-Mousson. Cette dern. ville, traversée par la Moselle, était en partie des diocèses de Metz et de Toul.
15. — DE GORZIA, al. GORSIENSIS. Gorze.	O.S.O. 30 par.	*Territ. Gorsiacense*, pet. partie du *pag.* et *comit. Scarponensis*, vel *Sarpontensis*. La ville rom. de *Scarpona* était sur la R. D. de la Moselle; le territ. du *pag.* était sur la R. G. et dans le diocèse de Toul.	Gorze (abb.), ch.-l. de C^on de l'arr. de Metz (Moselle).
16.—DE HATTRISIA, al. DE ATTRISIA. Hatrize (Hattrise).	O. et O.N.O. 31 par.	*Pagus Mettensis.*	Canton et arrondissem. de Briey (Moselle).
IV[1]. ARCHIDIACONATUS DE SARE-BURGO, al. DE SARBURGO, DE SARBRUCHE, DE SAREBURT. ARCHIDIAC. DE SARREBOURG (SAREBOURG, SARBOURG, SARBRUCHE, SAARBRUCK).	Partie orientale et sud-orientale du diocèse.	Vallée de la Sarre; *pagus Saravensis superior*, *Saraahowa*.	Chef-lieu d'arrondissement du département de la Meurthe.

1. L'indication générale de la troisième colonne de la page précédente : Haute-Lorraine, Pays Messin, etc., s'applique aussi aux doyennés des IIIe et IVe archidiaconés.

PRESBYTERA-ARBURGO. rêtré de Sar-	E. S.E. 41 par.		
PRESBYTERA-SANCTO AR-LI. DE S. AR-ARNOALDO,). oul (St-Ar-St-Arnoalde, ul); anc. e.	E. 39 par.	*Pagus Saravensis* (*medius?*)	St-Arnould, Ar naville ? canton de Sarrebourg (Meurthe).
VARGAVILLA. ille.	E. S.E.	*Pagus Salinensis*, vel *Salnensis*.	C^ne de Dieuze, ar rond. de Château-Salins (Meurthe). Dieuze était dans ce doyenné.
KENHEIMEN-DE BOUCHE-nom, (Bouc-Bochenham, hem, Bou-m).	E. S E. 33 par.	*Pagus Saravensis* (*super.*).	Bouquenom, ou Sarre-Union, ch.-lieu de canton de l'arr. de Saverne (Bas-Rhin).
O-MONASTE-âtier (Neu-r, Neufmous-euf-Munster,).).	E.N.E.	*Pag. Blesasensis*, vel *Blesichowa*, vallée de la Bliesse (diff. du *pagus Blesensis* du diocèse de Toul).	Neufmünster, près Offweiler (Prusse, prov. du Rhin). Hombourg-l'Évêque était dans ce doyenné.
ACENSIS, al ACENSIS, DE ACHO. ch (Hornen-oy. de Bou-m et de Neu-étaient de-entièrement ns, vers 1600; n'est plus por-es listes les entes[1].	E. extr. orient. du diocèse. 23 par.	*Pagus Metleshem?* sur la limite nord-est des diocèses de Metz et de Trèves.	Canton de Dieuze, arrondissem. de Château-Salins (Meurthe). Bitsch était à l'extrémité sud de ce doyenné.

é de Metz, le premier des suffragants de l'Archevêché de

[1] autres paroisses du doy. d'Hornbach avaient suivi la Ré-s la fin du XVIe siècle.

Trèves, on a toujours reconnu l'autorité spirituelle, malgré les révolutions politiques qui ont fait dépendre ces deux diocèses de souverainetés temporelles différentes. Tant que Metz releva plus ou moins directement de l'Empire d'Allemagne, tant qu'elle eut le titre de ville impériale, la suprématie métropolitaine de Trèves ne pouvait être mise en question. Elle était d'ailleurs une conséquence de la subordination primitive, pendant la période gallo-romaine, de la cité de Metz (*Divodurus Mediomatricum*, *Mettis*), à Trèves, capitale de la Première Belgique.

Cependant, dès que Trèves eut perdu toute son importance politique par la translation antérieure à Arles du siége de la Préfecture des Gaules, par les dévastations des barbares dont elle fut tant de fois victime, et que Metz fut devenue, après Clovis, capitale du royaume d'Austrasie ou de la France Orientale, et plus tard chef-lieu de la Loharingie supérieure ou Mosellane, les évêques de Metz revendiquèrent, à leur tour, une suprématie que les traditions de l'Église n'autorisaient pas. Ils obtinrent seulement de Rome l'honneur du *pallium*, symbole ordinaire de l'autorité métropolitaine, mais sans autres prérogatives. C'est donc abusivement que plusieurs des évêques de Metz, antérieurs au xe siècle, ont prétendu au titre d'archevêque. La suprématie de Trèves, quoique plutôt nominative que réelle, fut tellement respectée que, même au xviie siècle, après la confirmation définitive de la réunion de la ville de Metz à la France, réunion déjà réalisée en 1552, le traité de Münster (1648) réserva les droits métropolitains de l'archevêque de Trèves sur l'évêché de Metz. Ces relations ne furent brisées qu'en 1790, et depuis lors ce diocèse dépendit de la métropole de Besançon; mais cet état de choses récent est étranger au but de nos recherches.

Le diocèse de Metz, le plus important, quoiqu'il ne fût pas le plus vaste du grand territoire habituellement désigné sous le nom des Trois-Évêchés, était borné au N. par celui de Trèves ; au S. par celui de Toul, subdivisé au xviiie siècle en trois autres : Toul, Nancy et Saint-Dié ; à l'O. par celui de Verdun. Vers le N. E. et l'E., il était contigu à la province ecclésiastique de Mayence, surtout au diocèse de Strasbourg, l'un de ses suffragants.

Au point de vue de la géographie politique et civile, le diocèse de Metz représentait la cité gallo-romaine des *Mediomatrices*, telle du moins qu'elle était limitée vers la fin du iiie siècle, à l'époque de l'érection de l'évêché. Plus vaste primitivement, cette cité embrassait, vers l'ouest, le petit territoire des *Virodunenses*, qui constitua, au siècle suivant, le diocèse de Verdun; c'est du moins ce qu'on pourrait conclure de l'omission de ce dernier peuple dans les textes plus anciens. Elle se trouvait ainsi contiguë à la grande cité des *Remenses*, ou diocèse de Reims. Vers l'est, ses limites les plus anciennes paraissent aussi s'être étendues jusqu'au Rhin, à travers le territoire de Mayence, antérieurement à la fondation de l'évêché de Spire, converti plus tard au christianisme. Les invasions périodiques et les établissements des Germains de la rive droite du Rhin sur la rive gauche, ont dû, pendant les ive et ve siècles, laisser beaucoup d'indécision sur les limites des nouveaux diocèses et sur leur concordance avec celles des anciennes cités gallo-romaines. Les

principaux évêques, les plus voisins du Rhin, dans cette partie de son cours, ceux de Mayence et de Strasbourg, aussi bien que celui de Metz, durent confier plus d'une fois à des chorévêques ou évêques régionnaires, le soin d'y propager ou d'y rétablir la foi chrétienne.

Dès qu'après la conquête définitive des Francs, la ville de Metz fut devenue la capitale (*sedes regia*) d'un des groupes de territoires envahis que se partagèrent les enfants de Clovis, en 511, et auxquels les historiens donnèrent dès lors le nom de royaume (*regnum*), l'importance de cette cité et conséquemment de ses chefs ecclésiastiques, s'accrut avec celle des chefs politiques, et les limites de la cité ecclésiastique, tout à fait indépendantes de celles du nouveau royaume, se fixèrent suivant les règles canoniques, conformément à l'étendue du territoire politique de la cité gallo-romaine (*civitas*), telle que la tradition l'indiquait, pour ne plus varier désormais.

Les principales subdivisions politiques que l'Église trouva dans le territoire des *Mediomatrices*, et auxquelles elle dut subordonner, comme partout ailleurs, ses plus anciennes subdivisions ecclésiastiques, furent les *pagi* suivants : le *pag. Mettensis* proprement dit, au centre, limité par le *pag. Scarponensis*, vers l'ouest ; le *pag Nitensis*, au nord-ouest, le *pag. Blesensis*, à l'est ; les *pagi Salinensis* et *Saravensis*, vers l'est et le sud-est.

On trouve l'indication de plus petits territoires, *pagelli Castrensis*, *Judiciariensis*, *Roslensis*, *Nongencensis*, ou des portions d'autres *pagi* partagés entre quelques évêchés voisins. Mais le nombre des grands *pagi* de ce diocèse était à peu près égal à celui des archidiaconés, quoique la corrélation ne fût sans doute pas plus rigoureusement exacte entre les uns et les autres, qu'elle n'avait été plus anciennement invariable entre les tribus voisines pendant l'époque gauloise indépendante, ou qu'elle ne le fut pendant les troubles de la conquête germanique.

Dans les temps postérieurs, au point de vue politique, le diocèse de Metz formait, pendant le IXe siècle, les portions les plus importantes du royaume de Lotharingie, puis du duché de Mosellane et de la *Lotharingie Mosellanique*, et enfin du duché de Lorraine plus moderne. Il comprenait la partie septentrionale de celui-ci, avec les territoires de Thionville et de Vic, et au nord-est la Lorraine-Allemande et le pays de la Sarre correspondant à l'ancien *pag. Saravenis*.

Le *pays Messin* proprement dit (*Territorium Metense*), embrassait la plus grande partie du *pagus Metensis* et du grand archidiaconé, constituant la principale partie des possessions temporelles des évêques et environ le tiers du diocèse. Il était, dès le XIVe siècle, divisé en plusieurs petits territoires dont les relations avec les anciens *pagi* sont fort incertaines, et qui sont quelquefois désignés dans les textes des XVe et XVIe siècles et sur les plus anciennes cartes sous les noms suivants : 1° *Val de Metz* : — 2° l'*Isle* ; — 3° le *Saulnoy* (*p. Salinensis*) ; — 4° le *Haut Chemin* ; — 5° le *Franc Alœu* ; — 6° le *Ban de Bazaille* ; — 7° la *Terre de Gorze*. Tout cet ensemble correspondait aussi à ce qu'on nommait les trois Mairies de Metz et se composait d'environ 250 paroisses.

Les possessions temporelles des évêques ne se bornaient cependant pas au *territorium Metense* proprement dit, mais formaient différentes

enclaves dans les principautés environnantes. Les évén tiques et les vicissitudes des relations féodales ont tellen fait varier, suivant les époques, l'étendue de la souvers relle des évêques qu'il nous serait difficile et surat notre but, de les indiquer avec plus de précision. Ces (sultant de donations successives étaient fort différent toires archidiaconaux et archipresbytéraux, qui repré bien plus de certitude les plus anciennes subdivisions de la Gaule. Le diocèse était limité au nord par le Lı l'ouest et au sud par les autres parties de la Lorraine, saient les évêchés de Verdun et de Toul, à l'est par la dentale de celui de Strasbourg et par l'Alsace; il était l ouest par le Barrois.

La division en archidiaconés et en archiprêtrés doit ê cienne dans le diocèse de Metz, que dans l'archevêc puisque les statuts synodaux du métropolitain étaient app ses suffragants. Il convient néanmoins de rechercher de directes et plus positives de l'introduction de cette règl diocèse de chacune des grandes provinces ecclésiastiq breuses circonstances locales ont pu, en effet, faire varie

Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale de* p. 588) reconnaissent, d'après un titre du IX[e] siècle pub lon (*Annal. Bened.* 2 sæc. ad a. 885 n° 85.) l'existence chidiacres dans l'église de Metz dès l'année 885; mais se fut que vers le XV[e] siècle que ce diocèse aurait été div archidiaconés, ceux de Metz, de Marsal, de Vic et de Sarl

J'ai eu tant de fois l'occasion de constater que, dès le *Ministri* des évêques, lorsqu'ils étaient multiples dan avaient, chacun, une juridiction territoriale particulière, rais admettre la distinction, la priorité établies par les teurs de l'*Histoire de Metz*, entre quatre archidiacres et diaconés; d'ailleurs, des textes précis démontrent l' divisions territoriales ecclésiastiques de cet évêché fc avant le XV[e] siècle. Les membres du clergé préposés à l de ces régions ecclésiastiques y furent désignés sous chorévêques, d'archidiacres et d'archiprêtres. Ces deux (n'y ont plus varié depuis le IX[e] siècle.

La plus ancienne mention que je connaisse d'un ı l'église de Metz est du VI[e] siècle. Il est indiqué, soı *Macarius*, dans une lettre à l'évêque Pierre I[er], mort eı cesseur de Villicus, dont Fortunat (l. III. car. 12.) a cé rites (D. Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.* t. IV. p. 79). Dès l siècle on voit établie par Arnold, à Merkingen, une cc clercs avec son doyen; et presque toujours au chef de congrégations sacerdotales était dévolu le droit de suı ritoriale des paroisses environnantes. (Le Cointe, *A Franç.* ad. a. 599. n° 29. T. II p. 473.)

Au commencement du VIII. siècle, un évêque régior *minus*, [1] désigné par plusieurs de ses biographes et c

[1] *Mabill., Vet. Anal.*, t. IV, p. 586, et Ann. Bened., t. III

niques d'Hermann Contract, sous le titre équivalent de *Chorepiscopus*, contribua à détruire les derniers vestiges du paganisme dans la partie la plus orientale du diocèse, entre la Sarre et la frontière de l'archevêché de Mayence. Son séjour le plus habituel (*Sedes episcopalis*) est indiqué en un lieu nommé *Castellum Mettis*, qu'on croit être Metlesheim, près Hornbach, sur les confins des évêchés de Metz, de Trèves et de Spire. On lui attribue aussi la fondation de plusieurs grandes abbayes, entre autres de celles d'Hornbach et de Neufmoutier. Ces deux localités durent sans doute à ces premiers établissements religieux le titre de chefs-lieux de deux archiprêtrés de l'archidiacone de Sarrebourg. Un document de l'année 1220, cité par D. Calmet (*Notice de la Lorr.*, t. I, p. 576), prouve que les abbés d'Hornbach étaient archidiacres nés de l'église de Metz, et portaient ce titre dès avant le XIIIe siècle; plus anciennement encore le titre d'évêque y fut uni à celui d'abbé.

Le capitulaire de Metz de l'an 756 fait mention de certains devoirs de l'archidiacre. (Baluze, *Capit.* t. I, p. 178). — En 770 figurent un archidiacre et un *chorepiscopus Metensis* (N. *Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 375 à 377).

On trouve en 815 un autre chorévêque nommé *Magulphus*, et de 769 à 819 on en voit figurer plusieurs dans les chartes, avec le *primicerius* et avec un ou plusieurs archidiacres (Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 174, 176).

On retrouve en 858 un *chorepiscopus* avec le *primicerius* et deux *decani* (*Hist. génér. de Metz*, t. III, p. 33).

Si le nombre des chorévêques n'a pas été, dans le diocèse de Metz, aussi complétement en rapport avec celui des archidiacres, que dans l'archevêché de Trèves, du moins l'existence de ces *ministri*, de ces *adjutores* de l'évêque y apparaît-elle dès une époque aussi reculée.

Le témoignage le plus incontestable du rôle important que les chorévêques continuaient encore à remplir dans cette partie de la Gaule, et particulièrement dans le diocèse de Metz, au milieu du IXe siècle, malgré les décrets de Charlemagne et les canons de plusieurs conciles, résulte de la lettre adressée vers 855 par l'archevêque de Mayence, Rhaban Maure, à Drogon, évêque de Metz, qui lui avait demandé son opinion : *de chorepiscopis, de dignitate atque officio eorum* (Baluze, *Append.* à l'ouvrage de P. de Marca, *Concordia Imperii et Sacerd.*; et *Concil. Germ.*, t. II, p. 219 à 225).

L'auteur de cet écrit, presque seul contre les opinions les plus imposantes de son époque, et entre autres contre celle d'Hincmar, archevêque de Reims, défend les prérogatives dont jouissaient de temps immémorial les chorévêques (*Ordo chorepiscoporum*). Il blâme le zèle rigoureux des prélats qui se croient dans l'obligation de considérer comme non avenues les consécrations d'églises et les ordinations cléricales anciennement faites (*temporibus antecessorum suorum*) par des chorévêques de leurs diocèses, et avec le consentement ou par l'ordre des évêques eux-mêmes. Cette divergence d'opinions était alors pour l'Église le sujet d'un grand scandale : « *Ex quo*, dit Rhaban, *excitantur sectæ, invidiæ, rixæ, æmulationes, dissensiones, contentiones*. Il remonte jusqu'aux apôtres pour montrer qu'eux aussi avaient, dans la propagation du christianisme, des auxiliaires qui, par leur ord

prêchaient l'Évangile et conféraient les saints ordres. Il cite]
tiques conciles d'Ancyre (a. 314) et d'Antioche (a. 341), pour]
que les chorévêques, c'est-à-dire les ministres des évêques .
vicis, vel possessionibus chorepiscopi nominantur, peuvent
placer les évêques eux-mêmes, avec l'autorisation de ceux-c
certaines fonctions épiscopales. Le texte du concile d'Ar
c. x, indique en même temps que ces ministres des évêques
une juridiction territoriale déterminée : « *Gubernent subjec*
ecclesias, earumque moderamine curâque contenti sint. »

Plus d'un siècle avant ce débat, tant de fois renouvelé dans
commence à figurer dans les chartes, au nombre et à la tête d
titulaires du Chapitre cathédral, un dignitaire qui remplit
fort important dans la hiérarchie ecclésiastique des Trois-Év
qu'on retrouvait encore au XVIIIe siècle, près de mille ans
création. Cette dignité du primicier, ou primcier, ou princier
cerius), le plus souvent indépendante des fonctions d'arch
surtout dans les temps modernes, y fut aussi parfois afférente
au chef de la grande collégiale, qui jouissait presque exclus
du privilége de fournir les quatre archidiacres à l'administra
césaine.

Aucun texte ne démontre mieux l'existence et l'importance
micerius, dès le VIIIe siècle, que la règle établie vers le com
ment de son épiscopat, par Chrodegang, neveu du roi Pépin,
de Metz, depuis 742 jusqu'en 765, et fondateur de la célèbre
de Gorze. Cette règle, *pro clericis Metensibus*[1], antérieure
rédigée par Réginon, d'après les ordres de l'archevêque de
Ratbod, et même à celle de Théodulfe (797), pour le clergé de
cèse d'Orléans, était destinée d'abord spécialement à la por
son clergé réunie en congrégation canonicale ou Chapitre cat
Elle ne tarda pas à être appliquée, dans ses préceptes les plus
raux, à tout le clergé du diocèse, et, par un décret du concile
la-Chapelle, en 816, aux autres églises de la Gaule.

Dans cette règle, les dignités et les fonctions du *primiceriu*
l'*archidiaconus*, plus particulièrement préposés à l'administra
Chapitre métropolitain, sont indiquées et précisées dans les
VIII, IX, XXI, XXIV, XXXV; (plus directement) XXX, XXXII, XXX
termes suivants du § IV : *Archidiaconus, vel primicerius*,
tunc temporis exinde præsident; et ceux du § XXX : *Et ille*
diaconus, vel qui tunc sub manu episcopi præesse videtur, m
qu'à ces deux fonctionnaires s'en joignaient dès lors plusieurs
pour l'administration du diocèse, sous l'autorité épiscopale[2].

En effet, une charte de Charlemagne, en faveur de l'abl

1. L. d'Achery, *Spicileg.*, t. I, p. 205; Labbe, *Concil.*,
p. 1444; Le Cointe, *Annal. eccles. Franc.*, t. V, p. 567-587.

2. Dans une charte de Charlemagne, année 777, on lit....
arcidiaconus (sic), *neque missus Ecclesie sue Mediomatricus*
charte a été publiée bien plus fidèlement que ne l'avait fait D.
par M. H. d'Arbois de Jubainville, dans le *Journ. de la Sociét*
chéol. de Lorr., 1852, t. I, p. 159.

orze, sous l'épiscopat de Gundulfe (792-823), et probablement de année 794, indique dès cette époque l'existence de plusieurs archiiacres et d'autres *ministri* de l'évêque :... *Ut deinceps nec ab ipso piscopo suo, sive successoribus, et archidiaconis, seu cæteris eclesiæ coadjutoribus... fuisset irruptum* (Meurisse, *Hist. des év. de Metz*, p. 184).

Un acte de 787 présente, en effet, la signature de deux archidiacres D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1re éd., *pr.* t. I, col. 293).

Le nombre des archidiacres est déjà porté à quatre dès l'année 885 u 886 (Mabill., *Annal. Bened.*, t. III, ad. ann. 885, n° 95, p. 233, t *Hist. génér. de Metz*, par les Bénéd., t. III, *pr.* p. 46). Dans le texte e Mabillon, ils sont ainsi désignés : *Guntbertus Primicerius* et *Archidiaconus*. — *Herveus abba* et *Archidiaconus*. — *Lantfridus bba* et *Archidiaconus*. — *Adalvvala abba* et *Archidiaconus*. — Le itre d'abbé ajouté à celui de trois des titulaires indiquerait qu'à cette poque les archidiacres n'étaient pas exclusivement choisis dans le hapitre cathédral de Saint-Étienne, mais qu'ils joignaient à leur uridiction territoriale l'administration des principales abbayes du iocèse.

Trois siècles plus tard, en 1196, l'un des quatre archidiacres est en nême temps grand chantre de la cathédrale; un autre est grand hapelain de l'évêque; un troisième est grand archidiacre; le prenier unit toujours à son titre celui de *primicerius* (*Hist. génér. de Metz*, t. III, *pr.* p. 161). Le nombre n'en a point varié pendant plus le neuf cents ans, et depuis le IXe siècle on les voit figurer dans les hartes, soit en totalité, soit partiellement, avec ou sans le *primicerius* du grand Chapitre.

En 942, celui-ci comparaît avec deux archidiacres (*N. Gall. Christ.*, . XIII, *instr.* col. 389). — La charte de confirmation des biens de 'abbaye de Sainte-Glossinde, accordée en 968 par l'évêque Thierry I, st signée par le primicier et deux archidiacres (ch. publiée en fac-simile, d'après une copie de 1293, dans la *Revue d'Austrasie*. Metz, 843. — En 991, figurent les quatre archidiacres (D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1re éd., *pr* , t. I, p. 395). — En 1032, on voit le primicier *Dudo* t les trois archidiacres *Rodulfus*, *Frogerus* et *Vinzelinus* (*Hist. énér. de Metz*, t. III, *pr.* p. 87). — En 1050 et 1058, la signature du rimicier est accompagnée de celle de deux archidiacres (*id.*, *id.*, . 88 et 92). — En 1065, le primicier est témoin, avec un archiiacre, d'un acte de l'évêque Adelberon III (A. Miræus, *Op. dipl.*, . I, p. 63). — En 1075, il figure avec trois archidiacres, dans une harte de l'évêque Hermann (*N. Gall. chr.*, XIII, *Instr.* col. 402). — Une autre charte du même évêque, de l'année 1090, est signée par les uatre archidiacres (Meurisse, *Hist. des év. de Metz*, p 380). — En 130 est indiqué le grand archidiacre, *Archidiac. Metensis* (*N. Gall. chr.*, XIII, *Instr.* col. 403). — Deux archidiacres signent deux hartes des années 1137 à 1147 (*id.*, *id.*, col. 404 ; — *Hist. génér. de Metz*, t. III, *pr.* p. 113 et 118). — Le *primicerius*, le *decanus* du grand Chapitre et trois archidiacres comparaissent dans un autre itre de l'année 1161 (N. *Gall. chr.*, XIII, Instr. col. 406).

Le primicier, *primicherius* (sic), Adalberon, porte en même temps titre d'archidiacre dans une charte de l'année 1094, où figure

deux autres archidiacres (*Hist. génér. de Metz*, t. III, *pr.* p. 100). — Une charte de 1173 donne le même titre d'archidiacre au primicier Hugo (Meurisse, *Hist. des év. de Metz*, p. 423), ainsi qu'une autre de l'année 1181 (*Hist. génér. de Metz*, t. III, *pr.* p. 138).

Le primicier se retrouve dans des chartes des années 1126, 1181, 1183, 1341, 1588, etc. (Meurisse, *Hist. des év. de Metz*, p. 403, 413, 4.., 509, 646.

Il est aussi fait mention, dans les chartes, de la cour des archidiacres de Metz, *curia archidiac.*, en 1308 (*Hist. génér. de Metz*, t. III, *pr.* p. 292); et en 1544 (*L'Auguste basilique de S. Arnoul*, p. 70).

De plusieurs des textes ci-dessus indiqués il me paraît résulter sans le moindre doute que des territoires particuliers étaient assignés à chacun des quatre archidiacres, longtemps avant qu'ils fussent désignés sous ces noms dans les chartes. Les territoires archidiaconaux sont signalés en général dans plusieurs chartes, antérieurement à leur désignation nominative, par ces termes fréquemment usités : *Consentiente archidiacono loci*... et la mention tardive des noms des archidiaconés est sans nulle liaison avec leur origine. Les chefs-lieux de ces territoires sont en effet des plus anciennement connus dans l'histoire. Deux d'entre eux, Vic et Marsall, *Vicus* et *Marsalla* ou *Marsallum* étaient deux localités importantes de la *Civitas Metensium*, à l'époque romaine.

Le grand archidiaconé, l'*archidiaconatus major* ou *Metensis* est le plus anciennement indiqué. On le voit figurer dans des chartes antérieures au xe siècle.

Un texte de l'année 1302 fait mention des archidiaconés de Marsal et de Sarrebourg : *Saleburc, vel Saraborc* (*Hist. gén. de Metz*, t. III, *pr.* p. 5.)

A la mort de l'évêque Renaud de Bar, en 1316, le Chapitre cathédral se divisa et désigna deux de ses membres pour lui succéder; ce furent les deux archidiacres de Marsal et de Sarrebourg (*Chronic. Episc. Metens.*, dernière suite, dans l'*Hist. gén. de Metz*, t. III, *pr.* p. ..). Ce texte seul eût suffi pour détruire l'opinion des Bénédictins, qui l'ont eux-mêmes publié, que la division du diocèse en quatre archidiaconés n'est pas antérieure au xve siècle.

En 1405, on voit parmi les signataires d'une autre charte, trois des quatre archidiacres : G. archid. de Sallebourg (Sarbourg); G. archid. de Marsal; D. archid. de Vy (Vic). (*Hist. gén. de Metz*, t. IV, *pr.* p. 580).

Un titre de l'année 1413 montre, après le primicier et le doyen du Chapitre cathédral, les deux *archidiac. de Vico* et *de Saro-Sarburgo* (id., *id.*, p. 694).

Les régions archipresbytérales subordonnées à chacun des quatre grands archidiaconés, sont indiquées plus anciennement encore. Une charte de l'année 875, par laquelle Louis de Germanie confirme les biens de l'abbaye de Sainte-Glossinde, ajoute, après la mention d'un certain nombre de *villæ* et d'églises, que l'abbaye aura droit aux aux dîmes, aux offrandes, et à tout ce qui appartient à la Chrétienté. Cette charte est confirmée en 1139 par le pape Innocent II, dans les mêmes termes (*Hist. gén. de Metz*, t. III, p. 38; id., *id.*, p. .. *tr. fr. de ce texte*). Or le mot Chrétienté (Christianitas) est, en

l'équivalent fréquent de région archipresbytérale ou déca-

27, en 1129, en 1130, en 1131, on voit l'indication d'un archi-
u diocèse de Metz (D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, 2e éd., t. III,
ɪɪv.; id., id., t. V, p. CLXIII, CLVIII et CLXXIII).
une autre charte de 1130 (*Hist. gén. de Metz*, t. III, p. 108) plu-
es signataires sont désignés sous le titre d'*archipresbyteri*,
ier rang après les archidiacres et autres membres du Chapitre.
harte de l'année 1180 présente les noms de deux archiprê-
l'archidiaconé de Sarrebourg, ceux d'Hornbac et de Neufmou-
chipresb. Ormbacensis et *archipresb. Novi-Monasteri* (*Hist.
Metz*, t. III, *pr.* p. 136).
07, les curés de l'archiprêtré de Magny et les archiprêtres des
trés de Metz et de Jouy, font appel au Saint Siége des vexa-
leur évêque Renaud de Bar (*archipresb. archipresbyte-
Metensis, de Joey* et de *Maigney* (*Hist. gén. de Metz*, t. III,
34).
13, sont indiqués les archiprêtrés de Vaux ou du Val de Metz
uy, alors réunis : *archipresbyt. Capituli ruralis de Valle
et de Juxeio* (*Hist. gén. de Metz*, t. IV, *pr.* p. 694).
ndications partielles et presque fortuites, des noms des divi-
chidiaconales et archipresbytérales du diocèse de Metz sont
s pleinement confirmées par les pouillés généraux indiqués
et dont les éléments sont, sans le moindre doute, bien an-
aux rédactions des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles qui ont été con-
Les pouillés manuscrits que j'ai pu consulter, dont je donne
et qui sont tous inédits (aucun pouillé du diocèse de Metz n'ayant
ié, du moins à ma connaissance), ne présentent entre eux, de-
commencement du XVe siècle jusqu'en 1790, aucune différence
nte. L'ordre, le nombre, les noms des archidiaconés n'ont pas
sont tels que je les ai indiqués dans le tableau. Seulement,
pouillé de 1539, le titre d'archidiaconé est donné à plusieurs
trés, surtout à celui d'Hatrize, comme il l'avait été à celui
ach en 1220, et antérieurement; mais le nombre de quatre
conés n'a pas varié pendant tout le moyen âge. Quant aux
visions archipresbytérales ou Chapitres ruraux, qui ont con-
qualification d'archiprêtrés plus constamment et plus long-
peut-être que dans aucun autre diocèse, si ce n'est dans
Lyon, les changements ont été de peu d'importance.
le grand archidiaconé, ou archid. de Metz, l'archiprêtré de
le Valle Metensi, était divisé en deux au commencement du
cle, et représenté par les archipr. de Jouy et de Magny (charte
307, insérée dans l'*Hist. gén. de Metz*, t. III, *pr.* p. 184). En
voit encore une trace de cette division dans les deux noms
gnent le même archiprêtré : *Capitulum rurale de Valle Me-
de Juxeio* (*Hist. gén. de Metz*, t. IV, *pr.* p. 694). Le pouillé
ne fait plus mention dans le grand archidiaconé que des archi-
Metensis. de Valle et *de Noesvilla*.
cond archidiaconé ou archid. de Marsal ne comprenait au
cement du XVIe siècle que six archiprêtrés; on y ajouta d'abord
Habeudange, *puis* celui de Saint-Avold, détaché de l'archipr.

de Warize qui, dans la visite du diocèse rédigée en 1606-1607, com prenait encore 92 paroisses, le double à peu près de la contenance d autres archiprêtrés. Les auteurs de l'*Hist. gén. de Metz* attribue aussi à ce dernier archiprêtré une origine plus moderne, mais figure déjà dans le plus ancien pouillé.

Le troisième archidiaconé, celui de Vic, ne paraît pas avoir subi modifications.

Dans le quatrième archidiaconé, ou archid. de Sarrebourg ou Sa bruche, situé dans la Lorraine allemande, deux des archiprêtrés, ce de Neufmoutier et de Bouquenheim, ou Bouquenom, ont été presq entièrement supprimés vers la fin du XVIe siècle, par suite de l'intr duction du Luthérianisme, et ils n'ont plus depuis lors figuré q nominativement sur les listes.

Les matériaux manquent pour fixer avec plus de certitude les dat des différents archiprêtrés; il est probable que l'origine de plusieu d'entre eux coïncide avec la création de Chapitres, et quelques-u de ces derniers remontent jusqu'au IXe siècle.

L'ensemble de ces divisions se retrouve à très-peu près le mê dans les listes qui ont été publiées, à défaut de pouillés, par différe auteurs : en 1624, par Meurisse, dans son *Hist. des Evêques de Me* p. 29; — en 1661, dans la carte du diocèse, par N. Sanson, mais a des noms souvent très-altérés; — en 1716, par le P. Fr. Jacques, da son *Historiographie des Provinces ecclésiastiques*, p. 40; — en 17 par D. Beaunier, dans la dernière édit. de son *État des Bénéfic* p. 1025; — en 1763, par Thibault, dans l'*Histoire des lois et usages la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales*, p. 369; en 1766, par Expilly, *Dict. géogr. des Gaules*, t. III, p. 709; — 1775, par D. François et D. Tabouillot, dans leur *Hist. gén. de Me* t. II, p. 588. Mais ni ces Bénédictins, ni les auteurs des deux éditio du *Gallia Christiana*, qui n'ont pas même donné cette liste génér ni D. Calmet lui-même dans les deux éditions de sa grande et sava *Hist. de Lorraine*, n'ont publié de pouillé général de ce diocèse, d celui-ci avait connu cependant deux copies, qu'il cite dans la préf du t. I de sa *Notice de la Lorraine*.

Un district territorial particulier dont il est souvent fait ment depuis le XIIIe siècle, et qui est tout à fait indépendant des juridicti archipresbytérales, était la portion du diocèse qui a été désignée et mitée dans les cartes sous le nom de *Pays de l'Evêché*, ou de *Bailli de l'Evêché*. Enclavé dans le Pays Messin, ce petit territoire en é parfaitement distinct et avait son chef-lieu à Vic. On évitait ainsi partie les dissensions tant de fois renouvelées entre les evêques e ville de Metz qui s'était rendue indépendante de leur autorité tem relle. La coutume et l'administration en étaient aussi complétem distinctes que la juridiction. Il constituait, comme la ville de M elle-même, deux Etats de l'Empire germanique, parfaitement in pendants l'un de l'autre. Tous les châteaux forts de l'évêque, tous intérêts temporels et féodaux relevaient de l'ancien bourg de V chef-lieu où était établi le tribunal qui avait à juger de ces intér C'était aussi, en partie pour les mêmes motifs, le siège de l'offici épiscopale. Les évêques de Metz, dont la puissance fréquem accrue par les plus illustres origines, avait, comme tous les

tenaient par des liens plus ou moins directs à l'Empire
, sa cour temporelle et ses officiers héréditaires ; mais
ition séculière de la féodalité épiscopale et les juridictions
qui en résultaient, étaient, je le répète, complétement
tes des territoires ecclésiastiques.
e des paroisses distribuées dans les vingt-quatre archi-
iocèse de Metz était de six cents, vers le commencement
e, ainsi que j'ai pu le vérifier, en relevant tous les noms des
diquées dans le pouillé manuscrit de 1539. Ce nombre
sidérable de quarante environ dans l'autre pouillé ma-
1606-1607, et cependant l'influence de la Réforme en avait
hé deux archiprêtrés entiers, ceux de Bouquenheim, de
et une grande partie de celui de Saint-Arnual. Les succur-
ans doute comprises dans cette liste qui m'a servi de base
nbres portés au tableau. L'*Etat des Bénéfices*, par D. Beau-
1743, p. 1025, indique 622 ou 613 paroisses, dont 128 en-
nt occupées par les protestants. Les auteurs du *N. Gall.*
III, 1785, p. 677, fixent ce nombre à 623 paroisses, dont 15
la ville même, et les autres distribuées dans 21 archiprê-
sont pas désignés nominativement.
e des Chapitres ou églises collégiales a varié suivant les
it par la sécularisation d'abbayes, soit par la conversion
s en monastères réguliers. L'institution canonicale ou de
ls en corps, vivant en commun, jouissant de revenus que
ent, sous le nom de *menses* ou de *prébendes*, les principaux
articipant même dans une certaine mesure à l'administra-
ires ecclésiastiques, sous l'autorité épiscopale, cette insti-
je, est d'origine fort ancienne dans ce diocèse. Établie
ec des règles plus fixes, pour le clergé de sa cathédrale
nne), pendant la première moitié du VIIIe siècle, par
rodegang, cette organisation cléricale, qui se propagea
nt dans les autres diocèses de la Gaule, n'avait pas tardé
re aussi dans l'évêché de Metz.
ipales collégiales étaient, dans la ville ou dans les fau-
ès Saint-Arnoul (*de S. Arnulfo*), celles de Saint-Thiebaut
baldo), de Saint-Sauveur, de Saint-Pierre-le-Majeur, ou
-aux-Images, de Saint-Clément hors des murs, florissantes
s XIIe et XIIIe siècles, et deux ou trois autres qui n'ont eu
tence très-passagère. Les deux plus anciens Chapitres fon-
it les IXe et Xe siècles, dans ce diocèse, furent Neufmou-
ubac (*Gamundiæ*). Nous avons vu qu'ils devinrent eux-
leux principaux siéges des Chapitres ruraux ou archiprêtrés
aconé de Sarbourg.
importantes et les plus célèbres abbayes du diocèse de
, à peu près, dans leur ordre d'ancienneté, celles de Saint-
rze (*Gorzia*), Saint-Avold ou Saint-Nabor, Longeville (*Lon-*
ou Glandières, Saint-Symphorien, Saint-Clément, Saint-
t Bouzonville (*Bozonia-Villa*), toutes de l'ordre de S. B. et
a plupart jusqu'aux VIIe, VIIIe et IXe siècles. Les abbayes
lossinde (*S. Glodessindis*), abbaye de femmes du même
la fondation est de l'année 600, celles de Sainte-Marie

de Saint-Pierre, de Vergaville (*Warga-Villa*), près Dieuze, pareillement monastères de femmes de l'ordre de S. B. Les autres abbayes du diocèse, plus modernes et moins célèbres, étaient Saint-Benoît en Voivre, Villers-en-Betnach, Ponthiefroy (*Pons-Thieffridi*), Freistroff et Stulzborn (*Sturcelburne*), de l'ordre de Cîteaux; Justemont et Salival (*SalinaVallis*), de l'ordre de Prémontré; Saint-Pierre-Mont, de l'ordre de Saint-Augustin.

En 1785, à la veille de la dissolution de tous ces établissements religieux, leur nombre, suivant les auteurs du *N. Gallia Christ.* (t. XIII, p. 837), était de vingt; dix autres avaient dès lors cessé d'exister.

Sources consultées. — Pouillés et autres documents originaux, sur l'histoire et la géographie ecclésiastique du diocèse de Metz.

Je n'ai trouvé aucun indice de pouillé imprimé du diocèse de Metz. Meurisse, dans son *Histoire des Evêques de Metz*, ni les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale* de cette ville, ni D. Calmet, dans les deux éditions de son *Histoire de Lorraine*, trois ouvrages fort riches en titres originaux, n'ont jugé digne de leur attention cette source précieuse de la géographie historique. Les deux éditions du grand pouillé de France, par Alliot, ne comprennent ni les Belgiques ni les Germanies. D. Calmet, qui a reproduit, d'après Hontheim, une liste complète des paroisses du diocèse de Trèves, s'est borné, pour celui de Metz, à signaler, dans la préface de sa *Notice de Lorraine*, l'existence de deux pouillés manuscrits de l'église de Metz, dont l'un, renouvelé en 1544 par un chanoine, qui avait été archiprêtre de Gorze. J'en connais au moins quatre autres, différents tous, sinon par l'ensemble de la rédaction, du moins par leur date et leur origine.

Le plus ancien est conservé à Paris, dans la Bibliothèque de l'Institut, parmi les manuscrits de Godefroy, portefeuille 331, qui contient un grand nombre d'autres pièces historiques concernant la Lorraine. Il y en existe deux copies sur papier, l'une in-folio, l'autre in-4°, toutes deux écrites pendant le XVIIe siècle. Ce pouillé est intitulé dans la copie in-folio : *Liber omnium beneficiorum civitatis et diœcesis Metensis, ad collationem quorumlibet patronorum tam civitatis, diœcesis quam aliarum diœcesum spectantium.* La date de 1539 y est indiquée plusieurs fois, particulièrement en tête, par cette mention : *Pouillé de l'évesché de Metz, fait en* 1539. Il occupe les vingt-deux premiers feuillets des cahiers manuscrits, le surplus étant rempli par un autre pouillé plus moderne du même diocèse. La copie in-4°, moins complète et moins régulière, ne contient que le premier pouillé. Les noms des paroisses ne sont point distribués, dans le document de 1539, conformément à l'ordre des archidiaconés et des archiprêtrés, mais suivant celui des établissements ecclésiastiques auxquels la collation en était déférée, avec l'indication, pour chacune d'elles, de la subdivision topographique dont elles dépendaient.

Une liste générale des six cents paroisses qui composaient alors le diocèse termine ce premier pouillé. Toutes les divisions ecclésiastiques que j'ai indiquées dans le tableau y figurent sous les mêmes noms. La forme latine de ces noms de lieux, généralement identique avec ceux qui sont le plus usités dans les chartes du XIIe et XIIIe siècles, doit faire attribuer à ce document une origine bien antérieure

te de 1539. Ce ne dut être alors que la constatation, sous
Jean IV, cardinal de Lorraine (1505-1550), d'un état de
istant, dans le but d'assurer les droits de l'évêque, des
s et des individus collateurs des bénéfices.
ns archipresbytérales y sont indiquées sous les noms
lteratus ou de *Capitula* (Chapitres ruraux).
manuscrit signalé par D. Calmet (préface de la *Notice de*
p. III), comme ayant été renouvelé en 1544 par Hugues
oine de Metz, archiprêtre de Gorze, ne différait proba-
lui-ci que par la forme; il n'apprenait, dit cet historien,
des églises, des monastères et des patrons ou des col-
néral, sans entrer dans aucun détail.
manuscrit de la Bibliothèque de l'Institut (copie in-folio),
le pouillé de 1539 en renferme un autre (folios 23 à 32)
en latin, daté de l'année 1607, et dressé par ordre du
Bar, Charles II de Lorraine, alors évêque de Metz. Il
ésultats de plusieurs visites générales faites à cette
le diocèse par J. de Belchamp, chanoine de Metz, archi-
rebourg, qualifié d'ex-commissaire spécial du même évê-
notaire apostolique et de *visitator generalis episcopatus*
orte pour titres, folio 23 : *Nomina ecclesiarum, canoni-
præbendarum, necnon monasteriorum... civitatis et
ensis*, 1607; et folio 25 : *Totius diœcesis Metensis om-
ialium ecclesiarum et annexarum earumque patrono-
narum nomina fideliter recognita ultimâ visitatione de*
i 1606 *et* 1607, *à R. D. J. de Belchamps*, etc.
'en 1612 cette copie a été faite sur l'original avec la plus
exactitude, par de Marion, notaire apostolique, résidant
qui atteste cette fidélité. Le certificat d'un autre notaire
nommé Aubertin, pour l'année 1660, affirme aussi l'au-
précédentes signatures et celle des documents. La men-
ranscrite sur l'original en mars 1667, assigne cette der-
la copie de ce pouillé, destinée sans doute à la cour
es paroisses y sont distribuées selon l'ordre des archi-
es archiprêtrés; leurs nombres sont ceux que j'ai indi-
tableau. Outre la différence de méthode, on y remarque
ents introduits dans le diocèse depuis 1539, par la pro-
a Réforme et surtout la suppression des deux archiprê-
noutier et de Bouquenheim, dans l'archidiaconé de Sar-
la division projetée de l'archiprêtré de Warise dans
é de Marsal.
des abbayes et des couvents de tout ordre qui y sont dénom-
jusqu'à cinquante, en y comprenant les plus modernes.
plusieurs autres copies de cet important pouillé. M. Noël
leux qu'il possède, dans le *Catalogue raisonné de ses*
Lorraines (Nancy, 2 vol. in-8, 1850-1851), n° 1628 :
etz, fait en 1606 *par ordre du cardinal de Lorraine,
etz, pris dans une copie qui appartient à M. Fachot,
ncy* (manuscrit de M. Mory d'Elvanges), 1786.
: *Totius diœcesis Metensis parochiarum recognitio in
tione*, 1606, 1607.

La Bibliothèque impériale possède un autre pouillé (n° 1060 du fonds Saint-Germain (n° 1617 et 496 de l'anc Germain), in-folio, pap. Il est intitulé : *Poulié de l'é recherché et ainsi rédigé par maistre Louis Machu drouts, archidiacre de Port, chanoine de la cathé chappelain episcopal et greffier des insinuations de l'é* 1642. L'auteur s'était attaché au chancelier Ségoier Toul vers 1645. Le second titre de ce pouillé manuscr *clesiarum*, etc., et la forme des noms latins des divis les mêmes que dans le pouillé de 1606, indique que ce base au travail plus moderne de L. Machon, rédacteur (des diocèses de Toul et de Verdun, dont je parlerai plu

Le volume autographe du banquier de la cour, Pu thèque impériale, fonds lat., n° 9364,3, in-folio), reci son désordre, renferme un si grand nombre d'indicat sur la topographie ecclésiastique de la France vers le du XVIIe siècle, et que j'ai plusieurs fois cité dans la gé siastique des provinces Lyonnaises, présente aussi (f 108) un pouillé français du diocèse de Metz à cette nombre des paroisses de chaque archiprêtré.

Mais il est évident, je le répète, que, sauf quelque occasionnés surtout par la Réforme et par les néces nistration épiscopale, toutes ces statistiques ecclésias cèse de Metz, et d'autres moins importantes, ont un rieure à la rédaction de 1539 elle-même.

En effet, en 1769, les auteurs de l'*Histoire général* p. 332) font mention d'*anciens pouillés du diocèse, plus de trois cents ans*. Ces pouillés originaux existen core dans les archives départementales ou dans celles Metz; mais, ayant servi de bases à ceux que j'ai utili vent pas en différer notablement. Les dates du XVIIIe citées précédemment prouvent que la même division e diaconés et en vingt-quatre ou vingt et un archiprêtı tenue à très-peu près jusqu'en 1790. Le partage actı diocèse en un nombre égal d'archidiaconés, et en vi prêtrés, est sans aucuns rapports avec l'ancienne divi mais concorde avec la division administrative de la Moselle.

Documents originaux, autres que les pouillés, conce graphie ecclésiastique du diocèse de Met

Cinq ouvrages principaux contiennent des chartes et propres à éclairer l'histoire et la géographie ecclésia cèse de Metz, à la suite des récits et des biographie fourni les éléments, ce sont :

Histoire des évêques de l'Église de Metz, par le I évêque de Madaure, et suffragant de Metz. Metz, 1634 *et les Statuta synodi diœc. Met.*, année 1633, par le mê

Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, p 1re *édition*, en 4 vol. in-fol. Nancy, 1728. Les preuv

éunies (dans le t. IV, avec une pagination distincte pour volume.

ire de *Lorraine*, par le même, 2e édition, en 7 vol. in-fol. 1745-1757. Les preuves se trouvent à la fin de chaque volume, pour le t. IV, où elles manquent. Une table de tous les docu- riginaux insérés dans ce savant ouvrage a été donnée par dans le *Catalogue raisonné de ses collections Lorraines*, o.

de *la Lorraine*, par D. Calmet, 2 vol. in-fol. Nancy, 1756- 2e édition moins complète, 2 vol. in-8. Lunéville, 1840.

re *générale de Metz*, par des religieux bénédictins de la ation de Saint-Vanne (D. François et D. Tabouillot). Metz, o, 6 vol. in-4. Les preuves forment les t. III (en partie), IV,

le *N. Gallia christiana*, t. XIII, 1785, éd. en 13 vol, les du diocèse de Metz occupent les colonnes 369 à 444.

on du *Gallia Christiana* (1656), en 4 vol., n'a point de docu- iginaux imprimés isolément; le diocèse de Metz se trouve t. III, p. 707.

us *de basilique de l'abbaye royale de Saint-Arnoul de Metz*, alladier, 1615, 1 vol. in-4, contient, dans les titres originaux quelques indications topographiques.

toire *généalogique de la maison de Bar-le-Duc*, par A. Du- in-fol., 1631) est suivie de preuves, utiles à connaître pour e et la géographie ecclésiastiques de cette province. Les s de Lefebvre, *sur l'Origine des maison et duché de Lorraine*, -folio; — du P. Benoît; *Origine de la maison de Lorraine*, -12; du P. Hugo, — *Traité historique sur l'origine de la maison aine*, 1711, in-12; — de Bilestein; *Essai sur les duchés de Lor- t de Bar*, 1762, in-12; — de l'abbé Bexon; *Histoire de Lorraine*, n-8; — de M. Troplong; *Souveraineté des ducs de Lorraine Barrois*, 1832, in-8, concernent l'histoire politique.

iste au cabinet des manuscrits à la Bibliothèque impériale, un e fort considérable de documents sur la Lorraine; les plus im- its sont les manuscrits de Dufourny, les manuscrits de l'ancien , numéros 8357-15-33, le numéro 5207 A, etc.; plusieurs ma- its du fonds, dits les 500 Colbert.

archives départementales de la Moselle et la bibliothèque de la de Metz; les archives de la préfecture de la Meurthe, et les bi- lèques de la ville et du séminaire de Nancy, possèdent plusieurs laires et un très-grand nombre de pièces concernant l'évêché de . Le cartulaire de l'abbaye de Gorze, conservé dans la biblio- le de Metz, fort important pour la topographie ecclésiastique, très-exactement analysé par M. de Saulcy (*Docum. hist. inéd.*, par M. Champollion, dans la coll. de docum. sur l'hist. de ce, t. II, 1843, p. 121-143). — Le P. Benoît Picart, auteur de l'*his- et du pouillé* du diocèse de Toul, avait aussi composé une ire *ecclésiastique* et politique du diocèse de Metz, qui est restée ite (*Bibl. impér.*, manusc., n° 1392, 4, 4).

deux documents les plus précieux et les plus connus sur l'his- ncienne de l'évêché de Metz sont les *Gesta episc. Mettens.*, écrits

au VIIIe siècle, par Paul Diacre (D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. I, col. 51), et le *Chronicon episcoporum Mettensium*. Cette chronique, avec ses continuateurs depuis l'année 1120, à laquelle elle s'arrête jusqu'à l'année 1483, a été publiée dans le *Spicilège* de D. d'Achery (t. II, p. 224, et t. VI, p. 643, éd. in-4). Ces documents et plusieurs autres relatifs au diocèse de Metz ont été insérés, d'après des manuscrits plus rigoureusement comparés, par M. G. Waitz, dans les t. IV et X des *Script.* des *Monumenta Germaniæ* de M. Pertz.

Un grand nombre de vies de saints, évêques ou abbés de ce diocèse se trouvent dans les *Acta SS. ord. S. Bened.* et dans les *Annal. Bened.* de Mabillon, ainsi que dans les *Acta SS.* des Bollandistes.

Un ouvrage rare, dans lequel se trouvent des indications intéressantes sur les coutumes ecclésiastiques du diocèse de Metz, ainsi que des deux autres évêchés de la Lorraine, est l'*Histoire des lois de la Lorraine en matière bénéficiale*, par Thibault. Nancy, 1763, 1 vol. in-fol.

Dans la deuxième partie de la *Description géographique et historique de la France* de l'abbé de Longuerue (in-fol., 1719) les chapitres relatifs à la Lorraine, et en particulier à l'évêché de Metz, sont traités avec soin, mais surtout au point de vue politique. Il en est de même du *Dictionnaire géographique et historique de la France* par l'abbé Expilly (in-fol., 1766); on y trouve, t. III, p. 126, et p. 709, des renseignements utiles à la géographie historique de ce pays, empruntés en partie au premier ouvrage de Durival.

Le rapport de Turgot, intendant de Lorraine, rédigé en 1698, dont il existe plusieurs copies manuscrites et un extrait imprimé dans l'*Etat de la France* du comte de Boulainvilliers, t. I, édit. in-fol., 1737, p. 366, est aussi à consulter pour la géographie historique du diocèse de Metz, ainsi que l'extrait du mémoire sur les duchés de Lorraine et de Bar, inséré dans le même volume.

On trouve de meilleures indications dans un ouvrage, resté manuscrit, de Didier Bugnon, géographe du duc Léopold, sur la topographie de la Lorraine, auteur des cartes des Trois-Évêchés jointes à la première édition de l'*Histoire de Lorraine* de D. Calmet et de plusieurs autres cartes manuscrites, plus particulièrement relatives au territoire du diocèse de Toul. Cet ouvrage, inédit, est connu sous le titre de *Polium géographique et chorographique du temporel des duchés de Lorraine et de Bar* (1704). J'en possède un sommaire manuscrit écrit en 1711, à l'époque de sa rédaction première, et formant 1 vol. in-12 de 209 pages.

C'est aussi à la géographie politique de cette contrée que la *Description de la Lorraine et du Barrois*, par Durival (4 vol. in-4, 1778-1783), fournit de nombreuses indications qui complètent le *Mémoire sur la Lorraine et le Barrois* du même auteur et les précieux renseignements historico-géographiques que présente la *Notice* de D. Calmet.

Les nombreux et consciencieux ouvrages de M. A. Begin sur Metz et le pays Messin renferment beaucoup de renseignements relatifs à son histoire ecclésiastique; ce sont surtout : Histoire des duchés de *Lorraine et de Bar et des Trois-Évêchés*, Nancy, 1833, 2 vol. in-8. — *Histoire des Sciences, des Lettres et de la Civilisation*, dans le

in depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, Metz, 1829, 2 vol. in-8.
etz depuis dix-huit siècles, 1845, 3 vol. in-8. — Histoire et
ription de la cathédrale de Metz, 1842, 1843, 2 vol. in-8.
Dictionnaire statistique du département de la Moselle, par
Gervilly, 1836, in-8; plusieurs statistiques modernes et particu-
ent le Dictionnaire du département de la Moselle, par M. Vi-
Metz, 1814, 2 vol. in-8; les deux ouvrages importants de M. H.
e, archiviste du département de la Meurthe intitulés : Le départe-
de la Meurthe, Nancy, 1843, 2 vol. in-8, et Les communes de
urthe, 1853-1854, 2 vol. grand in-8, contiennent beaucoup de
ignements utiles sur la géographie historique de la Lorraine
spondant à ce département, qui comprend une partie du diocèse
tz et celui de Toul.
nombreux et intéressants travaux de M. Beaulieu, sur l'archéo-
de la Lorraine, et de M. V. Simon, sur les antiquités du
Messin, concernent principalement la période gallo-romaine.
émoires de M. Huguenin, sur l'Austrasie, relatifs à l'époque mé-
gienne, sont presque uniquement relatifs à l'histoire politique;
de M. A. Digot, intéressent plus particulièrement l'histoire ecclé-
que et surtout la biographie des principaux historiens Lorrains.
recherches de M. de Saulcy sur les Monnaies des évêques de
(Mém. de l'Acad. de Metz, t. XIV, 1833 et t. XVI, 1835), éclairent
urs questions de la biographie de ces prélats, et font connaître
urs localités du moyen âge; de même que l'histoire générale de
rraine a été enrichie par les autres travaux de ce savant sur la
matique de cette province.
Catalogue raisonné des Collections Lorraines de M. Noël, en
in-8, Nancy, 1850-1851, contient l'indication d'un très-grand
re de documents originaux et de notices rares, concernant
ire du diocèse de Metz et de ceux de Toul et de Verdun. C'est la
graphie la plus complète et la plus utile à consulter pour l'étude
istoire et de la géographie de la Lorraine.
deux recueils périodiques publiés pendant plusieurs années,
Metz, sous le titre de l'Austrasie, l'autre à Bar le-Duc, sous
de Revue de la Meuse, et surtout les Bulletins et Mémoires de la
té archéologique de Lorraine (à Nancy), de l'Académie de Metz et
Société philomatique de Verdun, contiennent de bons articles
histoire et la topographie de cette province.
tefois, si les éléments de la géographie historique de la Lorraine,
int de vue politique, sont nombreux et précieux, il n'en est pas
ême sous le rapport de la géographie ecclésiastique. Sauf la
ion des origines que j'ai essayé d'éclaircir à l'aide des docu-
s contenus dans les plus importants de ces ouvrages, on y
e fort peu d'indications propres à modifier les résultats généraux
nus par l'étude des pouillés manuscrits.
rtes de la Lorraine et du diocèse de Metz en particulier.
ites générales de l'évêché de Metz sont indiquées sur la plu-
nciennes cartes de la Lorraine, mais plus généralement au
ue des domaines temporels et des subdivisions politiques.
liste des plus importantes de ces cartes, qui comprend
mble des Trois-Évêchés.

Description de la Haute et Supérieure Lorraine.... Lotharingiæ ducatus superioris vera delineatio. Coloniæ Agrippinæ, excud. J. Bussemacher, 1 f. in-f. Cette carte, sur laquelle sont gravés plusieurs portraits et les armoiries des principaux fiefs, est dédiée au duc de Lorraine, Charles III. Elle fait partie de l'atlas publié en [illegible], à Cologne, par J. Bussemacher, avec des descriptions rédigées en latin. Elle a été reproduite dans l'atlas de Tassin, in-f., Paris, 1634.

Vers le même temps parut la carte la plus connue de l'ancienne Lorraine; elle avait été levée par Ger. Mercator, vers 1568, elle fut terminée, vers 1594, aux frais du président de la chambre des comptes de Lorraine, Th. Alix, auteur du plus ancien dénombrement du duché de Lorraine, resté jusqu'ici manuscrit. Les titres varient:

Lotharingia, ducatus, vulgò Lorraine, 1 f.; carte sur laquelle le nord est à droite; reproduction par Blaeu, qui est la plus commune. *Le duché de Lorraine;* ou *Lotharingiæ ducatus*, en 2 f., 1631, grand ou petit in-f., suivant les éditions; ces deux feuilles sont intitulées, l'une : *Lotharingia septentrionalis*, et l'autre : *Lorraine vers le midy*. Cette carte fait partie de différentes éditions de l'atlas de Ger. Mercator, et elle a été insérée dans plusieurs autres atlas géographiques de la fin du XVIe siècle, ou de la première moitié du XVIIe, d'abord par Abr. Ortelius à Anvers, en 1587 et en 1598 dans son *Théâtre de l'Univers*, *Theatrum orbis terrarum*, sous ce titre : *Lorraine, Lotharingiæ nova descriptio* (carte sur laquelle le nord est à gauche); puis à Amsterdam, en 1603, en 1609, en 1630, en 1666, par les géographes J. Hondius, G. Blaeu, J. Jansson et Nic. Wischer.

Je n'ai pu vérifier quelle fut positivement la priorité relative de cette carte, de celle de Bussemacher et de la suivante. Il serait très-possible que le travail de G. Mercator eût été la principale base des deux autres, quoiqu'il y ait des différences notables entre elles, surtout dans les détails accessoires.

Lorraine, 1 f., publiée à Tours (*Cæsaroduni Turonum*), en [illegible]. Cette carte, sans nom d'auteur, doit être attribuée, soit à Bouguereau, auteur de l'atlas intitulé : *Le Théatre françois*, etc. Tours, 1594, in-fol.; soit à Damien de Templeux, qui a publié, vers la fin du XVIe siècle, quelques-unes des plus anciennes cartes des provinces du royaume de France et de plusieurs États voisins. Cette feuille a été aussi reproduite dans les anciens atlas, mais moins souvent que celle de Mercator.

La Lorraine, très-grande carte publiée à Paris, en 1646.

La Lorraine. — Les Estats qui passent sous le nom de Lorraine, par Guill. Sanson; d'abord en 1 f.; avec 2 tables; puis par le même en 2 f., Paris 1661; puis par J. Blaeu en 1663; puis chez Jaillot en 1674, en 1681, en 1696, en 1700 et en 1702.

Les cartes des trois diocèses de Metz, Toul et Verdun, par N. Sanson, dont l'ensemble publié d'abord en 1656, est composé de *six feuilles, représentent* aussi les territoires séculiers et temporels des *mêmes pays, selon* que la coloration des limites varie.

La Lorraine et Alsace, par P. Duval, Paris, 1670, in-fol. *Le Bar[illegible]is, par le même*, Paris. 1654 et 1677, in-fol.

Les Duchés de Lorraine et de Bar, la seigneurie temporelle du

vêchés de Metz, Toul et Verdun..., par le S. Tillemont, et dressée ar P. J. B. Nolin, Paris, 1696, grand in-f.

Lorraine et Alsace, par G. *Cantelli*, Rome, 1689, 1 f. in-fol.

La Lorraine, par Liebaux, Paris, 1696 et 1702, 1 f. in-fol.

Les Estats du duc de Lorraine, où sont les Duchez de Lorraine et e Bar. — Le Temporel des Eveschez de Metz, Toul et Verdun, par ubert Jaillot, Paris, trois éditions, 1704-1705, 1727 et 1743, 6 f. 1-fol. (la plus complète et la meilleure carte de la Lorraine).

Dans les atlas allemands, publiés pendant la première moitié u XVIIIe siècle, par Seuter, Hasius, Homann et ses héritiers, se rouvent aussi des cartes de la Lorraine, mais elles étaient presque oujours copiées d'après les cartes françaises.

La Lorraine, le Barrois et les trois Eveschez, par N. Defer, Paris, f. in-f. La même publiée en 1708, sous ce titre : *les Duchez de Lorraine, et de Bar, les Eveschez de Metz, Toul et Verdun*, 1 f. grand in-f.

Carte de la Lorraine et de l'Alsace, par Bourguignon d'Anville, 719; petite carte in-4, jointe à la *Description géographique de la France*, par l'abbé de Longuerue, l'une des premières cartes de la eunesse de ce grand géographe.

Les Duchés de Lorraine et de Bar; — les Evêchés de Metz, Toul et Verdun, dédiés à Mgr le comte de Maurepas, par Le Rouge, Paris, 1743, f. in-f.

Carte générale des Duchez de Lorraine et de Bar; des Trois-Eveschez le Metz, Toul et Verdun; de l'Archevêché et Electorat de Trèves; avec artie des Etats adjacents. 1 f. in-f. Cette carte est insérée dans t. Ier de la 2e édit. de *l'Histoire de Lorraine* de D. Calmet, 1745. es possessions du domaine temporel des évêques, même celles rs du diocèse, y sont indiquées, mais non les divisions ecclésias- ues.

Carte de la Lorraine et du Barrois, dans lesquelles se trouvent la énéralité de Metz et autres enclaves, suivant la nouvelle création bailliages faite en 1751 ; par le S. Robert de Vaugondy, 1756, in-f.

Gouvernement de Lorraine et des trois Evêchés, 1 f. (vers 1770).

rte générale des Duchés de Lorraine et de Bar et des Evêchés, S. de Lafosse, géographe, 1762, 1 f. grand in-f.

rte de la Lorraine et du Barrois, pour servir à la description provinces, publiée dans le t. Ier de la *Description de la Lor-*, par Durival, 1778, 1 f. in-4.

te de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés, par Desau- 790, in-f.

s les cartes générales de la Lorraine où le diocèse de Metz ne qu'au milieu des autres évêchés voisins, il convient d'indiquer ui ont été plus spécialement consacrées à celui-ci.

is ancienne, à ma connaissance, celle qui a été le plus sou- produite est de la fin du XVIe siècle; elle forme une feuille et eut pour auteur Abr. Fabert, qui prenait le titre de : Con- *Metensis*, lorsque le titre était en latin. On y lit en effet, tantôt : *um Metense*; tantôt : le *Pays* (ou le *Pais*) Messin, sans qu'il ne différence dans la topographie. Elle a été publiée à Leclerc, et plusieurs fois à Amsterdam, par Blaeu. Dans

l'atlas de Jud. Hondius, elle porte ce titre : *Messin. — Nova territorii Metensis descriptio, autore Abr. Fabert, consule urbis Metensis.* Amsterd., A. D. 1619. Le nord occupe la portion à droite de la carte; on y voit indiqués le *Val de Metz* au nord-ouest; le *Hault-Chemin* à l'est; l'*Isle* au sud-ouest, et le *Saulnoy* au sud-est. Cette carte ne contient donc que la partie centrale de l'évêché qui, sous le nom de Pays Messin proprement dit (*Pagus Metensis*), entourait la capitale.

Sous le titre suivant : *Nova et accurata delineatio geographica Episcopatus Metensis, quoad jurisdictionem temporalem*, on trouve dans les atlas de Blaeu (partie de la France, t. II, p. 740), une carte grand in-f., entièrement différente de la précédente, et comprenant, ainsi que son titre l'indique, la portion du diocèse qui, sous le nom d'*Evesché*, représentait le domaine temporel des évêques tel qu'il était réduit vers le commencement du XVII[e] siècle. Sur cette carte, qui ne présente aucunes subdivisions, le nord occupe la partie à gauche, c'est-à-dire dans un sens opposé à l'orientation de la carte d'Abr. Fabert; la ville de Metz est placée vers l'extrémité inférieure. Elle a été aussi plusieurs fois reproduite.

La carte de Jean Briois, intitulée le *Pays Messin*, est postérieure; elle est beaucoup plus exacte. Publiée d'abord in-fol., elle a été reproduite en grand in-4 par Defer.

Au point de vue de la géographie exclusivement ecclésiastique, le diocèse de Metz figure avec ses divisions archidiaconales et archiprésbytérales dans la carte de N. Sanson, intitulée : *Belgica prima.* Paris, 1661. Dans la carte de la *Prov. eccles. Trevirensis*, du *N. Gall. Christ*, t. XIII, p. 370 (1785), ne se trouvent pas les divisions topographiques, mais seulement les abbayes.

La carte du diocèse de Metz, en deux feuilles, publiée pour la première fois par N. Sanson, en 1656, en même temps que celles des diocèses de Toul en trois feuilles, et de Verdun en une feuille, est encore la carte où les limites et les noms des territoires ecclésiastiques sont indiqués avec le plus de précision, quoique la forme de plusieurs de ces noms y ait été fort altérée et que la topographie laisse beaucoup à désirer. Ces deux feuilles sont ainsi désignées :

Mediomatrici : archidiaconés de Metz, de Vic et de Marsal dans l'évesché de Metz, où sont parties du temporel de l'évesché et bailliage de Metz; du marquisat de Pont-à-Mousson, etc., par N. Sanson d'Abbeville, géographe ordinaire du roy. Chez l'auteur, à Paris, une feuille in-fol., 1656.

Mediomatrici : archidiaconé de Sarbourg, dans l'évesché de Metz, où sont les bailliages allemands, dans le duché de Lorraine et les terres adjacentes,... etc., par N. Sanson. Chez l'auteur, à Paris; une feuille in-fol., 1656.

Quelques exemplaires de ces deux feuilles, sous la même date, sont indiqués : chez Mariette, qui fut momentanément dépositaire des cartes de Sanson. Une seule feuille m'a présenté, avec quelque doute, la date de 1650. Mais il en existe, et j'en possède aussi des exemplaires sous les dates plus récentes de 1670, de 1729, de 1730 et de 1731. Ces deux dernières portent en outre la mention du dépôt chez Robert, géographe du roi. Mais ce ne sont évidemment que des tirages successifs.

Une carte toute différente, est celle dressée et publiée en 1724-1725, par Didier Bugnon, ingénieur et géographe du duc de Lorraine, pour la première édition de l'ouvrage de D. Calmet. Elle s'y trouve en tête du tome I, avec celles de Trèves, de Toul et de Verdun, elle est intitulée : *Le diocèse de Metz, dans la partie septentrionale du duché de Lorraine, avec parties des diocèses et districts adjacents.* Une feuille in-fol., sur une échelle de moitié moindre que celle de N. Sanson et de format un peu plus petit que les cartes de cet habile géographe, qui avait adopté un format uniforme. Sur la carte de Bugnon, les chefs-lieux des archidiaconés sont indiqués par les lettres AR, et ceux des archiprêtrés par les mêmes lettres AR. Le nombre des autres désignations topographiques y est trop considérable pour présenter la même clarté que les cartes de Sanson, surtout que les exemplaires de celles-ci où les limites sont coloriées. Ces dernières cartes sont donc encore indispensables pour l'étude de la géographie ecclésiastique du diocèse de Metz.

Le petit *pagus* de Mettelsheim, indiqué dans le tableau p. 57, dépendait du plus grand *pagus Blesensis*.

III. DIOCÈSE DE TOUL.

CIVITAS LEUCORUM; id est TULLUM.

(IVe siècle, année 365.)

8 ARCHIDIACONÉS, RÉDUITS A 6; 23, PUIS 25 CHRÉTIENTÉS, DÉCAN OU DOYENNÉS RURAUX, RÉDUITS A 19 EN 1778.

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel TULLENSIS (PRIMICERIATUS TULLENSIS ECCL.) Archidiaconé de Toul, ou grand archidiac.	Nord du diocèse. 33 par. 14 annexes.	Duché de H. Lorraine ou Lorraine mérid. — Barrois-mouvant, ou royal. — Le plus grand diocèse des Trois Évêchés. — (*Tullensis pag. et Comit.* et partie du *Ducat. Mosell.*, dans la *Civit. Leucorum* de l'époque gallo-romaine).	Le Toulois. Portion du grand *pagus Tullensis* (*pagellus*, vel *Campania Tullensis*.)	
1. DECANATUS CHRISTIANITATIS TULLENSIS (antiq. BANLEUCA REGALIS). Doyenné de Toul (Banlieue royale.)				Toul. Ché d'arr. du de la Me Rive dr. Moselle.
II. ARCHIDIACONATUS PORTENSIS. Archidiaconé de Port.	Partie orientale du diocèse.		Le Portois, de la Meurthe, distinct du Portois, des Vosges, sit. vers le sud du dioc. (*Portensis pagus*; et *Vermensis pagell.*).	St.-Nicola Port), s Meurthe. de cant l'arr. de (Meurt (Port éu l. de l'a et du pa
2. — DECANATUS DE PORTU; al. DE Sᴼ NICOLAO. Port, plus tard nommé Saint-Nicolas du Port (et Varengeville).	E. 67 paroisses. 26 annexes.		Partie N. du Chaumontois (*Calvomontensis pagus et Comitatus*); l'un des plus vastes *pagi* du diocèse.	Nancy et ville (dans ce
3. — DE DANUBRIO. Deneuvre (Denesvre), le siége fut d'abord à Flin.	E. 27 par. 18 an.		Comté de Salm (partie occid.) (*Salmensis Comitatus*).	Con de Ba arr. de ville(Me Rember était da
4. — SALMENSIS, vel DE SANCTO DEODATO. Salmes (Salm), ou prévôté de St-Dié (Diey); doy. démembré de celui de Deneuvre au XVIIe siècle.	E.S.E. 38 par. 22 annexes.		Part. du comté de Blamont. — *Vallis Gallileæ*). Val de St-Dié. Partie du pays d'Havend (*pag. Habendensis*), dans les Vosges.	doyenné Ch.l. de d'arr. (ges), da montag entre L raine e Alsace.

ECANATUS DE GARDO, al. DE STODIA. ard.	N. 19 par. 5 an.	Duché de H. Lorraine. — Barrois-mouvant; Bassigny-Toulois. — (*Tullensis pagus et Comitatus*, etc.).	Le Scarponais (*pag Scarponensis*, vel *Serpanensis*), en grande partie.- Pays de Carme (*pag. Carmensis*). Vers l'O., près Essey, petite portion du *pag. Wabrensis*.	Cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy (Meurthe), près la ville gallo-romaine de *Scarpona*.
PRINEIO. (Perny, Pri-	N. 28 par. 8 an.			Cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy (Meurthe). La ville de Pont-à-Mousson était de ce doy. pour la part. située sur la r. g. de la Moselle. L'autre p. était du dioc. de Metz.
...DIACONATUS ...ELEO. ...econé de Vitel.	P. mér. du dioc.			Vittel, ch. l. de canton de l'arrondissement de Mirecourt (Vosges).
...ECANATUS DE ...LO. ...Vitel (Vittel).	S. 48 par. 12 an.			
...E SANCTESIO, ...NTENSIS. ...Saintois.	S.S.E. 60 par. 10 an.		Partie du *pagus Segintensis*, vel *Segetensis*. Le Saintois, et plus tard le Vaudemont (*comit.* de *Vuadani-Monte*).	Lieux principaux du Saintois : Vaudémont, Vezelise, Gerbecourt, Pulligny (Meurthe).
...E NEO-CASTRO. ...âteau sur ...e.	S. 20 par. 7 an.		Partie N. du Soulossois (*pagus Solecensis*, vel *Solocensis*; antiq. *Solimariacensis*.)	Ch. l. d'arr. et de canton du dép. des Vosges.
DE CASTRETO. ...ois (Chaste-	S. 28 par. 8 an.			Ch. l. de c^on de l'arr. de Neufchâteau (Vosges).
DE BRUNONIS-...E. ...ont.	S.S.O. 30 par. 9 an.		Partie mérid. du Soulossois (*Solocensis pag.*). Part. N. du Portois mérid. (*pagus Deoolatensis*, puis *Portensis*), sur les confins des diocèses de Besançon et de Langres.	Ch. l. de canton de l'arr. de Chaumont en Bassigny (Haute-Marne).

IV. ARCHIDIACONATUS DE RISNELLO. Archidiaconé de Reynel (Rinel, Risnel).	Partie s.-occ. du diocèse.	Part. nord-orientale du Bassigny-Toulois, ou Barrisien (*pagus Bassiniacensis*).	Reynel, c d'Andelot, de Chai (Haute-Ma
12. — DECANATUS DE RISNELLO. Doy. de Reynel.	O. S. O. 35 par. 12 an.		
13. — DE RIPARIÂ BLESÆ, al. BLESENSIS. Doy. de la Bleze, ou de la rivière de Bleze.	O. S. O. 17 par. 6 an.	Pays de Blois, ou Blesy (*Blesensis*, vel *Blosiensis*, vel *Blesiæ*, *Blisiæ pagus*). Diff. de deux *pagi* de même nom dans les dioc. de Metz et de Châlons.	Aux confins dioc. de La Troyes et lons. La riv Blaise, ay source au S Blaise (I Marne), t sait, près levent, l cèse de La ville gal maine de *sium* était ce doyenn
14. — DE BARRO. Bar-le-Duc.	O. 19 par.	*Pag. Barrensis*. Barrois (partie sud).	Bar-le-Duc Bar-sur-Or ch. l. du d de la Meuse
15. — DE DOMPNÂ-MARIÂ. Dammarie.	O. S. O. 19 par. 9 an.		Con de Mo sur-Saulx, de Bar-l (Meuse).
16. — DE ROBERTI-SPANIÂ, al. ROBERTI-HISPANIÂ. Robert-Espagne (Robert-Empagne).	O. 24 par. 5 an.		Robert-Esp Canton et de Bar-l (Meuse).
V. ARCHIDIACONATUS DE VOSAGO. Archidiaconé de Vôsges (de la Vosge).	Partie S.E. du dioc.	La Vôsge. Part. N. du *pagus Vosagensis*, et S. du *pagus Calvomontensis*.	
17. — DECANATUS DE ROMARICI-MONTE. Doy. de Rémiremont.	S.S.E. 25 par. 4 an.	Pays de Havend (*pagus Habendensis*),	Ch. l. d'arr. ges).
18. — DE SPINALLO. Épinal (*Castrum Spinalense*).	S. S. E. 36 par. 26 an.	*Territorium Castrense*, dans la partie S. du grand *pag. Calvomontensis*.	Ch. l. du dé Vosges.
19. — DE PORTU-SUAVI. [illegible].	S. 36 par. 6 an.	Pays de Mirecourt (*pagus Mercoriensis*).	Porsas, abb et arr. de court (Vos

Duché de H. Lorraine. — Barrois-mouvant; Bassigny-Toulois. — (*Tullensis pagus et Comitatus*, etc.).

ANATUS DE lorzey, Jor-	S. E. 26 par. 13 an.	Duché de Lorraine et Barrois.	Pays de Mirecourt. Partie méridion. du grand *pagus Calvomontensis*.	Jorcey. Cant. de Dampierre, arr. de Mirecourt (Vosges). Mirecourt était dans ce doy.
IACONATUS EIO, prius IS ? oné de Li- ord de Bar-	Partie occ. du dioc.		Le Barrois (part. nord) (*pagus et Comitatus Barrensis*).	Ligny. Ch. l. de cant. de l'arr. de Bar-le-Duc (Meuse). Bar-le-Duc ét. dans cet arch.
CANATUS DE igny en Bar- ey).	O. 22 par. 7 an.			
NDRI-CURIÂ, DOINI-CURTI. urt.	O. S. O. 25 par. 10 an.		L'Ornois, en Barrois (*pag. Odornensis Ornesium*), différent dès l'an 870 d'un autre *pag.* du même nom.	Ch. l. de cant. de l'arr. de Commercy (Meuse).
RIPARIÂ - Æ, divisus IN DE VALLE LORIS ;	O. 25 par. 6 an.		Pays des Vaux de Meuse (*pag. Vallium*), dont Vaucouleurs était la capitale.	Vaucouleurs. Ch. l. de canton de l'arr. de Commercy (Meuse).
C. DE COM- CEIO. de la Rivière leuse, divisé 1709, en doy. leuse - Vau- eurs ; . de Meuse- mercy.	22 par. 7 an.		La Voide (*pag. Bedensis*). Diff. du *p. Bedensis* du diocèse de Trèves.	Commercy. Ch. l. d'arr. du dép. de la Meuse. Doy. partagé en deux par la Meuse.
BELLO-RAMO.	O. N. O. 14 par. 3 an.		*Pagus Issiencis, vel Iniensis?* dans le grand *pag. Barrensis.*	Cne de Pierrefitte, arrond. de Commercy (Meuse).

archidiaconés supprimés vers le XIIIe siècle, furent :

IDIACONATUS OINI-CURIÂ. de Gondre-	Ces deux archidiaconés, qui ne figurent pas dans les pouillés, avaient été réunis aux archidiaconés de Ligny en Barrois et de Reynel, dont ils formèrent deux doyennés.
IDIAC. BAR- C. de Bar- .	

L'évêché de Toul, supprimé en 1790, et réuni à celui de Nancy, l'un des plus vastes, sinon le plus vaste de l'ancienne France. Il cupait les parties méridionale et sud-occidentale de la Provi ecclésiastique de Trèves. Il était borné au nord par l'évêche de M au nord-ouest par celui de Verdun. Vers l'est, la chaîne des Vo le séparait des évêchés de Strasbourg, dans la Province ecclésiasti de Mayence, et de Bâle, dans la Province de Besançon, à laquel confinait sur ses limites méridionales, et dont il était aussi en p séparé par les Vosges. Au sud-ouest, il était en contact avec le dio de Langres, et au nord-ouest avec celui de Châlons, l'un et l'a suffragants de l'archevêché de Reims.

La création, en 1777, dans la portion orientale du diocèse, des petits évêchés de Nancy et de Saint-Dié, réduisit environ du ce territoire considérable, qui n'avait pas moins de trente-cinq li d'étendue de l'est à l'ouest, et de vingt-cinq lieues du nord au qui comptait plus de mille paroisses, nombre porté jusqu'à dix-cents et même deux mille, en comprenant les succursales, sui d'autres calculs moins certains, quoique adoptés par dom Ca lui-même. De ces deux nouveaux diocèses, celui de Nancy emb sait toute la partie orientale sur la rive droite de la Moselle, cel Saint-Dié tout le pays le plus rapproché des Vosges et enclavé cette chaîne de montagnes. Devant préciser davantage, dans le pitre consacré à ces deux diocèses, la part qu'ils enlevèrent à l cien évêché, nous avons, en ce moment, à considérer celui-ci son ensemble primitif.

Politiquement, le diocèse de Toul qui avait d'abord fait parti duché de Mosellane, puis du royaume de Lotharingie, compre dans les temps postérieurs, la partie méridionale du duché de l raine, le duché de Bar et le Toulois. Depuis les temps les plus ciens et jusqu'à son démembrement en 1777, le diocèse de Toul présentait à peu près exactement l'antique *civitas* gauloise des Le ou *Leuci*, mentionnés par César, Strabon, Lucain, Tacite, P mée, qualifiés de *Leuci liberi* par Pline, et dont la capitale désignée, dès les IIIe et IVe siècles, dans les anciens Itinéraires, ce même nom de *Tullum*, qu'elle conserva sur les monnaies m vingiennes.

Cette même capitale des *Leuci* fut et ne cessa jamais d'être le lieu du diocèse de Toul. L'opinion contraire qui place à Grand (ou G établissement gallo-romain important de ce territoire, le plus a siege épiscopal sous l'évêque saint Euchaire, au IVe siècle, ne m raît pas solidement démontrée. Soutenue d'abord par les défen des priviléges de l'église collégiale de Saint-Dié, l'abbé de Rig le P. Hugo qui, pour appuyer ses prétentions à l'indépendance, chèrent à diminuer l'antiquité de Toul, cette opinion a été re velée récemment avec talent, mais avec quelques doutes, par M. Digot (*Mém. de la Société de Philomatique de Verdun*, t. II,

Les nombreuses et importantes subdivisions du territoire g *romain*, qui formèrent le diocèse de Toul, divisions retrac *sans doute*, pour la plupart, les limites des principales [illegible] *ces peuples*, soumises ensuite à des comtes particuliers, *été conservées* pendant les périodes mérovingienne et

sistaient en une dixaine de *pagi*, partagés eux-mêmes grand nombre de *fines*.
de ces territoires ont été complétement adoptés par me bases de ses plus anciennes juridictions archidiaco-canales, qui en ont conservé les noms et l'étendue; d'au-subdivisés et modifiés; mais malgré les noms différents ieux qui ont servi à désigner plusieurs des territoires ecclé-on retrouve, ici comme partout, de très-grandes analogies nêmes territoires ecclésiastiques et les *pagi* des périodes. Ceux-ci sont indiqués sur la carte de Delisle, intitulée : *corum*, mais sans leurs rapports avec les archidiaconés et és ruraux, qui sont seuls, au contraire, indiqués sur les . Sanson.
e la capitale s'étendait le *pagus* ou *propagus Tullensis*, proprement dit, territoire beaucoup moins vaste que le *s* du même nom qui était l'équivalent de la *Civitas Leu*-t entière. L'archidiaconé de Toul en était à peu près la tion, ainsi que le plus ancien *comitatus Tullensis*. Il com-ssi la portion la plus importante des possessions tempo-évêques, s'étendant à quatre lieues autour de la ville. On ter l'origine de cette donation jusqu'à Dagobert Ier, selon oît; jusqu'à Dagobert II, selon Mabillon. La possession en née aux évêques par Charlemagne et par les empereurs Henri l'Oiseleur, et enfin par Frédéric II, en 1224; ce ter-t désigné, à cause de son origine, sous le nom de *Ban royal* *egale*). Le temporel des évêques de Toul comprenait surtout âtellenies de Blenod, de Liverdun, de Brixey, de Mézières rey, localités presque toutes remarquables par des vestiges s gallo-romaines. Les châtellenies de Brixey et de Vicherey , avant l'an 1000, du Saintois et du Soulossois, quoique our le domaine temporel, au Toulois, les paroisses conti-faire partie des doyennés de Neufchâteau et de Chatenois, idiaconé de Vitel représentant ces *pagi*.
du comté de Toul à l'évêché, pleinement accomplie au , fut presque toujours subordonnée à d'importantes restric-en faveur de la ville qui, jusqu'en 1552, prétendait au titre re et impériale, soit au profit de l'Empire Germanique, vêques se qualifiaient princes, soit enfin au profit du duché ne. Ces intérêts opposés furent l'occasion fréquente de s entre l'autorité épiscopale et les pouvoirs civils.
l de Toul, sur la rive gauche de la Moselle, s'étendait le lus tard le *comitatus Scarponensis*, ou pays Serpannais, nt presque exclusivement à ce diocèse, mais dont l'an-lieu, *Scarpona* (Charpagne, Serpagne), village près Dieu-t fortuitement adjoint au diocèse de Metz, par suite du nt de cours de la Moselle, qui séparait les deux diocèses, deux grandes tribus gauloises des Leuci et des Medioma-rigine gallo-romaine de ce lieu et du pagus dont il portait est démontrée par l'Itinéraire d'Antonin, par Ammien par des inscriptions, et surtout par les nombreux débris découverts sur son emplacement. Le doyenné rural

Dieulouard, primitivement nommé de Scarponne, représentait l
plus grande partie de l'ancien *pagus Scarponensis*, dont l'autre por
tion forma le doyenné rural de Preney ou Perny.

La possession temporelle de Serpanne fut attribuée, vers la fin d
xe siècle, aux évêques de Verdun, ce qui contribua encore à faire d
ce petit territoire le sujet de fréquentes dissensions entre les prélat
des Trois Évêchés.

Le petit *pagus Carmensis* ou *Scarmensis* formait, près du *pagu*
Scarponensis, sur la limite nord du diocèse, l'extrémité méridional
du vaste *pagus Vabrensis* ou *Wabrensis* (la Woivre), qui occupait un
grande partie du diocèse de Verdun, et s'étendait aussi sur ceux d
Metz et même de Trèves.

Le *pagus Bedensis* ou de la Voide (*Vidus*), et le *pagus Blesensis*
ou de la Bleisse (*Blisa*), entre la Meuse et l'Ornain, où fut établi l
doyenné du même nom, séparait le Toulois proprement dit du Barrois

Le pays de Vaux (*de Vallibus*) comprenait la partie du cours de l
Meuse au centre du diocèse. L'Ornois ou *pagus Odornensis*, occupa
la portion supérieure du cours de l'Ornain, et correspondait à pe
près à l'ancien archidiaconé, plus tard doyenné rural de Gondre
court. Il différait, dès le ixe siècle, d'un autre pagus du même nom.

Le Barois ou Barrisis, ou grand *pagus Barrensis*, comté de Bar a
xe siècle, duché de Bar au xive, formait la partie nord-occidentale d
diocèse, vers le cours inférieur de l'Ornain, aux confins du diocès
de Châlons, qui embrassait aussi la partie la plus voisine du Per
tois. Les deux archidiaconés qui correspondaient à peu près à
grand *pagus* dans le diocèse de Toul, étaient celui de Reynel et celui
Ligny (*Dec. de Lineio*), chef-lieu du même comté, et dont le sié
primitif avait été à Bar-le-Duc, dont il porta d'abord le nom.

La partie du *pagus Bassiniacensis* ou Bassigny, qui dépendait
diocèse de Toul, était distinguée sous le nom de Bassigny Toulois
de Bassigny Barisien. Elle comprenait l'archidiaconé de Reynel et t
la partie française du diocèse, indépendante des ducs de Lorrai

Le pays de Soulosse, *pagus Solecensis* formait la partie sud-
dentale du diocèse; il empruntait son nom, comme le *pagus Sca*
nensis, à un établissement romain des plus importants, *Solimar*
mentionné aussi dans les itinéraires anciens et remarquable p
nombreuses antiquités qu'on y a découvertes. Des monnaies gau
avec la légende *Solima*, décrites par M. de Saulcy (*Rev. numism*
1836, p. 169), ont conservé le nom de cet établissement gallo-ro
chef-lieu du pagus gaulois *Solimariacensis*, devenu le Soulos
moyen âge, et enfin la portion la plus notable de l'archid
de Vitel, dont un doyenné cependant représenta un *pagu*
distinct, celui du Saintois.

Ce pagus *Segintensis* ou *Segetensis*, l'un des plus fréqu
cités dans les chartes carlovingiennes, comprenait la partie
du diocèse entre le Soulossois au sud et à l'ouest, le Toulois
le Chaumontois à l'est et au sud-est. — Il forma tout le doy
Saintois, et quoiqu'il ait changé momentanément, vers l
xie siècle, son titre en celui de Vaudemont (Vadini cor
d'origine plus moderne, il n'en conserva pas moins l'éten
tive du pagus gallo-romain.

Le Chaumontois, *pagus* et *comitatus Calvomontensis*, était sans mparaison la plus importante partie du diocèse. Il en occupait esque la moitié orientale et était divisé en plusieurs autres de oindre importance, tels que le *pag. Habendensis*, au sud, le *territoum Castrense*, le Vermois (*p. Vermensis*) dont Nancy était le lieu plus important, le Portois (*pag. Portensis*), au nord dans la vallée la Meurthe, fort différent du pays *Portensis* ou *Decolatensis*, au d sur les frontières des diocèses de Toul, de Langres et de Besanon, et une partie notable de la chaîne des Vosges, *P. Vosagensis*. Le Chaumontois comprenait aussi plusieurs comtés et surtout ceux Salm et de Blamont. Il fut partagé en deux grands archidiaconés, ui de Port pour la vallée de la Meurthe, et le territoire voisin; ce- des Vosges pour toute la portion montagneuse occupée par les ands monastères et Chapitres de Senones, de Moyen-Moutier, d'Esal, Mèvre, Saint-Dié, etc. Epinal et Remiremont étaient les chefsux des deux principaux doyennés ruraux de l'archidiaconé de sges.

Une assimilation plus complète et plus précise des *pagi* et des ardiaconés et des doyennés ruraux du diocèse de Toul, ne peut être, mme pour tous les autres diocèses, que le sujet de recherches éciales. Mais je ne saurais trop exprimer la plus entière convicn que des modifications locales apportées aux anciens territoires clésiastiques par les vicissitudes de la féodalité, par les révolutions litiques, et aussi par les intérêts temporels de l'Église, doivent être gneusement distinguées, comme des exceptions, de la règle généle et habituelle des rapports intimes entre les divisions primitives l'Église et les plus anciennes divisions civiles de la Gaule romaine mérovingienne.

D'après le *N. Gall. christ.*, t. XIII, col. 1064-1161; 1347 et 1382, ci la liste des abbayes qui dépendaient de l'évêché de Toul. — ant la création des deux diocèses de Nancy et de Saint-Dié, leur nbre était de près de cinquante, dont quatorze n'existaient plus au ııe siècle.

Abbayes détruites à différentes époques : *monast. Habendense*, dans Vosges; — *S. Martinus*, dans le *pagus Bedensis*; — Saint-Gerin, près Toul; — *Bodonis monasterium* (Bon-moûtier), dans les sges; — *Offonis Villa* (Odonville), dans le Portois; — *S. Pientius* int-Pient); — *Sancta Genovefa* (Sainte-Geneviève), à Toul; — *derici-Villa* (Bleurville dans le Saintois); — *S. Salvator* (Saintveur), à Toul; — *Monast. super Saltum* (Moutier-sur-Sault); — *nast. Rivi ad Nonas* (Rup-aux-Nonains), près Rixey; — *Benea-Vallis* (Benoît-Vaux), près Reynel; — *Recta-Vallis* (Droite-), près Attigny. *B. Mar. de Consolatione* (fondé à Nancy, en 4).

Abbayes conservées jusqu'en 1790, et dépendant du diocèse de ıl, après la création des deux diocèses de Nancy et de Saint-Dié :

B. Abb. d'hommes : *S. Aper* (Saint-Evre), à Toul; — *etus* (Saint-Mansuy); — *Castinetum* (Chatenay). — Abb. s : *Portus-Suavis* (Poussay, Porsas).

g. *S. Leo*; — *Alteriacum* (Autrey).

Abb. d'hommes : *Valles in Ornesio* (Vaux-en-Ornois); — Escu-

raium (Ecurey); — *Insula Barrensis* (l'Isle-en-Barrois). — Femmes: *Stanchia* (l'Étanche); *Sancta Hoildis* (Sainte-Houlde).

O. Prém. — *Regia-Vallis* (Riéval); — *Flabonis-mons* (Flabémont); — *Janduriæ* (Jandæures); — *Jovillare* (Jovilliers); — *Bonifagetum* (Bonfay); — *Rengis-Vallis* (Rengeval); — *Mira-Vallis* (Mureau).

Abbayes attribuées en 1775-1777 à l'évêché de Nancy :

O. S. B. Abb. d'hommes: *Layum* (Lay): — *Flaviniacum* (Flavigny); — *S. Leopoldus.* — Femmes : *Buxeriæ* (Bouxières-aux-Dames).

O. S. Aug. Abb. d'hommes : *Domnus-Aper* (Dom-Evre); — *Bellus-Campus* (Belchamp); — *S. Remigius* (Saint-Remy).

O. Cit. Abb. d'hommes : *Bellum-Pratum* (Beaupré); — *Alta-Silva* (Hauteseille); — *Clarus-Locus* (Clair-Lieu).

Abbayes attribuées en 1775-1777 à l'évêché de Saint-Dié :

O. S. B. Abbayes d'hommes : *Senoniæ* (Senones); — *Medianum-Monasterium* (Moyen-Moutier) — Femmes : *Romarici-Mons* (Remiremont); — *Spinalium* (Épinal).

O. S. Aug. Abb. d'hommes : *Calmosiacum* (Chaumousey); — *Hyrevallis* (Hérival).

O. Prém., *Stivagium* (Etival).

On comptait dans le diocèse de Toul, outre le Chapitre de la cathédrale ou de Saint-Étienne, environ dix collégiales, dont plusieurs étaient établies dans les chefs-lieux des archidiaconés et des doyennés ruraux. Telles furent celles de Liverdun, de Ligny, de Reynel et de Commercy, fondées toutes quatre vers la fin du XIIe siècle. Il n'en fut pas de plus agitée et de plus célèbre que celle de Saint-Dié, qui jouissait aussi du titre presque unique d'insigne église primatiale. On comptait en outre plusieurs Chapitres nobles de femmes, dont le plus illustre était celui de Remiremont.

La Collégiale de Saint-Gengoul, fondée vers 965, par saint Gérard, avait été unie, vers le milieu du XIe siècle, par l'évêque Udon, au grand archidiaconat. Ses membres avaient le droit d'élire cet archidiacre, mais ils devaient le choisir parmi les chanoines de la cathédrale. La prévôté de Liverdun fut aussi unie à l'archidiaconé de Port, et celle de Brixey, fondée en 1261, à l'archidiaconé de Vitel.

L'évêque de Toul avait trois officialités : à Toul, pour les paroisses de la Lorraine; à Bar et à Vaucouleurs, pour les paroisses du Barrois-mouvant et de la Champagne. A l'égard des autres évêques de la province ecclésiastique de Trèves, il jouissait d'un titre dont la valeur n'est pas très-nettement définie; il se disait le doyen, *decanus* de ses coévêques. Je ne connais pas, dans la Gaule, d'autre exemple d'une pareille prérogative.

L'origine des archidiaconés et des doyennés ruraux, dans le diocèse de Toul, remonte au moins au IXe siècle. Une charte de Charles le Gros fait mention des six archidiacres et des autres dignitaires du grand Chapitre de la cathédrale. De nombreux diplômes et des actes de plusieurs synodes du Xe siècle en indiquent jusqu'à huit, nombre qui fut réduit, vers le XIIe siècle, à six. Le défaut habituel d'adjonction, avant cette dernière époque, des noms des chefs-lieux des archidiaconés aux noms des titulaires, a fait supposer au Père Benoît (*Pouillé de Toul*, t. I, p. 115), que ces territoires n'étaient point dès lors régulièrement délimités, et que les archidiacres étaient en-

voyés par l'évêque, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, qu'ils n'avaient point de district fixe et permanent avant le XIIe siècle, parce que chacun d'eux ne prenait pas habituellement le nom de la province où il exerçait sa juridiction; tandis que dans les chartes des XIIe et XIIIe siècles ils prirent le nom de cette province dont le gouvernement leur était confié par l'évêque.

Tout en reconnaissant l'exactitude du fait, surtout pour les premiers siècles du christianisme, je ne puis admettre, pas plus que je ne l'ai fait pour l'opinion semblable énoncée par les Bénédictins, à l'égard du diocèse de Metz, la conséquence que le P. Benoit en tire. Cette conséquence semble d'autant moins acceptable que celui-ci reconnaît lui-même très-positivement (*id.* p. 17) que la multiplicité des paroisses engagea de bonne heure les évêques de Toul à partager ce diocèse en archidiaconés, suivant ce qui se pratiquait déjà dans l'Église, et qu'ils établirent des archidiacres « *dans les petites provinces qui composaient alors leur diocèse.* » Or cette coïncidence générale des juridictions ecclésiastiques avec les contrées naturelles ou politiques plus anciennes, est précisément ce que je cherche à démontrer et ce dont je rencontre sur tous les points de la Gaule un si grand nombre de témoignages.

Dans le diocèse de Toul, le nombre des archidiacres indiqué par les chartes, dès le IXe et le Xe siècles, c'est-à-dire plus de deux siècles avant qu'ils portassent les noms des territoires à l'administration desquels ils étaient préposés, correspond exactement à celui des territoires archidiaconaux, dès qu'on voit ceux-ci désignés nominativement. Ne doit-on pas en conclure l'existence dès cette même époque plus ancienne d'un nombre de territoires archidiaconaux égal à celui des titulaires, correspondant l'un et l'autre aux divisions antérieures ?

Voici, par ordre de dates, les principaux documents dans lesquels sont mentionnés les archidiacres ou les archidiaconés de l'évêché de Toul. Il faut remarquer d'abord qu'au XIe siècle, le titulaire du grand archidiaconé de la ville épiscopale était souvent désigné sous le titre de cardinal-archidiacre; qu'il était plus spécialement attaché à la personne des évêques que les autres *ministri*, ou *coadjutores* de celui-ci (charte de 1045) ; que cette dignité fut aussi parfois réunie à celle de primicier du Chapitre, comme dans les diocèses de Metz et de Verdun ; que dans plusieurs chartes, et notamment dans une charte de l'empereur Lothaire, en 845, on voit figurer un *chorépiscopus* de Toul, mais jamais en plus grand nombre et sans que rien indique une juridiction territoriale (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e éd., t. II, pr. p. CXXXIII); que le nombre des archidiacres, variable suivant le plus ou le moins d'importance des diplômes, n'est pas un témoignage de leur nombre réel, au moment de la rédaction de ce diplôme.

Année 644. Dans un synode de Trèves, des dons faits au monastère de Saint-Dié, dans le diocèse de Toul, sont confirmés, et il est fait défense à tout évêque ou à tout abbé, clerc, prêtre ou archidiacre (*nullus archidiaconorum*) d'y faire obstacle (Mabillon, Annal. Ben., t. I, p. 696. — *Concil Germ. t.* I, *p.* 687).

Année 671. Dans une charte de Numérien, archevêque de Trèves *en faveur du même* monastère de Saint-Dié, il est fait mention, ap

l'évêque, des abbés et des autres prêtres et archidiacres (D. Calmet, pr. de l'*Hist. de Lorraine*, 2 édit., t. II, p. LXXIX).

Année 836 et année 838. Charte signée par le *primicerius* de Toul et par cinq *presbyteri*, nombre qui paraît représenter celui des six archidiacres (D. Calmet, *loc. cit.*, p. CXXVI).

Année 898. Une donation faite par l'évêque Ludelme aux chanoines de la cathédrale, est signée par le *primicerius* et six *sacerdotes* (*id.*, p. CLXV).

Année 916. La signature du primicier est accompagnée de celle de trois archidiacres, dans un synode de Toul, où il est dit que l'évêque *Drogo interrogavit fideles suos archidiaconos, necnon sacerdotes in plenâ synodo residentes quid inde facere debuisset* (*Nov. Gall. Christ.*, t. XIII ; *Instr.* col. 452. — *Concil. Germ.*, t. II, p. 587).

Année 941. Huit archidiacres, dont l'un a le titre de primicier, signent comme témoins un acte de donation de leur évêque Gauslin, en faveur des moines de Saint-Evre de Toul. *B. primicerius. — Maringerius archid. — Varnerus archid. — Herlardus archid. — Verardus archid. — Girardus archid. — Gifardus archid. — Grimaldus archid. — Hubertus archid.* (*Nov. Gall. chr.*, t. XIII, Instr. col. 453-454 ; — D. Calmet, 1re édit., t. I, pr. p. 348, et 2e édit., t. II, pr. p. CLXXXVII.

Année 942. On voit signer, comme témoins, le primicier, deux archidiacres, un doyen, et de nombreux prévôts, diacres et sous-diacres (D. Calmet, 2. édit., t. III, pr. p. 349).

Année 968. Dans une donation de plusieurs églises, par l'évêque Gérard Ier, à l'abbaye de Bouxières, figurent le primicier et trois archidiacres (D. Calmet. *loc. cit.* t. II, pr. p. CCXX).

Année 971 et année 986. Figurent dans un acte le *primicerius*, un *decanus*, et deux *archidiaconi* (*N. Gall. Chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 459 et 460).

Année 971. Le primicier et plusieurs archidiacres comparaissent dans un synode de Toul (*Conc. germ.*, t. II, p. 652).

Année 988 et année 989. Dans un synode de Toul, l'évêque Gérard était assisté par six archidiacres de son diocèse : *Rotbertus primicerius* et *archidiaconus : Arlufridus decanus* et *archidiaconus ; Lambertus archidiaconus ; alter Lambertus archidiaconus ; Ansteus archidiaconus ; Harbertus archidiaconus* (D. Calmet, 1e édit., t. I, pr. col. 393 ; — *Concil. Germ.*, t. II, p. 665).

Année 988. Une charte de l'évêque saint Gérard, en faveur de l'abbaye de Saint-Mansuy, est signée par le primicier-archidiacre et par trois autres archidiacres (le P. Benoît, *Hist. de Toul*, pr. p. LXVIII).

Année 1019. Dans une transaction entre l'évêque Berthold et un chevalier, comparaissent le primicier et trois archidiacres (*N. Gall. Chr.*, t. XIII ; *Instr.* col. 462).

Année 1034. Le primicier de Toul, le primicier de Verdun et sept archidiacres signent la confirmation, par l'évêque de Toul Bruno, d'églises données à l'abbaye de Saint-Evre (D. Calmet 1e éd., t. I, pr. p. 413 et 2e éd., t. II, pr. p. CCLXVII).

Année 1037. Le primicier, le doyen du Chapitre cathédral et trois archidiacres signent une charte du même évêque, Bruno (*N. Gall. Christ.*, t. XIII, *Instr.*, col. 464).

52. Une charte d'Udon, évêque de Toul, pour l'avouerie
; de Bleurville, est signée par le primicier, le doyen et
iacres. (D. Calmet, 1° éd., t. I, pr. col. 444, et 2° éd., t. II,
'III; — le P. Benoît, *Hist. de Toul*, pr. p. LXXVII).
)54. Les primiciers de Toul et de Verdun et six archi-
stent le même évêque Udon dans une charte en faveur de
Saint-Mansuy (*N. Gall. Christ.*, t. XIII, *Instr.*. col. 470).
65. Le titre du rétablissement des chanoines dans l'église
ngoul est signé par neuf archidiacres de Toul et de Ver-
'un est qualifié de primicier, et un autre de *cardinalis*
ius; le primicier de Verdun est aussi témoin (D. Calmet,
I, pr. p. 455; 2° éd., t. II, pr. p. CCCXXV. — Le P. Benoît,
ıl, pr. p. LXXIV).
59. Une charte de l'évêque Udon, relative au comté de Toul
anciens domaines (*potestates*) assignés à la mense épisco-
iignée par les sept archidiacres *Stephanus*, *Lambertus*,
delricus, *Hugo*, *Lambertus junior* et *Rodulphus* (D. Cal-
le Lorraine, 2° éd., t. II, pr. p. CCCXXXVIII).
72. Dans un synode de Toul, les primiciers des deux dio-
ul et de Verdun, le *major archidiaconus* et sept autres ar-
signent une charte de l'évêque Pibon (D. Calmet, 1re éd.,
473; 2° éd. t. II, pr. p. CCCXLVI; — *Concil. Germ.*, t. III,

74. Une charte du même évêque, pour le prieuré de Bain-
;née par le primicier et 8 archid. (*Traité historique sur
la maison de Lorraine*; par Hugo, 1741, in-12, p. XXXIX).
76. Le primicier, trois archidiacres, un *præpositus* signent
en faveur de l'église de Saint-Dié (*Nov. Gall. Chr.*, t. XIII,
472; — *Concil. Germ.*, t. III, p. 181).
90. La fondation du monastère de Saint-Léon de Toul est
e primicier, le doyen et six archidiacres (*N. Gall. Chr.*,
475; — D. Calmet, 2° éd., t. III, pr. p. XVII; — *Concil.*
I, p. 215).
)1. L'archidiacre de Gondricourt (*Gundricurt.*) signe avec
rchidiacres et le primicier la confirmation de cette charte
tre de Toul (*N. Gall. Chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 475).
)4. Le primicier, le doyen et six archidiacres, dont un
; de *præpositus*, signent l'acte de fondation du prieuré de
iut, par l'évêque Pibon (*N. Gall. Christ.*, t. XIII, *Instr.*
· D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1re éd., t. I, pr. p. 498;
, pr. p. XXIX).
)9. Les archidiaconés et les archiprêtrés sont mentionnés
ıttre du pape Urbain II à l'évêque Pibon : *Episcopus om-
iscopatus membra, videlicet archidiaconatus et archi-
us, decimas, vel aliquas præposituras ecclesiæ suæ ca-
ıtis... distribuat* (*Concil. Germ.*, t. III, p. 224).
née 1100, sont indiqués les *decanatus rurales*. Le prieuré
urt, dans l'archidiaconé de Port et dans le doyenné de
ondé par l'évêque Pibon, est déclaré par lui, avec l'assen-
ıpe Pascal II, exempt de la juridiction de l'*archidiaconus
us du territoire*. La signature de l'évêque n'est accompa-

gnée que de celles du primicier, de l'archidiacre et du doyen de la localité (D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re éd., pr. t I, p. 514).

Année 1101. Le primicier et trois archidiacres, dont le premier joint à son titre celui de prévôt de la collégiale de Saint-Gengoul, signent, avec le même évêque, la charte de fondation d'un prieuré, *Pr. de Leronis-Villa* (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, p. 480).

Année 1101. Aux précédents titulaires se joint le *cardinalis archidiaconus*, dans la consécration de l'église de Port (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.* col. 481).

Année 1105. Une charte de Pibon, en faveur de la collégiale de Saint-Gengoul, est signée par le primicier et les sept archidiacres *Riquinus primicerius et ejusdem eccl.* (cathedr.) *præpos. et S. Stephani archidiaconus ; — Thiercelinus archid. ; — Hugo archid. ; — Albericus archid. ; — Rambaldus archid. ; — Hugo junior archid. ; — Gobertus archid.* (D. Calmet, 1re éd. t. I, pr. col. 517 ; 2e éd. t. III, pr. p. XLIX ; — *Concil. Germ.* t. III, p. 251).

Année 1116. Dans un synode de Toul figurent sept archidiacres, dont l'un est désigné *archidiacre* de *Gondricourt* et un autre a le titre de primicier (D. Calmet, 1re éd., t. I, pr. col. 540 ; — *Conc. Germ.*, t. III, p. 271).

Année 1118. Cinq archidiacres et le primicier figurent dans un diplôme de l'évêque Riquin (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 484).

Année 1122. Le testament de l'évêque Riquin, confirmé dans un synode de Toul, présente la signature de cinq archidiacres, dont l'un est désigné *Gundri-Curtensis archid.*, archidiacre de Gondrecourt. Ce territoire archidiaconal, dont il est le plus souvent fait mention à cette époque, n'existait plus après le XIVe siècle que comme doyenné de l'archidiaconé de Ligny (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 485 ; — *Concil. Germ.*, t. III, p. 283).

Année 1123. Dans un autre synode figurent cinq archidiacres, dont deux qualifiés du titre de *magister* ; le primicier et le doyen (*Conc. Germ.*, t. III, p. 293).

Année 1126. Le primicier, un archidiacre, un *archipresbyter* comparaissent dans l'acte de fondation du prieuré de Deneuvre (*de Danobrio*) (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 490).

La même année 1126, avec six autres archidiacres, figure encore celui de Gondricourt (D. Calmet, 1e éd., t. II, pr. col. CCLXXXI).

Année 1131. Cinq *archidiaconi* et deux *decani* sont témoins dans une charte de l'évêque Henri Ier (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col 494).

Année 1136. Dans un synode de Toul, on lit les signatures de sept archidiacres, dont l'un est primicier, et dont un autre porte le titre de son territoire : *Hugo Gundricurtensis archidiac.* (*Concil. Germ.*, t. III, p. 333 et 334 ; — D. Calmet, 1re éd. t. II, pr. p. CCCXIII).

Année 1146. Cinq archidiacres et entre autres celui de Gondricourt, signent une charte du même évêque, faisant droit à une réclamation de l'abbesse de Bouxières (D. Calmet, 1re éd., t II. pr. p. CCCXXV).

Année 1147. Quatre archidiacres, dont l'un est qualifié : *Archidiaconus de Brixeio*, figurent dans une charte du même évêque, confirmant une donation à l'abbaye de Saint-Mansuy. Le nom de Brixey était celui d'une petite collégiale du doyenné de Neufchâteau, unie à l'archidiaconé de Vitel, ce qui explique une dénomination dont je n'ai

que cette seule mention et qui ne figure dans aucun pouillé (*N. Gall. Chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 505).

Année 1147. Indication du décanat de Port (D. Calmet, 2e édit., t. III, pr. p. CCCXXXI).

Année 1149. Charte signée par six archidiacres (le P. Benoît : *Hist. de Toul*, pr. p. XCI).

Année 1152. Deux archiprêtres du diocèse de Toul comparaissant dans un acte (D. Calmet, 2e éd., t. V, pr. p. CCCXLVI).

Année 1163. Six archidiacres, dont l'un est prévôt de Saint-Gengoul, un autre est doyen, un autre chantre, un autre trésorier, un autre chapelain du Chapitre cathédral, figurent avec l'*archipresbyter civitatis*, représentant le doyenné de Toul, dans une charte de l'évêque Henri Ier, accordant certains priviléges à l'église paroissiale de Saint-Mansuy (*N. Gall. Chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 517).

Année 1169. Une charte, en faveur du monastère d'Etival, confirmant la juridiction libre des abbés dans la vallée des Vosges où il était situé, est signée par les huit archidiacres, dont six sont dignitaires du grand Chapitre (Belhomme : *Histor. Mediani-Monasterii*, in-4, p. 303).

Année 1186. Avec quatre autres archidiacres sont mentionnés le primicier de Metz, qui est aussi archidiacre de Toul, et les doyens et prévôts des Chapitres de Saint-Léon, de Saint-Eucher, de Saint-Gengoul (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 522).

Année 1194. Comparaît l'*archidiaconus de Vosago* (D. Calmet, 2e éd., t. III, pr. p. CXX). Ce même archidiacre est mentionné dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Mihiel, p. 1272, et dans un titre de 1215 (*N. Gall. chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 533).

L'*archidiaconatus de Portu* est indiqué en 1152 et 1157 (*Hist. Mediani-Monast.*, p. 324).

Dès le XIe siècle, l'archidiaconé de Blaise (*Blesensis*), désigné aussi plus tard sous le nom d'archid. de Risnel (Reynel), était le sujet de différends entre les évêques de Toul et de Langres; celui-ci prétendait que cet archidiaconé avait été séparé de son diocèse au commencement du XIe siècle. Il adressa ses réclamations au pape Pascal II, qui était alors à Langres. L'évêque de Toul, Pibon (1070-1107), prouva que son diocèse possédait depuis plus de quarante ans l'archidiaconé de Blaise et les doyennés qui en dépendaient. Les prétentions des évêques de Langres ne paraissent pas s'être renouvelées depuis. La bulle du pape Pascal II a été publiée par le P. Benoît (*Hist. de Toul.*, pr., p. CXXIV). Cette pièce n'a jamais été suffisamment discutée et la mention qu'on y fait des réclamations des habitants du diocèse de Troyes (*Trecenses*); la présence d'un évêque de Châlons-sur-Marne, pris pour arbitre, l'existence de deux *pagi Blesenses* (de même que celle de deux *pagi Odornenses*), l'un sur la rive droite de l'Ornain, incontestablement dans le diocèse de Toul, l'autre sur la rive gauche de la Marne, et en dehors des limites du diocèse, me paraissent laisser encore de l'incertitude sur la situation véritable et l'étendue de l'*archidiaconatus Blesensis*, dont il est ici question. Ce document est l'une des meilleures preuves de l'existence nominative des archidiaconés et des doyennés ruraux dans le diocèse de Toul, dès le commencement *du XIe siècle*, contrairement à l'opinion du P. [illegible]

qui nous fournit ainsi lui-même contre lui un argument irrésistible. Cette organisation est aussi prouvée pour le commencement du XIe siècle, par plusieurs chartes du cartulaire de Saint-Mihiel.

Dans les premières années du XIIe siècle, on voit qu'un certain Cono, *ad sacros ordines astutiâ propriâ promotus, tandem presbyter factus est, deinde senator* (?) *id est Decanus Christianitatis vallis S. Deodati effectus, ditissimus et plenus omnium bonorum terrenorum fuit* (Richer.; *Chron. Senon.*, l. III, *ap.* d'Achery, *Spicil.*, éd. in-4°, t. III, p. 331).

Ce doyenné rural, dont je ne connais pas d'autres traces sous ce même nom, correspondait sans nul doute à l'un des doyennés de l'archidiaconé de Vosges, de même que le doyenné de Salm mentionné dans les *Registres de l'Evêché*, pendant le XVe et le XVIe siècles embrassait la plupart des grands monastères dissidents et dont la prétention était de n'être *nullius diœcesis*.

Vers la fin du XVIIe siècle, pendant une des phases de cette lutte qui ne fut terminée que par la création de l'évêché de Saint-Dié, on voit l'évêque Jacques de Fieux désigner un doyen pour le comté de Salm, auquel il attribue la juridiction plus nominale que réelle des paroisses dépendant des grands monastères de Senones et de Moyen-Moutier, qui avaient refusé de laisser comparaître les recteurs de ces paroisses aux synodes ruraux, convoqués par son prédécesseur, André de Saussay (*Hist. Medii-monast.*, p. 432). Ce doyenné de Salm, qui n'était qu'un démembrement de celui de Deneuvres, était en réalité fort antérieur à l'évêque J. de Fieux, auquel on en attribue la création.

A mesure que l'on approche du XIIIe siècle, les mentions des archidiaconés et des doyennés ruraux deviennent plus nombreuses et plus précises. Les archidiaconés de Port, qui était le plus vaste, de Vosges, de Vitel, de Ligny sont désignés plus fréquemment, outre le grand archidiaconé et celui de Gondrecourt, qui ne tarda pas à disparaître. Mais les anciens pouillés de ce diocèse constatant un ensemble complet de divisions territoriales qui remonte jusqu'à cette époque, il serait tout à fait surabondant d'emprunter aux chartes et aux synodes d'autres éléments de sa géographie ecclésiastique.

Pouillés et autres documents originaux concernant le diocèse de Toul. — Il n'est peut-être pas de diocèse pour lequel les sources originales fournissent des données plus nombreuses et plus authentiques. Procès-verbaux de visites épiscopales et archidiaconales, actes d'assemblées synodales des doyennés ruraux, registres d'institutions de bénéfices, rôles de taxes pour les décimes, soit dans l'intérêt de la couronne de France, ou des ducs de Lorraine, soit dans l'intérêt des évêques ou du Chapitre, soit pour fixer les droits de nomination relevant du pape. Toutes les sources abondent; et cependant il ne m'a pas été jusqu'ici possible d'assigner, avec leur secours, une date précise d'origine aux archidiaconés, ni aux doyennés ruraux.

Voici la liste de ceux de ces pouillés dont j'ai pu constater l'existence : 1° Le plus ancien, auquel renvoient les références des nombreuses rédactions postérieures des XVe, XVIe et XVIIe siècles, paraît

être du XIIIe siècle, ou du moins antérieur à l'an 1303 : dès lors la topographie diocésaine était complète. Il est ainsi désigné dans le pouillé français manuscrit de L. Machon (Bibl. impér., fonds Saint-Germain, fr. nº 1077, p. 94 : « *Vieux polion d'évesché qui est un grand rouleau de parchemin escrit de vieille lettre gotique sans datte.* »

2º Dans le même document et dans le Registre des bénéfices du diocèse de Toul, pour l'année 1402, est indiqué un autre ancien pouillé fait en l'année 1303, lequel, est-il dit dans le pouillé français, se voit dans le registre intitulé : *Multa.* Il est désigné dans le pouillé latin de 1402 sous le titre de : *Taxatio beneficiorum.*

3º Le troisième pouillé, l'un des plus précieux, est celui du Chapitre de la cathédrale de Toul, pour l'an 1402. Il est conservé intégralement à la Bibliothèque impériale, manuscrits latins nº 5208, et ainsi intitulé :

Registrum benefic. diœcesis Tullensis, anno 1402.

Regestum omnium ecclesiarum et conventuum... tàm in civitate quàm diocese TULLENSI... *exceptis ordinibus cathedralium et aliorum à quibus decima exhigi non censuevit, recollectum ab antiquis quam pluribus regestis et ordinatum anno Dom.* 1402; *continensque duas taxaciones quarum prima taxacio in sinistra parte est pro valoribus beneficiorum secundùm taxacionem decime, et altera taxacio, in dextra parte, post quodlibet beneficium est pro decimâ secundùm quod taxata extitit, pro uno anno duobus terminis mediatim circa annum Domini millesimum trecentesimum tercium* (1303). *Post quas quidem taxaciones valoris et decime, sequuntur collationes illorum qui constituerunt ecclesias et beneficia*, etc.

Une note du pouillé français manuscrit, fonds Saint-Germain, nº 1077, p. 94, fait connaître le rédacteur du pouillé de l'année 1402 ; il se nommait Henry Vaultrin, notaire apostolique et impérial, et il avait fait et compilé son travail conformément au plus ancien de l'année 1303.

C'est probablement avec l'un de ces deux pouillés qu'a le plus de rapport celui indiqué dans le catalogue des collect. Lorraines de M. Noël, nº 1730, sous ce titre : *Beneficia diœcesis Tullensis*, manuscrit in-4.

4º Je possède un recueil manuscrit, inédit, formant un volume grand in-fol. de près de 800 pages, sous le titre de *Polium universale diœcesis Tullensis* ; ce pouillé a été copié et rédigé en 1733 par un secrétaire de l'évêché de Toul (*cameræ episcopalis scriba*), nommé A. Lainant, pour l'un des plus illustres évêques, Jérôme Bégon, auquel il est dédié ; il a été continué, après lui, jusqu'en 1742. Ce recueil, précieux pour la géographie ecclésiastique du diocèse, et qui a dû servir aux visites diocésaines de l'évêque Bégon, visites dont parle D. Calmet (*Bibl. Lorraine*) avec de grands éloges, reproduit les tables d'environ trente *Regesta* ou *Registra beneficiorum*, se rapportant à différentes années des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, depuis 1447 jusqu'en 1742, sauf quelques lacunes existant dans les registres originaux de l'évêché au moment de la rédaction de ces *tables et indiquées* par l'auteur. Dans chacun de ces Regesta, rédigés *en latin, les paroisses* sont énumérées suivant l'ordre alphabétique, *avec l'indication* des décanats dont elles dépendent, les noms des

collateurs et le renvoi aux pages des registres originaux. On y trouve l'indication et la confirmation de presque tous les doyennés ruraux. Le décanat de Salm y figure dans le registre de 1447 à 1456, et se retrouve dans plusieurs autres. On voit qu'il embrassait tout le territoire des Vosges, occupé, possédé et si vivement disputé par les grandes abbayes et Chapitres de Senones, de Moyen-Moutier, de Saint-Dié, etc.

5° Le manuscrit de la Bibliothèque impériale, déjà cité, fonds Saint-Germain, fr. n° 1077, fait mention de deux autres pouillés des années 1556, 1580, et d'un troisième, rédigé en 1599, dont l'auteur, L. Machon, conseiller et secrétaire de l'évêché, est le même qui, en 1635, alors qu'il était archidiacre de Port, chanoine et chapelain épiscopal, fit l'abrégé contenu dans le manuscrit 1077; le même aussi qui, en 1642, devenu greffier des insinuations ecclésiastiques des évêchés de Metz et de Toul, rédigea les deux pouillés de Metz et de Verdun. L. Machon quitta le diocèse de Toul vers 1645 pour s'attacher au chancelier Séguier.

6° Voici les titres divers de ce pouillé important (fonds Saint-Germain, fr. n° 1077), rédigé en français avec de nombreuses altérations de noms de lieux, et différent pour les détails du manuscrit n° 5208, rédigé en latin et de date plus ancienne, dont n'a pas fait mention le père Benoît, dans son pouillé du diocèse de Toul, publié en 1711.

« Polion extrait et compilé du vieux de l'évesché, en rouleau de parchemin, sans datte; de celuy du Chapitre de la cathédrale de Toul de l'an 1402; du nouveau de l'évesché, fait en l'an 1599; d'un aultre de l'an 1556, et d'un aultre de l'an 1580; par Louis Machon, archidiacre de Port, chanoine et chappelain épiscopal, 1635.

« Dénombrement de tous les bénéfices de l'évesché de Toul, avec les noms et patrons des collateurs d'iceux, conformément au polion général du dit évesché, fait et escrit en l'an 1599, par le sieur Louis Machon, conseiller et secrétaire dudit évesché, etc. Extrait par le sieur Louis Machon, archidiacre de Port, chanoine de la cathédrale et chapelain épiscopal, en l'an 1635. »

On lit, p. 94 : « Additions et corrections, remarques et observations tant sur le dénombrement des bénéfices cy-devant rapportés que sur la jurisdiction, collation et patronage d'iceux. Le tout diligemment recueilly d'un vieux polion d'évesché qui est un grand rouleau de parchemin, escrit de vieille lettre gotique, sans datte, et d'un autre du Chapitre de Toul, fait et compillé par Henry Vaultrin, notaire apostolique et impérial en l'an 1402, au mois d'aoust, conformément à un plus ancien qui fut fait en l'an 1303, lequel se voit dans le registre intitulé : *Multa.* »

7° En 1610, 1611 et 1618, l'évêque de Toul, Porcelet de Maillane, fit rédiger les procès-verbaux de ses visites diocésaines; elles ont été consultées par le père Benoît, ainsi que les visites des doyens ruraux ordonnées par M. Midot, vicaire général de l'évêché pendant la vacance du siége. Mon pouillé manuscrit me paraît contenir une grande partie de ces documents et de celui indiqué sous le n° 5.

8° D. Calmet, dans la préface de sa *Notice de la Lorraine* (t. I, p. 111), fait mention d'un pouillé manuscrit du diocèse de Toul copié

ur Mathieu et N. Despreys, notaires apostoliques, et transcrit de nouau par Silvestre, docteur en droit et notaire apostolique, en 1644.

9° En 1650, un promoteur général de l'évêché de Toul, nommé illier, adressa des feuilles imprimées à tous les curés, qui les remirent de la mention des collateurs et des décimateurs de chaque passe, en y marquant la quotité de la dîme. Ces documents sont, nsi que le suivant, très-fréquemment cités par le père Benoît, sous titre de *Pouillé de Caillier*. Fontette l'a indiqué dans la deuxième ition de la *Bibliothèque historique de la France*, n° 1292, sous ce re : *Pouillé du diocèse de Toul, par M. Callière, chanoine de Toul* ibl. de M. Henry).

10° L'évêque, de Thiard de Bissy, fit dresser, vers l'an 1690, par doyens ruraux des mémoires signés aussi par les curés et atstés par les plus notables habitants des paroisses. Ils étaient destis au renouvellement des anciens pouillés.

11° C'est avec de si riches secours que le père Benoît Picart de ul, capucin, composa par ordre de son évêque Blouet de Camilly, *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, imprimé à Toul 1711; 2 vol. in-12. L'ordre de l'ouvrage est celui des six archidianés et dans chacun d'eux, des doyennés qui en dépendent. L'auteur dique les limites et l'étendue de toutes les subdivisions territoriales clésiastiques. L'article consacré à chaque paroisse, présente l'étude plus complète de statistique ecclésiastique pour l'époque à laquelle fut rédigé; mais conformément à son titre, il ne donne aucun des nseignements historiques qu'on trouve dans la *Notice* de D. Calmet, que l'auteur lui-même a rassemblés dans son histoire du même ocèse publiée antérieurement (1707). C'est l'un des pouillés les plus structifs qu'on ait sur les diocèses de France. Il attira cependant à uteur des persécutions de la part de la cour de Lorraine. — On conrve, dans la bibliothèque de l'évêché de Nancy, une deuxième édin manuscrite de ce pouillé, fort augmentée par l'abbé Chatrian, 1768.

12° Le pouillé manuscrit ou recueil de visites paroissiales, que je ssède et dont j'ai déjà parlé sous le n° 4 est, dans ses dernières pars, postérieur à l'ouvrage du P. Benoît, puisqu'il porte la date de 33 et qu'il est indiqué comme ayant été copié et rédigé par les soins Lainant, secrétaire de l'Evêché à cette époque, sous l'épiscopat Mgr. Begon.

13° Un pouillé ecclésiastique et civil du doyenné de Saintois (*D. getensis*), par de Frémery, existe manuscrit dans la riche biblioèque Lorraine de M. Noël, à Nancy.

14°, 15° Il existe encore d'autres pouillés généraux ou partiels de ce ocèse. Fontette indique les deux suivants : n° 1289 : de sa *Bibliot. st. de la Fr.* : Bibliothèque du Roi, n° 9861 et n° 1291 : pouillé, r Th. Alix., présid. en la Chambre des comptes de Lorraine, ns son ouvrage de l'*antiquité de Lorraine*, conservé manuscrit Saint-Germain-des-Prés. Ce dernier pouillé doit coïncider par la te de sa rédaction au XVI° siècle, avec l'un de ceux signalés dans lui de L. Machon (ci-dessus n° 5).

Thibault, dans son *Histoire des lois de la Lorraine sur les ma-*

tières bénéficiales, 1763, in-fol., p. 260, a donné u
des archidiaconés et des doyennés du diocèse de To

M. H. Lepage, dans son ouvrage sur les *Commu*
la Meurthe, 2 vol. in-8, 1853-1854, t. II, p. 585, d
liste d'après un pouillé manuscrit rédigé en 1768, e
dans la bibliothèque de l'évêché de Nancy.

La division du diocèse en six archidiaconés se p
dans tous les pouillés que j'ai vus. Les deux archi
drecourt et du Barrois n'y figurent pas, ce qui repo
pression avant le XIVe siècle. Les vingt-cinq doyen
tous indiqués; mais le partage du doyenné de Me
figure que dans les rédactions du XVIIIe siècle.

Documents autres que les pouillés.

Outre les chartes concernant le diocèse de Toul
précédemment un grand nombre et qui sont dissémi
deux éditions de l'*Histoire de Lorraine*, par dom Ca
t. XIII du *N. Gallia Christiana*, il existe à la Biblio
un très-grand nombre de documents manuscrits i
l'histoire et la géographie ecclésiastique des Trois-É
damment de la riche collection de C. Dufourny, rel
politique et à l'administration de la Lorraine.

Les Archives de la préfecture de la Meurthe ne re
très-faible partie des titres originaux de l'ancien d
ceux concernant la portion de ce diocèse qui forma l'
y sont beaucoup plus abondants. Toutefois on y tro
l'etude de la géographie historique des Trois-Évêch
cueils d'une grande importance, mais plus particul
à l'histoire, à l'administration et à la topographie ci
toire de l'Église. Telle est la grande collection de tit
le *Cartulaire de Lorraine*, formé pendant le XVIe si
dent Th. Alix de Veroncourt, et qui se compose de p
in-fol. Tel est surtout, au point de vue ecclésiastique
dérable dressé au commencement du XVIIIe siècle, d
du duc Léopold, par un prêtre nommé Ant. Rice
pendant plus de dix ans. Cet *État du temporel des p*
ordre et complété par Lancelot, est une véritable stati
qui a été fort utile à Dom Calmet pour sa *Notice*, et
sa *Description de la Lorraine*. — M. Lepage, dans l
ses *Communes de la Meurthe*, a donné une très-bon
archives de Nancy, qu'il dirige et dans lesquelles
sources originales les éléments de son important ou

La Bibliothèque du British Muséum, à Londres
Harley), possède aussi de nombreuses copies de ch
spécialement le diocèse de Toul; elles ont été récen
par M. Marchegay.

Il convient de signaler plus particulièrement p
et l'histoire de ce diocèse pendant le moyen âge,
nense; Histoire de l'abbaye de Senones, abbatiæ S

diœc. Tull. historia, auct. Richerio, publiée par d'Achery, *Spicileg.*, édit. in-4, 1787, t. III, p. 271-445.

L'histoire de Moyen-Moutier, *Historia Mediani in monte Vosago Monasterii* (auct. H. Belhomme), Argentor. 1724, in-4.

SS. antiquit. Vosag., par Ruyr, édit. de 1626 et de 1633.

L'Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul, par le P. Benoît, capucin. Toul, 1707, 1 vol. in-4. avec de nombreuses pièces justificatives; — la *Vie de Saint-Gérard*, évêque de Toul, publiée par le même. 1 vol. in-12, Toul, 1700. Cette vie a été aussi publiée par M. Pertz, dans le t. IV des *Script.* de ses *Monumenta Germaniæ*.

Plusieurs synodes insérés dans les collections générales des Conciles; — un recueil particulier de statuts synodaux publié par ordre de l'évêque Porcelet de Maillanne, en 1618; un autre recueil semblable publié en 1712, par ordre de l'évêque J. de Fieux, et qui contient les statuts promulgués dans les synodes depuis l'année 1678. (Toul, 1 vol. in-12).

L'Histoire de l'Eglise de Saint-Dié, avec les pièces justificatives, par J. C. Sommier, grand prévôt de la même église. Saint-Dié, 1726, 1 vol. in-12

L'Apologie de l'Histoire de l'Eglise de Saint-Dié, 1737, 1 vol. in-12.

Le *Système chronologique des évêques de Toul*, 1701, in-12. L'auteur de ce dernier ouvrage, l'abbé Riguet, grand prévôt de l'église collégiale de Saint-Dié, soutenait, comme le fit après lui le savant prémontré Hugo, dans l'intérêt des monastères des Vosges, qui se prétendaient indépendants de la juridiction épiscopale, que le siége primitif de l'évêché, au IV[e] siècle, n'avait point été primitivement à Toul, mais à Grand. Grand, ou Gran, était un établissement gallo-romain important, dont les ruines, décrites par M. Jollois et d'autres antiquaires, ont été regardées par M. A. Digot comme correspondant à la station d'*Andesina* de la Table de Peutinger. Cette opinion. de l'antériorité du siége épiscopal à Grand, que j'ai déjà rappelée, fut solidement combattue par N. Clément, dans sa *Défense de la ville épiscopale de Toul.* Elle a été remise au jour depuis peu d'années, par M. A. Digot. (*Mém. de la Société philom. de Verdun*, t. II, 1843, 181.) — De nombreux mémoires ont été publiés pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècles à l'occasion des différends entre les églises de Toul, de Saint-Dié et les abbés des grands monastères des Vosges.

L'Histoire de la ville de Toul et de ses Evêques, par M. A. D. Thiéry, Nancy et Toul, 1841, 2 vol. in-8.

L'Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy, par M. C. E. Dumont. Bar-le-Duc, 1843, 3 vol. in-8.

Les *Recherches* de M. Ch. Robert, sur les *Monnaies des Evêques de Toul*, 1844, in-4, et ses *Études numismatiques, sur une partie du N. E. de la France*, Metz, 1853, in-4°, font connaître plusieurs localités du diocèse de Toul.

Quelques-uns des ouvrages cités comme renfermant des indications utiles pour la géographie ecclésiastique du diocèse de Metz, *concernent pareillement* celui de Toul.

Cartes.

Les cartes générales de la Lorraine, déjà indiquées du diocèse de Metz, ainsi que les cartes de la Première M. Sanson et du *Nova Gallia Christiana*, comprennent de Toul. Il ne doit donc être fait ici mention que des cartes lières de ce dernier évêché.

L'Atlas de Blaeu (section de la France, t. II), qui conti de l'évêché de Metz, n'en renferme point de celui de Toul

La carte de N. Sanson, la plus complète et la plus vrai vue de la géographie ecclésiastique qu'elle reproduit, c grand nombre de ses cartes diocésaines, a été publiée trois feuilles, sous les titres suivants :

1. *Leuci : Archidiaconés de Toul, de Ligny et Reynel. ché de Toul, où sont les comté et balliage* (sic) *de Toul Barrois ou balliage de Bar-le-Duc*, etc. Une feuille.

2. *Leuci : Archidiaconé de Port et Prévosté de Sain l'Evesché de Toul, où sont partie du temporel de l'Evesc le balliage françois, ou de Nancy, dans le duché de Lorra adjacentes*, etc. Une feuille.

3. *Leuci : Archidiaconés de Vosges et de Vitel, dans Toul; où sont le balliage de Vosge, dans le duché de balliage de Bassigny dans le duché de Barrois, et Terre le comté de Vaudémont, balliages d'Espinal, chastel de* Une feuille.

Outre les deux indications de ces trois feuilles de la 1656, chez l'auteur ou chez Mariette, il en existe plusieur tions ou tirages que je possède également, et qui portent 1659; de 1679; de 1731; de 1735. Ces deux dernières ont par le géographe Robert, après la mort de N. Sanson, de son petit-fils.

Une des feuilles de la grande carte de la Lorraine, par ce titre particulier : *Le Toulois, où sont les châtellenie vôtés du temporel de l'évêché de Toul et de son bailliage* même de l'une des feuilles de la carte de Lorraine de S celle-ci est inférieure à ses trois cartes des archidiaconés

Une carte fort importante pour la géographie historiqu de Toul, fut publiée en 1707 par le géographe Guillau membre de l'Académie des sciences. Elle est intitulée :

Civitas Leucorum, sive pagus Tullensis, aujourd'hui Toul, pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique cèse; composée par le R. P. Benoît, etc. Paris, 1707; grand in-fol.

Sur cette carte sont indiqués tous les *pagi* de la *Civita* représentée par le diocèse de Toul, ainsi que la plupa mentionnés dans les chartes, sous leur forme générale ancienne. Mais l'auteur a omis les divisions archidiaconales; de sorte que leurs rapports ne peuvent être saisis parant la carte de Delisle avec celles de N. Sanson; c'est pour la rédaction du Tableau de ce diocèse.

En 1725, le géographe du duc de Lorraine, Didier Bugnon, publia pour la première édition de l'ouvrage de D. Calmet, en même temps que celles des diocèses de Trèves, de Metz et de Verdun, une carte de l'évêché de Toul, sous le titre suivant :

Le diocèse de Toul, dans les parties méridionales des duchés de Lorraine et de Bar, avec partie des diocèses et des districts adjacents. Une feuille in-fol.

Les chefs-lieux d'archidiaconés y sont indiqués A ; les chefs-lieux des archiprêtrés ou doyennés ruraux *a*. Les principaux *pagi* sont aussi reportés en partie sur cette carte sous leurs noms modernes, mais la petitesse de l'échelle et le grand nombre de détails ne la rendent pas suffisamment claire.

IV. DIOCÈSE DE VERDUN.

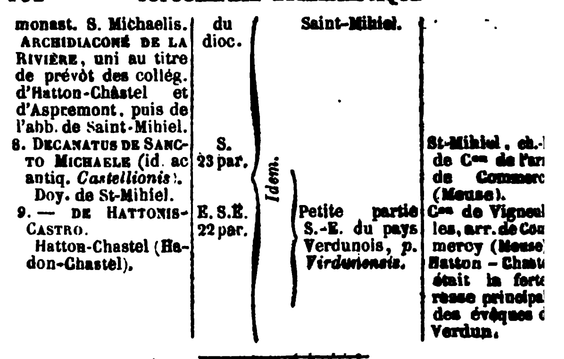
CIVITAS VERODUNENSIUM.

(IVe siècle.)

4 ARCHIDIACONÉS; 9 DÉCANATS, OU DOYENNÉS RURAUX, OU CHRÉTIENT

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel PRIMUS; districtus Primiceriatus, vel præposituræ Capit. eccles. cathedr. Vird. GRAND ARCHIDIACONÉ; ARCHIDIAC. PRINCIER (primcier), ou de la Primcerie de Verdun.	Partie centr. et septentrion. du diocèse.	Partie nord-occidentale de la Lorraine française; partie nord du Barrois (*pag. ducat. et comit. Barrensis*); pays et comté Verdunois (*pag. et comit. Virdunensis*). Comté de Verdun, possess. temp. de l'évêque.		
1. DECANATUS CHRISTIANITATIS DE VIRDUNO (antiq. *urbs Clavorum*, *Clabia*); vel DEC. URBANUS. Doyenné de la Chrétienté de Verdun, ou doy. urbain (la ville et la grande banlieue).	10 par.		Verdunois propr. dit (*pag. Virdunensis*, antiq. *Virdonensis.*)	Verdun, chef-d'arr. du dép. de la Meuse.
2. — DE CALVO-MONTE SUBTUS MURATUM. Chaumont-sous-Mureaux.	N.E. 26 par.			Chaumont, Con Danvillers, de Montmé (Meuse).
3. — DE FORGIIS. Forges. Cet archid. paraît avoir été fort anciennement (XIe ou XIIe siècle) beaucoup plus étendu vers le nord. Il aurait compris les doyennés de Bazeilles, de Longuion, de Juvigny et d'Ivois, séquestrés entre les mains du métropolit. de Trèves, et qui restèrent définitivement adjoints à cet archevêché où ils formaient la plus grande partie de l'archidiaconé de Longuion.	O.N.O. 13 par.		Pays Dormois ou d'Ormois (*pag. Dulcomensi*, vel *Dulmensis*, vel *Ulmensis.*) en partie.	Con de Mont con, arr. de M médy (Meuse)

…CHIDIACONATUS …ONA, cui an- …t præpositura …leg. S. Germani Falconis (olim …nsis diœcesis? Remensis, in comitatu Dol- …IACONÉ D'AR- …uni au titre de …le la colIég. de …ain de Mont-	Partie occidentale du dioc.	Idem.	Pays et forêt d'Argonne, en très grande partie (*pag.* et *silva Argonensis*), et petite partie du Barrois fr. (*Barrensis pag.* et *ducat.*).	Ste-Menehould était la ville principale de la région naturelle de l'Argonne qui s'étendait dans la Champagne orient., et dans la Lorraine occid. (départ. de la Marne et de la Meuse).
…ANATUS CHRI- …T. DE CLARO- …IN ARGONA. …de Clermont- …onne.	O.S.O. 22 par.			Clermont, ch.-l. de C^on de l'arr. de Verdun (Meuse).
…SOLERIIS, al. …UILLERIIS, DE …O. DE SOLI. …ly (Souillières, …rs).	S. et S.O.			Souilly, ch.-l. de C^on de l'arr. de Verdun (Meuse).
…CHIDIACONATUS …RIA, cui annexa …epositura Eccl. …B. M. Magdale- …lun. …IACONÉ DE LA (Woivre, Voes- …ini en 1049 au …prévôt de la …de la Made- …Verdun.	Partie orient. du dioc.		Pays de la Voivre (Voesvre; Woipre; *Vapra*, *Vepria*; *foresta Wavria*: *pag. Vabrensis*), et petite partie du Barrois fr.) (*Barrensis pagus* et *ducat.*).	La contrée natur. de la Voisvre s'étendait sur les dioc. de Verdun, de Metz et de Trèves. correspond. à des portions des départ. de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle; et sur le Luxembourg mérid.
…ANATUS CHRI- …T. DE AMELLA. …d'Amelle (An- …le la carte de …a).	E.N.E. 30 par.			Amel, C^on de Spincourt (anc. Sebincourt) arr. de Montmédy (Meuse).
…PAREDO (al. …RRIDO). …d (Parey, Pa-	E. 24 par.			Pareid, C^on de Fresnes-en-Voisvre, arr. de Verdun.
…CHIDIACONATUS …ARIA, *cui fuit præpositura …lleg. de Hat- …stro, deinde*	Partie mérid. et sud-orientale		Partie nord du Barrois ducal (*Barrensis pagus et ducatus*). Bailliage de	Vallée de la Meuse, riv. dr. et rive gauche.



monast. S. Michaelis. ARCHIDIACONÉ DE LA RIVIÈRE, uni au titre de prévôt des collég. d'Hatton-Châstel et d'Aspremont, puis de l'abb. de Saint-Mihiel.	du dioc.		Saint-Mihiel.	
8. DECANATUS DE SANCTO MICHAELE (id. ac antiq. *Castellionis*). Doy. de St-Mihiel.	S. 23 par.	*Idem.*		St-Mihiel, ch.-l de Con de l'ar de Commerc (Meuse).
9. — DE HATTONIS-CASTRO. Hatton-Chastel (Hadon-Chastel).	E. S. E. 22 par.		Petite partie S.-E. du pays Verdunois, *p. Virdunensis.*	Con de Vigneul les, arr. de Commercy (Meuse) Hatton-Chast était la fort resse principa des évêques d Verdun.

Des trois anciens évêchés de la Lorraine, celui de Verdun était moins étendu. Situé vers l'extrémité occidentale de la grande Provin ecclésiastique de Trèves dont il dépendait, il avait pour limites nord et au nord-est ce même archevêché; à l'est le diocèse de Met au sud celui de Toul; à l'ouest il confinait les deux diocèses de Rei et de Châlons, c'est-à-dire la Province ecclésiastique de Reims, la Seconde Belgique. Son territoire, qui avait environ dix-huit lie du nord au sud, sur douze lieues de largeur, représentait à pein quart de l'évêché de Toul et de l'archevêché de Trèves, sa métrop Celui-ci s'était même agrandi de plusieurs doyennés qui av primitivement formé la partie septentrionale du grand archidia de Verdun, qui depuis lors demeurèrent étrangers au diocèse de dun et furent unis à l'archidiaconé de Longuion, partie françai l'archevêché de Trèves. Telles étaient du moins les prétention évêques de Verdun.

L'époque et les circonstances de cette annexion sont fort taines. Les historiens de l'Église de Verdun l'attribuent à un séq opéré entre les mains et par l'autorité du métropolitain, ver ou le XIe siècle. Les évêques ont fréquemment protesté sans contre cette diminution de leur territoire primitif, mais on aucun document qui appuie avec une authenticité incontest justesse de cette réclamation. Les pouillés les plus anciens cèse de Trèves comprennent le doyenné d'Ivois, ainsi que autres doyennés wallons ou français de l'archidiaconé de Lo Ceux-ci ne figurent pas non plus sur les plus anciens po diocèse de Verdun, et cependant cette ancienne réunion est *par plusieurs* chartes qui attribuent au Verdunois (*pagus nensis: Territorium Verdunense*) un très-petit nombre de *devenues pendant* les derniers siècles étrangères à ce *dépendantes* alors de l'archidiaconé de Longuion. Telles

VIe siècle, Ugny et Montigny-sur-Chiers, ou Montjouy, entre Longwy et Longuion, qui paraissent bien représenter la *villa Unichi-Monhiaga*, du testament de Grimon ou Adalgise, neveu du roi Dagobert Ier et diacre de l'église de Verdun au VIIe siècle [1]. Une autre charte de l'année 632 (Hontheim, *Hist. Trevir. diplom.*, I, 55) place aussi dans le Verdunois le village de Doncourt, du doyenné de Basailles, dépendant du même archidiaconé.

Un autre document manuscrit conservé dans la bibliothèque de la ville de Verdun, et qui fixe les limites de l'ancien comté Verdunois au XIe siècle, document rédigé, il est vrai, dans l'intérêt des évêques auxquels la possession temporelle de ce territoire venait d'être attribuée, fait aussi mention des décanies de l'archidiaconé de Longuion, comme ayant formé une ancienne dépendance de l'évêché : *Decaniæ Treverensis diœcesis quæ erant de diœcesi Virdunensi : videlicet, Yvodii, Juviniaci, Longuioni, Basailles et Erlunt* (manuscrit de la bibliothèque de Verdun, cité par M. l'abbé Clouet, *Histoire de la Province ecclés. de Trèves*, I, p. 522).

Cette tradition se transmit de siècle en siècle, et les évêques de Verdun ne négligèrent aucune occasion importante de faire valoir leurs droits sur cette portion de leur territoire primitif. Dans le concile provincial de Trèves, de l'année 1549, le grand évêque Nicolas Psaume, qui fit beaucoup pour l'administration spirituelle et temporelle de son diocèse, ne manqua pas de réclamer de nouveau par ses représentants. Il opposait la légitimité de cette restitution au projet de créer un nouveau diocèse pour la province de Luxembourg, projet qui se manifestait dès lors, qui s'est reproduit plusieurs fois, et ne s'est jamais réalisé. Il obtint seulement, comme témoignage implicite d'une possession plus ancienne, mais non suffisamment définie, que les usages de l'Église de Verdun seraient observés dans les décanats dont la juridiction ecclésiastique était contestée. (Roussel, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, 1745, p. 439.)

Un siècle et demi plus tard, dans les conférences qui précédèrent la signature du traité de paix de Ryswick, en 1697, les prétentions ou les droits des évêques de Verdun ne furent pas non plus oubliés, malgré la gravité des intérêts politiques de l'Europe alors en question. Le crédit dont jouissait à la cour de France l'évêque Hippolyte de Béthune, qui occupait ce siége épiscopal, et qui était fort soucieux de constater et d'affermir tous les droits de sa juridiction épiscopale, explique la mention qui fut faite, dans un mémorandum spécial, des usurpations commises au préjudice des évêques de Verdun, et no-

---

1. Ce document, daté de l'année 634, est fort précieux pour la topographie mérovingienne du Verdunois. Il a été publié pour la première fois par M. l'abbé Clouet, dans les *Mémoires de la Société philomatique de Verdun*, t. III (1846), p. 330, avec un commentaire qui en fait mieux valoir toute l'importance. C'est le même écrivain qui a, le premier, indiqué cet argument en faveur de l'ancienne extension du diocèse de Verdun vers le nord. Toutefois les archevêques de Trèves fournissaient aussi les preuves d'une possession à peu près constante depuis le ve siècle.

tamment de la possession illégitime par les archevêques de '
l'archidiaconé ou archiprêtré de Longuion, avec ses quatre
et ses quatre-vingt-dix paroisses (Dumont, *Mémoires politi*
l'histoire de la paix de Ryswick, 1699).

Une prétention soutenue et renouvelée avec tant de per
pendant un si grand nombre de siècles, devait avoir quelq
ment, quoique l'histoire n'en ait conservé ni les causes ni
elle justifierait l'adjonction du petit *pagus Evosiensis* ou I
à la *Civitas* de Verdun, plutôt qu'à celle de Trèves pour la pé
rovingienne, ainsi que M. Guérard l'a fait dans sa liste de
la Gaule sous les Francs (*Essai sur le système des division*
riales de la Gaule, etc., p. 148).

Ce petit territoire, dont le chef-lieu, *Eposium*, *Epoissum*
un *castrum* important de l'époque gallo-romaine, séjour
fectus de *Lœti* Germains, mentionné dans l'*Itinéraire* d'A
dans la *Notice de l'Empire*, était une dépendance du gra
et *ducatus Wabrensis*.

La situation de ce territoire sur les frontières des cités d
de Verdun, de Liége et de Reims, en faisait peut-être u
Marches, que les premiers évêques considéraient comme
de terre commune, dont la juridiction ecclésiastique ne s
peu à peu par les progrès successifs de la prédication, par
tude longtemps prolongée et souvent disputée. Grégoire
(*Hist. Franc.*, l. VIII, c. 15 et 16) raconte très-longuemen
vue qu'il eut en l'année 585, dans ce même *castrum* d'
avec le diacre *Vulfilaicus*, canonisé sous le nom de S.
qui avait contribué à y détruire le paganisme encore per
parle de l'intervention d'évêques, qu'il ne désigne pas p
tivement, mais qui étaient sans nul doute des évêques de
limitrophes, pour modérer les excès de la vie ascétique d
sionnaire.

Vers le même temps (années 566-596) les archevêques
exerçaient déjà, sur le territoire d'Ivois, un droit de vis
que le constate, pour l'archevêque Magneric, la vie de son
porain S. Geri, (*Gaugericus*) (Bolland., *Acta SS.*, *XI Aug.*)

Plusieurs siècles plus tard, les nombreuses vicissitudes
dalité ecclésiastique et du pouvoir temporel des évêques de
si longtemps et si vivement combattu, ne furent peut-être
plus complétement étrangères à la séquestration par les ar
de Trèves du territoire en litige correspondant à l'archid
Longuion. L'un des faits de ce genre qui pourrait avoir exer
influence sur ce résultat, se rapporte à la fin du xe siècle (a
et au court épiscopat d'Adalbert Ier, neveu de Hugues Capet
les guerres que la possession temporelle du comté de Verd
entre Lothaire, roi de France, et Othon III, le comte de
Godefroy, fait prisonnier, ne racheta sa liberté qu'en aba
pour sa rançon Juvigny, Stenay, Virton, et quelques aut
voisines. Thierry, duc de la Haute Lorraine, s'en empara,
ment furent-elles réclamées par les évêques de Verdun
peu d'années après, fut attribuée la possession du
droits de ces évêques comme seigneurs temporels sur

ce territoire peuvent avoir excité leurs prétentions à l'autorité spirituelle, pareillement disputée.

Ces questions de limites et d'empiétements entre différents diocèses sont d'un grand intérêt pour la géographie historique; elles constatent presque toujours la persistance des anciennes divisions gallo-romaines qui étaient devenues la base de la topographie ecclésiastique, et même celle des plus anciennes divisions politiques en comtés. L'altération de cette géographie primitive du territoire de la Gaule suscita toujours de grands débats, surtout au point de vue de la géographie de l'Église, qui, pendant tant de siècles, subit un si petit nombre de modifications fondamentales.

Quoi qu'il en soit de la réalité plus ou moins fondée de l'extension primitive du diocèse de Verdun au delà des limites qu'il occupa pendant la plus grande partie du moyen âge, ses rapports avec la *Civitas Virdunensium*, sont incontestables dans leur ensemble, de même que la relation des subdivisions archidiaconales avec les grandes régions naturelles dont elles ont même conservé les noms [1].

Le grand archidiaconé, ou archidiaconé de Verdun, constituait seul une région plutôt politique que naturelle, embrassant, selon une coutume presque générale, sous le nom d'*archidiaconatus civitatensis*, le territoire qui dépendait plus particulièrement du chef-lieu de la *Civitas* dès les temps les plus anciens, et constituait cette partie du grand *pagus* du même nom qui était quelquefois distinguée par la désignation de *propagus* et, pour l'Église, par celle de l'*Évêché* proprement dit. Ce dernier terme, quoique souvent aussi plus particulièrement approprié aux dépendances principales du domaine temporel de l'évêque, a dû plus d'une fois, dans l'originé, coïncider avec les *suburbia* et autres dépendances plus directement subordonnées à l'administration municipale de la cité gallo-romaine. L'extension, très-variable selon les temps et selon les lieux, que prirent plus tard les possessions temporelles des évêques, effaça insensiblement le caractère de ce premier groupe archidiaconal qui ne manque dans aucun diocèse.

Peut-être doit-on attribuer en partie à cette tradition les germes des premières dissensions entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir temporel. L'évêque avait hérité d'une portion de l'autorité du chef politique de la cité gallo-romaine, en même temps, peut-être, que des priviléges du pontife de la religion païenne, prédominant dans chaque *Civitas*. Les *comites* avaient conservé les plus notables prérogatives de l'administration politique; et sous le titre de *defensores*, qui fut souvent aussi indépendant de la dignité des *comites*, ils avaient dû mettre au service de l'Église une partie de l'autorité temporelle qu'ils devaient à cet héritage. Mais les rivalités et les dissensions étaient trop inhérentes à un tel état de choses

---

1. La capitale du Verdunois et de l'évêché (*Verodunum, Viridunum, Veredunum*), est désignée dès le IV[e] siècle, dans le concile de Cologne *(a. 346), et plus* tard, dans la chronique de Bertaire, dans Sigebert *de Gembloux, dans* plusieurs documents du XI[e] et du XII[e] siècles, et *même plus récents*, et jusque sur des monnaies de l'évêque Thiéron

pour que l'accord pût être réel et durable ; aussi fut-il promptement et fréquemment troublé.

C'est au grand archidiaconé que s'ajoutait, dans le diocèse de Verdun, le territoire contesté des décanats wallons. Ils en auraient constitué la portion la plus septentrionale.

Le reste du diocèse était partagé entre trois régions naturelles correspondant à chacun des trois autres territoires archidiaconaux. La partie orientale, qui constituait sur la rive droite de la Meuse, en s'étendant vers le nord, où il enclavait le *pagellus Evosiensis*, l'archidiaconé de la Voisvre ou de la Voësvre (*A. de Vepria, de Vavra*), représentait la portion du vaste *pagus* et *ducatus Vabrensis* ou *Wavrensis*, partagé en deux *comitatus*, qui avait été enclavée dans le diocèse de Verdun. Elle était surtout comprise, dès le VII[e] et le VIII[e] siècles, entre la Meuse, la Moselle et la Chiers. La situation du chef-lieu, *Castrum Vabrense, Turris Vabrensis*, indiqué par Grégoire de Tours (*Hist.*, IX, 9, 12, etc.), est restée fort incertaine et le sujet de vives contradictions entre les antiquaires, quoique ce pays joue un très-grand rôle dans les chartes et même dans les poésies du moyen âge[1].

L'étendue de cette région, primitivement forestière, dont le nom et l'origine remontent très-vraisemblablement à la période gallo-romaine, était si considérable qu'elle fut partagée entre les diocèses de Trèves, de Metz et de Toul, qu'on en retrouve des indices vers le nord, jusque dans le diocèse de Liége, et que l'archidiaconé contesté de Longuion en faisait partie. Mais l'archidiaconé de Voisvre embrassait toute la partie du *pagus* qui était comprise dans le diocèse de Verdun ; et la portion considérable de ce diocèse, occupée par le *pagus Vabrensis*, l'a fait plus d'une fois confondre dans les chartes du IX[e] siècle avec le *pagus Virdunensis* lui-même.

A l'ouest et sur la rive gauche de la Meuse, en dehors des limites du petit *pagus Virdunensis*, ou Verdunois proprement dit, l'archidiaconé d'Argonne correspondait à une autre région forestière du même nom, traversée du nord au sud par les deux rivières d'Aire et d'Aisne, s'étendant depuis le Pertois dans le diocèse de Châlons, au sud, jusqu'au Mouzonais, vers le nord, et très-fréquemment aussi indiquée dans les textes du moyen âge, depuis le X[e] siècle, sous le nom de *Sylva Argonna*, vel *Argunnensis*, ou de l'Argonne. Son chef-lieu, Clermont, en Argonne, était devenu le chef-lieu du premier doyenné

---

au XI[e] siècle, sous les noms de *Laticlavum*, *Articlavum*, *urbs Claborum*, *Clavorum*, *Clabia*, *Clabonia*. Ces noms, qui s'appliquent indubitablement à la ville de Verdun (*urbs Claborum quæ Virdunus dicitur*), ont été le sujet de nombreuses controverses et sont restés complétement inexpliqués jusqu'ici. La plus ancienne mention qu'on en connaisse est celle du concile de Cologne (année 346), où le premier évêque de ce diocèse est ainsi désigné : *Sanctinus Articlavorum (episc.)* (Labbe, Conc., t. II, col. 615) ; *Sanctinus à Laticlavo* (Sirmond, *Conc. antiq. Gall.*, t. I, p. 11).

1. Voir surtout, pour le pag. Vabrensis, Valois, Notit. Gall., p. 579 ; Wiltheim, *Luxemb. Rom.*, et Acta S. Dagoberti Fr. reg., p.

rural de cet archidiaconé. Cette région confinait vers l'ouest à la Champagne, sur laquelle elle empiétait, et devait former une Marche sur les frontières des tribus gauloises, puis des *Civitates* gallo-romaines, puis enfin des diocèses de Reims, de Châlons et de Verdun, entre la Première et la Seconde Belgique.

Le quatrième archidiaconé, qui comprenait surtout, entre les deux régions forestières de la Voisvre, à l'est, et de l'Argonne, à l'ouest, la partie méridionale du diocèse, s'étendait sur les deux rives de la vallée de la Meuse et lui empruntait son nom d'archidiaconé de la Rivière (*A. de Riparià*). Il s'étendait sur une petite partie du Barrois (*pagus Barrensis*), plus particulièrement soumise aux ducs de Lorraine, et nommée pour cela Barrois-non-mouvant [1], dont Saint-Mihiel était, dans le diocèse de Verdun, le lieu le plus important.

Une autre petite région naturelle, que les chartes ont rendue historique par de fréquentes mentions, était située dans la partie nord-ouest du diocèse et désignée sous les noms de *pagus* et *comitatus Dulmensis*, *Dolomensis*, *Dulcomensis*, *Ulmensis*, pays d'Ormois, ou Dormois. Quoique distinguée nominativement [2] dans le partage de l'année 870, cette petite région était aussi dépendante du *pagus Argonnensis*, et avait pour chef-lieu Chaumont-sous-Mureaux, qui fut aussi le siége d'un doyenné rural. La collégiale de Montfaucon, annexée vers le XIIe siècle à l'archidiaconé d'Argonne, dépendait aussi du Dormois, quoique située hors du diocèse de Verdun.

Ces *pagi* de la *Civitas Virdunensis*, et plus particulièrement le *comitatus Virdunensis* étaient subdivisés en *fines* [3] et surtout en *centenæ* ou *centanæ* [4], dont on trouve de plus fréquentes mentions dans les chartes des IXe, Xe et XIe siècles, relatives au diocèse de Verdun, que dans aucun autre des diocèses voisins; mais les documents sont insuffisants pour fixer plus précisément leurs rapports avec les circonscriptions décanales du diocèse.

Au point de vue politique et en poursuivant durant les périodes postérieures au XIe siècle les rapports entre les deux sortes de circon-

---

1. La Meuse étant la limite généralement assignée, après la dissolution de la monarchie carlovingienne, entre la France et la Lotharingie, et plus tard entre le Barrois-Lorrain, soumis aux ducs de Lorraine, et le Barrois-Mouvant, relevant du comté de Champagne et de la cour de France, il en résultait que la petite partie du Barrois dépendant du diocèse de Verdun et qui occupait les deux rives de la Meuse, appartenait à l'une et à l'autre des deux divisions du Barrois.

2. Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 224.

3. *Chron. Hug. Flavin.*, liv. I, ap. Pertz, *Script.*, t. VIII, p. 348.

4. La *centena Brasensis* a été plusieurs fois indiquée. On en trouve quelques autres dans la chronique des évêques de Verdun, par Bertaire, indiquées *Centenæ potestatum ecclesiæ* (ap. d'Achery, *Spicileg.*, éd. in-4, XII, — Pertz, *Mon. Germ. hist.*, Script., t. IV, p. 39, et surtout dans une bulle de Léon IX, 1049, confirmant les biens de la cathédrale de Verdun (Roussel, Hist., de Verdun, pr., p. 3).

scriptions territoriales, la question se complique tellement qu'elle ne pourrait être éclaircie que par des recherches locales très-détaillées, par le dépouillement de textes encore inédits pour la plupart, par l'examen comparatif des limites des paroisses et des doyennés, des communes, des bailliages et des prévôtés civiles, travail qui est encore à faire pour ce diocèse comme pour tous les autres. Les résultats auxquels m'ont conduit des essais de recherches dans cette voie m'ont démontré que les analogies diminuent de plus en plus à mesure que l'on s'approche des temps modernes. Le domaine temporel des évêques est pour les diocèses de la Première Belgique une cause de complications et de difficultés qui s'accroissent beaucoup pour les évêchés ultra-rhénans dans lesquels de nombreuses annexions de territoires féodaux, étrangers aux premières limites ecclésiastiques, exigent le plus scrupuleux examen, si l'on veut se borner à constater les juridictions ecclésiastiques primitives et fondamentales.

Dans le diocèse qui nous occupe, traversé, comme celui de Toul, par le cours de la Meuse, cette ancienne limite générale entre la France et la Lotharingie, d'après le traité fait à Verdun même entre les fils de Louis le Débonnaire, les concordances de géographie politique sont très-diverses.

Une seule de ces circonscriptions topographiques intéresse la géographie ecclésiastique, c'est celle du comté de Verdun. L'adjonction de ce comté politique à l'autorité et au domaine épiscopal s'est opérée à la fin du xe siècle, en 997 par l'abandon qu'en fit un des comtes héréditaires à l'évêque Hammon. D'autres donations, dont quelques-unes remontent jusqu'au viie siècle, et des inféodations beaucoup plus récentes, constituaient un domaine temporel considérable et fort envié. Plusieurs de ces dons tels que celui de Clermont en Argonne et de Hatton-Chastel ne remontent pas plus loin que le xie siècle. L'union du comté fut confirmée au commencement de ce siècle par l'empereur Othon III et plus tard, vers le milieu du siècle suivant par l'empereur Frédéric Ier. C'était consacrer le caractère d'un fief de l'Empire. Les limites ont été indiquées, mais par de trop petites localités, dans un document original publié par Roussel[1]. La date de ce document n'est pas fixée, mais il ne doit pas être, pour le fond, beaucoup plus moderne que l'adjonction même du comté à l'évêché. On y aperçoit une certaine analogie, plus apparente que réelle, entre les deux juridictions, puisque, sur quelques points, le comté dépasse les limites du diocèse, surtout vers le nord, et qu'il ne paraît pas les atteindre à beaucoup près sur d'autres. Le domaine temporel dont l'évêque était seigneur, qui était désigné quelquefois pour sa partie la plus importante, sous le nom d'*Évêché* (*episcopium*), contenait environ 150 paroisses et succursales sur 275 à peu près dont était composé le diocèse en totalité. Il avait environ six lieues de longueur sur trois de largeur. L'administration de

---

1. Mabillon, *suppl. ad. Diplom.*; et Roussel: *Hist. eccl. de Verdun*, pr. p. 12. — La bibliothèque de la ville de Verdun possède un ai document manuscrit constatant l'étendue du comté vers la fin du xe siècle. Il a été indiqué, sans autres détails, dans l'histoire de la *Province de Trèves*, par M. l'abbé Clouet, t. I, p. 522.

son territoire était partagée en six prévotés, Fresnes, Charny, Tilly sur Meuse, Mangiennes, Dieppe, Vumbray (?), en partie; il comprenait de plus quelques lieux enclavés dans les diocèses voisins, tels que Tholey, Dieulouard et Stenay, dans celui de Trèves.

Tous ces lieux avaient été des plus anciennement donnés à l'église de Verdun. Les prévôtés étaient sans le moindre rapport avec les subdivisions décanales. Les biens propres du grand Chapitre étaient aussi partagés en six prévôtés, qui constituaient, comme celles de la cathédrale ou de l'évêque, autant de groupes d'administrations locales du temporel. Primitivement le *Comitatus Virdunensis*, distinct en partie du *Comitatus Vabrensis* avec lequel il se confondit plus tard, n'était peut-être pas plus étendu que l'évêché proprement dit. Mais la réunion sous une même juridiction épiscopale des deux autres portions de territoires de la Voisvre et de l'Argonne dut donner au comté de Verdun une plus grande extension, que firent varier néanmoins les modifications incessantes apportées par la féodalité à ces différents territoires, plus souvent divisés qu'unis sous un seul et même pouvoir.

Il ne représentait pas seulement, comme à une certaine époque, le petit *Pagus Virdunensis* qui entourait la capitale, mais la grande *Civitas* Verdunoise, en y comprenant les pays de la Voisvre et de l'Argonne qui composaient l'ensemble du diocèse. Le territoire de ce comté avait fait primitivement partie du royaume d'Austrasie, puis du royaume de Lotharingie, puis du duché de Lorraine, puis enfin alternativement de l'Empire germanique et du royaume de France auquel le territoire du diocèse de Verdun ne fut définitivement réuni qu'en 1648. Sa possession a été, d'une part entre les évêques et même les comtes de Verdun et de Bar, les ducs de la Basse-Lorraine et des seigneurs moins puissants, d'une autre part entre les évêques et la ville même de Verdun qui était décorée comme Metz et Toul, du titre de ville libre impériale. la cause incessante de dissensions et de guerres qui remplissent en partie l'histoire de cet évêché. Sa situation sur les frontières de la France en regard de la Champagne, et sur tous les autres points au milieu de la Lorraine, en faisait, pour les trois puissances voisines, la France, la Lorraine et l'Empire Germanique. un objet de convoitise dont la pensée se manifestait tantôt par l'investiture directe subordonnée primitivement aux coutumes féodales, tantôt par le protectorat que chacun de ces États semblait imposer à son profit sur les évêques. Peu à peu le comté fut démembré, enlevé aux évêques et partagé ponr le temporel entre les protecteurs. Les ducs de Lorraine en avaient au XVIe siècle la plus grande partie.

La division du diocèse de Verdun en archidiaconés et en doyennés ruraux est certainement antérieure au XIe siècle, et très-probablement même au Xe. On en a la preuve non-seulement dans les constitutions ecclésiastiques de la métropole de Trèves, qui durent être appliquées aux évêchés suffragants, mais aussi dans des textes positifs.

S'il fallait ajouter entièrement foi aux termes, sans doute très-généraux, d'une bulle du pape Nicolas V, dont la date est fixée à l'année

1446 [1], par Wassebourg (*Antiq. de la Gaule Belgique*), qu
aussi indiquée par Roussel, dans son *Histoire de Verdun*,
et d'après lui, par plusieurs autres historiens plus récents, l'
des quatre archidiacres, du doyen et des cinq Offices du C
cathédral, remonterait jusqu'à l'origine même du diocèse,
dire jusque vers la fin du IVe siècle. Mais on ne cite point les
textuels de cette bulle qui ne se retrouve pas dans les meilleur
tions du grand *Bullarium Roman. pontif.* (Rom., 1739,
in-fol.). L'organisation complète et même la création des Ch
ou collégiales ne sont certainement pas aussi anciennes ; les
de l'évêque S. Vanne, pour les congrégations cléricales d
Pierre et de saint Paul, qu'il avait fondées dans le diocèse de V
sont plus récents d'un siècle environ. D'ailleurs la bulle d
rappellerait un état de choses trop antérieur à l'époque de sa
tion pour offrir quelque valeur historique.

D'après une autre autorité qui n'est pas non plus irréc
quoique le fait rentre beaucoup plus dans la discipline primi
l'Église des Gaules, la plus ancienne mention d'un archipr
Verdun se rapporterait à la fin du Ve siècle ou au commencem
VIe. Vers l'année 502, Clovis assiégeait Verdun ; Euspicius, q
que la clémence du roi des Francs au nom de ses concitoye
qualifié d'archiprêtre (*ejusdem tunc urbis archipresbyter*),
historien du Xe siècle, par Aimoin (*Gesta Francorum*, l. I,
dans Duchesne, *Hist. Fr. Scr.*, t. III, p. 20). Euspicius était e
après l'évêque, le membre le plus élevé de l'église Verdunois
il dirigeait l'école épiscopale ; il était oncle de S. Vanne (S. *Vi*
dont le nom rappelle la plus illustre abbaye de bénédictins d
raine, et de S. Maximin, fondateur, avec lui, peu après la p
Verdun, de l'antique abbaye de Micy, dans le diocèse d'Orléan

Mais les deux sources les plus authentiques ne donnent pas
vement à Euspicius le titre d'archiprêtre, qui cependant ét
usité dans l'Église. Le biographe de S. Maximin, dont le ré
considéré par Mabillon comme étant du VIIIe siècle (*Act. S.*
S. Ben., *sæc. I*, p. 582) se borne à dire : ... *in eadem urbe* (*V*
nensi), *sub titulo Presbyteratus degebat...*, et au Xe siècle B
l'historien le plus ancien des évêques de Verdun ne lui donn
que le titre de *presbyter* (d'Achery, *Spicil.*, éd. in-4, t. XII,
— Pertz, *Mon. Germ. hist.*; — *Script.*, t. IV, p. 41).

Malgré de telles incertitudes, S. Euspice n'en est pas moins co
dans l'histoire ecclésiastique de Verdun comme le plus ancien
prêtre ou archidiacre de ce diocèse.

Un peu plus tard, vers la fin du VIe siècle, un clerc, lombar
gine, nommé Wulfilaïc, dont l'Église et les légendes populai
conservé le souvenir sous le nom de S. Walfroy, contrib
destruction du paganisme sur les frontières des diocèses de Ve
de Trèves, dans la partie du vaste *pagus* ou duché de la Voisvr

---

1. *Cette date* serait de l'ancien style, car Nicolas V n'a été
que le 6 mars 1447, et couronné le 18 du même mois ; m
ses bulles, il commençait l'année au 25 mars.

Vabrensis) occupée par le petit *pagus Evosiensis*, dont Ivois (*Castrum Eposium*) était le lieu le plus important, et dont les deux diocèses se disputèrent la possession pendant plusieurs siècles, ainsi que nous l'avons vu précédemment. Grégoire de Tours, son contemporain, rapporte longuement sa vie, dont il avait entendu le récit de sa bouche même (*Hist. Franc.*, l. VIII, c. 15 et 16). Il ne lui donne d'autre titre que celui de diacre; mais les traditions du diocèse, se fondant sur la légende de S. Magneric, archevêque de Trèves (566-96) et conformément à la prière des pèlerins qui visitaient la montagne où Walfilaïc avait fondé un monastère, le qualifient de doyen de la Chrétienté d'Ivois (*Evosii loci decanus*).

Si l'on devait prendre à la lettre cette assertion, on y trouverait la preuve de la subdivision géographique de ce diocèse, au point de vue des circonscriptions ecclésiastiques, dès une époque beaucoup plus reculée que celle à laquelle les pouillés la constatent avec certitude. Nous avons déjà vu plus d'un exemple analogue, et le canon 19 du concile de Tours de l'année 567, relatif aux *archipresbyteri vicani* en est le témoignage le plus incontestable pour une époque parfaitement identique. On peut donc conclure, avec une assez grande probabilité, que le missionnaire ou le moine lombard Wulfilaïc, était préposé à la surveillance des chrétiens du petit *pagus Evosiensis*, dont il avait détruit les idoles, et au milieu desquels il avait fondé un monastère.

Il convient de remarquer que Grégoire de Tours, qui visita Wulfilaïc, en l'année 585 (*Hist. Franc.*, l. VIII, c. 15), place positivement, dans la cité de Trèves, *territorium Trevericæ urbis*, le théâtre des prédications de Wulfilaïc. En outre, tout en lui conservant, dans plusieurs passages de son long récit, le titre de *diaconus*, il lui attribue cependant à lui-même la suprématie sur d'autres clercs à l'un desquels il donne le même titre.

Wulfilaïc avait construit une basilique et un monastère sur le sommet d'une montagne du *pagus Evosiensis*, qui a conservé le nom de Walfroy, et qui se voit encore au-dessus de la Ferté-sur-Chiers, entre Ivois et Montmédy. C'était sur le lieu même où il avait renversé la statue colossale de Diane (*simulacrum immensum*, *Dianæ statuam*), et d'autres plus petites idoles (*reliqua sigillorum*), vénérées par les habitants des *villæ* environnantes qui en célébraient le culte *inter pocula et indigna .. cantica*. Mais auparavant, et sans doute pour ajouter à l'effet de ses prédications, il avait coutume de se tenir longtemps sur une colonne qu'il avait élevée ou conservée près des idoles. L'archevêque de Trèves, Magneric, et d'autres évêques voisins lui défendirent de continuer ce genre de vie, firent détruire la colonne, et l'obligèrent à vivre au milieu de ses autres compagnons dans le monastère qu'il avait construit sur la montagne. Grégoire de Tours (*id.*, c. 16) place dans sa bouche le récit suivant : « *Franci cujusdam et nobilissimi in gente suâ viri filius mutus surdusque erat ; adductusque à parentibus ad hanc basilicam, jussi eum, cum diacono meo et alio ministro, intrà ipsum templum sanctum in lectulo requiescere. Et per diem quidem orationi vacabat, nocte autem in ipsâ, ut diximus, æde dormiebat.* »

Il serait surabondant de faire remarquer combien cet intéressant

récit, dont on trouve tant d'autres exemples dans Grégoire de Tours, fait connaître la conduite des missionnaires chrétiens dans la Gaule, se conformant jusqu'à un certain point à des usages dont ils conservaient la forme, tout en en changeant complétement le but. Je voulais surtout indiquer, par les termes mêmes de l'auteur, que Wulfilaïc pouvait et devait même exercer, sous l'autorité de ses chefs ecclésiastiques, sur les premiers chrétiens de son territoire, une sorte d'inspection qui devint de plus en plus fixe et déterminée, qui fut la base ici, comme sur beaucoup d'autres points, des Décanies ou circonscriptions archipresbytérales, et même, sur une plus grande échelle, des juridictions archidiaconales. C'est ce que donnent souvent à entendre les expressions de *præfecti*, de *præpositi* employées dans les plus anciens temps comme équivalents des termes de *decani* et d'*archipresbyteri*, quand il s'agit de surveillance territoriale, tout aussi bien que d'autorité hiérarchique.

C'est ainsi que, vers le commencement du VIIe siècle, l'un des plus illustres évêques qui occupèrent le siege de Verdun, Paul, avait, dans sa jeunesse, demeuré quelque temps sur le sommet d'une montagne voisine de Trèves, où il avait renversé une statue d'Apollon, très-vénérée des habitants. Ces anciens foyers du paganisme formaient autant de centres de chrétientés nouvelles, dont un petit nombre seulement sont restés ou sont devenus les chefs-lieux de Décanies.

Après les témoignages relatifs à Euspicius et à Wulfilaïc, dont l'existence, pendant le Ve et le VIe siècles, dans le diocèse de Verdun, n'est pas douteuse, mais dont les titres et les fonctions d'archiprêtre, ou d'archidiacre, ou de doyen rural sont plus incertains, on trouve dans le VIIe siècle plusieurs mentions incontestables d'archidiacres de Verdun et notamment celle de Gisloard, qui signa, en 634, comme témoin, avec deux diacres, le testament du diacre Grimon ou Adalgise, cité ci-dessus; il fut lui-même évêque de 648 à 665. Il faut ensuite traverser près d'nn siècle pour retrouver la mention d'autres *ministri* des évêques qui aient pu être préposés à la surveillance de portions distinctes du territoire diocésain.

En ne tenant pas compte en effet de la tradition conservée par la bulle fort douteuse de Nicolas V, ce n'est que dans des chartes du VIIIe siècle qu'il est fait mention du titre de prévôts (*præpositi, præfecti*), attribué, suivant la règle de Saint-Vanne pour ce diocèse, et de Chrodegang pour celui de Metz, au chef du grand Chapitre ou communauté de clercs, qui ne tarda pas à être désigné sous le nom de *primicerius*, et presque en même temps de premier archidiacre. Ces *præpositi* des principales collégiales devinrent les archidiacres du diocèse de Verdun. Nous les verrons dans les diocèses des deux Germanies, constituer plus généralement les *præpositi* des districts ou décanats territoriaux. Ils doivent être soigneusement distingués des *præpositi* ou *decani sæculares*, chargés, ici comme dans la plupart des diocèses des Lyonnaises, de la gestion, du fermage, de l'administration des biens temporels, soit de l'évêché, soit du Chapitre cathédral. Les *præpositi* du domaine temporel du Chapitre de Verdun étaient au nombre de cinq; ceux des biens de l'évêché varièrent selon les époques et suivant l'étendue plus ou moins considérable de ces biens. Ceux-ci avaient déjà, sous l'épiscopat d'Ageric (saint Airi) (555-591), une im-

jui s'accrut dans les siècles suivants avec l'étendue des pro-
ritoriales de l'église et de l'évêque de Verdun, mais qui va-
elon les vicissitudes qu'éprouva le domaine temporel. L'u-
mté à l'évêché dut y apporter la modification la plus notable[1].
année 702, le prêtre Anglebert ou Agrebert, qui devint peu
jue, se qualifie d'archidiacre; il était en même temps pré-
ommunauté de clercs et chef de l'école épiscopale de Saint-
plôme de Pépin et Plectrude, en faveur de Saint-Vanne;
net, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. I, *pr.*, p. 262).— Pardessus,
a, t. II, p. 259.
e de Verdun Madalvé (*Madelveus, Madulfus*), qui administra le
ndant plus de vingt ans (753-776), s'était beaucoup occupé de
ie ecclésiastique, à l'exemple de S. Chrodegang, de Metz, son
ain. Il visitait fréquemment les paroisses rurales et releva
iombre d'églises qui avaient été détruites ou délaissées pen-
vasions ou pendant les guerres civiles. Il jouissait d'un grand
ès des rois d'Austrasie, et il en usa pour accroître le domaine
le son église, qui subit après lui un notable amoindrissement.
idiacre nommé Fretmodo est mentionné l'année même de
S. Madalvé; il était en même temps, comme ses prédéces-
vôt ou abbé de la collégiale de Saint-Vanne (*Hugo Flavin.*
ap. Pertz, *Mon. Germ. hist. — Scr.*, t. VIII, p. 351).
e de Verdun resta ensuite vacant pendant douze années
, et toutes les chroniques originales de Bertaire, d'Hugues de
etc., font connaître qu'il fut alors administré par un choré-
signé à cet effet, suivant l'usage du temps :
m servus Dei, Amalbertus nomine, juxta morem illius chorepiscopus factus, ipsam regebat ecclesiam, et in quo-
rio... quasi solitariam vitam ducebat[2]. »

---

l'évêché de Verdun, non plus que dans la plupart des autres
e la Gaule, la spoliation des biens ecclésiastiques, dont on
si nombreux exemples pendant le VIIIe siècle, ne doit point
ement et principalement attribuée à Charles Martel, comme
presque tous les historiens, mais surtout aux conséquences
incessante entre les deux pouvoirs ecclésiastiques et poli-
x nécessités, aux guerres civiles et aux invasions étran-
st ce qu'a parfaitement démontré M. Beugnot, dans le
moire qu'il lut sur cette question à l'Académie des inscrip-
elles-lettres, en 1848 et 1849, et qui a été publié dans le
partie (1853), des Mémoires de cette Académie. Durant le
même, l'évêché de Verdun ou plutôt l'évêque Peppo, qui
il est vrai, tout dévoué à Charles Martel, reçut de ce prince
ccroissements temporels, entre autres la *villa* de Chaumont,
d d'autres domaines considérables (Bertaire, *Gesta episc.*
p. Pertz, *Mon. Germ. — Script.*, t. IV, p. 43, et *Hugonis*
Chronicon, id., id., t. VIII, p. 339 et 342).
ire et Hugues de Flavigny ne sont pas d'accord sur la durée
pat de S. Madalvé.
ire, *Hist, brev. episc. Vird.*, vel Gesta episc. Vird., c. XIII;

L'épiscopat de Berard (870-880) dut être signalé par quelq portante mesure concernant les paroisses rurales aussi bien collégiales du diocèse de Verdun ; c'est du moins ce qu'on pe clure du passage suivant des *Gesta episc. Virdun.* de Bertai vivait de son temps : *Canonicos suos canonice vivere fecit, et* prasbiteris viam justicie viriliter ostendit* (ap. Pertz. *Mon.* — *Script.*, t. IV, p. 45).

Peut-être la subdivision plus définitive du territoire diocésai t-elle de cette époque : du moins, sous l'évêque Dadon, succes Berard, qui administra le diocèse pendant plus de quara (881-923), il y avait incontestablement plusieurs archidiaco document original qui en fournit la preuve a été signalé pour mière fois par Wassebourg (*Antiq. de la Gaule belg.*, p. CLXI reproduit dans les preuves de l'*Hist. ecclés. de Verdun*, par l p. 2. Malgré les nombreuses erreurs reconnues dans l'ouv Wassebourg, aucun historien plus moderne n'a révoqué e l'authenticité de la plupart des pièces originales qu'il a p Celle-ci est du nombre, elle consiste en un pouillé, *pulegiu* biens de la cathédrale, ou plutôt du Chapitre (*res canonic* dressé avant 940, et probablement vers 921 ou 923. Malheureu Wassebourg n'en a publié que les préliminaires [1]. Le ch (*cancellarius*) *Sarrovardus* expose qu'il a été chargé par se rieurs de dresser, avec l'aide des déclarations des *Villani* et témoignages contemporains, l'état des revenus et du cens des m appartenant au Chapitre. Le but de ce nouveau recensement remplacer les pouillés ou terriers primitifs du domaine de l qui avaient été anéantis avec les autres titres et registres priété par l'incendie de la ville sous l'épiscopat de Dadon l'invasion des Hongrois, qui suivit presque immédiatement désastres dont la ville de Verdun avait été victime.

Ce pouillé constate que les quatre principaux fonctionna Chapitre, ainsi que les chanoines les plus âgés, se réunir recevoir les dépositions des témoins. Ils sont ainsi désignés :
Euvenardus præpositus, Bertarius Decanus, cum Archi Leutfredo et Odilone.

Ainsi qu'on le voit, deux archidiacres seulement sont d

édit. de d'Achery, *Spicil.*, t. XIII, p. 259 ; et édit. de M. Wai Pertz, *Monum. Germ. hist. Script.*, t. IV, p. 44. Hugues de Fl rapporté le même fait (*Chron.*, l. I, ap. Pertz, *Monum. Germ.* t. VIII, p. 351 ; Schannat, *Vindemiæ litter.*, collect. 2, p. 16 l'année 771 la mort d'un chorévêque de Verdun).

1. L'énumération des biens mentionnés dans ce pouillé n'a publiée par Wassebourg ; peut-être encore aujourd'hui le texte cument existe-t-il dans les fonds ecclésiastiques des archiv *préfecture de* la Meuse. Toutefois, une bulle du pape Léo *l'année 1049,* insérée dans les *Preuves de l'Hist. de Verd Roussel, p. 3*, me paraît en contenir la reproduction part *Y trouve l'indication* des propriétés de la cathédrale, telles *vêque Dadon les avait reconnues, ou concédées un siècle a*

mais les deux autres titulaires sont précisément ceux qu'on retrouve quelques années plus tard revêtus aussi de la dignité d'archidiacres, unie pour l'un des deux à la dignité de *primicerius* du Chapitre.

Postérieurement à ce témoignage qui constate avec certitude non pas l'origine, mais l'existence de plusieurs archidiaconés dans le diocèse de Verdun durant la première moitié du xe siècle, les mentions de ces archidiacres et archiprêtres deviennent assez fréquentes. En voici quelques exemples :

A l'époque de la rédaction du polyptique dont je viens de parler, et dans lequel il figure avec les deux archidiacres dénommés ci-dessus, l'auteur de la plus ancienne chronique originale des évêques de Verdun, *Bertarius*, était doyen ou archiprêtre de la cathédrale; il vivait sous l'évêque Dadon, auquel il dédia ses *Gesta episcop.*, et qui gouvernait le diocèse de 881 à 923. (*Hist. litt. de France*, t. VI, p. 155. Pertz, *Mon. Germ. Hist. — Scr.*, t. IV, p. 36 à 51).

De 961 à 985 l'archidiacre Richer, neveu de l'évêque Wigfried, est tué pendant les guerres civiles qui troublèrent si longtemps ce diocèse (*Laurent. de Leod.*, loc. cit.).

Si l'acte qui constate l'étendue et la circonscription du comté de Verdun, vers la fin du xe siècle, quand il fut réuni à l'évêché, n'avait point subi d'interpolations plus modernes qui me paraissent vraisemblables, la division du diocèse en décanies rurales aurait été complète dès cette époque, puisque celles de l'archidiaconé de Longuion, auxquelles les évêques de Verdun prétendaient, ainsi que je l'ai remarqué précédemment, auraient toutes existé dès lors. (Manuscrit de la bibliothèque de Verdun, cité par M. l'abbé Clouet dans son *Hist. de la Province de Trèves*, t. I, p. 522.)

Le témoignage qui résulte du document suivant me paraît moins contestable. L'un des fonctionnaires ecclésiastiques les plus renommés du diocèse, Hermenfroy (*Ermenfridus*), préposé à la direction des écoles ecclésiastiques, qui fut en même temps archidiacre sous plusieurs évêques, et particulièrement sous Aimon et sous Thierry le Grand, est mentionné en 1018 et peut-être même antérieurement, comme ayant reconstruit et converti en collégiale l'église de la Madeleine de Verdun. Ce fut en conséquence de cette fondation que, dans un acte de l'année 1049, le pape Léon IX et l'évêque Thierry le Grand confirment l'annexion de la collégiale et de l'archidiaconé : « *Ut archidiaconatus honor sic præpositturæ hujus loci consentiat.* (*Laur. de Leod. Gest. episc. Vird.* in *Spicil.*, éd. in-4°, t. XII, p. 391. — Pertz. *Mon. Germ. hist. — Script.*, t. X, p. 493, et *Hug. Chron.*, *id.*, t. VIII, p. 391 : — Roussel, *Hist. eccl. de Verdun*, pr., p. 5 et 6.)

L'archidiaconé de la Voivre et la prévôté de cette nouvelle collégiale furent et devinrent désormais annexés l'un à l'autre pendant plusieurs siècles [1]. Une attribution analogue eut lieu en différents temps pour les autres archidiaconés à l'égard des principales collégiales.

En 1032 la charte de fondation du prieuré d'Amelle par l'évêque

1. L'union de l'archidiaconé d'Argonne à la prévôté de l'abbaye de Montfaucon, ou Montfalcon, paraît remonter jusqu'au xe siècle (Roussel, *loc. cit., p. 144*). *Les deux autres sont plus modernes.*

Raimbert, a pour témoins *Dudon*, primicier du Chapitre cathédral, et les trois archidiacres *Rodulfus*, *Frogerus* et *Willelmus*. (*N. Gall. Chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 557.)

Un diplôme de l'année 1051, inséré dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Mihiel, par lequel l'évêque Thierry le Grand, qui occupa ce siége pendant presque toute la seconde moitié du XI[e] siècle, confirme la donation à cette abbaye de la chapelle de Domremy, offre une autre preuve de l'existence des décanats ruraux à cette époque. Il est en effet parlé du consentement de l'archidiacre et du doyen dont dépendait cette paroisse. Parmi les signataires, après le primicier, le doyen de la cathédrale, les trois autres archidiacres, plusieurs abbés, prévôts et doyens de monastères, figure le doyen rural, *Constantius, decanus in cujus Ministerio ecclesia manet superius dicta*[1]. C'est un nouvel exemple de l'emploi du mot de *Ministerium*, pour indiquer les juridictions territoriales ecclésiastiques.

En 1052, le règlement des sous-voués de l'église de Verdun est signé par le primicier, le prévôt du Chapitre et deux archidiacres. (Roussel, *Hist. eccl. de Verdun*, pr., p. 6.)

Vers 1060, on voit figurer le primicier et deux archidiacres. (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, première édit., t. I, pr., col. 451.)

En 1076, Henri, archidiacre de Verdun, devient évêque de Liége. (*Hist. episc. Vird.*, ap. D. Calmet, première édit., t. I, pr., col. 213.)

Vers 1131, l'acte de fondation de l'abbaye de la Chalade (*Caladia*), par l'évêque Adalberon III de Chiny, a pour témoins le doyen du chapitre et les trois archidiacres Richer, Richard et Jean. (*N. Gall. Chr.*, t. XIII, *Instr.*, col. 560.)

Un synode, assemblé en 1135 à Verdun par le même évêque Adalberon III, dans le but d'autoriser l'introduction des chanoines de l'ordre de Prémontré dans l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, prouve l'existence, à cette époque, des quatre archidiacres indépendamment du primicier et du doyen, tandis que dans le plus grand nombre des chartes des XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles, la dignité de primicier comprend en même temps le titre de grand archidiacre. L'évêque, dans le mandement rendu en cette occasion, dit avoir agi : « *totius Capituli nostri consensu.* » Les signataires sont : *Willelmus, decanus*; *Albertus, primicerius*; *Andreas, archidiaconus*; *Richardus, archidiaconus*; *Joannes, archidiaconus*; *Richerus, archidiaconus*; *Stephanus, cantor*; *Hugo, thesaurarius*, avec dix autres prêtres, diacres et sous-diacres[2].

En 1143, Laurent de Liége termine son histoire des évêques de Verdun, en faisant ainsi connaître les quatre archidiacres dont il était contemporain, et qui assistèrent ce même évêque, Adalberon III, dans l'administration spirituelle, aussi bien que dans la

1. *L'Hist. de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel*, par *le R. P. D. J.* Delisle, in-4. Nancy, 1757, p. 448.

2. *Annales Præmonstr.*, t. II, pr., p. 325.—*Concil. Germaniæ*, t. III, *p. 781.* — D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1[re] éd., t. II, pr., p. CCCVIII, a aussi publié ce document, mais avec quelques différences, et en ne donnant la signature que de deux archidiacres.

» lui suscitait si fréquemment, de la part des comtes et ains de son diocèse et de l'évêque de Metz, la possession du Comté.

atores quoque digni præsulis, in omnibus istis tam in re- ialis quam in bonis inferendis suâ laude nequaquam pri- Iorum de clero primi occurrunt : Albertus primicerius et mus, vir prudens et in curiâ duorum imperatorum Lo- Conradi pro magno habitus; Guillermus venerandæ me- anus: Richardus elegantis indolis et bonæ spei archidia- ferens nomen propinqui matris suæ et episcopi nostræ moriæ Richardi et avunculi sui alterius Richardi Virdu- cti episcopi : Andreas, archidiaconus, filius Petri de Mi- præ cunctis nobilibus sui temporis Virdunensi ecclesiæ tit: Johannes item archidiaconus, cujus hortatu fratres rus et Odardus ecclesiæ nostræ dederunt alodia... Petrus 'ugo thesaurarius, Emelius scolasticus... Totiusque re- us[1]. »

i, sous le même évêque, dans l'acte de fondation de l'ab- ile, la signature du primicier Albert, qualifié aussi d'archi- accompagnée de celle des trois autres archidiacres, Ri- ré et Jean. (*Laur de Leod. Gest. Ep. Vird.*, ap. D. Calmet. t. I, p. 239, et Pertz, loc. cit.)

le primicier, le doyen, les trois mêmes archidiacres. Jean, André, et plusieurs *ministeriales* de l'évêque, signent oins les chartes de la fondation de l'abbaye de Sainte- astillon. (*N. Gall. Chr.*, XIII, *Instr.*, col. 572.—D. Calmet, *rr.*, 1re éd., t. II, pr., col. CCCXLIII.)

on voit une mention analogue dans un acte signé par les liacres, le primicier et le doyen, et, de plus, deux indica- iphiques rarement consignées dès cette époque. L'un des y est désigné sous le titre *d'archid. de Claromonte*, de Clermont en Argonne. Parmi les témoins figure un *ter de Magenis*. Il s'agit, sans nul doute, de Maizay, dé- dans les chartes sous les noms de *Magainum*, *Magiacum*, g peu éloigné de Hatton-Châtel, et qui dut être le premier enné désigné plus tard sous ce dernier nom. (D. Calmet, *rr.*, 1re éd, t. II, pr., col. CCCXLIV, CCCXLV.)

itre de 1157, où figurent aussi trois archidiacres, le prévôt primicier. (*Id. id.*, t. II, col. CCCLII.) Ces trois archidia- Richard et André, sont, ainsi que nous l'avons vu, indi- urs fois dans les *Gesta episc. Virdun.* (D'Achery, *Spicil.*, XII, p. 313, 332, 335.)

, une charte porte la mention de deux *archipresbyteri* autres, sans doute, que des *decani rurales*. (D. Cal- *Lorr.*, 1re éd., t. II, pr., p. CCCLII.)

acile et il est surabondant de multiplier davantage ces

Episc. Vird. ap. d'Achery, *Spicileg.*, éd. in-4°, t. XII, de M. Waitz, ap. Pertz; *Mon. Germ. hist.* — Script., t. X,).

citations. On y trouve la preuve que la division du diocèse de en archidiaconés existait au xe siècle; et quoique deux des m seulement du Chapitre cathédral soient dès lors désignés avec dans le polyptique de 973, il y a tout lieu de présumer que l autres qui y figurent en même temps, c'est-à-dire le prév doyen, remplissaient déjà dans le diocèse, pour l'inspection riale, un rôle à peu près équivalent. Les autres témoignages ciens que j'ai rapportés indiquent, mais avec moins de ce que cette subdivision y serait même beaucoup antérieure. D du xe siècle, le nombre des quatre archidiaconés est fixé, et il plus pendant sept à huit cents ans. On ne les voit pas toujours tous à la fois dans les chartes; mais on n'y en voit jamais da Ils correspondent à autant de grandes régions naturelles d territoires politiques et ecclésiastiques.

L'existence des archiprêtrés, ou des doyennés ruraux s'y m à peu près en même temps. Il est remarquable que la dénon d'archiprêtrés, qui s'est maintenue pendant tout le moyen â le diocèse de Metz, a fait place de bonne heure dans celui dun, à la désignation de décanats ruraux. Les documents, pr en fixer le nombre avant la rédaction des pouillés connus, c'es avant le xive siècle, sont insuffisants; mais ils prouvent qu xe et le xie siècles ces subdivisions étaient nominativemen guées. Aux textes précédemment cités, il convient d'ajouter tion des synodes décanaux de Saint-Mihiel en l'année 1272. de Saint-Mihiel, p. 128; dans l'histoire de cette abbaye, p. 150.

J'en connais plusieurs autres exemples dans des titres mar Une charte française [1] de 1288 est rédigée au nom d'un *doie cristiaintei de Hadonchastel*, qui fait savoir que Jean d'Ap écuier, et Contesce, sa femme, ont vendu devant lui en ju vendent à perpétuité à l'abbé et au couvent de Saint-Mihi maignie quil ont en la ville de Loumont... pour 12 l. de pet nois. » Cette charte fait connaître l'intervention fréquente de ruraux à cette époque dans les affaires civiles des habitants territoire.

Deux autres chartes originales de la même collection (n 170 font mention, dans les années 1303 et 1305, du doyenné Saint-Mihiel, dont le titulaire était en même temps curé de la p « *Nicoles cureis de léglise parochiale de Saint-Mihiel*, *crestientey dou dit leu.* » Ce doyen exerce encore dans le pr ces deux actes, constatant un acte de propriété, les fonctions public.

J'ai indiqué comme antérieure au xiiie siècle l'annexion premiers archidiaconés aux titres de primicier et de prévôts

1. Cette charte figure sous le n. 150 du catalogue pu *1853 par M.* Tross, d'une collection précieuse de documents o *relatifs à l'abbaye* et à la ville de Saint-Mihiel, et à d'autres é *ments religieux* du diocèse de Verdun. Cette collection, *possédée par un avocat* de Saint-Mihiel, M. Marchand, a été *revendiquée par cette* ville comme une propriété municipal

principales collégiales du diocèse. Le même fait ne s'est produit que plus tard pour le quatrième archidiaconé, ou archidiaconé de La Rivière (de *Ripariâ Mosæ*), annexé d'abord à la prévôté de la collégiale de Hatton-Châtel, qui ne fut érigée qu'en 1328 par l'évêque Henri d'Apremont. Une autre collégiale, fondée quelques années auparavant à Apremont par un membre de la même famille, fut, plus tard, unie à celle de Hatton-Châtel; toutes deux furent confondues vers le milieu du XVIIIe siècle dans une nouvelle collégiale que le duc de Lorraine, Léopold, créa à Saint-Mihiel, et qui porta son nom Ce prévôt devint à son tour archidiacre-né de l'archidiaconé de la Rivière.

Cette circonstance de la non-contemporanéité des quatre principales collégiales et de l'union successive des quatre archidiaconés aux prévôtés de ces collégiales,¹ depuis le XIe siècle jusqu'au XIV^e¹, pourrait paraître coïncider avec la création successive des archidiaconés eux-mêmes. Mais nous avons vu que ceux-ci existaient déjà tous dès le Xe siècle. La dignité de primicier du Chapitre cathédral, à laquelle avait été uni dès l'origine le grand archidiaconé, fut supprimée en 1... par le pape Clément VII, et depuis lors ce fut au doyen qu'appartint ce même privilége. On retrouve néanmoins plus tard mention des droits et de la juridiction du primicier (*Stat. syn. Vird.*, 1507).

Au XVIIIe siècle, on comptait dans le diocèse de Verdun 193 paroisses; de ces 192 ou 193 paroisses, 9 étaient dans la ville de Verdun, 106 dans la partie du diocèse appelée l'*Evêché* représentant le Verdunois proprement dit, et dont j'ai parlé précédemment; 77 en Lorraine. Suivant le *N. Gallia Christiana*, ce nombre en 1785 était de 274; savoir : de 199 paroisses (dont 9 dans la ville de Verdun) et 75 succursales. Si l'on voit dans quelques auteurs la mention de 250, c'est sans doute en y comprenant celles des doyennés détachés de l'archidiaconé de Longuion. On trouve dans le tableau ci-dessus le nombre de paroisses rurales dépendant de chaque subdivision archidiaconale et décanale.

Outre les collégiales, ce diocèse comprenait dix abbayes, dont plusieurs ont joui d'une grande célébrité; en voici la liste :

S. B. Hom. *Bellus locus*, d'abord nommée *Waslogium*, Beaulieu en Argonne, fondée au VIIe siècle.

Michael, primitivement *Castellio ad Marsupiam*. S. Mihiel, en Barrois, très-illustre et très-riche abbaye dont l'origine remonte au commencement du VIIIe siècle, qui a donné son nom au principal doyenné de l'archidiaconé de la Rivière, et dont quelques abbés prirent dans l'origine le titre d'évêque, ainsi que cela eut lieu pour d'au-

---

¹ Les termes de la charte d'érection de la collégiale de Hatton-Châtel, en 1328, par l'évêque Henri d'Apremont, prouvent bien l'antériorité de l'archidiaconé de la Rivière : *Quæ præpositura et præbenda ... erunt in perpetuum archidiaconatui de Ripariâ in ecclesiâ ... Verdunensi*. D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re éd., t. II, pr. col. ... L'acte d'union des deux Chapitres de Hatton-Châtel et d'Apremont et de leur translation à St-Mihiel en 1707 se trouve dans l'*Hist. ... de St-Mihiel*, p. 509.

tres grands monastères qui étaient aussi indépendants de l'au de l'évêque diocésain.

S. Vitonus, S. Vanne de Verdun, premier siége épiscopal, que situé hors des murs de la ville collégiale, et l'un des foye plus anciens des écoles ecclésiastiques, avant d'être la plus c abbaye du diocèse et longtemps avant de devoir à la réforme de dre de Saint-Benoît et aux études littéraires une réputation just acquise.

S. Agericus, S. Airi; — *S. Maurus*, S. Maur; l'une et l'autr la ville même de Verdun.

O. S. Aug. — Hommes. *S. Nicolaus de Prato*, S. Nicolas des d'abord collégiale au commencement du XIIIe siècle, puis vers l'an 1252.

O. Cit. — Hommes. *Caladia*, la Chalade en Argonne (XIIe s l'une des premières succursales de l'abbaye-mère, de Trois-Font — *Castellio*, Chastillon (XIIe siècle), située dans la partie nord c cèse, au milieu de l'ancienne forêt de Mauge (*Maugiennensis S*

O. Prém. *S. Paulus*, S. Paul, d'abord de l'O. de S. Bén.; p l'O. de Prém., au XIIe siècle. — *Stanchia*, ou *Stagnum*, l'Esta fondée au XIIe siècle, dans la partie méridionale du diocèse, p S. Mihiel et de Hatton-Chastel.

Ces abbayes et les nombreux prieurés qui en dépendaient, n'é pas les seuls établissements monastiques soumis à l'adminis des évêques de Verdun. Ceux-ci exerçaient encore une autorit porelle et même spirituelle sur plusieurs grandes abbayes et giales situées hors de leur territoire diocésain. Telles étaien l'archevêché de Trèves, celle de Tholey (*Theologium*), donnée à l'église de Verdun par l'évêque Paul, l'une des écoles clérica plus renommées, origine et retraite de plusieurs des évêq Verdun; un autre Chapitre fondé vers l'an 1000 par l'évêque H près le château de Dieulouart, sur la limite des diocèses de ' et de Metz; et dans l'archevêché de Reims, la collégiale de Germain de Montfaucon, ou Montfalcon, dont la possession fut les deux diocèses le sujet de longs différends.

Pouillés et autres documents originaux relatifs à la géogra ecclésiastique du diocèse de Verdun.

Pouillés. — Le plus ancien pouillé ou document connu sous le t *Pulegium* concernant ce diocèse, est plutôt un polyptique, ou un mération des domaines temporels du Chapitre qu'une liste de pa classées suivant l'ordre des archidiaconés et des décanats rura paraît avoir fait partie d'un des cartulaires originaux de l'église d dun. Sa rédaction, par Sarrovardus, chancelier du Chapitre peu la mort de l'évêque Dadon, c'est-à-dire après 923, quoique Rous indiqué la date de 921, est antérieure à l'année 939; elle avait e but de constater quelles étaient les propriétés du Chapitre cath après les guerres et les incendies qui en avaient détruit les titr ginaux. Publiée pour la première fois par Richard de Wassel archidiacre de l'église de Verdun, dans ses Antiquités de l Belgique, p. CLXXXII et reproduite dans l'Histoire ecclésia

politique de Verdun par Roussel, pr. p. 2, cette sorte de pouillé ou de polyptique en suppose et en fait même connaître de plus anciens qui ne sont sans doute pas parvenus jusqu'à nous. Le rédacteur dit, en effet. avoir entrepris son travail avec le secours des chartes et des pouillés : « *Ex chartarum ecclesiasticarum instrumentis atque scriptis, vulgo pulegiis nominatis.* »

C'est à des sources analogues si ce n'est aux mêmes qu'ont été empruntés les principaux éléments du pouillé moderne le plus complet et le plus authentique du diocèse de Verdun, celui de L. Machon, archidiacre de Port, dans le diocèse de Toul, chapelain épiscopal, greffier des insinuations ecclésiastiques des évêques de Metz et de Toul, et auteur de deux pouillés précédemment indiqués de ces deux diocèses.

Le manuscrit daté de l'année 1642, époque de sa rédaction, est conservé à la bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain des Prés, anc. nº 1617 (Seguier) et nº 1069, in-fol.; son titre indique des textes originaux plus anciens qui en ont été la base, et il me paraît évident que l'auteur a fait usage de pouillés remontant au moins jusqu'au XIVᵉ siècle. Voici ce titre :

Pouillé de l'évesché de Verdun recherché et ainsi rédigé par M. Louis Machon, etc. — *Rotulus sive declaratio omnium et singularum ecclesiarum, cathedralis, collegiatarum et parochialium nec non monasteriorum, prioratuum, capellaniarum et aliorum beneficiorum in civitate et diœcesi Virdunensi consistentium, necnon patronorum et collatorum eorumdem facta et excerpta, atque tam ex thesauro seu archivo episcopali quam ex antiquis registris sparsim collecta.*

Ce pouillé renferme les noms de toutes les paroisses sous leur forme latine, et distribuées, selon l'ordre des neuf doyennés ruraux, dans chacun des quatre archidiaconés.

Il en existe d'autres copies en Lorraine et à Trèves.

Je regarde, comme en étant une rédaction française, un manuscrit faisant partie de la collection de chartes et autres documents manuscrits, sur l'histoire de la Lorraine, ayant appartenu à M. Marchand de Saint-Mihiel, et qui devait être mise en vente en 1853 ; il était indiqué au nº 38, sous ce titre :

Roole et déclaration de toutes les églises, à sçavoir de la cathédralle, des collégiattes (sic) *et des paroisses, des monastères, prieurés, chapelles et autres bénéfices dans la ville et diocèse de Verdun, des patrons, collateurs*, etc.; manuscrit du XVIIIᵉ siècle, petit in-fol.

Ce pouillé doit être redevenu, avec toute la collection de M. Marchand, la propriété de la ville de Saint-Mihiel.

Le pouillé de Louis Machon était connu des différents auteurs de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Verdun. D. Calmet le cite dans la préface de sa *Notice de la Lorraine* (1756), t. I, p. III, quoiqu'il dise ne l'avoir point vu. Antérieurement (en 1745) Roussel, dans son *Hist. de Verdun*, en avait fait plusieurs fois mention, et en avait publié un fragment, p. 84, des preuves.

Si ce pouillé est resté en partie inédit sous sa forme primitive, il en a été publié deux autres qui lui ont beaucoup emprunté. Le plus ancien est intitulé : *Codex (parochialium) ecclesiarum diœcesis Virdunensis; vulgò : le pouillé du diocèse de Verdun*; cum annexis

suis, si quas habeant, insuper nomen patroni, seu titularis ecclesiæ, nec non collatoris beneficii, cum nominibus curatorum qui parochialibus illis in ecclesiis sederunt ab anno 1500; *sedere qui prius ignorantur* (Virduni, 1738, 1 vol. in-16). D. Calmet dit avoir profité de ce petit ouvrage, quoiqu'il fût extrêmement abrégé et ne contînt que les noms des paroisses, du patron, du collateur et aussi les noms des curés qui les ont gouvernées, environ depuis l'an 1500. Il est aussi indiqué dans le *Catalogue des collections Lorraines*, de M. Noël, nº 3313.

Ce pouillé imprimé reproduit en partie celui de Louis Machon, mais avec quelques renseignements nouveaux et l'indication des curés depuis le commencement du XVIᵉ siècle. Il fut rédigé d'après les ordres de l'évêque Ch. Fr. d'Hallencourt.

La seconde partie de l'ouvrage de Roussel, sur Verdun (p. CXVIII à CXCIV), renferme aussi un pouillé très-détaillé du diocèse, dans le genre de celui du diocèse de Toul, publié par le P. Benoît Picart. Les paroisses y sont disposées, suivant l'ordre alphabétique, dans chacun des archidiaconés et des doyennés ruraux, conformément au plan général du pouillé de Louis Machon, dont Roussel s'est beaucoup aidé.

M. l'abbé Clouet, dans son *Histoire de la Province de Trèves* (t. I, p. 142), a cité sous le titre de *Pouillé du diocèse de Verdun*, le commencement d'un autre ouvrage qu'il aurait publié sur l'église de Verdun. Je n'en connais l'existence que par cette seule mention.

Autres sources de la géographie ecclésiastique du diocèse de Verdun.

Outre les ouvrages généraux concernant les Trois Évêchés, cités dans les notes des diocèses de Metz et de Toul, les indications suivantes sont plus directement relatives à celui de Verdun.

Parmi les nombreuses chartes insérées dans les preuves des deux éditions de l'*Histoire de Lorraine*, de dom Calmet (1ʳᵉ édit. 1728, 4 vol. in-fol.; 2ᵉ édit. 1745-1747, 7 vol. in-fol.), plusieurs font connaître le nombre et l'âge des archidiaconés, ainsi que l'étendue des possessions temporelles des évêques; j'ai indiqué les principales. La *Notice de la Lorraine*, par le même auteur (2 vol. in-fol., 1752), contient aussi plusieurs citations de textes relatifs aux localités de ce diocèse.

Les preuves jointes à la partie du *N. Gallia Christiana*, consacrée à l'église de Verdun (t. XIII, 1785, *Instr.* col. 551 à 584, et texte, col. 1160-1343).

De nombreux diplômes insérés dans les ouvrages suivants :

Antiquitez de la Gaule Belgicque, Royaulme de France, Austrasie et Lorraine..., par Richard de Wassebourg, archidiacre en l'église de Verdun. Paris, 1549, in-fol., 2 vol. Cet ouvrage est une histoire très-développée des évêques de Verdun, toujours entremêlée au récit d'événements généraux fort étrangers à l'histoire du pays, et à des traditions fabuleuses dénuées de toute autorité historique. Il renferme cependant un très-grand nombre de documents originaux que l'on ne trouve point ailleurs et qui avaient été empruntés par l'auteur aux cartulaires les plus authentiques des établissements religieux de ce diocèse. L'ouvrage entier, composé de sept livres, contient

feuillets ou 1108 p. in-fol. La vie de chacun des évêques de Verdun jusqu'en 1508, est le noyau autour duquel l'auteur a groupé l'histoire générale d'une partie de l'Europe, tout en retraçant avec détails l'histoire ecclésiastique de son diocèse.

Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, avec le pouillé, la carte du diocèse et le plan de la ville, par un chanoine de la même ville. Paris, C. Simon, 1745, in-4°; 530; — 4; — CLVIII et 100 pp. La ... manque le plus souvent; les preuves occupent les 100 dernières pages. Cet ouvrage important, composé d'après les sources par Roussel, chanoine de la Madeleine de Verdun, avait été revu et publié par l'abbé Lebeuf, après la mort de l'auteur.

Histoire de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel, précédée de cinq discours préliminaires, par le R. P. dom Joseph De l'Isle, abbé de Saint-Léopold, prieur de l'abbaye de Saint-Mihiel. Nancy, ..., 1 vol. in-4°, 537 p. Les preuves se trouvent aux p. 421 à 517.

Plusieurs cartulaires ecclésiastiques auxquels ont été empruntées les principales chartes publiées dans ces différents ouvrages et qui en contiennent un grand nombre d'autres inédites, existent encore aujourd'hui, soit à la Bibliothèque impériale (Cart. de S. Vannes, fonds latin, n° 5214 et n° 5435, Coll. Dupuy, n° 244 et Coll. Bouhier, n° 69 *bis*), soit dans la bibliothèque de la ville de Verdun et dans les archives départementales de la Meuse et de la Meurthe (ceux de la cathédrale, du chapitre de Verdun et des abbayes de Saint-Vannes, de Saint-Mihiel et de Châtillon. — M. Guérard a publié en 1853, à la suite du *Polyptique de l'abb. de S. Remy de Reims*, p. 115, un polyptique de Saint-Vannes, extrait des cartulaires de cette abbaye, et qui paraît être du x° siècle.

Une série de chroniques originales et des plus authentiques rédigées pendant les x°, xi°, xii° et xiii° siècles, fournit, avec quelques vies de saints et d'évêques, de précieux renseignements sur l'histoire ecclésiastique du diocèse de Verdun, depuis son origine. Les auteurs les plus connus de ces chroniques ou *Gesta episcoporum* sont Bertaire ou Bercaire, prêtre de l'église de Verdun vers la fin du ix° siècle, qui a écrit la vie des trente et un premiers évêques; plusieurs continuateurs, moines de l'abbaye de Saint-Vannes, en particulier Laurent de Liége, Hatton, Bérard, et après eux, Hugues, abbé de Flavigny, dont la chronique générale, conduite depuis les premiers siècles jusqu'à l'année 1102, donne cependant une grande place à l'histoire de l'église de Verdun, surtout dans sa seconde partie.

Voici les titres des différentes éditions de ces écrits dont les manuscrits originaux, provenant de l'abbaye de Saint-Vannes, sont encore en partie conservés dans la bibliothèque de Verdun et ont servi à M. Waitz pour l'édition plus complète et plus correcte qu'il en a donnée dans les *Monumenta Germ. hist.* de M. Pertz.

Gesta episcoporum Virdunensium, auctoribus Bertario et anonymo monacho S. Vitoni. — Fin du ix° siècle, ou commencement du x°. Une continuation jusqu'au milieu du xi° siècle. D'Achery, *Spicil.*, édit in-4, t. XII, p. 251. — 2° édit., in-fol., t. II, p. 194. — Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re édit., t. I, pr. p. 104. — Éd. G. Waitz, dans les *Monum. Germ. hist.* de M. Pertz, Script., t. IV, 1841, p. 36-51. — Traduction française publiée à Verdun

en 1775 dans l'Almanach historique de la ville et du di
Verdun.

Deuxième continuation. — *Laurentii de Leodio, Gest Virdun et abbatum S. Vitoni,* ab. anno 1047 ad. annum 11
Troisième continuation. — Ab anno 1143 ad. annum 12 chery : *Spicilegium,* éd. in-4°, t. XII, p. 274 : 2e édit., in-fc p. 244. — D. Calmet, *Hist. de Lorraine,* 1re édit., t. I, pr. 2e édit., t. II, pr. p. XVIII. — Pertz, *Mon. Germ. hist. — Scri* 1852, p. 486-525.

Annales S. Vitoni Virdun., composées de plusieurs fragm qu'en 1481, publiées déjà dans la *Biblioth. nova manuscr* du père Labbe, t. I, p. 40, puis dans Pertz, *Script.*, t. X, p. 5

Chronicon S. Michaelis monasterii in pago Virdunensi (x — Mabill. *Analecta,* t. II, p. 374. 2e éd. p. 350, avec plusieur relatives à la même abbaye de Saint-Mihiel. — D. Calmet, *Hi Lorraine,* 1re édit., pr., t. I, p. 553; — Pertz, *Mon. Germ Script.*, t. X, p. 78 et 86.

Chronicon Hugonis monachi Virdunensis et Divionens tis Flaviniacensis, publiée pour la première fois en 1657 pa Labbe, dans sa *Biblioth. nova manuscr.*, t. I : plus complète fidèle par M. Pertz, *Mon. Germ. hist. — Script.*, t. VIII (1848 502.

Les statuts décanaux du doyenné rural de Chaumont pou 1490 (Roussel, pr., p. 45), et les *Acta synodalia*, ou statuts p raux décrétés par les évêques dans plusieurs synodes du d Verdun, particulièrement ceux des années 1378, 1401, 15 1518, fournissent des renseignements sur l'organisation des ruraux à ces différentes époques (Hugo, *sacræ antiquitat menta,* t. II. Saint-Dié, 1731, in-fol., p. 463, 473, 522, etc.). Le tutions, promulguées au synode de Verdun en 1598, sont s *decanis, archidiaconis, archipresbyteris seu decanis* r (*Concil. Germ.*, t. VII, p. 458).

La plupart de ces anciens statuts synodaux ont été r publiés vers 1678 par les soins de l'évêque Arnaud de Mouch

L'histoire ecclésiastique du diocèse de Verdun, quoique étendu de la première Belgique, a été le sujet d'un ass nombre d'ouvrages dont plusieurs sont restés inédits, mai fort utiles aux historiens plus modernes.

J'ai déjà indiqué les deux ouvrages de Wassebourg et de on connaît aussi les quatre suivants, qui n'ont point été pul

Histoire abrégée des évêques de Verdun, depuis saint Sa premier évêque, jusqu'en 1631 : et *Histoire abrégée de la me* depuis 514 jusqu'en 1644, par Mathieu Husson, conseiller au de Verdun, qui a laissé d'autres manuscrits relatifs au même

Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, par dom Ba Senoque.

Histoire de l'église et diocèse de Verdun, composée en l'an in-fol. Bibl. imp. (n° 10394. 4. 4).

Histoire de la ville et évêché de Verdun, composée ver *1720 par le* père Benoît Picart, auteur du Pouillé et d'autre *concernant* le diocèse de Toul.

Deux autres histoires de la ville de Verdun ont été commencées dans ces dernières années, l'une par M. Ch. Jussy, sous le titre d'*Histoire politique et religieuse de Verdun* (t. I et II, 1840, 1842), l'autre par M. Clouet, dont il n'a été publié que quelques fragments. Je n'ai pu consulter ces deux ouvrages, dont la publication parait avoir été l'occasion d'une polémique entre leurs auteurs.

M. F. Clouet a publié, en 1850, dans le t. IV des *Mém. de la Soc. philomatique de Verdun*, des *Recherches sur les monnaies frappées à Verdun depuis l'ère celtique*, ou *histoire de la monnaie Verdunoise*. Quoique étranger en apparence à la question qui nous occupe, ce savant travail présente, même après les recherches de Duby et de D. Calmet sur le même sujet, quelques indications utiles à la géographie ecclésiastique de ce diocèse.

Cartes du diocèse de Verdun.

Sur la plupart des cartes générales embrassant l'ensemble des Trois-Évêchés et de la Lorraine, les limites du diocèse de Verdun sont indiquées. Elles le sont aussi dans les cartes de la *Belgica prima*, de N. Sanson (1661), et dans celle de la *Provincia ecclesiastica Trevirensis*, du *N. Gallia Christiana* (1785). Mais dans celle-ci on ne trouve, comme sur toutes les cartes du même recueil, que la position des abbayes.

C'est encore aux cartes de N. Sanson qu'il faut recourir, malgré leur ancienneté et leurs nombreuses inexactitudes de topographie, pour trouver la délimitation la plus complète de ce diocèse en archidiaconés et en doyennés ruraux. En voici le titre :

Veroduni. — Evesché de Verdun, où sont les comté et balliage de Verdun ; le Barrois ducal, ou bailliage de S. Mihiel. et Terres adjacentes, scavoir : comté de Clermont, marquisat d'Hatton-Chastel, balliage d'Aspremont, seigneurie de Jamets, etc.; par N. Sanson, géographe ordinaire du roy. Paris, 1656, in-fol., 1 feuille.

Il en existe au moins une autre édition de 1731, donnée par Robert; elle est entièrement conforme à la première. Entre ces deux éditions il en parut une autre publiée par l'un des fils de N. Sanson, vers la fin du XVII[e] siècle.

L'une des cartes jointes à la première édition de l'Histoire de Lorraine de dom Calmet, représente ce diocèse ; elle est intitulée :

Le diocèse de Verdun, dans la partie septentrionale du duché de Bar, avec partie des diocèses adjacents, dressé ou assujéti aux observations astronomiques de l'Académie royale des sciences et sur les Mémoires de M. Didier Bugnon l'aisné, premier ingénieur et premier géographe de son A. R. de Lorraine, par le même auteur, en l'année 1724 et 1725.

Les abbayes y sont indiquées ainsi que les pays ou régions naturelles et politiques, mais non les archidiaconés ni les doyennés.

La carte du diocèse de Verdun, jointe à l'ouvrage de Roussel sur le diocèse, n'est autre que celle de N. Sanson de l'édition de 1656, quoique l'histoire de Verdun ait été publiée en 1745.

Deux des six feuilles de la grande et belle carte de H. Jaillot, intitulée : *Les Estats du duc de Lorraine*, où sont les Duchez de Lorraine

et de Bar, le Temporel des Eveschez de Metz, Toul et Verdun au roy. Paris, 1705, et deuxième édition, 1724-1725, donnent l porel du diocèse de Verdun. La principale a pour titre : *Le Verd où sont les Prévotez dépendans du Balliage de l'Evesché de Ve de son Chapitre, partie du Barrois ducal, ou Balliage de Mihel*, etc. Une autre feuille, consacrée à l'évêché de Toul tient l'extrémité méridionale de celui de Verdun. Les divisio tées sur cette carte sont surtout celles des *prévôtés* des bail On y distingue celles qui constituaient les deux juridictions vêque et du Chapitre cathédral. Ces prévôtés n'ont aucun rappo les subdivisions ecclésiastiques du même nom, qui représent doyennés ruraux dans plusieurs diocèses des deux Provinces (niques.

Il n'y a donc encore à consulter utilement, pour l'étude de l graphie ecclésiastique de l'évêché de Verdun, que la seule c N. Sanson.

† V. DIOCÈSE DE NANCY.

ECCLESIA NANCEIENSIS.

(XVIII[e] siècle.)

5 éb. 1777, et détaché du diocèse de Toul.

2 ARCHIDIACONÉS.

NATUS é de liaconé a plus tie de nné de Saint- 'ormait septen- 'archi- ort.	Parties nord et occid. du nouveau diocèse. 148 par. et annexes.	Partie centrale de la province de Lorraine, partie nord du duché de Lorraine, dont Nancy était la capitale. Le Portois (*pag. Portensis*), et partie nord du vaste pays de Chaumontois (*pag. Calvomontensis*, ou *Calmotensis.*)	Chef-lieu du départ. de la Meurthe.
II-VIL- LUNÆ- é de liaconé t à la partie oyenné , por- iale de é de prenait ielques doyen- Nicolas, le fai- rement	Parties orient. et mérid. du nouveau diocèse. 135 par. et annexes.		Ch.-lieu d'arrondiss. du départ. de la Meurthe.

pas qu'il y ait eu de subdivisions décanales ; la tenue
ait confiée à six ecclésiastiques désignés par l'évêque.
a particulière fut peut-être attribuée au territoire de
tait, avec Nancy et Lunéville, chef-lieu d'un des trois
ministration des paroisses. Les autres dignitaires du
ral étaient le grand prévôt, le chantre et l'écolâtre.
aroisses de chacun de ces deux archidiaconés

été publiée dans l'ouvrage posthume de l'abbé J. J. Lionnois : *Histoir des villes vieille et neuve de Nancy*, t. III, p. 297. Le nombre tota des paroisses était alors de cent soixante-huit cures et cent vingt sept annexes, ou, suivant le *N. Gall. christiana* (t. XIII, col. 1345) de cent soixante-neuf églises paroissiales, de quatre-vingt-dix-sep annexes; on y comptait aussi quarante-cinq communautés d'homme et vingt-cinq de femmes. — L'évêque avait sept vicaires généraux dont le premier était grand doyen de la cathédrale primatiale, qu avait succédé à l'ancien Chapitre primatial de N. D., auquel la col légiale de Saint-Georges avait été réunie, en 1742, par le roi Stanis las. Les principales abbayes qui furent détachées du diocèse d Toul pour être annexées à celui de Nancy, furent les abbayes de La (*Layum*), Flavigny (*Flaviniacum*), Bouxières (*Buxeriæ*), Dom Èvre (*Domnus-Aper*), Belchamp (*Bellus-Campus*), S. Rém (*S. Remigius*), Beaupré (*Bellum-Pratum*), Hauteseille (*Alta-Silva* Clair-Lieu (*Clarus-Locus*).

La création de l'évêché de Nancy avait été vainement tentée pendar plus de deux siècles par les ducs de Lorraine. Malgré le consentemer de la cour de Rome, les sollicitations et les démarches de Charles II d'Henri le Bon, de Charles IV, de Charles V, de Léopold Ier, du ro Stanislas lui-même n'avaient pu obtenir de la politique des rois d France, par la résistance des archevêques de Trèves et des évêque de Toul, une faveur qui ne trouva plus d'obstacles sérieux, dès que par la mort de Stanislas, le duché de Lorraine fut réuni à la cou ronne de France. Cette création fut donc enfin décidée en 1774 pa Louis XV, qui désigna même les deux évêques des deux nouveau évêchés, de Nancy et de Saint-Dié. Elle ne fut toutefois réalisé qu'en 1775, par Louis XVI, aidé alors du concours indispensabl de l'évêque de Toul lui-même et de son Chapitre, qu'on indemnis de l'énorme préjudice qui en résultait pour eux et malgré les vive réclamations de la ville de Toul, qui n'obtint pas les mêmes com pensations. L'érection n'en fut définitivement régularisée que par l bulle pontificale de Pie VI, en 1777.

L'étendue très-considérable du diocèse de Toul, qui représenta toute l'antique cité gallo-romaine des Leukes (*Civitas Leucorum*), su une superficie de près de mille lieues carrées, n'avait été que la caus apparente des efforts des ducs de Lorraine, pour obtenir un partag qui eût doté leurs Etats d'une administration ecclésiastique indépen dante de la France. La prétention des principales abbayes des Vosge à ne pas reconnaître la suprématie des évêques de Toul, était auss un motif pour les réunir et les constituer en un diocèse à part. Mais l véritable but des efforts des ducs était d'obtenir par cette juridictio ecclésiastique, libre de toute suprématie étrangère, une indépendanc propre à faire disparaître les conflits et les collisions sans cesse re naissants entre le pouvoir temporel des ducs et le pouvoir spiritue des évêques relevant de l'Empire Germanique.

Ce duché était compris pour la plus grande partie dans le diocès *de Toul, et pour* une moindre étendue dans les diocèses de Metz et d *Verdun; or,* politiquement, ces trois villes n'appartenaient pas au *ducs.* Enlevées à la suzeraineté d'Allemagne, sous laquelle elles avaie longtemps constitué de petits Etats presque indépendants, e

étaient devenues françaises, et les évêques, dont ressortissaient les sujets des ducs de Lorraine, étaient soumis à l'autorité des rois de France. L'existence d'un évêché dans la capitale de leurs États était donc un acte politique tout naturellement contraire aux intérêts de la France, dont l'opposition se trouvait ainsi justifiée en fait et analogue à celui qui avait donné naissance, en 1559, aux nombreux évêchés des Pays-Bas, sous l'influence bien autrement puissante de Philippe II et de son grand ministre le cardinal Granvelle.

N'ayant pu vaincre la résistance du roi Henri IV, qui avait été instruit, en 1600 et 1601, par le cardinal d'Ossat, ambassadeur de France à Rome, des dispositions favorables du pape Clément VIII en faveur de cette création, le duc de Lorraine, Charles III, se borna à solliciter et obtint du Souverain Pontife, par une bulle du 15 mars 1602, la fondation dans la cathédrale de Nancy d'un Chapitre primatial indépendant de l'évêque de Toul, ne relevant que de la cour de Rome, et dont le chef exerça bientôt une juridiction presque épiscopale. Le duc en était le premier chanoine, et, à la mort du roi Stanislas, Louis XV, héritant du duché, consentit à faire également partie du Chapitre, auquel avait été adjointe la collégiale, plus ancienne et non moins célèbre, de Saint-Georges de Nancy. Les démarches des successeurs du duc Charles III n'avaient réussi qu'à donner à la primatiale de Nancy plus de relief et de plus grands priviléges.

Ce ne fut qu'après un siècle et demi d'existence que cette primatiale elle-même fut enfin convertie en évêché. Le premier titulaire, qui fut l'ancien primat de la collégiale, conserva son titre purement honorifique, sans qu'il lui dût une suprématie quelconque sur d'autres évêchés.

Le partage du diocèse de Toul fut donc réalisé, en 1775, sur les bases suivantes :

L'ancien diocèse de Toul fut partagé en trois. La partie située à l'ouest et sur la rive gauche de la Moselle, depuis le point où cette rivière touche le diocèse de Metz jusqu'à l'embouchure du Madon, en remontant celui-ci, et depuis Mirecourt jusqu'à Ische, resta presque entière au nouveau diocèse de Toul. Il comprenait alors la partie de la ville de Pont-à-Mousson, située sur la rive gauche de la Moselle, Mirecourt, Bourmont, Neufchâteau, Gondrecourt, Bar-le-Duc, Ligny, Vaucouleurs, en un mot presque toutes les paroisses du grand archidiaconé du Toulois, et des archidiaconés de Vittel, de Rinel et de Ligny.

La partie située à l'orient et sur la rive droite de la Moselle, hors les paroisses de Chaudeney, Dommartin, Gondreville, Sexey, qui restèrent à l'évêque de Toul, constituèrent les deux nouveaux diocèses : toute la portion nord fut assignée à celui de Nancy, et la partie sud à celui de Saint-Dié.

La seule carte que je connaisse, sur laquelle soient indiquées approximativement les limites du nouveau diocèse de Nancy, est la carte de la Province ecclésiastique de Trèves, jointe au t. XIII du *N. Gallia christiana*. Les Bénédictins, auteurs de ce volume, publié *en 1785, postérieurement* à la création de l'évêché, lui ont consacré *un chapitre spécial (col. 1343 à 1376)*.

M. l'abbé G. Giraud a reproduit et perfectionné ce travail dans la

publication qu'il a faite à Paris en 1845, sous le titre d'*Ecclesi cciensis* (br. in-4). Ce mémoire devait former la première li d'une nouvelle édition du *Gallia christiana*, qui n'a pas été co

L'ouvrage de l'abbé Lionnois, rédigé en 1788, et publié a mort sous le titre d'*Histoire des villes vieille et neuve de Nan puis leur fondation jusqu'en* 1788 (3 vol. in-8, Nancy, 1811) ; -*toire de la ville de Toul et de ses évêques*, par M. A. D. Thie bliée en 1842 en 2 vol. in-8 ; — l'*Histoire civile, morale et p de Nancy*, par M. J. Cayon (Nancy, 1846, 1 vol. in-8) ; l'ouv M. G. Dumast, intitulé : *Nancy, histoire et tableau* (2e édi in-8, 1847), contiennent, surtout le premier, des indications exactes sur l'histoire générale de l'église, mais plus particuli sur l'histoire politique de Nancy. Les ouvrages historiques nant la Lorraine, antérieurs à la création de l'évêché, et pa rement la grande *Histoire de Lorraine* de dom Calmet, qui les tous, ne font figurer l'histoire ecclésiastique de Nancy qu'au vue de sa primatiale et de son abbaye.

On peut aussi consulter, pour l'archéologie religieuse de cèse, le *Rapport* de M. Grille de Beuzelin, *sur les monument riques des arrondissements de Nancy et de Toul*. (Paris, 183 dans la collection des documents inédits sur l'histoire de Fra

On conserve, dans les archives de la préfecture du départe la Meurthe, un grand nombre de documents originaux sur l' de la collégiale et de l'évêché de Nancy.

+ VI. DIOCÈSE DE SAINT-DIÉ.

ESIA SANCTI DEODATI, vel SANDEODATENSIS.

(XVIIIe siècle.)

igé en 1777 et détaché du diocèse de Toul.

2 ARCHIDIACONÉS ; 7 DOYENNÉS RURAUX.

ACONATUS DEODA- oné de (Saint-Diey).	Partie orientale du nouveau diocèse.	Partie méridionale du duché de Lorraine.	Chef-lieu d'arrondiss. et de canton du départem. des Vosges.
IALLO. oné d'É- ennés de et de nt réunis rement, ocèse de s l'archi- Port.	Partie occidentale du nouveau diocèse.	Partie méridionale du Chaumontois (*pagus Calvimontensis*), comprenant au N une petite portion du Portois (*pag. Portensis*), le val de Saint-Dié, (*vallis Galileæ*), le *territorium Castrense*; au S. le pays d'Havend (*pagus Habendensis*), dans les Vosges.	Chef-lieu du départ. des Vosges.

RURALIS DEODA- rural et révôté de	Partie orient.		Ch.-l. d'arr. (Vosges).
ISIS. sges.	N. et N. E. de St.-Dié.	Principauté de Salm, (ch.-l. depuis 1751. Senones).	Le château de Salm près de Framont, au pied du Donon, sommet des Vosges.
ARIIS (al. IIS).	O.	Les doy. de Bruyères, d'Épinal, de Remiremont et de Jorcey dépendaient de l'archidiaconé des Vosges et formaient, dans l'ancien dioc. de Toul, autant de doy., excepté celui de Bruyères, qui n'existait pas avant 1777.	Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Épinal.
IALLO. *trum Spi-* Espinal).	O. S. O.		Ch.-l. du dép. des Vosges.
IOMARICI- *nt.*	S.		Ch.-l. d'arr. (Vosges).
wo. *sais).*	O.		Arr. de Mirecourt (Vosges

7. — de ECLIS. Escles (Ecles).	O.	Escles était compris antérieurement dans le doyenné et l'archidiaconé de Vittel.

La division du diocèse de Toul en trois autres, telle qu'elle réglée en 1774 par Louis XV, puis définitivement fixée en 1777 les bulles de Pie VI et les lettres patentes de Louis XVI, assigna diocèse de Saint-Dié la portion la plus méridionale de l'ancien é ché. Cette portion dépendait presque entièrement de la chaîne Vosges (*Eremus*, *Saltus Vosagi, seu Vogesi*), intermédiaire e les *Leuci* et les *Tribocci*, la haute Lorraine et l'Alsace; elle é déjà renommée dès les VII[e] et VIII[e] siècles par les grands monast de l'ordre de Saint-Benoît, qui contribuèrent à défricher la cont et entre lesquels son territoire fut partagé, Remiremont (*Romar Mons*), Senones (*Senoniæ*), Moyen-Moutier (*Medianum-mona rium*), auxquels furent ajoutés plus tard ceux de Chaumousey (*C mosiacum*), Estival (*Stivagium*), Epinal (*Spinallum*).

Le plus célèbre était celui dont le fondateur donna son nom val, à l'abbaye, au Chapitre, à la ville, et enfin à l'évêché. Il a été créé vers 660 ou 669, sous la règle de S. Benoit et de S. Col ban, par S. Déodat (S. Dié), évêque de Nevers, qui s'y était re sur une colline nommée alors *Juncturæ*, au-dessus du confluen la Meurthe et du Robach, puis *vallis Galileæ*, sans doute à ca des nombreuses retraites consacrées à la vie religieuse (Mabill *Annal. Bened.*, I, p. 457).

Cette abbaye fut, vers 950 ou 954, définitivement convertie collégiale, dont le grand prévôt jouissait de la plupart des pr léges de l'épiscopat et surtout d'une juridiction indépendante l'évêque de Toul, sur tout son territoire, composé d'une vingt de paroisses et s'étendant à six ou sept lieues autour de l'ég capitulaire. Ce territoire de la prévôté de Saint-Dié est indiqué plusieurs anciennes cartes et particulièrement sur l'une des feui du diocèse de Toul, par N. Sanson. Cette collégiale était exclusivem noble. Parmi les grands prévôts ont figuré un pape (Léon IX), p sieurs cardinaux, douze archevêques ou évêques et plusieurs prir de la maison de Lorraine. L'indépendance de la collégiale de Sa Dié fut pendant plusieurs siècles le sujet de vifs débats et de ré mations entre elle et l'évêque de Toul.

Lorsque, en 1777, l'insigne collégiale de Saint-Dié devint évêché premier titulaire fut le grand prévôt alors en exercice, les autres gnitaires furent un grand doyen, un grand chantre, un écolâtre vingt et un chanoines, y compris les deux archidiacres de Saint-Di d'Epinal, auxquels fut confiée l'administration diocésaine Le gouv nement spirituel fut aussi divisé entre six vicaires généraux, d l'un était spécialement préposé à la principauté de Salm-Salm. territoire des principaux bans qui composaient ces deux archidia nés fut partagé entre sept doyens ruraux chargés des examens des nodes, avec le concours des vicaires généraux, comme dans les gra

èchés, et de six autres membres du clergé. C'était une organisaon bien complète pour une si courte existence.

Toutes les paroisses de l'ancien Archidiaconé des Vosges furent ssignees au diocèse de Saint-Dié, ainsi que quelques autres paisses détachees de Doyennés voisins. Il en fut de même des abbayes t de plusieurs anciens prieures de cet Archidiaconé ; le revenu de elle d'Estival fut particulièrement adjoint à la dotation épiscopale.

— Les principaux ouvrages historiques sur la Lorraine, et surtout eux de dom Calmet, étant antérieurs à la création du diocèse de Saint-Dié, celui-ci n'y figure point à part du diocèse de Toul, mais seulement pour l'histoire de son église collégiale. Le tome XIII du *N. Gallia christiana* n'ayant été, au contraire, publié qu'en 1785, l'église de Saint-Dié y tient son rang d'évêché dans la Province ecclésiastique de Trèves (col. 1377-1435). Les subdivisions topographiques du nouveau diocèse n'y sont pas indiquées ; ses limites générales sont seulement tracées sur la carte de la *Provincia Treverensis* jointe à ce volume. Je n'en connais point de carte spéciale.

On peut consulter les *Statuts synodaux* imprimés par ordre de Mgr Barthélemy L. M. de Chaumont, premier évêque-comte de Saint-Dié, et promulgués dans le synode général tenu le 7 mai 1783 (Saint-Dié, 1783, 1 vol. in-8).

Les Almanachs de Lorraine, jusqu'en 1791 ; l'*Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié*, par M. N. F. Gravier (Épinal, 1836, 1 vol. in-8), et la plupart des ouvrages généraux sur la Lorraine, donnent, d'après dom Calmet, l'histoire des monastères et collégiales de ce diocèse, mais sans tenir compte de la topographie ecclésiastique.

On trouve dans le mémoire que l'évêque de Toul, Jérôme Begone fit composer par le chanoine Rouilly, et imprimer en 1724 et 1727, sous le titre de *Défense de l'Eglise de Toul contre les entreprises du Chapitre de Saint-Dié et des abbés de la Voge*, les renseignements les plus instructifs, avec les chartes à l'appui, sur la portion du diocèse de Toul qui forma, cinquante ans plus tard, le diocèse de Saint-Dié.

On peut aussi consulter, pour l'histoire ecclésiastique de cette même région, les *Antiquitates Vallis Galileæ*, publiées en 1715, dans les *Sacræ antiquitatis Monumenta*, du savant prémontré C. L. Hugo, abbé d'Estival, t. I, p. 171.

Le Mémoire publié en 1849 par M. A. Digot, sur *l'état de la population dans les Vosges, au commencement du* VIIe *siècle*, offre des renseignements utiles sur l'origine et l'influence du christianisme dans cette contrée. (*Ann. de la soc. d'émul. des Vosges*, t. IV.)

— Le catalogue raisonné des collections Lorraines de M. Noël présente, t. I, p. 203, l'indication de plusieurs manuscrits et mémoires qui intéressent l'histoire ecclesiastique de Nancy.

Le Bulletin de la Société archéologique de Lorraine, t. I, 1850, contient un travail complet sur l'ancienne église collégiale de *Saint-Georges de Nancy, par* M. H. Lepage.

Le même écrivain a donné un fort bon article sur les établissements religieux de cette ville, dans son important ouvrage intitulé : *Les communes de la Meurthe.* (Nancy, 1854, 2 vol. in-8.)

On conserve dans les archives de la préfecture un grand nombre de titres relatifs aux autres établissemens religieux de ce diocèse.

Depuis l'impression des notes sur les quatre anciens diocèses de la Province ecclésiastique de Trèves, j'ai eu connaissance de quelques pouillés modernes, manuscrits, qui n'y sont point cités; mais ils ne sont que la reproduction de plusieurs de ceux dont je me suis servi pour établir la topographie de ces diocèses.

7e PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

2e BELGIQUE. — BELGICA SECUNDA.

Province de Reims (*Provincia Remensis*).

I. DIOCÈSE DE REIMS.

(MÉTROPOLE.)

CIVITAS REMORUM.

(IIIe siècle.)

...CONÉS; 18 DOYENNÉS RURAUX AU XIVe SIÈCLE; 22, PUIS 23 ET 24 AU XVIIIe.

...IDIACONATUS ...l Archid. RE- ...ARCHIDIACO- ...hidiaconé de	Part. centr. N. et S.O. du diocèse. 280 p.	Champagne. — Pays Rémois (*pagus et comitatus Remensis*).	*Pagus*, *ager* et *comit. Remensis vel Remtianus*, le Rémois proprement dit.	Reims (*Durocortorum*), ch.-lieu d'arr. du département de la Marne.
...ATUS CHRIS- ...IS, vel RE- ...é de la Chré- ...u de Reims.	Partie N.O. du dioc. 15 par.		*Id.*	
...ONTANÂ. Montagne.	S'étend. à l'O. et au S.O. de Reims. 31 par.		*Id.* et part. or. du Tardenois (*pagus Tardanisus*, vel *Tardanensis*).	Les lieux extrêmes de ce doy. étaient du N. au S., Villedemaige, Champigny, Treslon, Ville-en-Tardenois, Nanteuil, Courtagnon.
HERMONDI- ...ville.	O.N.O. 38 par.		*Id. pagus* et *com. Remensis.*	Canton de Fismes (Marne).
...MEIS, vel FI- ...(*Fines*), li- ...diocèses de ...*de Soissons*, ...*u XVIIIe siè-* ...*oy. d'Her-* ...*ont il oc-* ...*tie occid.*	O. 20 par.			Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Reims (Marne).

18.— DE CASTELLARI, posteà divisus. Le Chastellet (Châtelet).		Champagne Rémoise (*Campania Remensis*).	Ent et pa *Po*
*19.—DE VALLAGIO ? Doy. du Vallage détaché au XVIIIe siècle du Doyenné du Chastellet.	E.N.E. 29 par.		Ex V te C m
20.—DE ATTINIACO, al. DE ATTIGNIACO, posteà divisus : Attigny (v.r.mérov.).			
*21.—DE QUERCU. Doy. du Chêne, détaché au XVIIe s. du Doyenné d'Attigny.	N.E. 38 par.		(*V* Ch *vi*
22.—DE BETHINIVILLA (al. DE BETNIVILLA, BETIGNIVILLA, BRETIGNIVILLA). Betheniville (Bestinville).	E. 21 par.		(é
23. DEC. DE VIDULA. Doyenné de Vèsle.	S. 20 par.		*P*
24.— DE SPARNACO. Épernay.	S. 33 par.		*Pa* par *na* *riu*

Des vingt-quatre Doyennés ruraux
huit figurent constamment dans les
n'ont pas varié depuis le commencen
la fin du XVIIe. Ils sont encore seuls i
en 1648. Deux seulement ont chan
celui de Lavanna, qui, dans le po

JUSTINTIS. …IJA, vel DE …STINIA;	N. 29 par.	[Champagne septentrionale.]	[Partie du Rethelois, plus moderne (*Registensis pag. et comit.*).]	*Pag. Portianus* : et *pag. Castricensis*, en partie.	Justines, canton de Novion, arr. de Rethel (Ardennes).
RETELIO, …ELIIS, DE …, DE REGI-…stines. …a pris plus …s°) le nom …Rethel.					Rethel, ch.-lieu d'arr. du departement des Ardennes.
…IENSIS (DE … DE MOSO-…OSOMAGO); …artitus. …ouson, plus …é en deux : …MOSOMO-… …SOMO-BAR-… …Meuse, …-Bar.	E.N.E. 40 par.			Le Mousonnois (*pag. Mosomagensis*, vel *Mosomensis*, vel *Mosmensis*). Petite partie de l'Argonne.	Chef-lieu de canton de l'arrondissem. de Sédan (Ardennes), qui fait partie de ce Doy.
…DIACONATUS … Archid. DE … vel Archid. …HIDIACONÉ, … DE CHAM-…hid. DE DUN … 1648).	[Partie est et sud du diocèse. 207 paroisses.]	[Champagne Rémoise (*Campania Remensis*), et partie N. O. du Barrois.]			
…TUS DE DU-… DUNO-CAS-… … de Dun.	E. 17 par.			Partie S. O. du *pagus Stadinisus* (pays de Stenay)	Dun, chef-lieu de canton de l'arr. de Montmédy (Meuse).
…NDI-PRATO, …artitus : …é. …n deux Doy. …iècle : ceux …nes en-Ar-… de Busancy …y. …ARENNA IN … … BUSANCIA-…	E.N.E. 24 par.			Partie N. O. du Dormois (*pagus Dulcomensis*, vel *Dolomensis*, vel *Dulmensis*.	Grandpré, chef-lieu de canton de l'arr. de Vouziers (Ard.). Varennes. Busancy, c.-l. de C°ⁿ du même arr.
…RNAIO, al. …CO. DE SAR-… …LCOMENSI, …ESIO. … Dormois.	E. 25 par.			Petite partie de l'Argonne (*Pag.* et *Sylva Argonnæ*.)	Cernay, C°ⁿ de Ville-sur-Tourbe, arr. de Ste-Menehould (Marne).

le nom de Fismes : celui de Launois porte aussi le nom de Charleville, et le doyenné de Justines celui de Rethel. Mais il n'y a point encore de subdivisions nouvelles ; ce n'est que pendant le XVIIIe siècle qu'elles commencent à paraître, et elles sont consignées soit dans l'important pouillé manuscrit dressé, en 1776 et 1777, par M. Bauni, secrétaire de l'archevêché de Reims, pouillé conservé dans les archives de l'archevêché et dont M. Varin a publié un extrait fort étendu (*Arch. adm. de Reims*, t. II, 2e partie), soit dans les pouillés imprimés en partie dans les almanachs historiques de la ville de Reims, pour les années 1781, 1784 et 1790.

Voici quels furent les premiers changements opérés avant 1784 :

Dans le grand Archidiaconé, le Doyenné de Fismes fut détaché de celui d'Hermonville ; le Doyenné de Charleville, plus anciennement nommé d'Arches (*de Archiis*), remplaça celui de Launois (*de Alneto*) ;

Le Doyenné de Mouson fut divisé en deux : Mouson-Bar et Mouson-Meuse ;

Le petit Chapitre de Braux (*de Braquiis*) devint le chef-lieu du plus petit Doyenné du diocèse ;

L'Archidiaconé de Champagne subit des changements plus considérables ; on y introduisit quatre Doyennés nouveaux et on distribua différemment les paroisses ;

Le Doyenné du Vallage fut détaché de celui du Chastelet ;

Le Doyenné du Chesne fut créé et séparé de celui d'Attigny.

Voici, d'après le pouillé de M. Bauni, la division géographique du diocèse en 1776-1777. Le nombre de paroisses de chaque Doyenné diffère de ceux indiqués dans le tableau général, qui constate un état de choses antérieur.

I. GRAND ARCHIDIACONÉ.

1. Doyenné de la Chrétienté, 17 cures, 2 secours.
2. Doy. de la Montagne, 36 cures, 6 secours.
3. Doy. d'Hermonville, 17 cures, 6 secours.
4. Doy. de Fismes, 20 cures, 4 secours.
5. Doy. de Lavanne, 24 cures, 5 secours.
6. Doy. de Saint-Germain-mont, 18 cures, 3 secours.
7. Doy. de Charleville, 20 cures, 19 ou 20 secours.
8. Doy. de Braux, 7 cures, 7 secours.
9. Doy. de Rumigny, 23 cures, 20 secours.
10. Doy. de Mézières, 31 cures, 24 secours.
11. Doy. de Rethel, 33 cures, 13 secours.
12. Doy. de Mouson-Meuse, 22 cures, 15 secours
13. Doy. de Mouson-Bar, 22 cures, 13 secours.

II. ARCHIDIACONÉ DE CHAMPAGNE.

14. Doyenné de Dun, 21 cures, 15 secours.
15. Doy. de Grandpré, 32 cures, 17 secours.
16. Doy. de Cernay en Dormois, 27 cures, 19 ou 20 secours.
17. Doy. du Chastelet, 15 cures, 6 secours.
18. Doy. du Vallage, 15 cures, 6 secours.
19. Doy. d'Attigny, 19 cures, 6 secours.

Doy. du Chesne, 17 cures, 9 secours.
Doy. de Bethinville, 25 cures, 8 secours.
22. Doy. de Vesle, 24 cures, 5 secours.
23. Doy. d'Epernay, 32 cures, 6 secours.

Un dernier changement, opéré entre les années 1777 et 1792, fut partage du Doyenné de Grandpré, qui constitua alors les Doyennés Busancy et de Varennes ; ceux-ci figurent dans l'*Almanach hist. Reims*, pour l'année 1790, et manquent au pouillé de Bauni.
— La Province ecclésiastique de Reims, avant la création de l'Archeché de Cambrai, au XVIe siècle, représentait complétement la Seonde Belgique de la période romaine.
Le nombre des diocèses suffragants correspondait à celui des *Civites*. On en comptait, il est vrai, un de plus, celui de Laon, dont igine remontait à la seconde moitié du Ve siècle et à saint Remi, i en détacha alors le territoire de son propre archevêché de Reims. cet état, la Seconde Belgique était composée des diocèses suivants, nt l'ordre n'a pas varie dans les *Notices ecclésiastiques*, et qui aient conformes aux divisions et aux dénominations des grandes ibus gauloises correspondantes des *Remi*, des *Suessiones*, des *talauni*, des *Atrebates*, des *Bellovaci*, des *Ambianenses*, etc., aux divisions de l'administration romaine dans la Gaule :

1. Reims, métropole.

Soissons.
Châlons-sur-Marne.
Noyon, d'abord Vermand (S.-Quentin).
Arras.
Cambrai.
Tournay.
8. Senlis.
9. Beauvais.
10. Amiens.
11. Térouanne (plus tard Boulogne).
12. Laon.

La Province ecclésiastique de Reims comprenait dans son ensemble ngt-quatre Archidiaconés et cent soixante Doyennés ruraux, correspondant à environ soixante *pagi* ou territoires naturels ou politiques, origine fort ancienne pour la plupart et pouvant remonter jusqu'à époque gallo-romaine.
Le partage de la Belgique en deux Provinces, qui eut lieu sous onstantin, détermina l'existence de deux Métropoles, Trèves et eims, longtemps rivales pour le titre et la dignité nominale de la Priatie des Gaules.
La création des nouveaux diocèses des Pays-Bas, en 1559, diminua étendue de la juridiction des archevêques de Reims, qui protestèrent ndant plus de deux siècles contre cet amoindrissement de leur torité et de leur territoire.
Tel qu'il était après la fondation de l'évêché de Laon et avant celle l'Archevêché de Cambrai, c'est-à-dire du milieu du Ve siècle au ilieu du XVIe, le diocèse de Reims, situé dans la partie occidentale la Province ecclésiastique, dont il était métropolitain, était borné sud et à l'ouest par les diocèses de Châlons, de Soissons et de Laon, s suffragants; au nord-est et au levant par les diocèses de la Preière Belgique, Trèves, Toul et Verdun ; au nord par le diocèse de

Liége, dépendant de la Seconde Germanie, ou Province eccléı de Cologne. Il avait de la Meuse à la Marne, entre Mézières nay, vingt-cinq lieues de longueur, sur une largeur moy quinze lieues.

Compris dans la France moyenne, *media Francia*, de Carlovingien, il correspondit plus tard à la Haute-Champag partageait en deux grandes et principales divisions topogra le Rémois, au sud et au centre; le Rethelois, au nord et à l'es

Les rapports des Archidiaconés et des Doyennés ruraux du de Reims avec les *pagi* de la *Civitas Remorum*, sont d'au difficiles à établir d'une manière positive que la situation e mites de ces derniers n'ont point été indiquées pour la plup gré le grand nombre de chartes où ils sont mentionnés et tance de cette métropole. Un document précieux du IXe siècl fournirait de nombreux indices, le *Polyptique* de l'abbaye c Remi de Reims, paraît avoir subi, précisément dans la partie qui résume la distribution des revenus de l'abbaye en plusieu un tel désordre, que M. Guérard lui-même, qui l'a publié, n'a devoir en profiter pour chercher à éclaircir la géographie du diocèse (*Polypt. de l'abb. de S. Remi de Reims*, 185 p. V et 18).

Les nombreux textes originaux du IXe siècle ou des siècl rieurs, même ceux du VIe siècle, cités ou insérés textuellen Flodoard dans son *Hist. eccl. Rem.*, présentent des mentions quentes des *pagi* de ce diocèse. C'est surtout avec le secour textes, rapprochés des listes des plus anciens pouillés, que j qué généralement les rapports des divisions ecclésiastique divisions politiques.

La *Civitas* des *Remi* paraît avoir été partagée, dès les te plus reculés, en cinq ou six territoires principaux, dont le lieux étaient des établissements romains importants. Voici tion de ceux qu'on y reconnaît après la séparation du diocèse c'est-à-dire dès la seconde moitié du Ve siècle.

Le *pagus Remensis*, ou pays Rémois proprement dit, c comme dans presque tous les diocèses, du grand *pagus* du mê qui représentait l'ensemble de la *Civitas* et du diocèse, était vaste et en comprenait presque la moitié, surtout entre l et la Suippe. Il s'étendait au sud et au sud-ouest de Rei qu'à Épernay et Vendières, aux confins des diocèses de Ch de Soissons: à l'ouest jusqu'à Fismes (*Fines*), situe sur la li trois diocèses de Reims, de Laon et de Soissons; vers le nord prolongeait pas beaucoup plus loin qu'Amenaucourt (*Alama cortis*).

Il comprenait, outre la Chrétienté de Reims, correspondant *pagus* et *campus Remensis*, avec les *suburbia*, les Doyennés de Vesle, d'Epernay, de la Montagne, d'Hermonville et de L en totalité ou en partie. Il fut aussi plus tard représenté, à p par le *comitatus Remensis*, dont le titre et la possession vers la fin du Xe siècle, attribués aux archevêques.

Le pagus et comitatus Portianus, ou *Porcensis*, ou *Solı tense*, *pays de* Porcien ou de Pourcien, comprenait, vers le ı

èse, dans le bassin de l'Aisne, et entre l'Aisne et la Meuse, une ie des Doyennés de Saint-Germain-mont, de Justines et du Chas-:. Château-Porcien en était le lieu principal. Il fut confondu plus dans le pays et comté de Rethel (*pagus et comitatus Regitesten-Rhetelensis*), de création postérieure au xe siècle, et dont il for-t la partie occidentale.

Ecclesia Portensis est mentionnée dès le vie siècle dans le testa-t de saint Remi (2e texte), ainsi que les *villæ* de *Tudiniacus* n ou Tugny), *Balatonium* (Baalons ou Bagnons), *Plerinacus* rigny), *Vacculiacus, Blandibaccius* (Blombay), situées dans le *um Portense*.

odoard (*Hist. eccl. Rem.*, l. III, c. 10) place dans le même *pagus*, l'épiscopat d'Hincmar, *Baildronis curtis* (Baudricourt), *Dodelini us* (Mont-Dodelin), *Waldonis curtis* (Vaudoncourt). La partie icipale et centrale du comté de Rethel, qui remplaça ce *pagus* et absorba plusieurs autres, correspondait au Doyenné de Justines, fut aussi désigné sous le nom de Doyenné du Rethélois, et au enné de Saint-Germain-mont.

n petit territoire dont le nom paraît être plus moderne, l'Aunoy aunois (*Alnetum*), formait un Doyenné du même nom; il dépen-du Porcien proprement dit, qu'il séparait d'un autre *pagus* situé l'extrémité nord-est du diocèse, et dont la situation et les bor-sont encore fort incertaines. Le comté de Castries, *Castritium*, *'astricium*, ou *pagus* et *comitatus Castricius, Castricensis*, *Cas-nsis*, est indiqué plusieurs fois par Flodoard, même dès le siècle (l. I, c. 22; l. II, c. 8 et c. 11; l. IV, c. 16); on le retrouve s les chartes Carlovingiennes, dans une des listes des *Missi do-ici* de Charlemagne, et dans les *Annal. Bertin.*, a. 843, à l'occa-du partage des États de Louis le Débonnaire.

'ulfarius avait alors dans son *Missaticum* toute la Champagne, et *pagi Dolomensis*. *Vongensis*, *Castricensis Stadonensis*, etc.

e *Castricium* s'étendait dans la vallée du Bar, vers le sud, au ns jusqu'à Vendresse (*Vindonissa villa*), comprenait la *villa do-icalis* de Domchery, vers le confluent de cette rivière avec la se, et paraît même avoir embrassé passagèrement, beaucoup plus ord le territoire de Mézières (*Maceriæ*), sur la rive droite de ce ier fleuve. Ce *pagus* s'est aussi confondu plus tard, comme le cien, dans le comté de Rethel (*Regitestensis* ou *Reistetensis comi-*

pour synonyme de *pagus Stadinisus*, ou *Stadinensis*, Stonne,
département des Ardennes, ce qui le placerait beaucoup trop au
Le chef-lieu du *pagus* et du Doyenné de Mouson, dès le v°
Mosomagus, ou *Mosomagum Castellum*, *Mosomum*, *Mosonu*
la frontière, figure déjà dans la *Notitia Imperii Romani*,
séjour d'une garnison, dont les soldats sont appelés, d'après
même de la localité, *Musmagenses*. Ce territoire, donné à Sain
par Clovis, continua d'être la propriété des Archevêques de
jusque vers la fin du XIV° siècle (Labbe, *Concil.*, t. IV, col. 16

Cette situation du Mousonnois, en dehors de la limite nature
diocèse de Reims, c'est-à-dire sur la rive droite de la Meuse,
plus d'une fois les prétentions des évêques voisins; et déjà
513, Foulques, évêque de Tongres, dont le territoire était lim
de ce côté, comme il le fut pendant tout le moyen âge, che
étendre sa juridiction sur cette ville de Mouson. Mais saint Re
poussa énergiquement cette prétention, comme étant contrair
droits, et aux traditions de l'Église (Labbe, *Conc.* t. IV).

La dépendance où étaient, du diocèse de Reims, les vil
Mézières, de Mouson, de Dun et quelques autres moins impor
quoique situées hors de la Champagne et sur la rive droite
Meuse, situation qui les unissait au contraire politiquem
l'Empire d'Allemagne pendant le moyen âge, provenait sans
de ce que, dès la période gallo-romaine, la libre navigati
fleuve appartenait aux *Remi*, dans tout son parcours sur leur
toire. C'est à cause de cette situation en dehors de la Champa
même, à une certaine époque, hors de la France, que plusieu
roisses des Doyennés de Mézières, de Mouson et de Dun son
dans quelques pouillés : *in Imperio*.

Le pays de Vonzy, ou le Vonzois (*pagus* et *comitatus Vo*
Vonsensis, ou *Vongensis*), tirait son nom du *Vungus vicus*, d
néraire d'Antonin, entre *Durocortorum* (Reims), et *Eposium* (
indiqué plus tard sous ceux de *Castrum Vonzense* ou *Vonce*
Municipium Vungus, Vouzi sur l'Aisne (Flod., *Hist. Eccl.*
l. III, c. 10; et l. IV, c. 21).

Les Doyennés ruraux d'Attigny (en partie) et du Chastellet
pondaient plus particulièrement à ce territoire. Celui d'Attign
pruntait son nom à une *villa* royale (*Attiniacus*) célèbre par plu
assemblées annuelles sous la dynastie Carlovingienne.

Le Vonzois a été aussi désigné, plus récemment, sous les no
Vallée-de-Bourc et de Vallage.

Outre ces six ou sept *pagi*, qui composaient la principale pa
la *Civitas Remensis*, ou du diocèse de Reims, celui-ci compren
core, sur plusieurs de ses frontières, quelques petites portions d
anciens territoires politiques, dont la plus grande partie dep
des diocèses voisins. C'est ainsi que, vers le sud-est, sur la lin
diocèse de Verdun, le Doyenné de Cernay était situé dans le
Dolomensis ou Dulcomensis (le Dormois), dont la plus grande
appartenait au diocèse de Verdun, si toutefois il ne conviendr
mieux de distinguer deux pagi différents du même nom dans le
diocèses. Sur la frontière orientale, aux confins de l'archev
Trèves, le Stadinisus (ou pays de Stenay), cité précédemmu

n quelques points dans le diocèse de Reims. Vers son ex-
l-occidentale, le vaste territoire de l'Argonne s'avançait
'us et dans le Doyenné de Mouson, comme le prouve
eaumont en Argonne, et dans le Doyenné de Dun, où
ée l'abbaye de Montfaucon, dépendant du diocèse de
que dans la partie sud-orientale du Rethélois.

ıtière opposée, vers le sud-ouest, à la limite du diocèse
, le Tardenois (*Tardinisus*), dépendait en très-grande
diocèse; et aux confins du diocèse de Laon, la Tierasche
Teoraciæ Saltus), qui en constituait une partie essen-
cependant quelques ramifications, dans le diocèse de
les Doyennés limitrophes.

des rapports entre les plus anciennes subdivisions poli-
lésiastiques de la *Civitas Remensis* laisse beaucoup à dé-
oute. Il me paraît très-vraisemblable que les grandes do-
itoriales dont s'est enrichie l'église de Reims depuis
e en dehors des limites primitives de la *Civitas Remorum*,
contribué à la création de subdivisions Décanales, dont
étaient plus en rapport avec les anciens *pagi*; mais je n'ai
s éléments d'une précision plus rigoureuse.

m d'*Episcopium*, qui désigne quelquefois aussi l'évêché
on trouve plus habituellement dans Flodoard l'indication
ons domaniales et temporelles des Archevêques, telles que
res désignées sous le nom de *Coloniæ Episcopii* (l. II, c. 5).

e de deux Archidiacres et de plusieurs Doyens ruraux,
usqu'ici impossible de fixer le nombre primitif, est incon-
s ce diocèse dès le VIIIe siècle; on en trouvera plus loin
rrécusables. Mais les premières mentions d'Archidiacres
encore plus haut. Sous ce titre figurent Primigenius, au
les, en 314; et Protadius, au concile d'Orléans, en 549.
e Ursus est mentionné dans le testament de saint Remi,
exécution de ce même acte est confiée, en 530, à un autre
Agricola, neveu de ce saint prélat. Sonnatius était Ar-
Reims avant d'en devenir Archevêque, en 594.

i, dans cette même lettre, déjà citée, à Falcon, évêque de
be, *Concil.* IV, col. 1609), où il lui reproche d'avoir em-
territoire de Mouson, dépendant du diocèse de Reims, le
d'y avoir consacré des prêtres et institué des Archidiacres
nos institueris); le terme d'Archidiacre doit être ici équiva-
d'Archiprêtre du concile de Reims de l'année 630. Mais
n, antérieure à l'année 533, n'en est pas moins fort impor-
rouver la multiplicité de ces fonctionnaires ecclésiastiques
ne diocèse, et leur administration territoriale distincte,
siècles, avant l'époque indiquée par M. Guérard.

ncile réuni à Reims vers l'année 630, sous l'épiscopat de
canon XIX fait déjà une mention expresse des *Archipres-*
aroisses :
rochiis nullus laïcorum Archipresbyter præponatur;
or in ipsis esse debet clericus ordinetur. » (Flodoard,
Actes de la Prov. eccl. de Reims, t. I, p. 43.)

Les documents suivants répandent beaucoup plus de lumières sur cette question.

L'archevêque Ebbon, prédécesseur d'Hincmar, et qui administra le diocèse de Reims depuis 816 jusqu'en 841, promulgua une sorte d'instruction destinée à diriger la conduite de ses *ministri*, ou des plus hauts dignitaires de son église [1]. On y voit fixés les devoirs du Prévôt (*præpositus*), de l'Archidiacre et du Chorévêque. Parmi les obligations du prévôt, on remarque celle de surveiller la conduite des *Decani* soumis à son autorité : quoique ceux-ci ne soient pas spécialement indiqués comme *Decani rurales*, le passage suivant, qui les concerne, paraît cependant les désigner, non moins que les *Decani* chargés de la gestion des biens temporels de l'église.

« *Cujus etiam (præpositi) prudentissima circumspectio Decanis sibi suppositis invigilare debet, ne unus quidem, à maximo usque ad minimum absque ejus conscientiâ et licentiâ unius diei spatio nequaquam ab officii sui loco desit.* »

Les attributions de l'Archidiacre et du Chorévêque exposées ensuite ne contrarient point cette explication. A ce dernier fonctionnaire dont il est fait mention dans ce diocèse dès le IVe siècle, est imposée la charge de surveiller et de diriger tout le clergé du territoire confié à son ministère : « *Omnem sacerdotalem totius regionis sibi commissæ conversationem corrigere, atque dirigere.* » Mais il n'y est point fait mention des Doyens ou Archiprêtres territoriaux qui existaient cependant, sans aucun doute, sur l'épiscopat d'Ebbon. Ces instructions sont insuffisantes pour fixer quel fut alors le nombre de ces différents titulaires dans l'Archevêché de Reims ; elles en constatent seulement l'existence et elles en déterminent les devoirs et les droits.

C'est à une suite de documents postérieurs de quelques années et tous émanés d'Hincmar qu'il faut recourir pour éclairer plus positivement cette question. Ces documents sont au nombre de cinq [2], et l'on n'a cité jusqu'ici que le moins ancien de tous.

Déjà cependant, dans le § XIV des *Capitula* donnés dans un synode de Reims, en 852, aux prêtres de son diocèse, Hincmar fait la mention la plus directe des *Decani* territoriaux. Il renouvelle l'injonction déjà donnée plusieurs siècles auparavant, dans le concile de Nantes de l'année 544, aux prêtres des paroisses qui ont quelques occasions de se rassembler en commun pour des anniversaires, pour des funérailles, pour leurs réunions mensuelles, d'éviter tout désordre et tout scandale, et de faire bénir le repas par leur Doyen : « *Decanus, aut aliquis prior illorum versum ante mensam incipiat et cibum benedicat...* » (Sirmond, *Conc. ant. Gall.*, III, 621).

---

1. Ce petit écrit d'Ebbon, intitulé : *De ministris Remensium ecclesiæ*, se trouve à la suite de l'édition de l'*Hist. eccl. Remensis*, de Flodoard, donnée en 1611 par le P. Sirmond, Paris, in-8°, p. 407 à 409, et aussi dans celle de G. Couvenier, 1617.

2. Ils ont été publiés par le P. Sirmond, dans le t. III des *Concilia antiqua Galliæ* (1629), p. 618-643, et en grande partie par Marlot, *t. Ier de sa Metrop. Rem. Hist.*, p. 416.

Le second document, qui paraît être de la même date, présente l'énumération fort détaillée de tous les renseignements que les *Magistri* et *Decani presbyteri* doivent recueillir chaque mois dans les paroisses, sur l'état et la conduite du clergé, *per singulas matrices ecclesias et per capellas*, pour en rendre compte à l'archevêque (*id.*, *id.*, p. 623), et Marlot, t. I, p. 420.

Dans le troisième document, qui est de la douzième année de l'épiscopat d'Hincmar (année 856), le prélat adresse à chacun des prêtres de son diocèse des règles de conduite. Il leur enjoint, entre autres prescriptions, de faire comparaître ceux de leurs paroissiens qui se seraient rendus coupables de certains crimes désignés, devant le Doyen dont relève ladite paroisse, en présence des autres prêtres du même territoire, et de rendre compte de leur conduite aux *Ministri* de l'archevêque, c'est-à-dire aux Archidiacres de son propre diocèse; car tel est dans ce texte, et dans le précédent, dans le synode de Reims, en 874, can. IV, le sens des mots *Magistri* et *Comministri*. C'est ce qui résulte non moins évidemment du titre de l'importante instruction du même prélat à ses deux Archidiacres, qu'il nomme ses *Comministri* :

« ... *Veniat coram Decano et compresbyteris suis, et quidquid ipsi inde invenerint vel egerint, hoc Comministris nostris, magistris suis, qui in civitate consistunt innotescat..... et semper de kalendis in kalendis mensium, quandò presbyteri de* DECANIIS *simul conveniunt, consolationem de pœnitentibus suis habeant, qualiter unusquisque suam pœnitentiam faciat et nobis per Comministrum nostrum renuncietur* (*id.*, *id.*, p. 635). »

Les Décanies ou Décanats ruraux étaient donc complétement organisés dans le diocèse, et sans doute dans toute la Province ecclésiastique de Reims, dès le milieu du IX[e] siècle; ils représentaient les Archiprêtrés du VIII[e]. Les bases de ces juridictions territoriales correspondaient nécessairement à des districts géographiques naturels ou politiques, dès lors vulgaires et dominants dans les habitudes des populations.

Mais aucun document ne constate mieux l'origine fort ancienne dans ce diocèse des subdivisions Archidiaconales et Décanales, que l'instruction du même Archevêque à ses deux Archidiacres [1].

Ce texte, l'un des plus connus et des plus généralement cités par les écrivains qui se sont occupés de la discipline ecclésiastique, tels que Thomassin, Morin et Bingham, en faveur de l'existence au IX[e] siècle de plusieurs Archidiacres dans le même diocèse, quoique remontant à l'année 874 ou 877, n'est cependant pas, à beaucoup près, le plus ancien document de ce genre. Ceux que je viens de citer sont antérieurs. J'en ai signalé dans les quatre Provinces Lyonnaises, et particulièrement pour les diocèses de Paris, d'Orléans et de Tours quelques autres encore plus anciens. M. Guérard [2], qui ne faisait

1. Cette instruction a été publiée plusieurs fois, et entre autres par le P. Sirmond, en 1629, dans les *Concilia antiqua Galliæ*, t. III, p. 641; puis, en 1645, dans les œuvres d'Hincmar, p. 738. La date de 874 est celle indiquée dans le premier de ces deux ouvrages. M. Guérard a adopté la date de 877.

2. *Essai sur le système des divis. territ.*, p. 93.

pas remonter plus loin que le IXe siècle l'origine de cette pl
a signalé lui-même quelques autres exemples dès la prem
du même siècle, tout en distinguant les fonctions d'Archidi
territoires Archidiaconaux, dont ceux-ci avaient l'admini
en attribuant aux divisions territoriales une date en géner
derne.

Toutefois, la coïncidence parfaite que j'ai déjà constaté
fois entre le nombre des Archidiaconés, comme juridictio
phique et celui des Archidiacres d'un même diocèse dès
époque antérieure, quoique sans attribution fixe de leurs
respectifs, me semble être un des plus forts arguments en
l'opinion différente, que j'essaye de soutenir, savoir, que l
régions naturelles ou politiques, conservées en grande pa
forme ecclésiastique plus récente d'Archidiaconés ou d
ruraux, préexistaient dans leurs limites les plus générale
nombre des Archidiacres d'un diocèse indique presque to
tant de territoires archidiaconaux distincts, même dès
plus ancienne à laquelle on voit apparaître plusieurs fon
ecclésiastiques revetus de ce titre

C'est ce qui est incontestable pour l'Archevêché de Rein
chidiacres seulement y sont signalés dès le IXe siècle, et le
deux Archidiaconés territoriaux n'a pas varié pendant pl
ans, malgré la grande étendue de cet Archevêché, et quoi
diocèses bien moins vastes, de la même Province, en
nombre plus considérable.

Voici le titre de ce document important, qui contient tr
ou prescriptions sur la conduite des Archidiacres et des Do
du diocèse de Reims, règles dont l'influence dut nécess
faire sentir dans toute la Province ecclésiastique de la S
gique, dont Reims était la métropole :

« *Anno Incarnationis Dominicæ DCCCLXXIV*, v *id*
Hincmarus Archiepiscopus dedit Comministris suis ha
quæ sequuntur, Guntario et Odelhardo Archidiaconibus p

Ce titre, contemporain d'Hincmar, confirme l'interpr
j'ai donnée ci-dessus du terme de *Comministri* pour une
térieure, comme équivalent à celui de Chorévêques, d'Arc
d'Archiprêtres, et par conséquent le sens de *Ministeriu*
synonyme d'Archidiaconé, d'Archiprêtré.

C'est avec le même sens qu'il est reproduit dans le pr
dans les chap. III, V, VII, VIII, « *In vestris Ministeriis :* » —
Ministerium vestrum. » Ce document, et le chap. Ier, pres
chidiacres la conduite qu'ils doivent tenir pendant la vis
ties du diocèse confiées à leur surveillance : « *Quandò*
parochias vobis commissas, vel mecum, vel per vos, circu
territoires Archidiaconaux étaient donc dès lors bien c

Les Archidiacres devront, est-il dit, éviter, autant que pos
à charge aux prêtres des paroisses, soit par eux-mêmes, so
compagnons de voyage ; ils ne s'arrêteront pas longtemps c
mes presbytères (*in mansionibus presbyterorum*). Si cela es
ils auront soin de répartir les frais de leur séjour env
des environs. Dans les chapitres suivants, l'archevêqu

une vie modeste et peu dispendieuse pour les prêtres
.; ils devront édifier par leurs paroles, par leur conduite,
é de leur inspection les prêtres et le peuple; ils n'accep-
.e présents destinés à gagner leur indulgence en faveur
pables. Ils ne devront point exiger des prêtres nont ils
paroisses des provisions qu'ils emporteraient à la ville.
endront point d'argent pour quelque cause que ce soit,
ı ne le leur prête volontairement; ils ne les chargeront
urriture de leurs chevaux ou de ceux de leurs amis.
ait mention des Synodes ou assemblées périodiques des

: a une grande importance pour la topographie ecclé-
r il prescrit le maintien des limites anciennes des pa-
édaction de pouillés des *Ministeria* Archidiaconaux :
vobis, in nomine Christi, præcipio ut rusticanas paro-
ujus amicitiâ vel petitione aut pro aliquo præmio non
confundere nec dividere; neque ecclesias illas quæ ex
yteros habere solitæ fuerunt, aliis ecclesiis ... non sub-
te capellas de illis Ecclesiis quibus antiquitùs subjectæ
lias Ecclesias subjicere præsumatis, et per omne Mi-
trum unusquisque vestrùm describat omnes Ecclesias et
ıntiquitùs presbyteros habuerunt, et capellas antiquitùs
ı, et mihi scripto renuntiate. »
ıp. VIII, Hincmar ordonne à ses Archidiacres de ne point
ı son autorisation la faculté de créer de nouvelles cha-
donne à chacun d'eux de dresser, *per suum Ministe-*
de ceux qui, depuis l'épiscopat d'Ebbon, ont établi des
lehors des églises paroissiales, et de toutes les chapelles
ı chaque paroisse.
es IX à XII présentent encore des prescriptions de con-
ı XIIIe est particulièrement relatif à notre sujet, et con-
ıce et l'organisation de Doyennés ruraux, dans le diocèse
ette époque, ainsi que je l'ai déjà signalé. Il mérite d'être
ıent rapporté :
us, in Ministerio vestro, aut negligens, aut inutilis et
: fuerit, vel aliquis eorum obierit, non inconsiderate
gite. Et si ego in propinquo sum, ad me illam electio-
Et si ego in longinquo sum, Decanum illum qui
erim constituite, donec ad meam notitiam electio illa
neâ constitutione aut confirmetur, aut immutetur. »
nt à date certaine, émanant d'un des plus illustres pré-
ule, est tellement important pour la connaissance de
Archidiaconale et Décanale du diocèse de Reims au
confirme si parfaitement les témoignages plus anciens,
resque surabondant d'y rien ajouter. Toutefois, la per-
iable des deux Archidiacres est encore démontrée par un
inal du Xe siècle, Flodoard, dans son *Historia Ecclesiæ*
si que par de nombreuses chartes et par plusieurs syno-
:

déjà vu que Flodoard qualifie d'abord de Chorepiscoj
., *Ed. Sirmond*, l. II, c. f. 18, 135 v°) les deux Minis

Waltarius et *Sperno*, qui représentent en 814 les deux Archi
Il paraît aussi donner indifféremment le titre d'*Archidiaconi*
chipresbyteri aux deux principaux *Ministri* de l'Archevèque
que non moins généralement cette dernière qualification dési
administrateurs ecclésiastiques préposés aux Décaniés. C'e
que, pendant le IXe siècle, on voit l'ordre d'assembler un
provincial, donné par Hincmar *Richaldo Chorepiscopo et R*
Archipresbytero (l. III, c. 28). On voit ensuite figurer sous
d'*Archipresbyteri*, *Sigloardus* et *Ansoldus* (*id.*, f. 301 r. f.
Sigloardus et *Rodoaldus*, *Gontarius* et *Odelardus* (*id.*, f. 305
mêmes titulaires qui sont appelés *Archidiaconi* dans l'Ins
d'Hincmar. Un peu plus tard, vers 900, Flodoard indique *I*
Seulfus, le même *Seulfus* qui devint, en 922, archevêque de
Dans un concile d'Engelheim, en 948, figurent *Sigeboldus* e
bertus (*Conc. Germ.*, t. II.— Marlot, *Metr. Rem.*, t. I, p. 464)

Dans différentes chartes et obituaires des Xe, XIe et XIIe siè
trouve *Letholdus* et *Arduinus*, un peu avant l'an 1000 :—*Rich*
Petrus, en 1036 ;— *Warinus* et *Odo*, en 1043 et en 1067 ;—*Rod*
Odo, en 1070, ce même Odo ou Eudes qui devint pape sous le no
bain II ; — *Guido* et *Guarinus*, en 1076 ; —*Arnulfus* et *M*
en 1090 :—*Gervasius* et *Manasses*, dans plusieurs chartes de
XIe siècle ; —*Gervasius* et *Ebalus*, vers 1104 ; — *Gervasius* e
avant 1096, ce même Gervais, fils de Hugues, comte de Rét
fut, en 1106 et 1107, compétiteur de l'Archevêché avec Raoul

Postérieurement, les chartes, les synodes et les pouillés
dent tous à ne reconnaître que deux Archidiacres dans le di
Reims. Quant à la désignation nominative des territoires
à leur administration, elle ne paraît pas moins ancienne,
les *Archidiaconi Campaniæ* et *Franciæ* sont indiqués a
dès le Xe siècle. (Marlot, *id.*, t. I, p. 464).

Plus anciennement encore, et dès l'année 775, le pape Had
écrivant à l'archevêque Turpin (*Tilpinus*) fait mention de Ful
qualifie d'*Archipresbyter Franciæ*, et lui confie le *pallium*
à ce prélat (Flodoard, *Eccl. Rem. hist.*, l. II, c. 17).

Le partage du diocèse de Reims en deux territoires Archidi
qui se sont maintenus les mêmes pendant plus de mille ans,
antérieur même aux Archevêques Hincmar et Ebbon.

Plus tard, et surtout dans les pouillés du XIVe siècle, ces te
sont désignés sous les noms de Grand et Petit Archidiaconés
diaconatus major, vel *A. Christianitatis*, et *Archidiaconatu*
vel. *A. Campaniæ*. Leur situation relative est indiquée da
bleau précédent.

Les Chorévêques (*Chorepiscopi*) de Reims mentionnés fréq
dans la première moitié du IXe siècle, correspondaient-ils
ces deux Archidiaconés ou grands Archiprêtres de France et d
pagne, ou en étaient-ils complétement distincts ? C'est une
qui me paraît encore un peu douteuse, quoique la distinct
par Ebbon des *Chorepiscopi* et des *Archidiaconi*, parmi les
de l'Archevêque, doive porter à les distinguer ; leurs fonctio
généralement différentes. On sait d'ailleurs combien l'amb
prétentions des Chorévêques excitèrent, précisément à ce

des Archevêques de Reims, qui ne tardèrent pas à leur
ntièrement les Archidiacres (*Epist. Hincmari ad Leonem*
eritate Chorepiscopali, ap. Flodoard, l. III, c. x).
le de réception et de serment des deux Archidiacres, insé-
ie notice des dignités de l'Eglise de Reims, rédigée vers
. Filasire, doyen de la cathédrale, designe le premier
sous le titre d'*Archydiaconus Remensis* et le second
d'*Archyd. Eccles. Remensis.* (Varin, *Arch. législ. de*
, p. 15.)
ns le Concile de Douzy en 871 (Labbe : *Conc.* t. VIII,
« *Sigloardus Remensis ecclesiæ Archipresbyter, servans*
idiaconi. » C'est un témoignage de la distinction, et par-
bstitution l'un à l'autre, des deux dignitaires. Le diocèse
st un de ceux où le titre d'Archiprêtres a fait des plus an-
place à celui de Doyens ruraux.
ure des deux Archidiacres de Reims se trouve dans un
nombre de chartes, de décrets, de synodes, depuis le
squ'au XVIIIe (*N. Gallia chr.*, t. XIII, *instr.* — Marlot,
m. hist, t. I, p. 464, etc. — Mgr. Gousset, *Actes de la*
s. de Reims).
nation nominative des Doyennés ruraux est plus rare;
nous avons vu que, dès le VIIe siècle, un concile de Reims
630, c. XIX, prescrit que les laïques ne puissent être
r Archiprêtres des paroisses rurales, c'est-à-dire des
es (*matrices*), et des églises baptismales, (*plebeiæ* ou
doard, *Hist. eccl. Rem*, l. II, c. v). Ces Archiprêtrés por-
dès lors des noms géographiques. Les Décanies terrilo-
mentionnées dans plusieurs décrets d'Hincmar, et particu-
n l'année 857 (Flodoard, l. II et III, et Sirmond, *Conc. ant.*
, p. 365).
synodes provinciaux des Xe, XIe, XIIe et XIIIe siècles font
on des devoirs des Doyens ruraux. Les statuts promulgués
l'archevêque Jean de Vienne, renouvellent les obligations
des Chrétientés, qui consistent surtout à dresser des re-
'état de leurs paroisses, à faire des visites et à tenir des
ériodiques ou des synodes Décanaux (*Actes de la Prov.*
ms, t. II, p. 584). — Un synode de 1548 exige la résidence
ruraux dans leurs Doyennés (*id.*, t. III, p. 348, et Marlot,
).
t surtout dans les pouillés, depuis le XIIIe siècle, et sans
n jusqu'à la fin du XVIIIe, qu'on voit figurer nominative-
oyennés que j'ai indiqués ci-dessus, d'abord au nombre
, puis de vingt et de vingt-trois et de vingt-quatre.
idiacres de Reims jouissaient d'une grande autorité qui ex-
d'une époque de graves dissentiments entre eux et les
s; au XIIIe siècle, le Pape Innocent IV fut même obligé
r pour régler un de ces différents. Plusieurs Archidiacres
tus du titre de cardinaux ; ils avaient leur cour de justice
ve, ou Officialité, comme les Archevêques eux-mêmes, et le
yen d'obvier aux rivalités du pouvoir qui dérivaient né-
d'un tel état de choses fut d'absorber la juridiction Arch-

diaconale dans la cour Archiépiscopale, ce qui eut lieu en 1
en en conservant les titres et les fonctions. (Voir ce traité
dans Varin, *Archiv. admin. de Reims*, t. II, p. 799.)

Les Archidiacres et les Doyens ruraux de la Province ecc
que et du diocèse de Reims avaient le droit et l'obligation de s
de sceaux particuliers destinés à rendre plus authentiques
de leur administration (Marlot, *Metrop. Rem. hist.*, t. I, p. 46

Les sceaux du premier de ces fonctionnaires étaient parf
connus. Les Bénédictins en ont indiqué dans leur *Traité d*
matique, et M. N. de Wailly (*Éléments de paléographie*, t. II
fait connaître, entre autres, les sceaux conservés aux archives
pire de deux Archidiacres des évêchés d'Amiens (Archid.
thieu) et de Beauvais pour les années 1207 et 1213. Le mêm
a signalé aussi plusieurs sceaux des Doyens des cathédrale
collégiales. Les sceaux des Doyens ruraux sont moins conn
du diocèse de Reims sont indiqués dans les statuts synodau
par Guillaume de Trie, vers 1328 ou 1330. (*locus* 1, *præc.* 4.)
désignation nominale des dix-huit Doyennés ruraux, on lit : «
quodlibet Decanus nomen sui Decanatus à notario in suo
poni faciat et eo utatur in suis litteris, sub pœnâ superius non
Le *præcept.* 5 du même document obligeait ces mêmes Doye
curés à déposer dans les archives de l'Archevêché une empre
sceaux de leurs Doyennés ou de leurs paroisses (*Actes de l*
eccles de Reims, t. II, p. 537; Marlot, *Metrop. Rem. hist*
p. 615).

—Le nombre des paroisses du diocèse de Reims n'a pas sensi
varié depuis le XIV[e] siècle; les différences que présentent le
lés paraissent surtout provenir de ce que les paroisses urbain
pas toujours été comprises dans ces listes, et de ce que des
sales ont été élevées au rang de paroisses, ou que de nouvel
cursales ont été érigées.

Suivant le pouillé dressé de 1303 à 1312, le nombre des p
principales était de 473, distribuées dans les dix-huit anciens
nés.

Le pouillé latin imprimé en 1626, mais qui me paraît cons
état beaucoup plus ancien, indique 480 paroisses, 283 dans l
Archidiaconé et 197 dans le Petit Archidiaconé, ou Archidia
Champagne.

D'après le recensement général dressé peu avant 1648, et
pouillé français, imprimé par Alliot, constate les résultats, o
dication de 675 cures et succursales; — 436 chapelles; — 24 a
— 39 prieurés; — 78 prévôtés du temporel; — 12 Chapitres,
plus tard à 7; — 51 maladeries.

En 1675, Valois (*Not. Gall.*, p. 470), indique 469 paroisses
pales et 335 secours.

D. Beaunier (*État des Bénéfices*, édit. de 1743, p. 550) do
chiffres de 477 paroisses et de 360 annexes. C'est à tort que le
des Doyennés ruraux n'y est porté qu'à 9; depuis plusieurs
il était déjà de 18. Cette erreur a été reproduite dans plusieurs
ouvrages.

En 1751, dans le *Nov. Gallia christiana* (t. IX, p. 1), on trouve ces ombres donnés comme approximatifs : grandes paroisses, 477 ; — etites paroisses (*succursus*), 360 ; — abbayes, 24 : — prieurés conentuels, 7 ; — autres monastères ou maisons religieuses, 27 ; — glises collégiales, en outre du Chapitre métropolitain, 8 ; — hôpiaux, 8 ; — séminaires, 2 ; — prieurés et chapelles, « en nombre qu'il erait trop long d'énumérer. »

La *Géographie historique* de dom Vaissette (1755) constate 842 paoisses et succursales, cinq de plus qu'en 1751. C'est le chiffre le plus levé qui ait été signalé. Les autres nombres sont les mêmes.

Le pouillé le plus complet et le plus moderne, rédigé par M. Bauni, n 1776 et 1777, ne présente plus que 743 paroisses, dont 517 cures rincipales et 226 succursales ; j'ignore la cause d'une aussi notable ifférence.

Le nombre des abbayes s'est élevé, dans le diocèse de Reims, jusu'à 36 ; mais dès le XVIIIe siècle il n'y en avait que 24 en exercice, ui toutes subsistaient encore en 1789. Les 12 autres moins imporantes avaient été supprimées à différentes époques. Voici les noms es 24 abbayes conservées :

ORDRE DE SAINT-BENOÎT.

S. *Theodoricus* (*in Monte Aureo*). — S. Thierry au Mont-d'Or.
S. *Basolus Rem.* (plus anciennement *Virizinum*). — S. Basle de Reims.
S. *Nicasius Rem.* — S. Nicaise de Reims.
S. *Remigius Rem.* — S. Remi de Reims, l'un des plus illustres monastères de l'ordre de Saint-Benoît, qualifié d'*Archimonasterium* par plusieurs papes.
Altum-Villare. — Hautvillers.
Mosomum (*S. Maria de Mosomago*). — Mouson.
S. *Petrus superior ad moniales.* — S. Pierre de Reims (F.).
Avenacum (*Avenayum*). — Avenay.

ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

Sparnacum (*S. Martinus*). — Épernay.
S. *Dionysius Remensis.* — S. Denis de Reims.
Landeviæ. — Landèves.
S. *Stephanus.* — S. Etienne (F.).

ORDRE DE CÎTEAUX.

Igniacum. — Igny, en Tardenois.
Signiacum. — Signy, dans le Rethélois.
Caherium (*Cheriacum*), — Chery, Cheery, au pays d'Argonne.
Ellantium, Eslanum, (*Ellencum*, *Selencum*). — Élant, dans le Rethélois.
Vallis-Regia. — Val-Roi.
Bonus-Fons. — Bonne-Fontaine.

ORDRE DE PRÉMONTRÉ.

Vallis-Dei. — Val-Dieu.
Septem-Fontes. — Sept-Fontaines, en Tierasche.
Bella-Vallis. — Belleval.
Calvus-Mons. — Chaumont-la-Piscine, près Château-Porcien.

Longum-Vadum. — Longuay.

ORDRE DE SAINTE-CLAIRE.

S. *Clara.* — Sainte-Claire (F.).

Ces 24 abbayes étaient ainsi distribuées dans les Doyennés territoriaux, mais avec quelque incertitude pour plusieurs :

DECANATUS REMENSIS.

Abb. S. *Remigii* (B.), — S. *Nicasii* (B.), — S *Dionysii* (A.), — S. P*tri ad moniales* (B.), — *de Claremisco* (détruit plus tard).

DECANATUS DE HERMONDIVILLA.

Abb. S. *Theodorici* (B.), — *de Igniaco* (Cist.), — *de Calvomonte* (Pr.)

DECANATUS S. GERMANI-MONTIS.

Abb. *Vallis-Regiæ* (Cist.).

DECANATUS DE ALNETO.

Abb. *Septem-Fontium* (Pr.).

DECANATUS DE RUMINIACO.

Abb. *de Bono-Fonte* (Cist.).

DECANATUS DE MACERIIS.

Abb. *Ellantium* (Pr.), — *Vallis-Dei* (Pr.).

DECANATUS DE JUSTINIS.

Abb. *de Calvo-Monte* (Pr.), — *de Signiaco* (Cist.).

DECANATUS DE DUNO.

Abb. *de Caherio* (Cist.).

DECANATUS DE MOSOMO.

Abb. S. *Mariæ de M.* (B.).

DECANATUS DE SPARNACO.

Abb. *de Sparnaco* (S. Aug.), — *de Alto-Villare* (B.), — *de Avenaco* (B.).

Le nombre des Collégiales était de 8, sans y comprendre le grand Chapitre cathédral, ou de 10, en y faisant figurer l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonains. En voici les noms :

Capit. de Avenaco. — Avenay.
— *Braquense.* — Braux.
— *B. Mariæ*, R. — Notre-Dame de Reims.
— *Maceriense.* — Mézières.
— *Montisfalconis.* — Montfaucon.
— S. *Mauricii.* — S. Balsamie, ou S. Maurice.
— S. *Nutricis*, R — Ste. Nourrice de Reims.
— S. *Petri, ad moniales*, R.—Saint-Pierre-aux-Nonains, plus anciennement abbaye.
— S. *Simphoriani*, R. — S. Symphorien.
— S. *Timothei*, R. — S. Timothée.

arrive le plus souvent, ils ne constatent point une origine, mais ulement un état de choses existant à des époques déterminées.

La preuve la plus certaine de ce fait résulte des textes rapportés ci-essus, et qui montrent le diocèse de Reims partagé en deux Archi-aconés et en nombreuses Decanies rurales dès le IXe siècle, tout issi bien que cinq cents ans plus tard, d'après le témoignage des ouillés connus.

Ces listes de paroisses divisées par Doyennés ont eu des origines verses : les unes ont été établies pour diriger les visites Archiepis-opales et Archidiaconales ; d'autres pour établir la valeur et la subor-nation des bénéfices ; d'autres pour aider à la perception de l'impôt oyal des décimes ; d'autres, enfin, pour fixer le nombre et l'assiette i ceus des contribuables, à l'occasion des droits des Archevêques ou u Chapitre cathédral.

Avant la publication faite par feu M. Varin, si malheureusement en-vé aux études historiques, de l'ouvrage important, mais trop con-dérable, même au point de vue de l'histoire locale, qu'il intitula : *Ar-hives législatives et administratives de la ville de Reims*, il n'y avait imprimé que deux pouillés de ce diocèse. L'un, rédigé en latin, avait é publié en 1626, dans le *Grand pouillé des bénéfices de la France* n-8°) ; l'autre, dressé en français, avait paru en 1648, dans le *ouillé général* d'Alliot (in-4°). Le premier de ces deux pouillés est ridemment la reproduction d'un document plus ancien, peut-être ême aussi ancien que celui du commencement du XIVe siècle, ont M. Varin a publié des extraits. Le second est, comme la plus ande partie des pouillés du Recueil d'Alliot, fort défectueux en gé-éral, mais souvent indispensable à consulter, quoique avec réserve, our l'autorité qu'on doit lui accorder: il était le résultat du règlement es décimes fixés par le clergé de France, en 1641 et 1646.

Outre ces deux pouillés imprimés en 1626 et 1648, avec les noms es patrons et des collateurs des bénéfices, on possédait aussi des stes de paroisses distribuées suivant l'ordre des Doyennés ruraux, ortés alors au nombre de vingt-trois ou vingt-quatre ; ces listes ont é imprimées dans plusieurs des *Almanachs historiques de la ville du diocèse de Reims*, de 1781 à 1798. Celui de 1784 contient même un ouillé presque complet.

Mais en 1843, dans la 2e partie du tome second des *Archives admi-istratives de Reims* (p. 1024 à 1125), M. Varin publia une sorte de ouillé comparatif du diocèse à différentes époques, propre à en four-ir une topographie des plus complètes, depuis le commencement du IVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Il usa pour cet objet de trois docu-ents inédits conservés dans les archives de la ville et de l'évêché, et

il en publia séparément les parties les plus importantes, en y conservant la taxe des decimes payés aux différentes époques.

Deux de ces documents se rapprochent d'autres pouillés manuscrits de la Bibliothèque impériale, que M. Varin ne paraît pas avoir connus. Je vais les indiquer dans leur ordre chronologique, en les rapprochant les uns et les autres de ceux imprimés antérieurement. Les plus anciens de ceux publiés par M. Varin font partie des trois *Cartulaires* A, AB et E du Chapitre Notre-Dame, conservés dans les archives de la ville de Reims.

1° Pouillé du commencement du XIVe siècle, antérieur à l'année 1312. L'original de ce document, qui existait au XVIIIe siècle dans les archives du Chapitre de Reims, n'est plus connu que par la mention qui en est faite dans les inventaires, par une transcription partielle dans le *Cartulaire* E, au gros registre du Chapitre, f° 130, v., et par une copie de la fin du XVIe siècle, collationnée dans le XVIIIe. Ce fragment, compris dans le *Cartulaire* E. qui ne contient que les six premiers Doyennés, a été publié par M. Varin (*Archives administratives*, t. II, 2e part., p. 1046, dans les premières notes); il porte ce titre, qui en indique suffisamment le caractère :

« *Hæc sunt nomina perrochiarum* (sic), *Decanatuum, cappellaniarum perpetuarum, collegiorum, abbatiarum, civitatis et diocesis Remensium : nomina et valores eorumdem.* »

2° Liste des dix-huit Doyennés ruraux du diocèse de Reims, dont les noms et l'ordre furent fixés définitivement (de 1327 à 1330) par l'Archevêque Guillaume III de Trie (1324-1334) (Marlot, *Metrop. Remensis histor.*, t. II, p. 615).

Mgr. Gousset a publié une liste à très-peu près identique, en 1843, dans les *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, t. II, p. 534. Elle faisait partie d'actes synodaux promulgués par le même prélat, Guillaume III, en 1330. Quoiqu'on ne connaisse pas de pouillé dressé sous l'administration de cet Archevêque, l'importance de ce titre doit faire présumer qu'il en fut alors rédigé pour l'application du décret. Peut-être quelques-uns des pouillés conservés dans les trois Cartulaires du Chapitre se rapportent-ils l'un ou l'autre à ce prélat, quoique M. Varin n'ait point cherché à le reconnaître.

3° Pouillé du milieu du XIVe siècle (1346), le plus complet qu'on connaisse, intitulé :

« *Secundus codex triennalis decime, D. Philippo, Dei graciâ regi Francorum anno* [M.CCC. XL° *quarto*] *concesse pro duobus terminis anni secundi, videlicet pro termino festi Ascensionis Domini anni quadragesimi sexti et festi Omnium Sanctorum sequentis.* »

Ce pouillé fait partie du même Cartulaire E du Chapitre de Reims, conservé dans les archives municipales de cette ville; il en existait une copie dans le Cartulaire AB. sous le titre de *Repertorium beneficiorum diœcesis Remensis*. M. Varin l'a publié dans le t. II, 2e partie, des *Archives administratives de Reims*, p. 1024 et suivantes. Il forme le corps principal des trois pouillés imprimés dans ce volume. Le pouillé le plus ancien occupe les premières notes, et celui de 1776 les secondes notes. Ce document est une sorte de matrice de la contribution ecclésiastique du diocèse; il présente, en effet, l'estimation des revenus de chaque bénéfice régulier ou séculier, le nom et la taxe

d'eux aux décimes. Les abbayes et les Chapitres y sont aussi
s. Il avait été dressé pour faciliter, dans le diocèse de Reims,
, des décimes en 1346; ce n'était pas le plus ancien des docu-
le ce genre, mais ce paraît être le seul qui ait été conservé.
siette et perception de fouages de l'année 1363 ou 1364. sous
pat de Jean III de Craon (1355-1373), et désigné par ce titre:
*li livres des villes et parroches, secours et hamiaux de la cité
, dyocèse de Reins, qui sont venues apporter levrs feux et
villance, et le taux et assietes [des aides royaux] que doivent
es villes pour l'an, à trois paiemens, dont le premier eschei le
. jour d'avril l'an M CCC.LXIIII*, etc.
ives de l'Archevêche de Reims, layette 46, liasse 168, n° 1, in-fol.
quante feuilles. — A la suite de ce compte s'en trouve un autre
ble pour l'année 1365. (Varin, *Archives administratives de la
Reims*, t. III, p. 276; inédit, sauf les noms des Doyennés et le
des cotes).
ocument avait été considéré comme un rôle de décimes ecclé-
ues avant M. Varin, qui a reconnu son caractère d'administra-
vile. Les Doyennés y sont indiqués dans cet ordre, tout
nt de l'ordre suivi dans les plus anciens pouillés.

*Doyennez de Saint-Ger-
inmont.*
le Hermonville.
le La Montagne.
le Rumigny.
le Launoy, en Porcian.
le Attigny.
le Sarnay, en Dormoys.
dou Chasteler.
de Justines.

10. *La Doyennez de Dun.*
11. — *de Grandpré.*
12. — *de Lavanne.*
13. — *de Mouson.*
14. — *de Betigniville.*
15. — *de Esparnay.*
16. — *de Veele.*
17. — *de Maisières.*
18. — *de Reins.*

es trois pouillés suivants, tous trois rédigés en latin, et que
in n'a pas connus, ou dont il n'a pas fait mention, me paraissent
remonter au XIVe ou au XVe siècle, quoiqu'ils ne soient pas
et que je n'en puisse encore indiquer que des copies plus mo-
s. Deux sont conservés manuscrits à la Bibliothèque impériale,
isième a été imprimé en 1626, dans le *Grand pouillé des Béné-
e la France,* p. 1 à 54, de la Province ecclésiastique de Reims.
ii-ci, que je crois des plus anciens, est intitulé :
*eficia civitatis et diœcesis Rhemensis, cum designatione præ-
torum et collatorum ordinariorum.*
ıme le pouillé n° 1, des archives de Reims, il présente un carac-
qui doit en faire remonter la rédaction avant l'année 1312. La
de Nanteuil, en Tardenois, et celle de Sainte Croix de Courta-
dans le Doyenné de la Montagne, celles de Saint-Laurent de
m. de S. Remy de Vendy, de N. D. de Savigny et de Sainte-Marie
rgues, dans le Doy. d'Attigny, de Saint Remi de Monronvilliers,
le Doy. de Betheniville, de Saint-Jean de Lune, dans le Doy. de
, de S. Sulpice de Liry, dans le Doy. de Cernay, ont pour colla-
les Templiers (*fratres militiæ Templi*); or, on sait que ce ne
'en 1312 que les biens de cet ordre passèrent entre les mains des
taliers. La valeur des bénéfices n'est pas indiquée dans ce pouillé.

6° Pouillé latin manuscrit de la Bibliothèque impériale, ancien fonds latin, n° 5218. Le titre est le même que dans le précédent et me paraît lui être à peu près identique.

7° Autre pouillé manuscrit de la collection Fontette (primitivement De Lamarre), portefeuille XXX, n° 11, pouillés, t. V, f[os] 194 à 209, Bibl. impér. Il est intitulé :

Declaratio seu Catalogus beneficiorum in civitate et diœcesi Remensi existentium, patronorum collatorumque eorumdem.

La copie est du commencement du XVII[e] siècle. On y voit les dates de 1610 et de 1623 ; mais sa rédaction primitive n'est pas beaucoup plus récente que celle du précédent, puisque la mention des Templiers s'y trouve aussi. De nombreuses variantes dans la forme latine des noms, même des noms de Doyennés, qui sont du reste les mêmes et dans le même ordre, prouvent que ce n'est point une copie du précédent ni du plus ancien pouillé de Reims, quoiqu'ils soient tous deux rédigés sur le même plan. Toutefois, sauf la mention de la valeur des bénéfices, qui manque dans les n[os] 5 et 6, et dans l'une des copies de Reims, ces trois pouillés me paraissent remonter à peu près à la même date.

8° et 9° Les archives de la ville de Reims (Archives du Chapitre, layette 9, liasse 15) possédaient deux pouillés dressés, l'un durant la première moitié du XV[e] siècle, l'autre en 1481. Le texte en est identique ; ils ont aussi de grands rapports avec le pouillé n° 1, auquel ils ajoutent la cote des bénéfices. Ils sont inédits et n'ont été indiqués que dans une note de M. Varin (*Archives administratives de Reims*, II, p. 1026).

10° La copie du pouillé n° 1, des archives de Reims, dressé après 1583, présente quelques additions du XVI[e] siècle à ce document.

11° Le pouillé général manuscrit des diocèses de France, en 3 gros volumes in-folio, Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain, fr., n° 879, t. II, f. 291, contient un pouillé de Reims qui ne me paraît être qu'une fort médiocre traduction en français d'un plus ancien pouillé rédigé en latin.

12° Le *Pouillé Général*, imprimé par Alliot en 1648, partie contenant les *Bénéfices de l'Archevêché de Reims*, p. 1 à 60, présente un pouillé français très-complet, moins les mentions des taxes, quoique les noms y aient subi très-souvent d'étranges altérations. On sait qu'il fut rédigé à l'occasion du départ des décimes entre les diocèses, fait par le clergé de France, en 1641 et 1646. D'autres attributions analogues avaient eu lieu pendant le XVI[e] siècle, en 1516 et 1588. Je n'en connais pas les résultats pour le diocèse de Reims, à moins qu'on ne rapporte à cette dernière année les fragments insérés dans le manuscrit 9364 (fonds latin), ou recueil du banquier Pourcelet, dressé pour la levée des décimes au commencement du XVII[e] siècle. Il existe à la Bibliothèque impériale d'autres fragments de pouillés de Reims, mais rentrant plus ou moins dans ceux précédemment indiqués.

13° Pouillé français rédigé en 1776 et 1777, par M. Bauni, secrétaire *de l'Archevêché* de Reims. C'est le plus complet et le plus détaillé des *pouillés modernes* du diocèse, avec la subdivision la plus récente en *vingt-trois* Doyennés. Il se compose de cinq volumes in-8°, et est *conservé* dans la Bibliothèque de l'Archevêché. M. Varin en a publié

. *admin.*, II, 2, p. 1045 et suiv.) les parties les plus importantes, ur un plan différent du manuscrit. On n'y trouve toutefois que lications concernant le clergé séculier, avec les renseignements its : noms de tous les lieux habités du diocèse ; — noms des sous l'invocation desquels étaient placées chaque église, chaetc. : — noms des patrons présentateurs aux bénéfices ; — desion du bailliage auquel chaque lieu se rapportait civilement; nbre des communiants de chaque paroisse ; — estimation des é du revenu de chaque bénéfice, et taxe établie sur cette estima— estimation du revenu de chaque fabrique et taxe établie sur estimation ; — noms des seigneurs de chaque localité.

Plusieurs des *Almanachs historiques de Reims*, pour les an-.781 et suivantes, surtout celui de 1784, contiennent des abrégés pouillé, sous forme de listes plus ou moins détaillées des pas, distribuées soit par ordre alphabétique, soit selon l'ordre des quatre Doyennés ruraux existant alors. — L'*Almanach histo-, civil, ecclésiastique et topographique de la ville et du diocèse ms*, pour l'année 1790, contient, p. 43 à 97, l'*État ecclésiastique* s récent que je connaisse de cet Archevêché, avec les indications es à en constater la statistique, sous ce point de vue, à la veille maniement général de tous les diocèses de France.

Cartes de l'Archevêché de Reims.

xiste deux cartes de cette grande Province ecclésiastique, celle Sanson, publiée vers la fin du XVIIe siècle, et celle de J. B. Nou milieu du XVIIIe, en deux feuilles. Elles n'ont aucun trait ssemblance entre elles.

ci le titre de la carte de N. Sanson.

gica secunda, cujus metropolis Durocortorum Remorum. — nce de Rheims, de laquelle ont ésté tirées en partie celles de ray et de Malines: où sont à présent les diœseses (sic) *de Rheims rchéché, et des Eveschés de Chaâlons, Soissons, Laon, Noyon, vais, Senlis, Amiens et Boulogne; de Cambray, archevéché, Eveschés de Arras, Tournay, Saint-Omer*, etc. ; *encore ceux de !, Brugges et Ipres, sous Malines*, par le S. Sanson, d'Ab-:e, géogr. ord. de S. M., 1661, in-fol., une feuille.

st une carte précieuse sur laquelle sont indiqués les Doyennés x de tous les diocèses de la Province de Reims.

's d'un siècle plus tard, en 1751, parut, dans la grande édition *allia christ.*, une autre carte de la même Province ecclésias-, celle de J. B. Nolin, en deux feuilles, dont voici les titres :

lliæ christianæ Belgica secunda Provinciæ ecclesiasticæ Reis, pars septentrionalis et occidentalis, continens Diœceses Amnsem, Silvanectensem et Boloniensem; descripta à J. B. Nolin, :apho, 1751, une feuille in-fol.

lliæ christianæ Belgica secunda; Provinciæ ecclesiasticæ Reis, pars orientalis et meridionalis, continens Diœceses Remen-*Suessionensem, Laudunensem*, Bellovacensem, Catalaunensem *viomensem, descripta à* J. B. Nolin, geographo, une feuille, *s. d.*

deux cartes de la Province ecclésiastique de Reims, jointes

X du *Nov. Gallia christ.*, ne présentent que les limites des di
ses, et nulle indication des Archidiaconés ni des Doyennés rurau
ais on y trouve les abbayes sous leurs noms latins, ce qui manqu
ans les cartes de Sanson.

Il existe une troisième carte de l'Archevêché de Reims par G. Bai
eul, jointe à la 3e édition (1743) de l'*Etat des bénéfices* de Dom Bea
nier; mais elle est, comme toutes celles de ce recueil, sur une si peti
échelle qu'on n'en peut tirer presque aucun parti.

Le diocèse de Reims, en particulier, a été figuré par deux géogr
phes différents, J. Jubrien et N. Sanson, sur un plan entièrement di
férent. Voici le titre de la première de ces cartes auxquelles le trav
de chacun d'eux a servi de base :

Carte du pays et diocèse de Reims, par Jean Jubrien, de Chaalon
en Champagne.

La 1re édition de cette carte, l'une des plus anciennes des diocè
de France, des plus rares et des plus exactes pour l'époque, parut
1623, en quatre feuilles in-fol. — Une autre édition, publiée chez A
Defer, à Paris, en 1646, est en une seule feuille très-grand in-fol.
Une 3e édition, en deux feuilles, parut aussi chez Defer, en 1654.

Le même géographe J. Jubrien fit paraître, en 1624, une *Carte*
païs Rettelois, en une feuille in-fol.; elle se trouve dans l'*At*
hollandais de H. Hondius fils, publié à Amsterdam vers cette époqu

Les grands *Atlas* des autres géographes hollandais Jansson et G
et Jean Blaeux, publiés après la 1re édition de cette carte du dioc
de Reims, ont reproduit, mais sur une échelle différente et en
seule feuille, cette carte et celle du Rethelois, réunies sous ce tit
Diœcèse de Rheims et le païs de Rethel, par Jean Jubrien, Châlon
L'édition des Blaeux est d'une seule et même gravure dans les
éditions de leur grande *Géographie Blavienne* (section de la Fra
soit en français, soit en latin. Celle de J. Jansson est différente.

Aucune de ces cartes ne présente les subdivisions ecclésiast
On lit sur l'édition fr. de 1646, que je possède, une dédicace fort
lière sur la nécessité de dresser des cartes ecclésiastiques : «
chevêque duc de Reims, premier pair de France, Gabriel de
Marie. » Ce prélat, d'origine écossaise, dont le nom était Giffo
désigné dans les listes sous celui de Guillaume V; il avait pr
de frère Gabriel de Sainte-Marie quand il embrassa la vie
tique, en 1609. Il administra le diocèse depuis 1623 jusqu'en

Voici cette dédicace, évidemment faite pour la 1re édition
sur laquelle elle se trouve pareillement :

« Monseigneur, Végèce, au liv. III, chap. VI, de son *Art m*
donne cet advis aux chefs et conducteurs d'armées, d'avoir
avec eux non seulement en escriture, mais aussy en pei
description des contrées et régions, esquelles ilz entrepr
faire la guerre, affin d'y contempler tant à force d'esprit q
jects sensibles et visibles les chemins qu'ilz y doivent tenir
criptions ne sont pas seulement uttilles aux capitaines q
les armes matérielles, mais aussy aux Prélats de l'Eglise q
posez sur les spirituelles. Car, comme ainsi soit que l'Egl
blable à une armée tousjours preste à combattre, et que
pasteurs d'icelle en sont comme les chefs, l'un des prin

ont obligez de rendre à leur charge est de visiter les abbayes, z, cures et autres lieux de piété de leur diocèse, pour reco- e si tout y est en poinct de combattre contre le diable, le et la chair, nos communs ennemis; ce qu'ilz ne peuvent faire mmodement qu'à l'ayde d'une carte de leur diocèse, sur la- ilz puissent voir d'un seul traict d'œil la situation et les dis- des villes, bourgs et villages, qui en dépendent.

st ce qui m'a faict croire que vous auriez celle-cy de vostre et Archevesché pour aggréable, par le moyen de laquelle vous ez voyager d'esprit, par avance, toutes et quantes fois que treprendrez d'y voyager de corps, en faisant des visites ordi- comme cappitaine en chef, que vous avez faict avec tant de di- pendant que vous n'en estiez encore que simple lieutenant[1]. vous daignez jetter vostre œil favorable sur ce petit ouvrage, 'encouragerez à prier Dieu, comme je fay de tout mon cœur, us maintienne en ce degré d'honneur où vos vertus vous ont onter, par plusieurs longues et heureuses années. C'est le que faict à vostre nouvel advénement, Monseigneur, vostre mble et très obéissant serviteur, Jean Jubrien de Chaalons, en igne. »

que pénétré, comme on le voit, de l'importance des cartes dio- s, ce géographe Champenois omit cependant deux des objets essentiels et les plus propres à les rendre utiles, l'indication divisions Archidiaconales et Décanales, et celle des établisse- ecclésiastiques. C'est encore à N. Sanson qu'on doit, pour le de Reims, comme pour beaucoup d'autres, cette indispensable tion. Voici les titres des deux feuilles qu'il publia peu d'années 3e édition de la carte de J. Jubrien :

i. — Partie méridionale du diœcèse et Archevesché de Rheims, npagne, là où sont les duché et pairrie, partie du bailliage et de Rheims, eslection d'Espernay, etc., par N. Sanson, d'Ab- géographe ordinaire du Roy. 1656, une feuille in-fol.

i. — Partie septentrionale du diœcèse et Archevesché de en Champagne, là où sont les bailliage, duché et eslection lois; partie des bailliage et eslection de Rheims : les princi- souverainetés de Sedan et Raucourt, Chasteau-Regnault, ille, etc., par N. Sanson, etc. 1656, une feuille in-fol.

mais de ces deux cartes trois autres éditions, datées de 1699, et de 1741, sans autres changements que la date. Ces deux der- urent publiées par Robert.

de la topographie ecclésiastique du diocèse de Reims, autres que les pouillés et les cartes.

écrits de deux historiens originaux, d'Hincmar, pour le e, et de Flodoard, pour le xe, répandent un grand jour sur stration de l'Eglise de Reims. Hincmar, qui occupa le siége scopal de ce diocèse depuis l'année 844 jusqu'en 882, a surtout

---

[1] chevêque Guillaume V avait été coadjuteur de son prédéces- uis l'année 1618.

monument le plus précieux pour l'histoire et la topographie
tiques de ce diocèse. Les deux premiers livres présentent l'
d'un très-grand nombre des plus anciennes paroisses et de
tés considérables dont la cathédrale fut surtout dotée par le
rovingiens et par les premiers Archevêques; les deux dern
contiennent un grand nombre d'actes originaux concernant
d'Hincmar et de ses premiers successeurs.

Flodoard, né à Épernay en 894, mourut en 966, après avo
noine et garde des archives de la cathédrale de Reims, pui
l'un des monastères du diocèse.

Outre les extraits publiés par D. Bouquet (*Hist. Franc.*
VII et VIII), il existe deux éditions du texte latin de son *H*
clesiæ Remensis : la première par le père J. Sirmond, en 1
conde par G. Colvener ou Couvenier, en 1617.

Une traduction française fait partie de la *Collection des*
relatifs à l'Histoire de France, par M. Guizot (t. V, 1824
bien supérieure à celle de Nic. Chesneau (1580). L'Académi
prépare une nouvelle édition du texte, accompagné d'une
et de notes.

Les Annales de Flodoard concernent beaucoup plus l'his
rale que son *Hist. Eccl. Rem.* : elles s'étendent de l'année 8
966, sauf une grande lacune de 878 à 919. Elles ont été p
P. Pithou, par Duchesne (*Hist. Fr.*, t. II), par D. Bouquet
t. VIII), et par M. Pertz (*Mon. hist. Germ. – Script.*, t. III

Un recueil de documents authentiques de la plus grande i
pour l'étude de l'histoire ecclésiastique, non-seulement d
mais de toute l'ancienne Province ecclésiastique de Reims
rement à la séparation de l'Archevêché de Cambrai, est cel
blié Mgr. Gousset, archevêque de Reims, depuis 1840. Ce

ives de l'administration ecclésiastique de la Province, disséminérieurement dans les collections générales des conciles et dans p de recueils particuliers. On y trouve en outre plusieurs inédits et les chartes de fondation des principaux établisseeligieux; mais la topographie y est restée étrangère, aussi l'histoire des événements. J'ai déjà indiqué quelques renseis nouveaux qu'on y rencontre sur les subdivisions Décanales.
res administratives et législatives de la ville de Reims. on de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institu- ans l'intérieur de la cité, par M. P. Varin. 8 vol. in-4 en s; 1839-1853[1] (Collection des documents inédits relatifs à e de France).

ue plus spécialement consacré à l'histoire civile et politique é de Reims et particulièrement de l'échevinage, ce recueil, persévérantes études du laborieux écrivain qui avait consade quinze années à rassembler et à publier cette vaste com-, renferme aussi plusieurs indications importantes pour l'his- la topographie ecclésiastiques.

les trois pouillés mentionnés ci-dessus, et qui sont insérés tome II des *Archives administratives*, on y trouve un grand de documents originaux propres à éclairer l'histoire des s et des débats entre les Archevêques et le pouvoir temporel, irs suffragants, avec le grand Archidiacre, avec le Chapitre al, et avec les principales abbayes du diocèse; leurs privilées droits de leurs différentes juridictions spirituelles et sur- itiques, ceux du Chapitre et des trois grandes abbayes, mais lans leurs relations avec l'échevinage. Ces documents, ran- ordre chronologique, sont confondus avec ceux qui ne conque l'histoire politique et se trouvent surtout dans la partie de ge que l'auteur a intitulée *Archives administratives*. La sec- *islative* contient plusieurs statuts des Archevêques et du Chas coutumes de la cour ecclésiastique et de l'officialité et trois ges de la cathédrale du XII[e] au XV[e] siècle.

arin, auquel le temps a manqué pour mettre en œuvre ces rables matériaux, dont il est fort difficile de saisir la liaison, it singulièrement exagéré l'importance, surtout eu égard à la on d'histoire générale dont son ouvrage fait partie. Le plus nombre des pièces est de la nature de celles dont il est seuutile de constater l'existence dans les dépôts qui les conser- our y recourir à l'occasion.

prolégomènes historiques et bibliographiques publiés par n en tête de son premier volume des *Archives administra-* épondent en grande partie à ce besoin. On y trouve de fort ndications sur les différents fonds des archives municipales lle de Reims et des autres dépôts publics auxquels il avait ité les matériaux de son recueil.

---

table de l'ouvrage, qui forme le tome X[e] et dernier, a été avec *beaucoup de soin* et publiée, après la mort de M. Varin, collaborateur, *M.* Amiel, en 1853.

La troisième section de ces prolégomènes intitulée : *Chartriers ecclésiastiques*, est surtout utile à consulter. Les principaux Cartulaires de l'Archevêché et du Chapitre de Notre-Dame, au nombre de douze, y sont mentionnés et décrits : on y trouve même la reproduction, d'après l'inventaire manuscrit de Le Moine, en 6 ou 7 vol. gr. in-fol., d'une liste suffisamment détaillée de toutes les pièces originales concernant l'Archevêché et le Chapitre, et qui existent encore aujourd'hui en très-grande partie dans les archives municipales de la ville de Reims et dans celles de Chalons.

Les cartulaires signalés par M. Varin sont tous inédits ; ils sont conservés à Reims, à Châlons et à Paris. Un seul, d'une grande importance pour l'histoire ecclésiastique du diocèse de Reims, et dont une copie manuscrite n'a été retrouvée à la Bibliothèque impériale que depuis fort peu d'années, a été publié en 1853 par M. B. Guérard, sous ce titre :

Polyptique de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, ou Dénombrement des manses, des serfs et des revenus de cette abbaye vers le milieu du neuvième siècle de notre ère. Paris, 1853, 1 vol. in-4.

Ce volume, comme le Polyptique de Saint-Germain des Prés et les différents Cartulaires publiés par M. Guerard, contient une introduction dans laquelle les notions de statistique historique qu'on peut déduire de ce précieux document du IXe siècle, sont exposées avec la critique et l'érudition positive qui caractérisent tous ses travaux.

Toutefois, cet important document ne fournit à la topographie du diocèse de Reims, que l'indication des plus anciennes propriétés de l'abbaye de Saint-Remi.

L'ouvrage capital pour l'histoire ecclésiastique de cet Archevêché, est celui de Dom G. Marlot, publié pendant la seconde moitié du XVIIe siècle sous ce titre :

Metropolis Remensis historia, à Frodoardo primùm arctiùs digesta, nunc demùm aliunde accersitis plurimùm aucta et illustrata et ad nostrum hoc sæculum, fideliter deducta, t. I, Insulis, 1666 ; t. II, Remis, 1679.

Ce second volume, publié après la mort de l'auteur, est intitulé : *Metrop. Rem. hist. : sive supplementum Frodoardi ab anno* 970 *ad nostram ætatem fideliter et accuratè productum.* Il s'arrête à l'année 1605.

L'auteur, grand prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, et administrateur du prieuré de Fives, près de Lille, où il mourut en 1667, avait composé deux rédactions de son ouvrage, l'une en latin et l'autre en français. Celle ci, qui s'étend soixante ans plus loin que la première, et ne s'arrête qu'à l'année 1663, était le premier travail original de l'auteur ; elle est demeurée longtemps manuscrite. Elle a été mise au jour de 1843 à 1845 par les soins et aux frais de l'Académie des sciences, lettres et arts de Reims, sous ce titre :

Histoire de la ville, cité et université de Reims, contenant l'état civil et ecclesiastique du pays, 3 vol. in-4. Quoique cette édition soit plus complète et plus développée en certains points que la rédaction latine, et contienne quelques pièces qui manquent à celle-ci, elle lui est cependant inférieure pour l'ensemble, et surtout pour la rédac-

ı trouve dans l'une et l'autre un très-grand nombre d'extraits ments originaux exclusivement relatifs à l'histoire des Arche- du Chapitre et des principaux établissements religieux du . Dans la première partie sont reproduits la plupart des isérés déjà dans l'ouvrage de Flodoard; mais pour les temps eurs au xe siècle, on en trouve un fort grand nombre qui ne int ailleurs, tels que bulles, chartes de fondations ou de do-, actes de conciles et de synodes, etc. C'est en grande partie vrage que les Bénédictins, auteurs du *Nova Gallia christiana*, prunté leur *Ecclesia Remensis* (t. XIII, 1751, col. 1 à 332, et col. 1 à 94).

é l'importance de l'ouvrage de D. Marlot, malgré l'existence ıre d'un autre ouvrage, celui de N. Bergier : *Le dessein de re de Reims* (1635, in-4), ouvrage conçu sur un plan très- t dont la seule partie publiée ne concerne que les origines fa- s des peuples de la Deuxième Belgique. il n'est peut-être pas e en France dont un plus grand nombre d'historiens aient et préparé l'histoire, sans arriver à la publication de leur Dix ou douze grands corps d'annales religieuses, civiles, ıtratives, ou de recueils d'actes rassemblés en vue de publi- historiques, sont encore aujourd'hui conservés en manuscrits bibliothèque publique de la ville de Reims, et il existe des de plusieurs d'entre eux, soit à la Bibliothèque impériale, ıs des collections particulières. On en trouve en partie l'in- ı dans la seconde édition de la *Bibliothèque historique de ice*, par Fontette, t. I, no 9494 et suivants; t. III, no 34 231 ınts : M. Varin, dans la *Notice bibliographique* placée en ses *Archives législatives et administratives* (1839, p. 118 et a complété cette indication d'après l'examen des principaux nanuscrits eux-mêmes.

l'indication des plus importants de ces recueils, de ceux qui ıent le plus de renseignements utiles sur la topographie et e ecclésiastique du diocèse de Reims.

Colart, chanoine de la cathédrale, avait composé en latin, sur es archevêques, des *Annales* et des *Commentaires* qui s'éten- les premières jusqu'en 1580, les autres jusqu'en 1584. Il existe ie des Annales au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque le.

ıssot ou *Piessot* (1564-1626), a composé des Mémoires qui s'é- de 1568 à 1625. Ils forment un volume in-folio conservé dans othèque de la ville de Reims.

e Cocquault, chanoine de l'église de Reims, puis official de la irituelle de l'Archevêché, mort en 1645, est auteur d'une com- fort considérable en cinq gros volumes in-folio, intéressant l'histoire du Chapitre et dont le titre est : *Histoire de l'église, Province de Reims, contenant ses douze évêchés suffragants*. eil, conservé dans la Bibliothèque de la ville de Reims, contient nombreux documents originaux, mais dont la copie paraît être , défectueuse. La table chronologique de cette histoire a été ée à Reims, en 1650, en un volume in-4. Cet auteur a aussi laissé

des Mémoires sur les divers établissements religieux de Reims ; ils sont conservés dans la même Bibliothèque.

J. Rogier, mort en 1635, avait surtout écrit l'histoire de l' de Reims, dont il fut prévôt de 1605 à 1636. Il en existe pl pies. J. Rogier avait communiqué à Duchesne les résultat cherches.

René Bourgeois, conseiller et échevin de la ville de Re à 1676, composa une histoire de tout ce qui s'était passé ville depuis 1640 jusqu'en 1679, 3 vol. in-4. Bibl. de Reims

J. Lacourt, chanoine de Notre-Dame, recteur de l'Univ en 1730 après une vie fort agitée, est auteur de l'histoire l plète et la plus approfondie des Archevêques de Reims, de Marlot ; on y trouve un fort grand nombre d'extraits de originaux : son ouvrage est généralement rédigé dan d'opposition au clergé, dont cependant il était membre.

Ses manuscrits, augmentés et continués par *J. F. de La* décrits dans la *Bibl. hist. de France*, n° 34379. Ils ont é et divisés en trois collections dont les matériaux sont for lièrement coordonnés. La plus considérable, en cinq volum est conservée dans la Bibliothèque de la ville de Reim 3e volumes, les plus précieux, sont entièrement consacrés sements religieux et à la vie des Archevêques. La second écrits et extraits historiques de Lacourt, réunis à ceux de conservée dans le même dépôt et confondue dans une coll coup plus considérable de pièces historiques concernant l Reims, renfermées en plus de cent cinquante portefeuil sont réunies à beaucoup d'autres documents historiques i pour le diocèse de Reims, et recueillis à Reims pendant le par plusieurs personnes amies des études historiques. Or autres MM. Raussin, Havé, de Perthes, de Taizy. M. Var (*Notice bibliogr.*, p. 136 et suiv.) l'indication des pièces portantes contenues dans ces portefeuilles.

Lacourt est aussi l'auteur d'annotations importantes l'histoire de D. Marlot. Il en existe plusieurs copies, l'une thèque de Reims, l'autre dans une bibliothèque particu même ville.

La troisième partie des pièces et extraits manuscrits très-riche aussi en documents originaux, est conservée thèque impériale.

Louis Bidet, notaire à Reims, a écrit, de 1751 à 1759, de ses Mémoires qui existent à Reims, dans la Bibliothèqu et dans une collection particulière très-riche, formée par Rogier. Deux des cinq volumes que forment ces Mémoires à consulter, sont consacrés à l'histoire des établissemen tiques de l'Archevêché.

La Bibliothèque de la ville de Reims possède d'autres sur l'histoire de cette ville, mais qui intéressent plus ex celle des institutions civiles et de l'administration munici

La Bibliothèque impériale, outre les manuscrits de La qués ci-dessus, et plusieurs Cartulaires importants, poss -and nombre de documents sur la partie de la Champa

pondant à l'Archevêché de Reims, soit dans le recueil dit Cartulaire de Champagne, soit dans les papiers de D. Vincent (*mss. suppl.*, n° 1520), soit dans la collection d'A. Duchesne, qui avait projeté d'écrire une histoire de la ville de Reims. Ses grands travaux d'histoire générale l'ont empêché de donner suite à ce projet pour lequel il avait rassemblé de nombreux matériaux.

Il a été publié plusieurs histoires de la ville de Reims; la plus connue est celle d'Anquetil : *Histoire civile et politique de la ville de Reims*, trois vol. in-12 (1756-1757). — On a aussi sur l'histoire de la ville et de ses monuments, les ouvrages de MM. J. B. F. Geruzez (*Descr. hist. et statist. de la ville de Reims*, 1817, 2 v. in-8); — G. Jacob, (*Descript. hist. de la ville de Reims*, 1825, in-8); — Camus d'Arras (*Essai histor. sur la ville de Reims*, 1823, in-8); — Povillon Pierrard (*Descr. hist. de l'Egl. N. D. de Reims*, 1824, in-8).

M. A. Pàris, qui fut pendant plusieurs années bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims, a publié plusieurs documents importants sur ces archives, dans lesquelles il avait rétabli l'ordre que la Révolution avait troublé. On trouve l'exposé d'une partie de son travail dans un rapport publié par lui en 1837 et intitulé : *Rapport sur l'état actuel du Cartulaire de la ville de Reims*. Sous ce titre, l'auteur avait réuni toute la collection de chartes conservées dans les archives. Dès 1835, dans un rapport à M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, MM. P. et L. Pàris décrivirent plusieurs des Cartulaires les plus importants du diocèse de Reims, qui étaient alors conservés dans les archives de la préfecture de la Marne, à Châlons.

M. A. Pàris a aussi publié une *Chronique de Raiss* écrite en français au XIIIe siècle, et renfermant quelques indications utiles sur l'histoire ecclésiastique du diocèse.

On ne doit pas non plus oublier les nombreux travaux dont M. P. Tarbé a enrichi l'histoire des monuments religieux de la ville de Reims, aussi bien que l'histoire littéraire de la Champagne. Quoique étrangers, pour la plupart, par leur objet, à l'histoire ecclésiastique, ses ouvrages contiennent souvent des notes qui en éclaircissent plusieurs questions intéressantes. On doit surtout citer ses *Essais historiques* sur Reims, 1844, in-4°.

La collection des anciens annuaires-almanachs ecclésiastiques du diocèse de Reims depuis 1752 jusqu'en 1793, dont j'ai déjà indiqué plusieurs volumes, renferment d'excellentes notices historiques et archéologiques concernant l'histoire et la topographie du diocèse. Ils furent surtout rédigés par Dom Reiglet, par F. de La Salle, par Anquetil, par dom Fournier, bibliothécaire de Saint-Remi, par l'abbé Hillet, et par dom Vincent, autre bibliothécaire de Saint-Remi.

Le recueil périodique publié à Reims en 1836 et années suivantes, sous le titre de *Chronique de Champagne*, et les Mémoires et Bulletin de l'Académie de Reims, contiennent aussi d'intéressants articles et des documents originaux sur l'histoire ecclésiastique du diocèse.

II. DIOCÈSE DE SOISSONS.

CIVITAS SUESSIONUM.

(Fin du IIIe siècle.)

4 ARCHIDIACONÉS; 14, PUIS 16 (1661), PUIS 18 (176
DOYENNÉS RURAUX.

I. MAJOR ARCHIDIACONATUS, vel ARCHID. SUESSIONENSIS. Grand Archidiaconé.	Partie nord du dioc. 104 p.	Soissonnais.	Soissonnais (proprement dit *pagus* et *comitatus Suessionicus*, vel *Suessionensis*).	Soisson *dunum Suessio* Ch. l. d' part. d
1. DECANATUS CHRISTIANITATIS SUESSIONENSIS. Doyenné de Soissons, ou Chrétienté de Soissons.	N. 35 par.			
2. — DE VIDULIACO (ad S. PRÆCORDIUM), al. DE VAILLIACO, DE BAILLIACO. Vailly-Saint-Précord (Veilly).	E.N.E. 22 par.	Partie du comté, plus tard duché (1406) de Valois.	Partie du Valois. (*Pagus* et *comitatus Vadisus*, vel *Vadensis*; *Valessium*); compr. le *comit. Branensis*, etc.	Vailly, cant. d Soissor
3. — DE CARCRISA, DE CHACRISIA, DE CHARTRIZIA. Chacrise.	E. 21 par.			Chacris d'Oulcl teau, a sons (
4. — DE VIVARIIS. Viviers.	O. 26 par.			Viviers, Villers arr. de Pierref :ontain sons d
II. ARCHIDIACONATUS RIPARIÆ. Archidiaconé de la Rivière. Ch. l. Berny (*Verniacus*).	Partie occ. du dioc. 67 par.	Picardie.	Partie du comté de Valois. (*Pagus* et *comitatus Vadisus* vel *Vadensis*).	Rivière teau p sur-Ai Berny-l Vic.
5. DECANATUS DE *VICO AD AXONAM*; vel DE *VIACO IN RIPARIA*.	O.N.O. 14 par.			Vic, c ton Soi

Doyenné de Vic-sur-Aisne (Vey, du pouillé de 1648), ou de Berny.	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
6. DEC. DE COLLOLIIS, al. DE COLEOLO, al. DE COULLOLIIS, DE COVILLOLIIS IN RIPARIA (prius DEC. DE VADO, al. DE VEDO, DE VADOLIO). Doy. de Valois ou de Collioles (Coullioles, Coyolles, Colluis sur Aisne). Le ch.-l. de ce D. paraît avoir été d'abord Vé ou Vez (*Vadum*), très anc. château entre Crépy et Villers-Cotterets, séjour primitif des comtes de Valois; le plus anc. ch.-l. de la contrée avant Crépy.	O.S.O 19 par.	Picardie. Partie du comté de Valois (*pag.* et *comit. Vadisus*).	Coyolles, cant. et près de Villers-Cotterets (Aisne). Berny-Rivière, (sur l'Aisne). Vez, c^on^ de Crepy, arr. de Senlis (O.), très-anc. capitale du Valois. Villers-Cotterets était dans ce Doy.
7. — DE BESTISIACO. de BISTISIACO AD S. PETRUM, VEL IN RIPARIA. DE VERMERIIS, DE VERBERIA). Bethisy (Bestisy) et Verberie (Verbrie). Ces deux villes formaient une même châtellenie et prévôté, comme un même Doyenné.	O. 17 par.		Bethisy-St-Pierre, cant. de Crépy (Oise). Verberie, cant. de Pont-Sainte-Maxence (Oise). Compiègne était dans ce Doy.
8. — DE BLERICURTE, vel DE BLERICURTO. Blérancourt (Blerencour).	O.N.O. 17 par.	Ile-de-France. Soissonnais. (*Pagus Suessionicus*).	Canton de Coucy-le-Château, arr. de Laon (Aisne).
II. ARCHIDIACONATUS DE BRIA. *Archidiaconé de Brie.* 9. *DECANATUS DE CASTELLIONE-SUPER-MATRONAM.*	Partie sud du dioc. 126 p. S.S.E. 20 par.	Brie Champenoise. Brie pouilleuse, ou Galleverse; partie N.E. de la Brie (*Pagus* et *Saltus Briegius*, *Briegen-*	Châtillon-sur-Marne, chef-lieu de canton

Doyenné de Châtillon-sur-Marne (Chastillon).	*Idem.*		*sis*, *Briengensis*, *Bria*, *Brya*).	l'arron de Rei ne).
10. — DE CASTRO-THEODORICI. Château-Thierry.	S. 38 par.	Brie Champenoise.	La Brie était partagée entre cinq diocèses : Sens, Troyes, Meaux, Paris et Soissons.	Ch.-l. dép. de
11. — DE ORBACO IN BRIA; S. PETRUS DE ORBATO, DE ARBATO. Orbais.	S. 17 par.			Canton mort. a nay (M
12. — DE CASIACO, al. DE CASSIACO, DE CHESIACO IN BRIA. Chezy-l'Abbaye (Chesy-sur-Marne, Chezy en Brie).	S. 17 par.			Canton arr. de Thierry
*13. — DE DORMANO. Dormans (démembré du Doy. de Châtillon en 1762, aux confins du dioc. de Troyes).	S. E. 18 par.			Ch.-l. d l'arr. (Marne
*14. — DE MONTE-MIRELLI, vel DE MONTE-MIRABILI. Montmirail (Montmirel). (Démemb. du Doy. de Chezy en 1762).	16 par.			Ch.-l. d l'arr. (Marne
IV. ARCHIDIACONATUS TARDANENSIS. Archidiaconé de Tardenois.	Partie cent. et or. du dioc. 73 par.	Picardie. — Champagne (extrémité N.)	Le Tardenois, en partie (*pag. Tardanisus*, vel *Tardanensis*).	
15. DECANATUS DE BASILICA, al. DE BASOCHIIS. Doyenné de Bazoches (collég., dep. de la *villa* mérov. de Braines (*Basilica ad Branam*).	E. S. E. 19 par.		Le Doy. et le comté d'Orceois, dans le bassin de l'Ourcq (*Urca*), étaient presque identiques.	Cant. d arr. de (Aisne
16. — DE ULCEIO, al. DE ULCHEIO, al. DE ULCO, DE ULCIACO, DE VULCHEIO, IN TARDANO. Oulchy (Aulchy-le-Château). Doyenné *d'Orceois*, ou *d'Ouchy*.	S. 19 par.		Pays et comté d'Orceois (Ourceois, Orxois). Châtellen. d'Oulchy. (*Pagus*, ou *Comit. Urcisus*, *Urcen-*	Ch.-l. d l'arr. d (Aisne La Fe était da sur la celui les.

AN. DE SANCTO … IN NEGOLIA- … DE NOBILIACO, … LIACO S. FRON- … ly-St-Front, … illy en Or- … s. (Démembré … . d'Oulchy en …).	S. 17 par.	Idem.	*sis, Orcensis, Ulcisus*).	Neuilly-St-Front. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Château-Thierry (Aisne).
… DE FARA. … en Tardenois. … nembré du D. … Bazoches en …).	S. E. 18 par.		Tardenois (*pagus Tardanensis*).	Ch.-l. de cant. de l'arr. de Château-Thierry (Aisne).

èse de Soissons formait la partie sud-occidentale de la Se-lgique; il était limité à l'est par l'archevêché de Reims, sa); au sud-est par le diocèse de Châlons; au nord-est par aon, dont le séparait en partie le cours de la Delette ou de l confinait au nord-ouest, dans un étroit intervalle, au dio-oyon, et vers l'ouest à ceux de Senlis et de Beauvais; il était celui-ci par le cours de l'Oise. Ces cinq diocèses limitro-endaient tous, comme celui de Soissons, de la même Pro-lésiastique, de même que les cinq *Civitates* des *Catalau-*es habitants de *Lugdunum*, ou *Laudunum Clavatum*, des *dui*, des *Silvanectes*, des *Bellovaci*, dépendaient de la pro-o-romaine de la Seconde Belgique, dont *Duro-cortorum* des t la capitale.

. partie sud-occidentale seulement il confinait à l'évêché de *ivitas Meldorum*), suffragant de l'archevêché de Paris, et milieu du XVII[e] siècle de la métropole de Sens: dans sa ridionale, il était contigu au diocèse de Troyes (*Civitas* des dépendant de cette dernière métropole.

ites, qui n'étaient pas toutes naturelles, ont été l'objet de e difficulté entre les évêques limitrophes. Flodoard (*Hist. m.*, l. II, c. 18, et l. III, c. 23) parle de différends de l'évêque ns à ce sujet, en 814, avec l'évêque de Noyon, et en 827 de Beauvais.

e de Soissons prétendait que le cours de l'Oise devait for-nite avec les diocèses de Noyon et de Beauvais. Telle était, loute, la limite primitive de ces trois Cités gauloises; mais s-vraisemblable que la translation du siége de l'évêché des *dui*, de Vermand (ou Saint-Quentin) à Noyon, ville si-que sur la frontière du diocèse de Soissons, avait occa-*réunion d'un petit* territoire de la rive gauche de l'Oise au *Noyon, dans* lequel il constituait une partie du pagus No-*Ce fut au synode* de Soissons, en 814, que ce différend fut

*

jugé, et que la nouvelle frontière fut déterminée[1]. Les modifications territoriales étaient toujours dans l'Église de la plus grande importance, car elles ne pouvaient s'opérer que par une violation des décrets des premiers conciles.

La plus grande étendue du diocèse était de vingt-deux lieues du S. S. E. au N. N. O.; sa largeur moyenne de l'E. à l'O. était de dix-sept lieues, et la moindre de l'O. S. O. à l'E. S. E. de dix lieues seulement. Il se développait du S. S. E. au N. N. O., et était traversé, à peu près de l'E. à l'O., par trois rivières : par la Marne, au S.; par l'Ourcq, au centre; et par l'Aisne, au N.

Au point de vue politique, le Soissonnais proprement dit, ou le *pagus* et *comitatus Suessionicus*, du moyen âge, correspondait à une partie seulement du diocèse de Soissons, qui, dans son ensemble, représentait la *Civitas* gallo-romaine des *Suessiones*. L'interprétation d'un passage de César (*Bell. Gall.*, l. II, c. 3)[2], que je comprendrais différemment, a porté plusieurs historiens à supposer que la Cité des *Suessiones* avait été, à cette époque, confondue avec celle des *Remi*, et que dans l'établissement primitif du christianisme les deux diocèses n'en faisaient qu'un seul, de même que l'évêché de Laon était, avant S. Remi, incorporé à celui de Reims.

Ce dernier fait repose sur des témoignages incontestables, que j'ai déjà rappelés dans le chapitre précédent; mais il n'en est pas de même de l'autre. Le texte de César me semble indiquer seulement une de ces confédérations de tribus et de peuples gaulois qui étaient un des éléments habituels de leur organisation politique, et non la fusion de deux peuples également puissants, mais dirigés par des intérêts et des mobiles différents pendant les guerres de la conquête.

---

1. Synode de Soissons, a. 814 : « *Sententia ventilata est inter Wendilmarum et Rotardum episcopos de terminis parochiarum suarum : et requisitum ac definitum est quòd hæc loca, trans fluvium Isaram in pago Noviomensi pertinere deberent ad parochiam Ecclesiæ Noviomensis, id est : Varinæ* (Varenes), *Urbs-Campus* (Orcamps). *Trapiacus* (Trapes), *Jerusalem*, *Herbaudianisua*, *sive ecclesia S. Leodegarii* (S. Léger-au-bois), *cum reliquis villis ad has ecclesias convenientibus. Cætera verò loca trans supradictum fluvium in prædicto pago* (*Noviomensi*), *omnia pertinere deberent ad parochiam S. Ecclesiæ Suessionicæ.* » (Flodoard, *Hist. Eccl. Rem.*, II, 18.)

Le différend avec l'évêque de Beauvais, en 872, était moins grave: il s'agissait d'une seule paroisse, que le roi ordonna de détruire, pour faire disparaître en même temps la cause du litige.

2. « (*Remi dicebant*) .... *Consanguineosque suos, qui eodem jure iisdemque legibus utantur, unum imperium unumque magistratum cum ipsis habeant....* » (*Bell. Gall.*, l. II, c. 3.)

« ... *Suessiones suos esse finitimos; latissimos feracissimosque agros possidere; apud eos fuisse regem nostrâ etiam memoriâ Divitiacum totius Galliæ potentissimum... Oppida habere numero* XII, *polliceri millia armata quinquaginta.* » (Id., id., c. 4.)

s *Suessiones* résistèrent avec plus d'opiniâtreté à César, tandis que *Remi* avaient accepté plus rapidement son alliance.

l me paraît difficile d'admettre la subordination naturelle et primi-e des *Suessiones* à aucun autre peuple, eux qui pouvaient fournir qu'à cinquante mille guerriers à la confédération gauloise contre les mains (*Bell. Gall.*, l. II, c. 4); qui avaient eu des rois indépendants, it l'un, Galba, avait conduit dans la Grande-Bretagne une colonie de ges ; qui habitaient une contrée des plus riches et des plus fertiles qui, outre leur capitale (*Suessiones, Noviodunum*), possédaient core onze autres villes fortifiées, ou *Oppida*.

Le continuateur de César, Hirtius, semble indiquer, il est vrai, nnexion et presque une subordination postérieure à la conquête : *essiones Remis attributi*. Mais cette union forcée, récompense de lliance des *Remi* avec César, fut passagère ; et, plus de cinquante s plus tard, Pline qualifie encore les *Suessiones* de l'épithète de *li-ri*, qui indique à la fois leur indépendance des Romains et des *Remi*.

Il me semble donc que, dès l'époque de l'établissement définitif du ristianisme dans cette partie de la Seconde Belgique, le diocèse de issons fut constitué distinctement de celui de Reims, tout aussi en que les deux Cités avaient été primitivement independantes.

Mais si l'on a trouvé des arguments pour supposer la réunion pri-tive des *Suessiones* aux *Remi*, on en a eu de plus spécieux en-re pour accroître le territoire des *Suessiones*, avant qu'il devînt le ocèse de Soissons et même plusieurs siècles après l'établissement : christianisme, aux dépens de quelques-unes des *Civitates* voi-nes, qui devinrent aussi autant d'évêchés distincts.

Suivant l'abbé Lebeuf[1], dont l'opinion a été souvent reproduite, ncien pays Soissonnais, qui était en effet le plus notable de la conde Belgique après les territoires des *Remi* et des *Bellovaci*, rait embrassé, avant Auguste, une partie des territoires des *Cata-unenses* (Châlons), des *Laudunenses* (Laon), des *Sylvanectenses* enlis), des *Meldenses* (Meaux), quoique cette dernière Cité dépendît une Province différente, la Quatrième Lyonnaise.

Mais cette hypothèse n'est pas suffisamment démontrée, ou plutôt e ne l'est par aucun témoignage authentique. Elle n'a d'autre se que le tableau tracé par César de la grande puissance, de l'éten-ie, de la population considérable des *Suessiones* et surtout du mbre de leurs douze *Oppida*, qu'on a de la peine à retrouver sur le rritoire du Soissonnois, tel qu'il était circonscrit dans le moyen âge.

La plus importante de ces adjonctions, que n'admettait cependant s l'abbé Lebeuf lui-même, eût été celle du *pagus Noviomagensis*, est-à-dire du Noyonnais tout entier à la *Civitas Suessionica*, jusqu'à e époque dont on ne saurait fixer la date, mais qu'on suppose uvoir coïncider avec la translation du siége épiscopal de Vermand

---

1. Lebeuf : *Dissertation sur l'état des anciens habitants du pays issonnais, avant la conquête des Gaules par les Francs* (Mém. *ronné* par l'Acad. de Soissons, en 1735), 1 vol. in-12.

(ou Saint-Quentin) à Noyon, opérée par saint Médard vers le mencement du VIe siècle (a. 531). On ne connaît aucune p directe de cette réunion primitive des deux *pagi Noviomen Suessionensis* sous un seul évêque, et de leur séparation postér à une époque cependant où les textes historiques commencent pouvoir fournir une base solide. Mais les témoignages indirec lesquels on s'appuie, quoiqu'ils me semblent bien loin d'être dé ne manquent cependant pas d'une certaine portée [1].

Le point de départ me paraît, il est vrai, très contestable; il siste dans l'identité supposée entre le principal *Oppidum* des *Su nes*, le seul désigné nominativement par César, c'est-à-dire *N dunum*, que, depuis le géographe N. Sanson [2], on considère le généralement, avec Adr. de Valois, D'Anville, etc., comme repr tant la ville de Soissons même et le *Noviomagus* de l'*Itinéraire tonin*, ou *Noviomum* des textes postérieurs, qui est incontestable admis comme étant la ville de Noyon, dont l'origine gallo-ro n'est pas moins prouvée par les vestiges de monuments [3] qu l'*Itinéraire* et dont le nom n'a jamais été confondu dans les avec celui de *Noviodunum*.

D'autres attributions du *Noviodunum* de César à des localités dernes ont été proposées, entre autres à Noyan (*Noviantum*), sur une montagne voisine de Soissons, par l'abbé Lebeuf, qui re énergiquement la confusion entre *Novioduum* et *Noviomagu* même à Nouvion-le-Vineux, dans le diocèse de Laon, à une lie S. de cette ville, tout à fait au dehors par conséquent du terr des *Suessiones*. Ce dernier rapprochement a été proposé par M. ville (*Journal de l'Aisne*, 1835). Celui-ci s'appuie en particulie la marche de César pour l'attaque de l'*Oppidum* de Bibrax, dont tuation a été aussi le sujet de tant de discussions contradictoires

On trouve dans les manuscrits de dom Grenier, sur la Pica conservés à la Bibliothèque impériale, deux mémoires sur cette tion. L'un (20e paquet, 3e liasse, 5e cote) est intitulé : *Dissertati l'on prouve que le Noviodunum, dont César parle dans ses com taires, n'est pas la ville de Noyon, mais celle de Soissons* M. Sezille, chanoine théologal de Noyon.

Dans l'autre mémoire (27e paquet, 1re liasse) l'auteur disc récit de César, concernant la situation de *Bibrax* et de plus autres localités. Il considère le *Noviodunum Suessionense* co un lieu de défense des Soissonnais contre les tribus gauloise pays de Beauvais, Amiens et Vermandois.

---

1. La défense la plus complète et la plus solide de cette hypo a été soutenue par M. Moët de la Forte-Maison, dans son ouvrage tulé : *Antiquites de Noyon*, publié à Rennes en 1845, 1 vol. in-8

2. Sanson. *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, deux édition, 1752, in-4, p 61.

3. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. V, 1842, p. 163. *cription des Vestiges du Château-Corbault* (ancien Noyon), *M. Delamotte.*

L'interprétation rigoureuse du texte de César (*Bell. Gall.*, l. II, . 12) démontre que cet *Oppidum* était le plus important et comme la apitale des *Suessiones*; qu'il servait de dépôt d'armes, de lieu de efuge à la multitude et de résidence, du moins passagère, au chef ou oi de la tribu, Galba, dont les fils furent donnés en otage à César. a reddition de cette place, la seule assiégée par César sur leur terriire, entraîna la soumission du peuple entier. Or, Noyon, situé au elà de l'Oise et sur sa rive droite, en dehors des limites les plus énérales de la *Civitas Suessionum*, eût été à l'extrémité du territoire e la tribu dont il aurait été séparé par ce fleuve. Les termes du écit de César (l. II, c. 12) qui, du territoire des *Remi* conduit son rmée « *in fines Suessionum* », n'expriment rien autre chose par ce ot *fines* que l'ensemble même du territoire de la *Civitas*, ainsi que prouvent de nombreux passages des *Commentaires*.

La ville de Soissons, au contraire, nommée après la conquête *Augusta Suessionum*, et dont le nom gaulois primitif serait inconnu s'il était pas *Noviodunum*, conserva sous la domination romaine l'imrtance qu'elle avait eue pendant son indépendance. On y voit étaies dès le IVe siècle des fabriques de plusieurs sortes d'armes de uerre [1], soumises à l'autorité du *Magister Officiorum* de l'adminisation impériale en Occident.

Pendant les progrès successifs de l'invasion germanique, après les remières concessions de territoires faites par les empereurs aux rancs, les gouverneurs romains de la Deuxième Belgique, le comte Egidius et son fils Siagrius y font leur résidence, et celui-ci considère tte ville comme la capitale de son éphémère royaume.

C'est aussi à Soissons que Clovis vainqueur substitua son autorité à lle des derniers représentants du pouvoir impérial. C'est cette lle qu'il choisit, à l'imitation des derniers gouverneurs romains, ur la capitale de ses premières conquêtes. C'est elle aussi qui dent, pour ses fils et ses petits-fils, la base principale d'un de ces atre groupes territoriaux si divers, composés des pays conquis, xquels les rois francs de la première race donnaient le nom de oyaumes.

Les traditions de l'Église ont une bien plus grande force encore ur démontrer que la capitale des *Suessiones* ou *Noviodunum*, devee l'*Augusta Suessionum*, ne fut jamais confondue avec *Noviomaus* ou Noyon, c'est le silence de tous les textes ecclésiastiques r un changement aussi important que l'eût été celui du chef-lieu du ocèse lui-même, suivant l'usage d'établir le chef-lieu de l'évêché ns l'ancienne capitale de la *Civitas*, et sur la séparation d'un terloire aussi considérable que celui du Noyonnois tout entier (*pagus oviomagensis*) pour augmenter, au VIe siècle, le diocèse de Verand (Saint-Quentin) aux dépens de l'ancien évêché de Soissons.

Les traditions de l'Église ont rigoureusement tenu compte de modi-

---

1. *Fabrica Suessionensis Scutaria, Balistaria* et *Clibanaria*. *otitia dignit. Imper.* Ed. de Pancirole (1623); Occid., p. 60. Cette signation manque *dans l'éd.* de M. E. Bocking (1840), t. II, p. 40.)

c. 3), le second *Missaticum* comprend l'*Urcisus pagus*. « *Pardulfus episcopus, Altmarus, Theodacrus, Missi in Lauduniso, Portiano, Suessonico, Urciso, et Vadiso*[1]. »

Dans un acte de Charles le Chauve, attribuant, en 855, à l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons des possessions dans le lieu dit *Fabrorum-Curtis*, ce lieu est désigné « *in pago Urcensi super fluvium Urc*[2]. » Une autre charte du même prince, confirmant cette donation en l'année 864, porte : « *Suntque sitæ (res) in pago Orcinse super fluvium Urc*[3].

Un autre capitulaire de Charles le Chauve, de l'année 867, indique le même territoire sous le nom de *pagus Urcisus*.

On voit donc qu'à la même époque les deux formes *Orcinsis* et *Urcisus* sont complétement identiques.

Plusieurs chartes du XII[e] et du XIV[e] siècle ne présentent plus que les désignations d'*Orceium*, *Casiacum in Orceio* (Chesy en Orceois ou Oxois[4], etc.).

2° Le *pagus Otmensis*, attribué par M. Guérard à la *Civitas Suessionum*, et mentionné aussi par lui à titre de *comitatus*, sans attribution géographique[5], est un des petits territoires les moins bien connus de la Deuxième Belgique. Sa position dans le diocèse de Soissons est tellement douteuse, que M. Guérard lui-même, dans sa liste des pays de France[6], tout en le rapprochant du pays d'Othe, qui n'en a jamais fait partie, s'exprime ainsi :

« *Otmensis pagus*, peut être le pays d'Othe : Champagne. Vincelle, canton de Dormans (Marne). »

Or, le pays ou la forêt d'Othe, *Utta*, ou *Otta*, ou *Usta Silva*, situé, en effet, en Champagne, dans la partie sud-occidentale du diocèse de Troyes, et pour une moindre étendue dans la portion sud-orientale du diocèse de Sens, présente une région naturelle très-fréquemment désignée dans les chartes, dont la situation ne peut laisser la plus légère incertitude[7], qui n'a pénétré à aucune époque dans le diocèse de Soissons, et qui ne me paraît avoir avec le *pagus Otmensis* d'autres rapports qu'une ressemblance apparente de nom. La position de Dormans dans ce diocèse, entre Château-Thierry et Épernay (du

---

1. Baluze, *Capitul.*, éd. de 1677, t. II, col. 68.

2. *Cartul.* de Saint-Crépin le Grand de Soissons ; et Carlier (t. I, p. 150), qui me paraît citer à tort l'abb. de S. Médard.

3. D. Bouquet, *Hist. Fr.*, t. VIII, p. 53. C'est à tort que le savant bénédictin a traduit en marge : *Orninse, sup. fl. Orna.*

4. *N. Gall. chr.*, t. X, col. 1489.

5. Guérard, *Essai sur les div. territ.*, p. 148 et 159.

6. *Id.*, *Annuaire de la Société de l'hist. de Fr.*, 1[re] année, 1836, p. 122.

7. Nithard, l. II, fixe sans la moindre incertitude le *Saltus Utta* entre Sens et Troyes. Adr. de Valois, qui ne fait pas mention du *pagus Otmensis*, a très-bien reconnu (*Notitia Gall.*, p. 624) cette situation *de la forêt* et du territoire de l'Othe.

e Reims), ne me semble pas permettre l'attribution proposée, lque doute, il est vrai, par M. Guérard.

out en combattant l'identité entre le *pagus Otmensis* et le *tha*, tout en considérant comme beaucoup plus vraisemblable .on du *pagus Otmensis* au diocèse de Châlons qu'au diocèse ns, je crois avoir reconnu les raisons qui ont pu déterminer rd à le placer dans ce dernier diocèse. Je vais donc exposer ipaux motifs en faveur de l'une et l'autre opinion.

us Otmensis figure dans plusieurs textes des IXe et Xe siècles, lication de quelques localités dont les noms se retrouvent, à identiques, dans les deux diocèses. Voici ces principaux ie M. Guérard connaissait sans nul doute, mais dont il n'a fait iention.

'année 804 (en 796?) et avant d'être archevêque de Reims, s avait rempli les fonctions d'un des *missi* de Charlemagne. *iticum*, ou territoire confié à son inspection, comprenait Champagne :

super totam Campaniam. In his quoque pagis, Dolomensi Vongensi, Castricensi, Stadonensi, Catalaunensi, Ot-audunensi, Vadensi, Porciano, Tardonensi, Suessionensi d, *Eccl. Rem. hist.*, l. II, c. 18).

e premier texte, le plus ancien que je connaisse, et qui met la même ligne que plusieurs des territoires les plus connus tie de la Belgique Seconde, le *pagus Otmensis*, on voit que placé entre les pays de Châlons et de Laon, s'éloigne da-le celui de Soissons.

, Charles le Chauve donne à l'un de ses fidèles *ministeriale*. Eudes, « *villam Novientum in pago Otminse* » (Martene d, *Ampliss. coll.*, t. I, col. 120. — D. Bouquet, *Rec. des hist.* VIII, p. 505).

itum est un de ces noms dont la forme française, la plus e en Nogent, Nogentel, etc., se retrouve dans les deux

, une donation du comte Héric, à la basilique de S. Crépin et ien de Soissons, confirmée un peu plus tard par Charles le orte cette mention :

go Suessionico, in fine villæ Montiniaco, mansa duo, etc.... *pago vel villa quæ vocatur Saviacus mansum unum* ... *pago et in villa Altafontana terra arabile*, etc.... *Et in Otmense, in villa quæ vocatur Vincella dimidium man-*[1]. »

[2], une charte du comte Héribert qui se qualifie de *Francorum* Herbert II, comte de Vermandois et de Troyes), concède au e de Der (Moutiers-en-Der, *monast. S. Petri Dervense*) *alodium quod adjacet in villâ cui Velcianas nomen est.* »

---

[1] illon, *Annal. ord. S. Bened.*, t. III, p. 637 et 238.
[2] illon, *id.*, t. III, p. 667.

On lit plus loin : « *In villa Velcianas nomine, in comitatu Otmense, mansum unum cum appenditiis suis.* » La charte est datée du même lieu : *Actum Velcianis villâ publicâ.*

La confirmation de cette charte, donnée la même année par le roi Lothaire, fixe plus positivement la situation de la même *villa Velcianas.*

« *Adjacet vero alodum in pago Otminse, intra fines villæ quæ Velcianas dicitur.... intra illius aquæ decursum ubi vetus Materna nominatur* (Mabillon, *Ann. Ben.*, t. III, p. 668).

En 988, une donation faite par Huderic à l'abbaye d'Homblières (*Humolariæ*), dans le diocèse de Noyon, indique ainsi la position de l'aileu donné :

« *Quemdam alodum in comitatu Otmensi in villa quæ dicitur Vedeniacus* (Cl. Hemeræus, *Augusta Viromanduorum*, 1643, in-4, *pr.*, p. 34).

Héribert, qui confirme cette donation, prend dans la même charte le titre de *comes ejusdem loci*, c'est-à-dire de *comes Otmensis*.

Des cinq citations qui précèdent on peut tirer les conclusions suivantes :

L'existence du *pagus* et du *comitatus Otmensis* est incontestable dès le IXᵉ et le Xᵉ siècle. Trois localités au moins y sont indiquées par des chartes contemporaines, et on en trouve un plus grand nombre dans les cartulaires inédits de Moutiers-en-Der, de Saint Crépin le Grand, d'Homblières, etc.

Recherchons comment la situation de ces lieux peut conduire à attribuer le *pagus Otmensis* à l'un ou à l'autre des deux diocèses de Soissons ou de Châlons.

Dans la première hypothèse, celle qu'a suivie M. Guérard, en se basant très-probablement sur l'interprétation d'une partie des documents rapportés ci-dessus, quoiqu'il n'en cite pas un seul, non plus qu'une seule localité, on pourrait reconnaître la *villa Velcianas* dans Vauciennes, en Brie, près Damery, sur la rive gauche de la Marne Doyenné d'Orbais.

La *villa Vedeniacus* pourrait être Vinay, dans le même Doyenné.

Vincella serait Vincelles, près Dormans, dans le Doyenné de Chatillon, voisin de celui d'Orbais.

On retrouverait *Norigentum* dans Nogentel, à quelques lieues plus au sud, dans le Doyenné de Chezy, ou même dans Nogent-l'Artaud quoique un peu plus éloigné.

Ces concordances de noms seraient tellement satisfaisantes qu'il deviendrait inutile de les rechercher ailleurs ; le *pagus Otmensis* auquel il faudrait attribuer ces lieux modernes, représentant les localites du IXᵉ et du Xᵉ siècle, se serait étendu dans la portion de la vallée de la Marne comprise entre Epernay et Nogent-l'Artaud, et se serait trouvé enclavé dans la partie méridionale du diocèse de Soissons On serait ainsi d'accord avec M. Guérard, qui n'a cependant donné *aucun argument* en faveur de son opinion, ainsi qu'avec D. Grenier *qui, dans une* note sur le seul passage « *Vedeniacus in comitatu*

» s'est borné à dire avec doute : « paroisse du diocèse de
je pense[1]. »
is, la question n'est pas aussi simple et aussi facile à résoudre
paraîtrait d'après ces rapprochements topographiques.
mière objection se présente. La partie du diocèse de Sois-
rait ainsi placé, d'après cette hypothèse, le *pagus Otmensis*,
'après tous les pouillés, de l'Archidiaconé de Brie, et cet Ar-
é correspond à l'extrémite orientale du vaste *pagus* et *saltus*
s, partagé entre les diocèses de Paris, de Meaux de Sens, de
de Soissons. Or on ne connaît aucun texte indiquant le *pagus*
itatus Otmensis comme une dépendance de la Brie. Tout au
il est signalé plusieurs fois comme faisant partie d'un autre
ritoire, le *pagus Pertisus,* le Pertois, ou Perthois, ou Par-
on fort différente, et dont la position n'est pas douteuse.
itoire (pays et comté), de Pertois ou Partois (*Pagus*
ou *Pertisus*, ou *Pertensis*, ou *Parthensis*), fréquemment
ans les textes Carlovingiens, et même depuis le milieu du
, par Nithard, par Flodoard, dans la division du royaume
re, etc., n'était pas situé en Picardie, mais dans la Cham-
d-orientale : son ancienne capitale avait été Pertes (*Perte*),
nt-Dizier (*Olonna*) et Vitry (*Victriacum Castrum*), qui
t les siéges principaux, avec le fisc royal de Ponthion (*Pon-*
célèbre sous les deux premières races. Sans contestation
il dépendait du diocèse de Châlons; il y formait en totalité
coné et surtout le Doyenné du même nom, et au moins, en
Doyenné de Vitry dans le grand Archidiaconé, c'est-à-dire
moitié méridionale du diocèse. Il était subdivisé en plusieurs
gelli et petits *comitatus* moins importants, tels que le *Bl.*
le *Camizisus* ou *Camsiacensis*, et pénétrait dans l'ant que
forêt de Der (*saltus Dervensis*). Ce vaste *pagus* s'étendait
ue sur le diocèse de Troyes et peut-être même sur la partie
le de celui de Toul, mais il s'arrêtait vers le nord assez loin
s des diocèses de Châlons et de Soissons.
qui paraît avoir donné son nom au *comitatus Olmensis* ou
serait Omey (Omé) en Champagne, sur la rive droite de la
quelques lieues au sud-est de Châlons, vers l'extrémité nord
s. C'est peut-être le même lieu qui, après avoir vu s'éteindre
nirs de sa prééminence féodale, conservait encore un prieuré
de Saint-Benoît, désigné dans le pouillé manuscrit du diocèse
is, dressé en 1405 (p. 74 et 82) sous les noms de *Otmeyo*, de
e *Ulmeto*, de *Ormeio*. Plus au sud est Changy, siége probable
petit *comitatus*, mentionné en même temps que l'*Otmensis*
textes sous le nom de *comitatus Camsiacensis*.
Velcianæ, ou *Velcianas*, *in pago Otmensi*, mentionnée dans

. imp., manuscr. de D. Grenier, volume contenant les notes
hiques, rangées par ordre alphabétique.
ier ne paraît pas avoir examiné cette question du pagus Ot-

la charte de l'an 980 ci-dessus indiquée, et sous le nom d'*Ulc*
dans un autre titre du même siècle, se retrouve avec la plus g
probabilité dans le village de Vaucienues, écrit aussi quelquefoi
ciennes ou Vouciennes, situé vis-à-vis Omey, sur l'autre rive
Marne près Vitry-la-Ville. Sa position même, sur le bord d'un
d'eau constamment parallèle à la Marne, occupant presque le
lit, représente parfaitement l'indication de la première de ces ch
« *Intrà illius aquæ decursum ubi vetus Materna nominatur*[2].

La *villa Vedeniacus*, du xe siècle, serait Vaunev, ou Vanault,
gné aussi plus tard dans les anciens pouillés sous le nom de
neyum ou *Vanodium* De semblables analogies se rencontreraien
les autres localités précédemment indiquées; toutefois, celles
viens de signaler me paraissent suffire pour faire attribuer ce
territoire au diocèse de Châlons.

Mais c'est trop longtemps nous arrêter sur une question fort s
daire dans l'ensemble de ces recherches; d'autant plus que le
tatus Olmensis, territoire féodal soumis à l'autorité supérieu
grand comté de Vermandois, n'est représenté par aucune des
visions Décanales du diocèse de Châlons, auquel il me paraît
être attribué avec plus de probabilité qu'à celui de Soissons. Il
pas un diocèse qui ne nous offrît de semblables questions à dis
tant la géographie de la France au moyen âge est encore peu écl
Le diocèse ou pays de Soissons, qui occupe une si grande place
les événements des deux premières races, suffirait seul pour m
de combien de difficultés est entourée l'étude des rapports de l
graphie ecclésiastique avec la géographie politique, étude qui e
des principaux sujets de ce travail.

3° Je ne puis toutefois me dispenser de signaler plusieurs
points sur lesquels je ne saurais davantage partager l'opinion de M
rard. Le principal est l'omission dans sa liste des *pagi* de la *C*
de Soissons, du *pagus* et *comitatus Vadisus* ou *Vadensis* (le V
qu'il n'a fait figurer dans aucune autre partie de son tableau gé
et du *pagus* ou *saltus Briegius*, qu'il a exclusivement attribu
Civitas Meldensis (ou diocèse de Meaux). La Brie (*pagus Bri*
s'étendait cependant à peu près sur le quart du diocèse de So
où elle occupait tout l'Archidiaconé méridional du même nom (*A*
de Briâ), partagé primitivement en quatre doyennés, ceux de Châ
de Château-Thierry, d'Orbais et de Chezy. C'était la portion
vaste territoire qui avait surtout reçu le nom de Gallevesse, o
Pouilleuse.

---

1. *Medietatem terræ quam habemus Ulcenias.* Cette terre
été donnée par le comte Héribert le Vieux à l'abbaye de Moutie
Der, sous l'abbé Adson. (*Vit S. Bercharii*, 13; *in* Mab, *Vit. SS
Ben.*, II sæcul., p. 851, et Camusat. *Prompt*, *Tricass.*, f° 97).

2. Cette désignation précise éloigne tout autre rapprochemen
des localités de mêmes noms situées en Picardie telles qu'Or
Vauciennes, dans la partie orientale du diocèse de Senlis. L
d'Ormoy (*Ulmetum*) est des plus communs.

Valois (*Vadisus*), avant de devenir la base d'un puissant
.l, il constituait dès la seconde race, du VIII[e] à la fin du
région distincte, mentionnée aussi positivement que les
comitatus de la Deuxième Belgique à la même époque [1],
rdanisus, le *Pertisus*, l'*Urcisus* et le territoire propre
; que les *pagi Suessionicus*, *Vermandensis*, *Catalau-*

ou *pagus* et *comitatus Vadisus*, dont les limites furent
précises, était partagé entre les diocèses de Meaux, de
oissons. Il n'entrait dans ce dernier que pour sa partie
e et orientale; mais il embrassait au moins la portion
es Doyennés de Collioles et de Béthisy vers les limites
le Senlis et de Beauvais. Auteuil, Boneuil et Largny en
ertainement, ainsi qu'une partie des Doyennés de Viviers
; le grand Archidiaconé. C'était même dans le Doyenné
ue se trouvait, entre Villers-Cotteret et Crespy, l'an-
le du Valois, Vé ou Vez (*Vadum*, *Vedum*), qui avait été
ement chef-lieu du même Doyenné.
pagus et *comitatus Tardanisus* ou *Tardanensis*, men-
nemment par Flodoard, ainsi que dans d'autres textes du
iècle, et dont le nom a été conservé dans la désignation
n territoire (Tardenois, Tartenois), il n'y a lieu à nulle
situation entre la Marne et la Vesle, dans les parties
entrale du diocèse de Soissons, est certaine; la Fère
eu principal [2]. Il s'étendait aussi dans le diocèse de
n a déjà été parlé précédemment.
, l'ensemble des territoires ou subdivisions politiques du
issons, sous les deux premières races, embrassait donc,
l'ai indiqué au commencement de cette discussion, le
ionicus proprement dit, correspondant au comté du
e *pagus Orcensis* ou *Urcisus*, qui était unique, le *pagus*
et en partie les *pagi Vadensis* et *Briegius*. Il ne compre-

---

l., *Eccl. Rem. hist.*, l. II, c. 18, a. 796. — Capitul. de
.e *pagus Vadisus* est aussi indiqué dans des textes des
949, 995, etc. L'érection du comté de Valois en duché,
oissement considérable de territoire, ne remonte pas au
nencement du XV[e] siècle.
le plus ancien de la Fère (*Fara in Tardaniso*) paraît
rtus-Tadriniacus, qui indiquerait à la fois sa situa-
rd de l'Ourcq et dans le Tardenois. C'est ce qui résulte-
ssage du cartulaire blanc de Saint-Corneille de Com-
), conservé aux Archives de l'Empire, section L. 175.
a été signalé par M L. Cocheris dans son *Catalogue des
concernant l'histoire de la Picardie*, n. 319 (*Mém. Soc.
Picardie*. t. XII et XIII, 1853-1854). Cette liste analy-
urces historiques de toute une province est l'un des
des plus utiles travaux de ce genre. Elle n'est point ea-
e, et s'arrête au mot *Cys*.

nait pas le *pagus* et *comitatus Otmensis*, qui était sitı
pagne, dans le diocèse de Châlons, ainsi que suffirait p
le texte de Flodoard (l. II, c. 18) sur l'étendue du A
Wulfarius en 796. Ce *comitatus Otmensis* était auss
différent de la forêt d'Othe (*Saltus Otta*), située, pour l
partie, dans le diocèse de Troyes.

Les rapports généraux de plusieurs de ces *pagi* avec l
subdivisions ecclésiastiques sont suffisamment indiqué
de trois des Archidiaconés : Archid. de Soissons ou du
— Archid. de Tardenois, comprenant aussi l'Orceois,
Brie [1].

L'organisation Archidiaconale et Décanale dont nou
staté les traces dans le territoire de la métropole de
VIIe et le VIIIe siècle, dut être appliquée à tous les autr
cette Province ecclésiastique. Telle était la conséquenc
tutions synodales et des décrets archiépiscopaux. Lorsq
se plaint, dans sa lettre écrite vers 524, à Falcon, évêqu
de ce que celui-ci établit des Archidiacres dans une p
diocèse, qui avait toujours précédemment dépendu de la
Reims, il constate un usage général dans la Seconde Be

Il n'est pas moins certain que la prescription suivante
le concile de Reims dès l'année 630, au sujet des Archi
cerne tous les évêchés suffragants de la même province

« *Ut in parochiis nullus laicorum Archipresbyter pra
qui senior in ipsis esse debet, clericus ordinetur.* » (Can

Mais des textes non moins positifs, et spécialement
l'évêché de Soissons, démontrent la division de ce dio
diaconés et en Doyennés ruraux à une époque presque

Suivant le témoignage de Grégoire de Tours [4], pend
moitié du VIe siècle, l'évêque Droctigisilus, saisi d'a

1. L'indication des rapports entre les anciens ter
subdivisions plus modernes des Gouvernements admini
rieurs au XVIe siècle compliquerait encore cet expos
partie du diocèse de Soissons qui dépendait d'abord
fut ensuite réunie à l'Ile de-France. Il en serait de mê
subdivisions féodales des bailliages et des vicomtés qu
part, sont non-seulement sans relations avec la géo
siastique et bien moins encore avec l'ancienne géogra
maine, mais encore, le plus souvent, par leurs em
plus arbitraires, sont en opposition avec les régions na
régions historiques ou ecclésiastiques les plus ancien
celles-ci, au contraire, ont toutes trois entre elles
analogies.

2. Duchesne, *Hist. Fr. scr.*, t. I, p. 150 — Labb
col. 1009.

3. *Flodoard, Eccl. Rem. hist.*, l. II, c. 5.

4. *Greg. Tur., Hist. Franc.*, l. IX, c. 37, — Labbe,
col. 1025.

ivresse habituelle paraissait être la source, fut interdit de ions pendant plusieurs années. On attribua cette démence fices d'un Archidiacre que l'évêque avait destitué (per m *Archidiaconi, quem ab honore repulerat*). Il ne pou- er dans la ville sans se trouver plus exposé encore aux fluences. Un concile provincial, réuni en 589, à Saurcy (*apud um villam*) le rétablit dans ses fonctions.

arte ou constitution de l'évêque Drauscius (S. Drausin), de 6, créant des priviléges considérables en faveur de l'abbaye Dame de Soissons, fait aussi mention d'un Archidiacre qui le grand Archidiacre du diocèse *nos, vel Archidiaconus*[1]. e x[e] siècle, les Archidiacres de Soissons prenaient déjà rang e de quatre, dans le Chapitre de la cathédrale, comme ils y pendant plus de huit siècles.

iplicité des Doyennés ruraux dans le diocèse de Soissons estable dès le milieu du IX[e] siècle, puisque l'archevêque réglait alors leurs attributions et leurs obligations dans Province de Reims. Plusieurs documents authentiques en , non l'origine, mais l'existence à cette époque, comme itution depuis longtemps en vigueur[2].

piscopat de Rothade II (833-862), Hincmar ordonna à quel- ens du diocèse de Soissons, pendant la maladie de leur le se présenter à une assemblée synodale qu'il leur desi- ompagnés des prêtres de leurs Décanies. Il fait aussi men- rchidiacres sous la désignation de ses *comministri*. Ce texte rd est assez important pour mériter d'être textuellement

ola Hincmari quibusdam DECANIS *parochiæ Suessio- quodam presbytero qui præjudicium passus justitiam et apud Episcopum suum Rothadum non valebat obtinere; pse Dominus Hincmarus eundem præsulem monuerat, ut infirmitatem non valeret ipse ad synodum venire vel os, Comministros videlicet Ecclesiæ sibi commissæ, mit- es canonice diffiniri valeret: admonetque per has litteras* ECANOS *et metropolitanâ præcipit auctoritate ut presbi-* NIÆ *suæ ad denunciatum placitum venire commoneant et psi veniant. Quod si non facerint, synodalem sententiam xime futuram synodum noverint accepturos*[3].

fin du même siècle, en 889, l'évêque de Soissons, Riculfe, upa très-activement de la discipline de son clergé, promul- onstitutions qui appliquaient à son diocèse les règles eta- 852 par Hincmar, pour la Province entière. Il fixait sur-

---

. *de l'abb. roy. de N. D. de Soissons*, par dom Germain, pr., *Actes de la Prov. eccl. de Reims*. t. I, p. 83.

de de Reims de l'a. 852, dans les *Actes de la Prov. eccl.* , t. I, p. 210.

ard, *Eccl. Rem. hist.*, p. 276, l. III, c xxv, Éd du P. Sir- 1.

tout (c. xx) les réunions mensuelles des prêtres dans chaque DÉCANIE.

« *Rationi quoque proximum esse sanximus ut in unoquoque mense, statutâ die, id est in Kalendis uniuscujusque mensis* PER SINGULAS DECANIAS *presbyteri simul conveniant, et convenientes non pastis vel potationibus vacent, sed de suo ministerio et religiosâ conversatione atque de his quæ in eorum parochiis accidunt, sermonem habeant, et qualiter pro rege, vel rectoribus ecclesiæ atque pro familiaribus suis, tam viris quam et defunctis orare debeant, simul considerent.* » (Labbe, *Concil.*, IX, col. 416; — Mgr.Gousset, *Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. I, p. 533).

Dans ces mêmes statuts (c. XI et XXII), l'évêque Riculf fait allusion à ses Archidiacres, qu'il nomme *Comministri nostri*.

Ceux-ci figurent, soit isolément, soit au nombre de quatre, dans un grand nombre de diplômes antérieurs aux plus anciens pouillés connus, et dans lesquels les quatre territoires Archidiaconaux sont nominativement indiqués. En voici quelques exemples :

En 1047, dans un diplôme du roi Henri Ier, en faveur de l'abbaye de S. Médard, trois Archidiacres, *Wido*, *Fulco* et *Harduinus*, figurent au nombre des signataires (*N. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 97).

En 1076, l'acte de fondation de l'abbaye S. Jean des Vignes, par l'évêque Thibaud II de Pierrefont, est signé par les quatre Archidiacres *Anjorannus*, *Fulco*, *Anculfus* et *Guido* (*N. Gall. chr.*, IX, *Instr.*, col. 98; — Mgr. Gousset, *Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. II, p. 87).

Une donation du même évêque au prieuré de Coincy (*de Consiaco*), datée de l'année 1077, présente les mêmes témoins, *Ingerannus*, *Ausculphus*, *Fulco* et *Guido*, désignés tous quatre sous leur titre d'Archidiacres (*N. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 99).

En 1085, une donation par l'évêque Hilgot au même monastère, est signée par les quatre Archidiacres *Ingelrannus*, *Fulco*, *Hugo* et un autre *Hugo* (*Id.*, *id.*, col. 101; — *Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. II, p. 97).

La donation de l'autel de S. Sulpice de Pierrefont, faite cette même année 1085 au monastère de Marmoutiers, présente les quatre noms de ces mêmes Archidiacres (*N. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 100).

En 1087, une donation du même évêque à l'abbaye de Château-Thierry, fait mention de l'*Archidiaconus ipsius loci* (qui était l'Archidiacre de Brie); ce qui prouve la distinction topographique à cette époque des quatre Archidiaconés (*Id.*, *id.*, col. 102). Dans une charte de l'année 1207, par laquelle l'évêque Nivelon Ier de Cherisy donne à l'église S. Pierre de Soissons l'autel de *Vincelis*, le donateur énonce avoir agi *Consilio et assensu G. Archidiaconi loci* (*Id.*, *id.*, col. 130).

En 1093, la confirmation par l'évêque Hugues Ier de Pierrefont, des biens de l'abbaye de S. Thibaut, de Basoches, est signée seulement par trois Archidiacres (*Id.*, *id.*, col. 104).

En 1096, les quatre Archidiacres *Fulco*, *Ingelrannus*, *Petrus*, *Ebalus*, sont témoins de la donation de l'autel de Nogent-sur-Marne à l'abbaye de S. Germain des Prés (*Id.*, *id.*, col. 105).

La donation faite en 1098 ou 1101, par le comte Jean de Pierrefont

pour Jérusalem, de la vicomté de Chelles au Chapitre de S. Ger-
Soissons, est signée par trois Archidiacres (Carlier, *Hist. du*
le Valois, t. III, pr., p. IX).
21, une charte de l'évêque Lisiard de Crespy, confirmant une
a faite à l'église de N. D. de Nantheuil, porte cette indication :
do Episcopante XIII; *Ansculpho et Theobaldo, Petro, Ebalo,*
aconisantibus, Bernardo Decanizante (D. Toussaint Du-
Hist. de l'égl. de Meaux, t. II, pr., p. 22).
22. une restitution de dîmes à l'église de S. Rufin et de S. Va-
t attestée par les quatre Archidiacres *Ebalus, Fulco, Petrus*
ulfus (*N. Gall. chr.*, *IX, Inst.*, col. 109).
: de fondation de l'abbaye de Longpont en 1132, par l'évêque
de Vierzy, est signé par les quatre Archidiacres *Nivelo, Ade-*
Theobaldus et *Hebalus* (*Id.*, *id*, col. 112; — Muldrac,
Longip. Suess. chronic, p. 5)
un accord entre la même abbaye et le Chapitre de Soissons,
: de 1185, on voit fi.u:er quatre Archidiacres, *Radulfus, Bal-*
Simon et un autre *Radulfus*. (Muldrac, *id*, p. 75).
ention des quatre Archidiacres et des quatre Archidiaconés
varié depuis le XIIe siècle: elle se retrouve dans les pouillés
urs, de même que dans les chartes déjà indiquées, et dès lors
idication topographique des territoires.
venons de voir cette distinction topographique des Archidia-
idiquée dès le XI[e] siècle. En voici quelques autres exemples
plus récente :
une charte de 1253 figure l'Archidiacre de la Rivière (*Rodul-*
Castro, de Ripariâ Archid.) (Carlier, *Hist. du duché de*
II, p. 117).
74 on retrouve la même désignation (*Hist. de l'Abb. de N. D.*
ons, pr., p. 464). Le même *Archidiaconus Ripariæ* est aussi
dans un titre de 1377 (*Id.*, *id.*, p. 470).
rchidiaconés de la Rivière et du Tardenois sont mentionnés
e charte de 1491 (Carlier, *Hist. du duché de Valois*, III, pr.,
et CIX).
and Archidiaconé est le plus fréquemment indiqué et dans les
ciens titres; c'est de lui qu'il s'agit presque toutes les fois
st fait mention que de l'Archidiaconé de Soissons sans aucune
signation. Il représentait, comme je l'ai déjà dit, le *pagus*, ou
us Suessionensis. L'Archidiaconé de la Rivière tirait son
siége de sa juridiction, *Castrum de Ripariâ*, près de Vic-
ne, dans le Valois. Celui de Brie comprenait la partie sep-
ale de cette grande région naturelle (*Saltus* et *pagus Brie-*
rtagée entre ce diocèse et ceux de Meaux et de Paris, auxquels
issait pareillement un Archidiaconé du même nom. L'Ar-
né de Tardenois représentait la plus grande partie de la
aturelle du Tardenois (*Pagus et comitatus Tardanensis*), et
ceois (*Pagus Orcensis, Urcisus*).
atre Archidiaconés de ce diocèse ont constamment conservé,
en que les Doyennés ruraux, le même ordre de préséance;
lui qui se retrouve dans les plus anciens Pouillés, savoir :
d Archidiaconé; 2° Archidiaconé de la Rivière; 3° Archidia-

coné de Brie ; 4° Archidiaconé de Tardenois. Vers le commencement du XIIIe siècle chacun d'eux avait encore une cour judiciaire ou tribunal d'Officialité pour affaires de droit canonique ressortissant de leurs juridictions territoriales. L'évêque Jacques de Basoches (1219-1241) supprima trois de ces Officialités, en indemnisant les titulaires. L'Officialité (*Curia*) du grand Archidiacre fut seule conservée

Ce qui prouve encore davantage l'ancienneté et l'authenticité de ces grandes divisions topographiques, analogues sous ce rapport aux justices seigneuriales des divisions politiques ou comtés, c'est que le grand Archidiacre avait un sceau particulier distinct de celui de son Officialité et pareillement distinct de ceux de l'évêque et du Chapitre cathédral et de l'Officialité épiscopale. Le sceau de cour du grand Archidiacre représentait, en 1265, un portail d'église entouré de cette légende : *Curie : Gui... Archid. : Sues...*; sur le contre-sceau était figurée une clef, avec cette inscription : *Clavis Sigillum* [1].

On connaît les sceaux de trois Archidiacres : celui d'André est appendu à un acte de 1189; ceux de Hugues et de Gervais font partie de chartes non datées, mais qui ont été rédigées de 1192 à 1202. Ces deux derniers n'ont rien qui les distingue des sceaux de la plupart des Archidiacres des autres diocèses; le titulaire y est figuré debout revêtu de ses ornements sacerdotaux, avec son nom et son titre dans la légende. Il n'en est pas de même du sceau de l'Archidiacre André (1189): celui-ci reproduit l'empreinte, fort peu canonique, d'une pierre gravée antique de forme ovale, figurant une femme ailée et couchée dans la pose la plus ordinaire au type de Léda. On lit autour de cette figure l'inscription suivante, ajoutée sur le cercle de métal qui entourait la pierre : *Sigill. magist. Andr. Archid. Suession.*

Nous avons vu que l'origine des Doyennés ruraux dans le diocèse de Soissons était au moins aussi ancienne que celle des Archidiaconés. Flodoard fait mention des Archiprêtrés dès l'année 630, comme d'une institution propre à toute la Province ecclésiastique de Reims, et dans plusieurs textes du VIIIe et du IXe siècle, les Décanies, administrées d'abord par des Archiprêtres, désignés plus tard quelquefois eux-mêmes sous le nom de grands vicaires forains, sont indiquées comme une institution déjà anciennement en vigueur.

Leur nombre primitif paraît avoir été de douze, puis de quatorze: deux documents du XIVe siècle fixent ce dernier chiffre. Un passage des statuts synodaux de Soissons, dont la date est indiquée comme étant de l'année 1334, mais qui paraît être plutôt un recueil de statuts de différentes époques dont les plus récents seraient même un peu postérieurs à 1349, donne la mention suivante :

§ XXI. « *Quale jus habere debent Decani Christianitatis funeralium istius curati.... inquisitâ diligenter super his veritate ab omnibus quatuordecim Decanis et à senioribus curatis per juramentum... dictum fuit ab antiquis*, etc. [2]. »

---

1. Ces sceaux ont été figurés et décrits par M. Périn, dans le Bulletin de la Société archéologique de Soissons, t. V, p. 152 1851.

2. D. Martenne et Durand, *Amplissima collect.*, t. VIII., col. 1536, *et Mgr* Gousset : *Actes de la Province ecclésiast. de Reims*, t. II, *p. 577.*

Un autre document du même siècle, publié à la suite des *Statuta ynodalia ecclesiæ Suessionensis* promulgués en 1403 par l'évêque imon, fournit une liste authentique des quatorze anciens Doyennés e Chrétientés de ce diocèse. L'ordre dans lequel ils sont indiqués st celui que les titulaires devaient tenir dans les assemblées des ynodes. On y reconnaît, quoique cette attribution ne soit pas indiquée, leurs rapports avec les quatre Archidiaconés, qui existaient éjà nominativement depuis plusieurs siècles, et qui étaient même ndiqués dans un document de l'année 1235 [1] joint à ces statuts ynodaux de l'évêque Simon, en cet ordre : *Magnus Archidiac. — Archid. Briæ. — Archid. Ripariæ. — Archid. Tardani.*

Le Doy. de la Chrétienté de Soissons, placé le premier, est séparé les autres Doy. du grand Archidiaconé ; les Doy. 2 à 5 constituaient 'Archidiaconé de Brie ; 6 et 7, l'Archid. de Tardenois ; 8 à 11, l'Archid. le la Rivière : 12 à 14 complètent le grand Archidiaconé.

Voici cette liste des Doyennés :

Sedent à dextris, Decani :

1. *Christianitatis Suessionensis.*
2. — *de Orbaco.*
3. — *de Castellione.*
4. — *de Cassiaco.*
5. — *de Castro-Therrici.*
6. — *de Basochiis.*
7. — *de Ulcheyo.*

Sedent à sinistris, Decani :

8. *Christianitatis de Attrachiâ (Attrichiâ), seu de Viaco.*
9. — *de Covilloliis.*
10. — *de Bestisiaco.*
11. — *de Blerencourt.*
12. — *de Vailliaco.*
13. — *de Chacrisiâ.*
14. — *de Vivariis.*

Malgré la contemporanéité incontestable des Archidiaconés et des Doyennés du diocèse de Soissons, ce n'est en général que dans les pouillés modernes, pour la plupart, qu'on voit indiquée la subordination corrélative des Doyennés à chacun des quatre Archidiaconés, subordination qui n'existait peut-être pas dès l'origine, les Archiprêtres auxquels ont succédé les Doyens des Chrétientés occupant primitivement un rang plus élevé que les Archidiacres dans la hiérarchie ecclésiastique.

Toutefois, depuis que les quatre Archidiacres du diocèse de Soissons, ainsi que les quatorze Doyens ruraux, furent distingués par les dénominations territoriales qu'ils ont à peu près tous conservées jusqu'en 1790, c'est-à-dire au moins depuis le xe siècle, non-seulement la subordination des Doyennés aux Archidiaconés fut constante, mais leur ordre de préséance relative fut invariable, comme l'étendue de leurs territoires. Cet ordre ne fut même pas interverti par la création de quatre nouveaux Doyennés ruraux au XVIIe et au XVIIIe siècle. Ceux-

---

1. *Ampliss. coll. VIII*, col. 1559. Plusieurs autres documents relatifs aux Archidiaconés du diocèse de Soissons sont joints à celui-ci, et, *entre autres, un accord* de l'évêque Jacques de Basoches (1219-1241) *avec le Grand* Archidiacre et les trois autres, pour le rachat de *certains privilèges* et surtout du droit d'Officialité.

ci prirent leur rang, chacun après le Doyenné primitif dont il était démembré.

On trouve dans plusieurs des Doyennés ruraux du diocèse de Soissons la trace des origines diverses de cette institution, ou tout au moins on y peut reconnaître quelques-unes des causes différentes qui ont présidé au choix de leurs titres, ou chefs-lieux. Deux de ceux qui paraissent être les plus anciens, les Doyennés d'Oulchy ou d'Orceois, et de Collioles, primitivement de Vez, paraissent avoir subi l'influence des plus anciennes divisions féodales de ce territoire, les Comtés d'Orceois et de Valois, dont ils embrassaient les plus notables parties, et qui eux-mêmes avaient succédé aux antiques *pagi* du même nom. Oulchy (*Ulciacus*, *Ulceium*) avait été la capitale du premier et Vez (*Vadum*) du second, ainsi qu'ils le furent de ces mêmes Doyennés. Comme le titre du Doyenné de Vez paraît avoir été transféré à Collioles (*Coleolus*), dès que ce dernier lieu devint un domaine ecclésiastique, c'est-à-dire depuis la seconde moitié du IXe siècle, l'origine de ce Doyenné serait au moins aussi ancienne. Carlier[1], prétend même que le ressort de ces deux Doyennés comprenait toutes les dépendances des Comtés de Valois et d'Orceois, excepté les maisons royales de premier ordre et quelques églises privilégiées. Mais je ne vois pas de preuves suffisantes de cette assertion ; d'autant plus que d'autres Doyennés de l'Archidiaconé d'Orceois, dont faisait partie celui d'Oulchy, contenaient aussi d'autres dépendances de ce même territoire de l'*Urcisus* ou *pagus Urcensis* : et que le *pagus Vadensis*, ou Valois, s'étendait aussi, quoiqu'en moindre partie, sur les deux autres diocèses de Senlis et de Meaux.

Une autre origine du titre des Doyennés ruraux, origine que nous verrons être des plus générales dans les diocèses des deux Germanies, et que nous avons déjà constatée plusieurs fois dans ceux de la Première Belgique, est leur corrélation avec les collégiales ou Chapitres du clergé séculier. Ces sortes de congrégations de clercs, si fréquentes dès les premiers temps de la propagation du christianisme, et qui reçurent sous Charlemagne une organisation plus régulière, exercèrent aussi de l'influence sur la topographie ecclésiastique, sinon sur les limites, du moins sur les dénominations territoriales. Les Doyens de ces Chapitres ruraux devinrent fréquemment les Doyens des Chrétientés : c'est ainsi que les Doyennés ruraux de Viviers (*Vivaria*), dans le Grand Archidiaconé, et de Basoches (*Basilicæ*) dans l'Archidiaconé de Tardenois, avaient pour chefs-lieux deux des plus anciens Chapitres de clercs séculiers du diocèse, qui portaient les mêmes noms.

D'autres Doyennés ruraux du même diocèse eurent leur titre attaché à des maisons royales des deux premières races, telles que Vic-sur-Aisne (*Vicus ad Axonam*) ou Berny (*Berniacus*), Verberie (*Varmeriæ*) ou Bethisy (*Bestisiacus*), et même passagèrement Compiègne (*Compendium*). Mais leur juridiction territoriale n'était pas bornée à l'étendue territoriale des domaines qui dépendaient de ces palais ou *villæ*. Toutefois cette corrélation fut loin d'être générale, car plusieurs des plus importantes *villæ* Carlovingiennes du diocèse de Soissons,

1. *Hist. du duché de Valois*, t. III, p. 148.

Quierzy (*Carisiacus*) et Trosly (*Trosleium*), célèbres par plusieurs assemblées politiques et ecclésiastiques des IXe et Xe siècles, Braine (*Brana* ou *Brennacum*), Juvigny (*Juviniacus*) et d'autres, n'ont donné leur nom à aucune des Chrétientés.

Les chefs-lieux de la plupart des Doyennés de ce diocèse, ainsi que de beaucoup d'autres, étaient d'ailleurs remarquables soit par leur antiquité, remontant pour quelques-uns jusqu'à l'époque romaine (*Basilicæ*, *Vicus ad Axonam*, *Ulciacus*, etc.); soit, et le plus grand nombre, pour avoir été le siége des plus anciennes églises baptismales ou matrices; soit par l'importance de possessions dépendantes du domaine temporel de l'évêque ou du grand Chapitre; soit enfin, mais par une coïncidence plus fortuite, comme se trouvant dans les mêmes lieux que des établissements monastiques (Orbais, Chezy, etc.) ou même des prieurés conventuels [Vailly (*Viduliacus*), Montmirail (*Mons-Mirabilis*), Châtillon (*Castellio*)].

Une autre coïncidence qui serait particulière à certains diocèses de Picardie, et qui, si elle était aussi réelle que l'ont avancé plusieurs écrivains[1], serait fort remarquable, est l'existence d'un Doyen de Chrétienté dans chaque prévôté châtelaine. Suivant cet usage ancien, dont on peut trouver l'indice dans les Doyennés d'Oulchy, de Bethisy, de Verberie, de Vailly, de Châtillon, les titulaires des Doyennés ruraux auraient éprouvé les mêmes révolutions que ceux des prévôtés de bailliages. Leurs fonctions temporaires, amovibles au commencement du XIIIe siècle, auraient eu de grands rapports avec celles de ces fonctionnaires judiciaires. Revêtus comme eux de commissions temporaires, ils remplissaient simultanément les fonctions de notaires et de receveurs des évêques, et instrumentaient même en matière civile. Mais je ne vois de démontré que la coïncidence entre certains chefs-lieux de ces territoires civils et ecclésiastiques, et non entre les territoires eux-mêmes.

Nous avons déjà rencontré plusieurs exemples, particulièrement dans le diocèse de Toul, de cette intervention des Doyens des Chrétientés dans les affaires et transactions temporelles de leurs territoires, analogue jusqu'à un certain point à la rédaction exclusive des actes de la vie civile par les curés des paroisses, avant que ce soin entrât dans le domaine de l'administration séculière. Mais un fait non moins certain et plus général encore, dont on a vu plusieurs exemples dans les diocèses de la Quatrième Lyonnaise, est la distinction entre les Doyens ecclésiastiques et les Doyens civils. Ceux-ci, chargés de la gestion des domaines et du temporel des évêques et des grands Chapitres, étaient ordinairement laïques, n'avaient de commun que le nom avec les Doyens de Chrétientés, auxquels était surtout confiée la surveillance spirituelle, dont ils rendaient compte dans les assemblées synodales annuelles ou des Calendes. La juridiction de ceux-ci s'appliquait à toute l'étendue de leur territoire Décanal, tandis que celle des Doyens civils était bornée à l'administration des intérêts temporels d'un cer-

---

1. Carlier, *Histoire du duché de Valois*, t. III, p. 148, et d'après lui, Houllier, *État ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*, p. 82.

tain nombre de domaines ou métairies, dont ils percevaient les revenus pour les évêques ou les Chapitres.

Ces fonctions différentes, assignées à des titulaires différents, quoique sous une dénomination commune. dont il faut aussi distinguer les Doyens chargés, ainsi que les prévôts, de l'administration de collégiales, de prieurés conventuels et d'un grand nombre de congrégations régulières et séculières ; ces fonctions, dis-je, me semblent avoir été confondues à tort sur les mêmes têtes. Leur réunion était plutôt exceptionnelle ; les *Decani* chargés de la gestion des possessions temporelles des évêques, n'avaient généralement pas plus de rapports avec les *Decani* des Chrétientés que les *judices* et les *majores* [1] préposés, avec ceux-là, avant le XIe siècle, au gouvernement temporel des domaines ecclésiastiques, n'en avaient avec les fonctionnaires judiciaires auxquels était confiée l'administration de la justice publique.

Une différence au moins aussi grande me paraît avoir existé entre la plupart des Doyennés de bailliages ou de prévôtés et châtellenies et les Doyennés de Chrétientés ; c'est ce que nous verrons avec la plus grande évidence dans l'étude du diocèse d'Amiens. L'examen de cette question se représentera d'ailleurs plus naturellement et sous un point de vue comparatif plus général, en tenant compte des modifications produites par le temps, après l'examen complet de la géographie ecclésiastique de tous les diocèses de la Gaule. C'est par suite d'une confusion analogue que l'historien du Valois me paraît avoir placé au même rang que les Doyennés ruraux, quoique n'ayant eu qu'une existence passagère, plusieurs Doyennés dont les noms ne figurent dans aucun pouillé, tels que Ivors (*Dec. de Ivortio* a. 1185 [1]), Pierrefonds (*Dec. de Petra-Fonte*), Acy (*Aptiacus*), dans le Doy. rural de Chacrize, et dont le titulaire avec le Doyen de Viviers, alors curé de Mortefontaine, dans la rédaction de la coutume de Valois en 1539 [2].

Toutefois, plusieurs des Doyennés de Chrétientés eux-mêmes n'ont pas toujours porté le même nom avant le XIVe siècle, sans que cette translation du titre d'un lieu à l'autre, occasionnée soit par la prépondérance politique de certaines localités à laquelle dut céder la tradition ecclésiastique, soit par la non-résidence des Doyens dans le chef-lieu de leurs Doyennés, modifiât les limites des territoires Décanaux.

On peut en citer les exemples suivants : le Doyenné de Collioles (*Coleolus*) paraît avoir eu primitivement son chef-lieu à Vez (*Vadum, Vedum*), alors que cette même localité était la capitale du comté de Valois.

Le Doyenné de Bethisy (*de Bestisiaco*), porta aussi au XIIIe siècle le nom de Doyenné de Verberie (*Vermeriæ, Varmeriæ, Dec. Christianitatis de Verbrie*) ; le titre en était alors alternatif entre ces deux localités [3]. Il fut aussi désigné antérieurement sous le nom de Doyenné de Compiègne (*Dec. Christianitatis de Compendio*) [4]. Ces changements de noms ne paraissent pas avoir notablement influé sur l'étendue des territoires Décanaux avant le XVIIe siècle. En 1661 seulement, l'Ar-

1. *Hist. du duché de Valois*, t. III, preuves, p. XIX.
2. Richebourg, *Cout. génér.*, t. II, p. 811.
3. *Hist. du duché de Valois*, t. III, pr., p. XLI : acte de 1239
4. *Id , id.*, pr. p. CLXXXI : acte de 1222.

chidiaconé de Tardenois, qui jusqu'alors n'avait eu que deux Doyennés, en eut deux nouveaux. Le Doyenné de la Fère fut démembré de celui de Bazoches, et le Doyenné de Neuilly-Saint-Front, ou Neuilly en Orxois, de celui d'Oulchy, dont il occupait toute la partie occidentale. Jusqu'en 1762, l'Archidiaconé de Brie avait été partagé en quatre Doyennés : à cette époque, l'évêque Fr. de Fitz-James en créa deux nouveaux, le Doyenné de Dormans, démembré de celui de Châtillon, et le Doyenné de Montmirail, formé aux dépens de celui de Chezy. Le nombre des Doyennés ruraux, qui avait été jusqu'alors de quatorze, fut donc porté à dix-huit[1]. C'est par une erreur évidente que D. Baunier, dans l'*Etat de Benefices*, le fr. Jacques, dans sa *Géogr. ecclés.*, Expilly et d'autres auteurs du XVIIIe siècle, ont indiqué seulement cinq Doyennés ruraux dans le diocèse de Soissons.

Le Doyenné de Basoches (*Dec. de Basilicis*) est aussi appelé au XIIIe siècle Doy. de la Fère (*Dec. de Farâ*), localité importante et des plus anciennes dans le diocèse. On voyait dans l'abbaye de Longpont, en 1724, l'épitaphe d'un *Decanus de Farâ*, qui était de la première moitié du XIIIe siècle (2e *Voyage littér. des Bénedict.*, p. 10). Le Doyenné de Vic (*de Vico ad Axonam*, ou de *Viaco*) était aussi désigné sous le nom d'Attichy (*Dec. de Attrichiâ, de Attipiaco*), dans la liste ci-dessus rapportée des Doyennés ruraux du diocèse de Soissons au XIVe siècle.

Plusieurs des Doyennés ruraux étaient bornés en partie par des cours d'eau; ces limites doivent être des plus anciennes, comme celles des *pagi* et *pagelli*. C'est ainsi que l'Aisne séparait une portion des Doyennés de Chacrize et de Vailly et en partie ceux de Viviers et de Vic; la Vesle, les Doyennés de Vailly et de Chacrize ; la Marne, les Doyennés de Château-Thierry et de Chezy.

La forêt de Cuise ou de Compiègne (*Silva Cotia*) s'étendait sur la partie occidentale des Doyennés de Vic, de Viviers et de Bethisy. La forêt de Villers-Cotterets (*Silva Retia* ou *Rigetia*) occupait surtout le Doyenné de Collioles et la portion méridionale de celui de Viviers. La forêt de Dolle ou Daule (*Silva Dola*), dans l'Archidiaconé de Tardenois, couvrait en partie le Doyenné de Bazoches ; et des ramifications du vaste *Saltus Briegius* pénétraient dans les Doyennés de Chezy, d'Orbais et de Châtillon, dépendants de l'Archidiaconé de Brie.

Le nombre des paroisses du diocèse de Soissons était d'environ 400 pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle; les nombres indiqués par les pouillés varient de 370 à 397 ; et, en y ajoutant les succursales, de 410 à 473. — Les curés des douze paroisses de la ville de Soissons portaient le titre de curés cardinaux. — En 1648, il y avait en outre 10 ou 11 collégiales ou Chapitres, 26 abbayes, 69 prieurés, 17 prévôtés, 30 maladreries, dont cinq étaient dans les chefs-lieux de Doyennés ruraux. D'autres listes indiquent 100 prieurés et 9 prevôtés.

Collégiales ou Chapitres du diocèse de Soissons, dont six dans la ville : Chapitre de la cathédrale, dédiée à S. Gervais et à S. Protais, (VIe siècle). — S. Pierre-au-Parvis (a. 626). — Notre-Dame des Vignes

1. *Hist. du duché de Valois*, t. III, p. 123. — *État du dioc. de Soissons*, p. 82.

(a 1180). — S. Wast (a. 1127). — Ste Sophie à S. Médard (VIe siècle) — S. Laurent près cette même abbaye.— S. Louis à l'évêché (1330). — Berzy-le-Sec (a. 1524).—S. Maurice, réuni à S. Clément de Compiègne (Xe siècle).—S. Jacques de Pierrefonds.—Basoches.—Le Mont-Notre-Dame, des plus anciennes et des plus illustres du diocèse. — Thourotte (XIIe siècle). — S. Vulgis à la Ferté-Milon (1110).

D'autres églises étaient desservies par des clercs réguliers, dès le Xe siècle, telles que Notre-Dame d'Oulchy; — S. Remy de Neuilly; — S. Ived de Braine; etc.

Abbayes du diocèse de Soissons.

Abb. d'hommes. *Ordre de S. Benoît.*

Chezy (*Casiacum, Caziacum*), (fondée vers le VIIIe siècle et rétabli en 1136); dans le Doyenné de Chezy; à deux lieues de Château-Thierry; d'abord de l'ordre de Prémontré, puis de celui de Citeaux puis de l'ordre de S. Benoît.

S. Corneille de Compiègne (*S. Cornelius* et *S. Cyprianus de Compendio*) (a. 876), collégiale dès la fin du IXe siècle jusqu'en 1150, Doy. de Bethisy. Elle avait, au XIIe siècle, huit grands fiefs ou baronnies, dont les titulaires (*octo feodati*) devaient protéger l'abbaye. Sa juridiction était comme épiscopale sur les trois collégiales de S. Clément, de S. Maurice de Compiègne et de Ste Vaubourg d'Attigny; ainsi que sur toutes les paroisses de la ville de Compiègne.

S. Crépin le grand, à Soissons (*S. Crispinus major Suessionensis*) (a. 566, rétablie en 1157); Doy. de Soissons.

S. Médard-lès-Soissons (*S. Medardus Suessionensis*), sur l'emplacement de la *villa Croviacus* ou Crouy (vers l'a. 560); Doy. de Soissons. Elle était immédiatement soumise au Saint-Siége; plusieurs assemblées religieuses et politiques ont eu lieu dans cette abbaye, l'une des plus illustres et des plus anciennes de France, pendant les VIIIe et IXe siècles.

Orbais (*S. Petrus de Orbaco, de Orbato*); (a. 673); Doy. d'Orbais.

Ordre de Cîteaux.

Long-Pont (*Longus-pons*), dans le duché de Valois; (a. 1132). L'une des plus célèbres abbayes de cet ordre et de la branche de Clairvaux Doy. de Viviers.

Ordre de S. Augustin.

S. Crépin en Chaye (ou Chaage), à Soissons (*S. Crispinus in Cavea*) (a. 1135); Doy. de Soissons.

Essomes (*S. Ferreolus de Essomiis, Issoma*, ou *Sosma*, ou *Osmensis*); (fin du XIe siècle); Doyenné de Château-Thierry, à une lieue de cette ville.

S. Jean-des-Vignes à Soissons (*S. Joannis in vineis*); (a. 1076); Doy. de Soissons.

S. Jean-aux-Bois (*S. Joannes in Bosco*); (a. 1150); à une lieue de Pierrefonds; Doy. de Viviers.

S. Léger de Soissons (*S. Leodegarius Suessionensis*); (a. 1139); Doy. de Soissons.

Ordre de Prémontré.

Chartreuve (*Cartovorum, Cartovra*); (1131); Doy. de Château-Thierry.

Claire-Fontaine (*Clarus-fons*), diocèse de Laon, transférée en 17.. à *Villers-Cotterets* (*Villarium Corresti*; *V. ad Collum-Retiæ*.)

ɜ Braine (*S. Evo'ius de Brana* ou de *Briennaco*); (a. 1130);
illy.
tauré (*Locus-Restauratus*), près de Crespy en Valois;
140); Doy. de Colioles.
ɜt (*Vallis-Secreta*), (vers l'an 1120); Doy. de Château-
ansférée en 1140 de Château-Thierry à Val-Secret.
(*Vallis Serii* ou *V. Serena*): Doy. de Viviers.
'étien (*S. Maria-Vallis-christianæ*); (a. 1134).
de filles. — *Ordre de S. Benoît.*
l ou Mornienval, ou Morgienval (*Morenvallis, Mauriniana-*
rois lieues E. de Verberie (VIIIe siècle); d'abord collégiale;
:hisy supprimée en 1745.
me de Soissons (*B. Maria Suessionensis ad moniales*)
Doy. de Soissons.
de Senlis (*S. Remigius Sylvanectensis*); (IXe siècle); trans-
le Doyenné de Villers-Cotterets en 1655.
u (*Regalis-locus*), à une lieue de Pierrefonds (a. 1308).
hisy, prieuré dépendant du Val-des-Écoliers.
Cîteaux.
ieu (*Amor-Dei*). près Dormans, d'abord à Trossy (*Tros-*
ansférée à Montmirail en 1760; (a. 1232; incorporée à l'ordre
en 1237); Doy. de Châtillon.
es (*Argensolium, Argensoliæ*, B. M. *de Argenceolis*), à
'Épernay (a. 1224); Doy. d'Orbais.
S. Augustin.
aux Nonains (*Barra*), dans le Doy. et la ville de Château-
ı. 1235); supprimée en 1745.
lès-Soissons (*S. Paulus propè Suessiones*), O. de S. Au-
iis 1528; Doy. de Soissons.
ennes abbayes de Bretigny (*Bretinniacum*), de Choisy
n), de la Croix S. Ouen (*Crux S. Audoeni in Cotiâ silva*),
ine, de Morienval et de la Barre ont été supprimées, ou
avant le XVIIIe siècle.
t dans le diocèse de Soissons, outre ces abbayes, dont
nes remontent au temps des Mérovingiens, une centaine
s qui dépendaient de chacune d'elles, ou d'abbayes situées
res diocèses. Dans ce nombre étaient plusieurs prieurés
s : Coincy, S. Paul-aux-Bois, Charme, Longpré, Nogent-
. Michel de la Ferté-Milon, N. D. de Braine.

---

de la géographie ecclésiastique du diocèse de Soissons.

es trois cartes générales de la Province ecclésiastique de
Sanson (1661), par Bailleul (1745) et par Nolin (1775), indi-
mites générales des diocèses suffragants; on voit de plus,
mière, les subdivisions Décanales, et dans les deux au-
bayes. *On trouve* aussi ces limites marquées sur la Carte

historique et ecclésiastique de la Picardie, par M. P. Roger, publiée vers 1845, 1 f. g. in-f°, sans date, ornée de dessins, par M. Woillez.

Il existe deux cartes particulières du diocèse de Soissons, qui, toutes deux, ont paru la même année (1656), sans avoir entre elles aucun autre rapport.

Voici le titre et la dédicace de celle qui paraît avoir été publiée la première, et dans laquelle ne se trouvent aucunes des subdivisions ecclésiastiques ou politiques :

« *Carte du diocèse de Soissons*, dessignée par M. Noël le Vacher, « prestre-bachelier en droits canon, chanoine de l'esglise cathédrale « de Laon, Doyen et curé de Berzy au diocèse de Soissons, et député « du clergé au même diocèse ; gravée et mise au jour par Estienne « Vouillemont [1], 1656, 1 feuille petit in-fol. »

Dédicace à Mgr l'illustrissime Simon Legras, évêque de Soissons.

« Monseigneur, durant que toute la France vous donne des louanges « et des applaudissements, se sentant redevable à votre grandeur du « sacré couronnement de son roi, sur la personne sacrée duquel vous « avez attiré la bénédiction du ciel comme un autre Samuel, avec autant de bonheur et de fidélité, comme fit autrefois Jacques de Bazoche, un de vos prédécesseurs, en la personne de S. Louis ; je me « rendrais coupable et indigne de votre bienveillance, si estant dans « le dessein de mettre au jour une carte topographique de votre « diocèse, je cherchais d'autre protection que la vôtre, ayant l'hon- « neur d'être votre diocésain et curé d'une paroisse qui n'est pas des « moins considérables. Je ne prétends pas, Monseigneur, que vous « en puissiez retirer aucune utilité, puisque les soins et les peines « que vous avez pris depuis trente années et plus en vos visites con- « tinuelles, vous ont acquis une connaissance très-parfaite des peu- « ples qui vous sont soumis et des lieux qu'ils habitent. Aussi, n'ay-je « point eu d'autre pensée en présentant cette carte à Votre Gran- « deur, sinon qu'elle la puisse maintenant considérer comme une « carrière qu'elle a parcourue tant de fois, ou plutôt comme un champ « de gloire où elle a moissonné pour la conqueste des âmes des lau- « riers qui ne flestrissent jamais : et qu'ainsy, avec cet agréable sou- « venir, elle marque de l'œil et du doigt les endrois où son zèle et sa « piété se sont signalés, et le représente à Mgr de Bourbon, son coad- « juteur, comme le plus digne sujet de ses travaux. C'est, Monsei- « gneur, la seule fin de ceste entreprise, m'estimant au surplus « très-glorieux de mettre ce petit ouvrage à l'abri de votre nom, que « toute la France respecte et pour lequel je n'ay que des obéissances « et des soumissions. »

---

1. C'est ce même de Vouillemont qui grava en 1675 une carte du diocèse de Troyes. J'ai pu consulter celle de Soissons, dans la riche collection du département géographique de la Bibliothèque impériale, où je n'ai pas trouvé moins d'empressement et d'obligeance pour mes *recherches* qu'aux deux autres départements des Manuscrits et des *Imprimés*.

est fort rare, et selon Fontette (*Bibl. hist.*, n° 1163), la
la meilleure de ce diocèse. Celle de N. Sanson me paraît
aucoup plus utile. En voici le titre :
. – *Evesché de Soissons, où sont les Balliages et Eslec-*
tions, Chasteau-Thierry et Crespy en Valois, etc., par
son d'Abbeville, géogr. ordin. du roy. A Paris, chez
56, 1 feuille in-fol.—Même édition, chez Mariette. 1656. »
1679 et celle de 1714, par Moullart-Sanson, ne pré-
e différence.
56, publiée par Robert, qui était alors, lui-même, géo-
ire du roi, offre quelques changements dans le titre, qui
ifié : *Suessones, populi Belgicæ Secundæ.—Evesché de*
ont les Balliages et Eslections de Soissons, Chasteau-
espy en Valois, etc., *de la Généralité de Soissons*, par
tc. Paris, chez le sieur Robert. 1736. Dans celle-ci, les
sont indiqués et limités, ainsi que les quatorze an-
s ruraux, quoique dès lors leur nombre fût porté à
éditions antérieures, les Doyennés figurent seuls, sans
nés, qui cependant existaient déjà depuis plusieurs

cartes du pays et duché de Valois ne concernent qu'en
se de Soissons, et qu'elles soient presque entièrement
géographie ecclésiastique, néanmoins les renseigne-
peuvent offrir sur les noms anciens de lieux et de petits
nt encore utiles à consulter. Voici les titres des princi-
elques-unes des plus anciennes [1] :
e VALOIS, *ainsi apelé pour les belles vallées, boys et*
i s'y trouvent, lequel est environné de troys belles
se, Aysne et Marne : et faict partie de l'Isle de France.
amien de Templeux, escuier sieur de Frestoy [2], *sur*
e et escript de feu sieur de Humerolles. » On lit aussi
carte : *Description-du-pais-de-Valois.*
que je possède, est sans nom de graveur, sans indi-
ni de date. Elle est certainement antérieure à l'année
blement à l'année 1609 ; car elle a été reproduite (t. II,
édition de l'*Atlas* de G. Mercator, publiée à Amsterdam
s, en deux vol. in-fol., et dont la préface, par J. Hon-
te dernière date. Elle a seulement pour titre : *Le Pais*
gravure est différente, mais c'est évidemment une copie.
uve d'autres reproductions dans l'Atlas de la France
ainsi que dans les autres grands Atlas hollandais du
es Blaeu et de Janson. L'édition de G. Blaeu (*Atlas*
, t. I, p. 139) n'a que ce seul titre : *Valesium Ducatus.*

---

une carte du Valois plus ancienne que celle de Damien
et qui paraît remonter jusqu'au milieu du XVI[e] siècle. Je
r d'exemplaire.
st quelquefois par erreur écrit : de Fresnoy.

— *Valois*. Par la gravure et l'ornementation elle diffère des précédentes. Elle accompagne un très-bon mémoire de N. de Livré, sieur de Humerolles, bailli de Senlis, sur l'histoire et la description géographique du duché de Valois et de ses six châtellenies. — L'édition de J. Le Clerc fait mention de l'auteur, Damien de Templeux. Celui-ci publia plusieurs autres cartes de provinces [1].

On connait d'autres cartes un peu plus modernes du Valois, entre autres celles de N. Tassin et de Tavernier. La plus considérable, mais qui est restée manuscrite, quoiqu'elle ait été souvent mentionnée et qu'elle ait été fort utile à l'abbé Carlier, pour son *Histoire du Duché de Valois*, où il la cite avec grand éloge (t. I, p. 11), est intitulée : *Carte du bailliage et siége présidial du duché de Valois, par feu M. Minet, président au présidial de ce duché, et par Dom Hersan, bénédictin de S. Arnoul de Crépy* (1 feuille très-grand in-fol.).

L'abbé Carlier lui-même a joint à son ouvrage (t. I, 1741) une carte du *duché de Valois* (1 feuille in-4 double) sur laquelle sont indiquées les limites des comtés, vicomtés, châtellenies et autres divisions féodales, mais qui paraît bien moins complète que celle du président Minet.

Les grandes cartes de la Généralité de Soissons, par Jaillot (1723, 1 feuille) de l'Isle de France et de la Champagne, par Sanson, Nolin, Defer, Delisle, etc., présentent en général les limites des principaux territoires politiques du diocèse de Soissons; mais elles sont étrangères à la géographie ecclésiastique.

Pouillés.

Quoique j'aie pu consulter un assez grand nombre de pouillés du diocèse de Soissons, manuscrits ou imprimés, je ne crois pas avoir vu les plus anciens. En effet, Carlier (*Hist. du duché de Valois*, t. II, p. 78) parle d'un ancien pouillé que l'ensemble de la citation doit faire considérer comme étant, au moins, du commencement du XIIIe siècle. Il dit aussi (t. II, p. 109) : « J'ai lu dans un ancien pouillé de Soissons.... » et le fait indiqué est du XIIIe siècle.

Dormay (*Hist. de Soissons*, t. II, p. 30) fait aussi mention d'un *poulié d'escriture fort ancienne*, qui prouve que de temps immémo-

---

1. L'atlas gravé par J. Le Clerc, sous le titre de *Théâtre géographique du royaume de France*, fut publié à Paris, chez sa veuve, en 1626, 1 vol. in-fol. La plupart des cartes qui sont datées sont plus anciennes. On y trouve aussi quatre autres cartes de Damien de Templeux, celles du Beauvoisis, du pays de Brie, du pays de Champagne (1616), et de la Normandie (1620).

L'atlas de Jean Boisseau, publié en 1642 (in fol.), sous le titre de *Théâtre des Gaules*, contient aussi la carte du Valois par Damien de Templeux. Suivant l'usage de la plupart des géographes du XVIIe siècle, la même carte était reproduite sans autres changements que le mode de gravure, et quelquefois le titre et la date. Ces atlas sont intermédiaires entre les recueils de Séb. Munster, Belleforets, Thevet, qui sont antérieurs, et ceux de N. Sanson.

l le nombre des chanoines du grand Chapitre métropolitain n'avait changé, non plus que celui des Archidiacres et autres dignitaires.
e ne sais s'il faut rapporter à l'un de ces anciens documents quel-:s-uns des pouillés que j'ai consultés, et dont je donne ici la liste.
s nos 1 et 2 pourraient être des reproductions plus modernes de tes rédigés antérieurement.

. Bibl. imp. mss., ancien fonds lat., no 5218 (vol. in-4, écrit. du 1e siècle), f. 113 à 124. Pouillé latin, dont le titre est : *Sequuntur ueficia civitatis et diocesis Suessionensis*. La rédaction est au ins du XIVe siècle; la liste des Doyennés est complète, mais celle paroisses est fort incomplète.

.a plupart des noms de paroisses y ont été traduits en français.

. C'est sous le même titre qu'a été imprimé le pouillé de ce dio-e, qui fait partie du *Grand Poulié des Bénéfices de France*, 1626, B. Prov. de Reims, p. 249-279.

. Bibl. imp., anc. fonds latin, no 5199; écrit. du XVIe et du 1e siècle. Ce volume in-4 contient le pouillé de l'évêché de Sois-is, avec ceux de plusieurs autres diocèses de Picardie, etc.

. Dom Grenier, dans sa riche collection de documents manuscrits l'histoire de Picardie, a conservé la copie de quatre pouillés de ssons ; un seul est du XVIe siècle (1511), un autre du XVIIe (1640), leux autres du XVIIIe (1742 et 1756). Tous les quatre font partie tome LXXVIII de ces manuscrits.

e plus ancien, qui est rédigé en latin (f. 302), porte ce titre :
Ex Registro causarum curie conservationis privilegiorum aposto-rum Ecclesie, Monasterii S. Medardi Suess., in presentiâ Petri sini clerici apost. ante dictæ curiæ notarii, seu scribæ jurati tatarum compulsorii. »

insi qu'on le voit, ce n'est point un pouillé général de tout le :èse. Il est rédigé en latin, comme le suivant.

. L'important volume du banquier Pourcelet (Bibl. imp. mss. 1364, 3), contient la taxe des bénéfices du diocèse de Soissons au mencement du XVIIe siècle, mais elle est fort incomplète.

. Dans le même volume LXXVIII, déjà cité, des mss. de D. Gre-, f. 315, on voit un autre Pouillé dont la rédaction est très-peu térieure à 1649.

Pouillé français, dressé pour la levée des décimes royaux dans la nière moitié du XVIIe siècle; inséré dans le *Pouillé général des éfices de l'Archevéché de Rheims*, imprimé par Alliot en 1648 p. in-4). Il est rédigé en français, et contient les noms des patrons sentateurs. On n'y trouve que les quatorze anciens Doyennés, sans Archidiaconés ; les noms de lieux y sont très-fréquemment :és.

Le Pouillé général de France, Bibl. imp., mss., fonds S. Germ., 79, t. II, f. 561, contient un Pouillé de Soissons rédigé pendant le e siècle, et aussi à l'occasion de la levée des décimes. On reconnaît les noms sont pour la plupart incorrectement traduits sur les s latins d'un Pouillé antérieur.

État du diocèse de Soissons, dressé au mois de février 1742 :. de dom Grenier, t. LXXVIII, f. 268 et 274), autre copie du même . Dans ce Pouillé français les cures sont classées chacune dans le

Doyenné dont elles dépendaient, selon l'ordre alphabétique
chaque Doyenné. On trouve à chaque paroisse l'indication du pa
de l'église, du présentateur et nominateur du bénéfice, du déci
teur et la taxe du revenu. Les chapelles et les abbayes sont en
disposées dans le même ordre.

10. Le même volume des manuscrits de D. Grenier, f. 279, con
un quatrième Pouillé de Soissons, dressé en 1756. Les cures sont
posées par ordre alphabétique, comme dans le précédent, ave
noms des patrons, des nominateurs ou présentateurs, des déc
teurs et le nombre des feux. On y remarque, pour la première
les nouveaux Doyennés créés de 1742 à 1756.

11. De Fontette (*Bibl. hist. de la France*, t. I, n° 1271) indiqu
Pouillé général manuscrit de tous les bénéfices, canonicats,
pelles, cures du diocèse de Soissons, 1 vol. in-fol., conservé
à Braine dans la bibliothèque de M. Jardel. M. Jardel est l'au
de recherches historiques sur cette même localité de Braine, da
Soissonnais (*Nouv. Rech. sur la France*, 1766, t. II). Ce Pouillé p
être la reproduction de l'un des précédents du XVIIe ou du XVIIIe si

12. *État ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*, par H. Houi
(C. D. S. C., dédié à l'évêque, Mgr H. J. Cl. de Bourdeilles. Con
gne et Paris, 1783, 1 vol. in-8 de 574 pages).

Cet ouvrage, capital pour l'étude de la géographie de ce dioc
est le seul qui contienne la liste des dix-huit Doyennés telle qu
avait été arrêtée peu avant 1789. La plus grande partie de cet ou
(f. 103 à 440) est consacrée à une liste alphabétique de toute
cures et annexes du diocèse, avec l'indication pour chacune d
de nombreux renseignements statistiques, plus développés que
donnés pour le diocèse de Toul, par le père Benoist, dans le Po
dont j'ai parlé précédemment. Les noms anciens des paroisses y
restitués d'après les chartes, mais non pas toujours d'après les
anciennes.

13. Outre ces Pouillés connus, dont le nombre s'augmenterai
probablement de quelque indication de manuscrits conservés dan
archives de la préfecture de l'Aisne, il reste plusieurs listes de
chidiaconés et des Doyennés ruraux; telles que la liste du XIVe s
que j'ai reproduite page 189; — celle publiée dans la descriptio
Soissonnais par Blaeu (*Géogr. fr.*, t. I, p. 149); — celle donnée
l'*État des Bénéfices de France* (t. II, p. 568), mais fort incomp
puisqu'on n'y trouve que cinq Doyennés, liste reproduite
Lenglet du Frenoy et d'autres compilateurs modernes.

Autres sources de l'histoire et de la géographie ecclésiastique
diocèse de Soissons.

Ecclesia Suessionensis, dans le *Vet. Gall. Christ* (1656), t
p. 1040 à 1055. — *Id.* dans le t. IX du *Nov. Gallia Christiana* (1
consacré à la Province eccl. de Reims, col. 333 à 507, et *I*
col. 95 à 146.

Les *Actes de la Province ecclésiastique de Reims* (4 vol. in-4
Mgr Gousset, recueil important dont j'ai déjà parlé, contiennent
sieurs conciles et statuts synodaux de Soissons.

Plusieurs des abbayes de ce diocèse ont été le sujet de publications renfermant des documents originaux. Voici les titres des plus importants de ces ouvrages :

Compendiosum abbatiæ Longipontis Suessionensis chronicon; collectore F. Antonio Muldrac ejusdem monasterii suppriore. Parisiis, 1652, 1 vol. in-8.

C'est un recueil de nombreuses chartes, et plutôt une sorte de cartulaire qu'une chronique, remontant jusqu'à la fondation de l'abbaye de Longpont en 1131.

Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons de l'O. de S. B., divisée en quatre livres, avec les preuves et plusieurs titres tirés des archives de cette abbaye, composée par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur (D. Fr. Michel Germain). Paris, 1675, 1 vol. in-4. Les preuves de cet excellent ouvrage occupent les pages 421 à 504.

Histoire de l'abbaye S. Jean des Vignes, par Ch. de Louen. Paris, 1710, in-8.

Une chronique de cette même abbaye de Saint-Jean des Vignes a été publiée plusieurs fois en 1617, en 1619 et 1628, et depuis dans quelques grands recueils historiques. Il en est de même de la chronique de saint Médard, publiée entre autres dans le *Spicilegium* de d'Achery, t. II, p. 781, sous ce titre: *S. Medardi abbatiæ Suess. chronicon ab a. 479 ad a.* 1269. Cette chronique a été aussi insérée dans le Bouquet(*Hist. Fr.*,t IX), et par M. Pertz, dans les *Monumenta Germ. hist.*

Plusieurs histoires de la ville de Soissons, publiées depuis le commencement du XVIIe siècle, offrent aussi quelques indications utiles à l'histoire et à la géographie ecclésiastiques. Tels sont les ouvrages suivants :

Abrégé de l'histoire de l'ancienne ville de Soissons, contenant une sommaire déduction généalogique des comtes dudit lieu, extrait des mémoires de maistre Melchior Regnault, ci-devant conseiller au bailliage et siége présidial dudit Soissons. Paris, 1633, in-8. Les preuves occupent 34 feuillets. — Cet ouvrage est écrit d'après les documents originaux; l'histoire ecclésiastique n'y est pas négligée.

Histoire de la ville de Soissons et de ses rois, comtes et gouverneurs; par Claude Dormay, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes. 2 vol. in-4. Soissons, 1663-1664.

L'histoire ecclésiastique du diocèse tient une beaucoup plus grande place dans cet ouvrage que dans l'abrégé de Regnault. On y trouve la vie des évêques et des recherches sur l'origine de la plupart des établissements religieux.

Histoire des antiquités de la ville de Soissons, par Le Moine. Paris, 1771, 2 vol. in-12.

Cet ouvrage avait été composé sur la demande de l'intendant de la Généralité de Soissons (M. Méliand); le 2e vol. s'arrête à l'année 980.

Histoire de Soissons depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, d'après les sources originales, par MM. Henry Martin et Paul Jacob, bibliophile (M. P. Lacroix). Soissons et Paris, 1837, 2 vol. in-8.

Histoire de la ville de Soissons, par M. Leroux. Soissons, 1839, 2 vol. in-8.

Notice historique et archéologique de la cathédrale d
par MM. Poquet et Daras, prêtres. Soissons, 1848, in-12.

Les ouvrages généraux sur le Valois et le Vermandois t
beaucoup de points la géographie ecclésiastique du diocès
sons, qui renfermait une partie considérable du prem
pays. On peut donc citer :

Le *Valois royal*, par Regnier, 1583, in-8.

Abrégé historique du Valois, par Bergeron.

*Le Valois royal amplifié et enrichi de plusieurs pièce
extraites des cartulaires et archives des abbayes, église
du Valois*; par A. Muldrac, religieux et ancien prieur d
en Valois, 1 vol. in 8°, 1663. Le sixième chapitre contie
ecclésiastique des six bailliages du Valois. L'auteur, qui p
en 1652 l'abrégé de l'histoire de l'abbaye de Longpont, ava
un ouvrage plus important qui est resté manuscrit et qu'il
tulé :

*Compendiosum diœcesis Suessionensis speculum in d
divisum*, 2 vol. in-fol. Cette histoire s'étend depuis l'an 3
1661. Elle était dédiée à Mgr de Bourlon, évêque de Soiss
tenait beaucoup d'extraits de cartulaires.

Vers la même époque (1665), Damien de Templeux, a
carte la plus connue du duché de Valois, composa,
propres recherches et les mémoires de N. de Livré, sie
merolles, une description du Valois, insérée dans l'Atlas
que de Blaeu (France, t. I, p. 149), 17 col. in-fol. C'es
l'étude la plus complète de la géographie féodale du Valoi

Les deux ouvrages suivants contiennent aussi de nomb
ments originaux et des renseignements précieux sur l'ét
cèse de Soissons :

*Histoire du duché de Valois, contenant ce qui est arr
pays depuis l'origine de la monarchie françoise jusqu*
1703 (par l'abbé Carlier, prieur d'Andresy). Paris et Compi
3 vol. in-4. Les pièces justificatives sont à la fin de chaque

*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civi
taire de la province de Vermandois*; par Louis-Pau
Doyen du Doyenné de Saint-Quentin. Cambrai, 1772, 3 vo

Les preuves sont placées à la suite de chacun des liv
ouvrage, non moins important et utile que le précédent.

Entre autres histoires de localités concernant le diocès
sons, on peut consulter pour l'histoire de quelques étab
religieux :

L'Histoire de Château-Thierry, par M. l'abbé A. E. Poq
2 vol. in-8.

L'Histoire de Braine et de ses environs, par M. Stanisl
1846, in-8.

Compiègne historique et monumental, par M. Lambert de
1842. 2 vol. in-8.

Il existe aussi une histoire civile et ecclésiastique de cett
ville, par Dom Pl. Berthauld, composée en 1654, et cons
nuscrite dans la collection de Dom Grenier.

Peu de diocèses ont fourni aux études historiques plus de recher-
es instructives que les mémoires couronnés par l'Académie Fran-
se de Soissons pendant une dizaine d'années (de 1735 à 1746
viron). L'évêque de Soissons, Mgr Le Fèvre de Lambrière, avait
idé vers 1734 un prix annuel à décerner par cette Académie sur
sujet de l'histoire ancienne du Soissonnais. Ce concours fut l'oc-
sion de plusieurs des travaux les plus importants qui aient été pu-
és pendant le XVIIIe siècle sur la période des Mérovingiens. Voici la
e des principaux, qui, presque tous, éclairent quelques questions
éressantes relatives à l'histoire et à la topographie ecclésiasti-
es du diocèse de Soissons :

735. L'abbé Lebeuf : *Dissertation sur l'état des anciens habi-
ts du Soissonnais et sur leurs villes avant la conquête des
ules par les Francs, la situation et l'étendue des pays qu'ils
bitaient*, etc. Paris, 1735, in-12.

Extr. dans *le Mercure* de nov. 1735, p. 2436, et dans *le Jour-
l des Savants*, janv. 1736).

Observations de D. Toussaints Du-Plessis et réponses de l'abbé
beuf, au sujet du mémoire précédent. (*Mercure*, déc. 1735 et 1736,
v., mai, juin) ; publiées en 1736, sous ce titre :

*Lettre du R. P. D. Toussaints Du-Plessis, bén., à l'auteur du
rcure de France, au sujet de la dissertation sur le Soissonnois, etc.,
ec les réponses aux mêmes lettres*, par M. Lebeuf. Paris, 1736,
12 de 160 pages. Ces notices sont particulièrement relatives aux
férents sens du mot gaulois *Dunum*, et à la conséquence qu'on
peut tirer pour éclairer la véritable situation du *Noviodunum Sues-
num*, que Lebeuf plaçait à Noyant près Soissons ; opinion com-
ttue par D. T. Du-Plessis, qui le reconnaissait à Soissons même.

1736. 1er Prix. Biet, chanoine de la congrégation de France, abbé
Saint-Léger de Soissons : *Dissertation sur la véritable époque de
tablissement fixe des Francs dans les Gaules, sur la vérité ou la
usseté de l'expédition de Childéric, de l'élévation d'Egidius en sa
ace, et de son rétablissement sur le trône par l'adresse de Guye-
ans ; sur l'espèce et l'étendue de l'autorité d'Egidius et de Siagrius,
n fils, dans le Soissonnais et pays circonvoisins, et sur le lieu
s'est donnée la fameuse bataille de Soissons*. Paris, 1736, in-12,
p.

Réimpr. en partie par M. Leber, dans les t. I et II de son utile *Col-
ction de pièces relatives à l'histoire de France* (1826).

1736. 2e Prix. L'abbé Lebeuf : *Dissertation où l'on fixe l'époque
l'établissement des Francs dans les Gaules, où l'on prouve la
rité de l'histoire de la déposition de Childéric et de l'élection
Egydius à sa place ; où l'on traite de la nature et de l'étendue de
utorité d'Egydius et de Siagrius dans leurs Etats ; où l'on
ance ce qui paroît de plus vraisemblable sur le lieu de la bataille
Soissons*. Paris, 1736, in-12.

Ces deux mémoires furent publiés, avec un troisième écrit en latin,
r Ribauld de Rochefort Paris, 1736. 1 vol. in-12.

1737. L'abbé Lebeuf : *Dissertation sur l'époque de l'établissement
la religion chrétienne dans le Soissonnais, et les progrès du
ristianisme dans le même pays jusqu'à la fin du IVe siècle* ; avec

les noms des premiers évêques de Soissons et la durée de leur épiscopat jusqu'à la fin du même siècle. Paris, 1737, in-12.

A la suite se trouvent, p 370 à 407, deux dissertations sur le même sujet, par M. Du Perret, de l'Oratoire, et par M. Ribauld de Rochefort, auteur de plusieurs autres mémoires sur la période Mérovingienne.

1738. L'abbé Lebeuf : *Dissertation sur plusieurs circonstances du règne de Clovis, et en particulier sur l'antiquité des monnoyes de nos rois et de celles qui portent le nom de Soissons.* Paris, 1738, in-12.

Le titre courant est : *Dissertation sur le Soissonnois.* L'auteur examine surtout si Clovis eut une demeure fixe à Soissons, à l'imitation d'Egidius et de Siagrius.

(Extr. : *Journ. de Verdun*, fév. 1739 ; *Merc.*, oct. 1738 ; *Journ. des Sav.*, juin 1739.)

1739. Je ne sais s'il y eut un mémoire couronné pour cette année.

1740. L'abbé Lebeuf : *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France a été en usage pour désigner une partie des Gaules ; l'étendue de cette portion ainsi dénommée, ses accroissements et ses plus anciennes divisions, depuis l'établissement de la monarchie française.* Paris, 1740. In-12. — Réimpr. dans la *Collect. de dissertations sur l'Hist. de France*, par M. Leber, t. II, p. 180-235.

1741. L'abbé Lebeuf : *Dissertation sur plusieurs points de l'histoire des enfants de Clovis, Ier du nom, roy de France, et sur quelques usages des Francs.*

Ce mémoire est inséré dans le t. III (p. 1 à 79) des *Dissertations* de l'abbé Lebeuf, *sur l'histoire de Paris* (1743). Une autre édition moins complète fut publiée en même temps à Soissons.

1741. Ribauld de Rochefort. *Dissertation sur le règne de Clovis.* (*Mém. de Trévoux*, mai 1742 ; *Journ. des Sav.*, mars 1742.)

1742. Le prix ne fut point décerné.

1743. 1er Prix. L'abbé Fenel : *Dissertation sur la conquête de la Bourgogne par les fils de Clovis Ier, et sur les accroissements que reçut le royaume de Soissons sous Clotaire Ier.* Paris, 1744, in-12, 107 p.; en partie réimpr. dans la Collection de M. Leber, t. II, p. 271 à 315.

1743. 2e Prix. Gouye de Longuemare (même sujet).

1744. Gouye de Longuemare : *Dissertation historique sur l'état du Soissonnais sous les enfants de Clotaire Ier.* Paris, 1745, in-12, 158 p.

1745. *Dissertation sur l'histoire du commerce dans le Soissonnais?*

1746. Gouye de Longuemare : *Discussion sur la chronologie des rois Mérovingiens.* Paris, 1748. In-12.

1747? *Dissertation sur l'état du Soissonnais sous les rois de la deuxième race*, communiquée à D. Caffiaux par l'Académie de Soissons en 1751 (Manuscrits de D. Grenier, 28e paquet ; 1re liasse).

La Société historique et archéologique de Soissons a dignement continué les excellentes traditions que lui transmit l'ancienne Académie de cette ville. Depuis 1847 elle publie un Bulletin rempli de mémoires variés et instructifs, dont la collection forme déjà six volumes. M. de La Prairie, son président, et M. l'abbé Poquet, son secrétaire, l'ont surtout enrichi de plusieurs travaux fort estimables. Tou-

fois la géographie du moyen âge, ecclésiastique ou féodale, n'y a
int encore été étudiée.

Outre ces nombreuses publications, l'histoire du diocèse, du comté
de la ville de Soissons a été l'objet de plusieurs travaux impor-
nts qui sont restés inédits et qui ont fourni de très-utiles matériaux
x historiens plus modernes.

L'inappréciable collection de documents manuscrits sur toutes les
anches de l'histoire de Picardie, rassemblés vers le milieu du
VIII[e] siècle par dom Grenier, après les premières recherches de dom
ongé, historiographe de Picardie, avec le concours de son modeste
laborieux confrère dom Caffiaux, quoique beaucoup plus riche pour
histoire des diocèses d'Amiens, de Beauvais et de Laon, n'en offre
s moins quelques matériaux importants sur le Soissonnais. C'est
ns les anciens paquets 12, 20, 21, 22, 27, et surtout dans le 28[e],
jourd'hui reliés en volumes à la Bibliothèque impériale, que se
ouvent les principaux documents concernant le diocèse de Soissons.
Il faut faire mention des nombreuses copies de chartes par Dom
iley, de l'histoire restée inédite de N. Berlette, histoire continuée
r Bertin, et de celle de Dom Gilson. Ces mémoires composés
rs le milieu du XVII[e] siècle existent à la Bibliothèque impériale.

Dans les archives de la préfecture de l'Aisne, sont conservés
usieurs documents importants, tels que les cartulaires de Saint-
épin-le-Grand (XII[e] et XIII[e] siècles), de Saint-Médard, de Notre-
ame, de Saint-Crépin en Chaye, ainsi que plusieurs terriers de
bbaye de Saint-Médard, et d'autres établissements religieux de ce
ocèse.

On conserve aussi, dans la bibliothèque de la ville de Soissons,
usieurs histoires manuscrites de cette ville, par P. Legris, Berlette,
abaret et Rousseau Desfontaines; mais la géographie historique a été
resque entièrement négligée par tous ces historiens, et ce n'est
ière que dans les pouillés précédemment cités, dans les cartulai-
es, et dans les extraits de chartes de la grande collection de Dom
renier qu'on en trouve les éléments.

III. DIOCÈSE DE CHALONS-SUR-MARNE.

CIVITAS CATELLAUNORUM, VEL CATALAUNENSIS.

(Vers le milieu du IIIe siècle.)

4 ARCHIDIACONÉS ; 8, PUIS 9 DOYENNÉS RURAUX.

I. ARCHIDIACONATUS MAJOR, vel CATALAUNENSIS. Grand Archidiaconé, ou Archidiaconé de Châlons (*Duro-Catalaunum.* — *Campi Catalaunici*).	Les Doy. de cet Archid. entoursient à l'O., au S., à l'E., et au N. E., la ville de Châlons, qui était vers l'extr. N. E. du dioc. 140 p. et suc.	Champagne. — *Campania Catalaunensis.*	Châlonnois proprem. dit. (*Pagus, ager, tractus, comitatus Catalaunicus*, al. *Cathalaunensis*, al. *Cadallonensis*).	Châlons-sur-Marne. Chef-lieu du département de la Marne.
1. DECANATUS CATALAUNENSIS. Doyenné de Châlons.	O et S.O. de Châlons.			
2. — DE BUSSIACO; (al. DE CORTISIACO, DE CURTISULTO). Bussy-le-Château et Courtisoult (Courtisou, Courtisols).	N. et N.E.			Bussy-le-Château, canton de Suippes, arr. de Châlons (Marne). Courtisols, cant. de Marson, arr. de Châlons (M.).
3. — DE COOLA, DE COSLA, DE CROSLEDA. Coole (Crosle, Colle).	S.			Coole, canton de Sompuis, arr. de Vitry-le-Franç. (Marne).
4. — VICTRIACENSIS; (DE VICTORIACO, DE VITRIACO, DE VITRINIACO); al. ARCHID. *vel* DECAN. DE ROSETO? (a. 1132).	E.S.E.		Partie du Pertois ou Parthois. (*Pagus Pertisus; Pag. Pertensis, Partensis*).	Chef-lieu d'arrondiss. (Marne). Rosay, canton de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-Fr.

Pertois is), puis e-Franç. Pertois, émité N. enné.	*Idem.*	Champagne. — *Campania Catalaunensis.*	*Pagellus Camizisus.* — *Pagellus* et *comitat. Otmensis.* (L'Omois en Pertois).	*Idem.*
S DE POS- DE POS-	E.		Partie de l'Argonne (*Silva Argonnensis*, vel *de Argoënna*).	Canton de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry (Marne).
ONATUS vel ARCH. JOVISVIL- VILLA. é de Per- de Join-	Partie sud-orient. du dioc. 123 par et suc.		La plus grande partie du Pertois ou Parthois (*pagus Pertensis, Partensis*); — *finis Wasciacensis.*	Joinville. Ch.-l. de canton de l'arr. de Vassy (Haute-Marne). Saint-Dizier et Vassy faisaient partie de ce Doyenné.
ATUS DE l. DE JUN- de Join-	S. S. E. Partie S.E. de l'Archid.		Petite partie du Blaisois. (*Pagus*, *Riparia* et *comitatus Blesensis*).	
RTA, vel rthes).	E. S.E. Partie N.O. de l'Archid.		Partie de la forêt de Der. (*Saltus* et *pagus Dervensis*). La partie mérid. du Pertois correspondait à une portion de la grande forêt de Der.	Perthes, lieu fort ancien entre Vitry et Saint-Dizier. Canton de Saint-Dizier, arr. de Vassy (Haute-Marne). L'abb. de Monstiers-en-Der (*Monasterium Dervense*), était à la limite de ce Doy. et du dioc. de Troyes.
ONATUS vel As- ASTENACI; TA-MANE- S. MANE- el SAN- é d'Aste- Astenois, ois, d'As- - nommé chid. de hould.	Partie nord-orient. du dioc. 70 par. et suc.		L'Astenois ou Estaienois; châtellenie de Ste-Menehould (*pagus* et *comit. Stadinisus, Stadinensis, Stadiniensis, Stadiensis. Comit. S. Manehildis*). Part. de l'Argonne (*Silva Argonnensis*).	Ste-Menehould, chef-lieu d'arr. (Marne); nommé plus anciennement *Astenay*; capit. de l'Argonne.

8. DECANATUS DE SANCTA MANEHILDE, vel DE ASTENACO; al. DE ALVIA? Doy. de Ste-Menehould; Ste-Menhoud. Doy. d'Auve?	*Idem.*		*Idem.*	*Id*
Sainte-Menehould était dans la partie N. E., et Auve dans la partie S. O. du Doyenné.	N.E.			Ste-Me Ch.-l. depart la Mar
Un Doy. a été désigné sous le nom de *Dec. de Dampetrâ* (probablement Dampierre sur Aulne dans cet Archid.?). Un autre a été nommé *Dec. de Atthesiâ*, ou *de Athsiâ*. (Chretienté d'Authie?) Ces différents noms se rapportent au Doy. de Sainte-Menehould).	S.	Champagne. — *Campania Catalaunensis.*	*Idem.*	Auve, v source de ce ton de tin-sur
IV. ARCHIDIACONATUS DE VIRTUTO, vel VIRTUDI, al. VIRTUTENSIS. Archidiac. de Vertus.	Partie occid. du dioc. 55 par. et suc.		Pays et comté de Vertus (*pagus* et *comitatus Virtudisus*, vel *Virtudensis*, vel *Virtudinensis*). — *Finis Flaviniacensis* — Extrém. E. de la Brie Champ.	Vertus. canton de Châ La Fère noise la par de ce I
9. DECANATUS DE VIRTUTO, al. DE VIRTUSIO. Doyenné de Vertus.	S. et S.O.			

Le Diocèse de Châlons (sur Marne) terminait la Province
tique de Reims, ou Seconde Belgique, vers son extrémité s
tale. Son étendue, fort inégale, était d'environ vingt-deux
N. au S., de vingt de l'E. à l'O. dans sa plus grande largeu
à trois ou quatre lieues à l'extrémité méridionale du Do
Joinville et du Diocèse.

Il pénétrait, en se rétrécissant et en remontant le cours de
entre les autres Provinces ecclésiastiques de Lyon (au S.
(au S. O.), et de Trèves (au S. E. et à l'E.); confinant ain
cèse de Langres qui dépendait de la première de ces Pro
Diocèse de Troyes dépendant de la seconde, aux Diocèses
et de Verdun, qui faisaient partie de la troisième. Vers le N.
'ement, il était limitrophe de la Province à laquelle il éta

était contigu au Diocèse de Reims, et, sur un très court à celui de Soissons. Ses limites générales étaient surtout in- par des chaînes de collines, particulièrement du côté de la ; de Sens ou Quatrième Lyonnaise, et sur les autres points portions de la grande région boisée, dont les forêts de l'Ar- 1*rgoënna*) (à l'E. et au N. E.) et du Der (*Saltus Dervensis, fo- rvus*) (au S.) étaient les plus notables vestiges.

situation n'a pas peu contribué à répandre quelque incertitude osition et l'étendue, surtout vers ses frontières, de plusieurs ts territoires, ou *pagi*, qui formaient les plus anciennes divi- olitiques et administratives de la *Civitas* gallo-romaine des *ni* (*Cathalauni*), complétement représentée depuis le IVe siècle iocèse de Châlons. Le partage qui, dès l'origine du christia- avait sans doute été fait de plusieurs régions naturelles s Cités ou Diocèses limitrophes, occasionna très-vraisembla- l'emploi des mêmes noms dans des diocèses différents; c'est ı peut remarquer pour l'Argonne et l'Astenois (*pagus Stadi-* Les territoires intérieurs (tels que le grand *pagus Pertisus*) au contraire parfaitement distincts, et pour la plupart en avec les subdivisions ecclésiastiques qui leur ont succédé.

ention tardive, par les historiens de l'antiquité, de la ville de (*Duro-Catalaunum*, ou *Catalauni*) a surtout porté plusieurs hes, depuis N. Sanson, à penser que le territoire de la tribu , dont cette ville était la capitale, était confondu dans la et puissante *Civitas* des *Remi*, dont la capitale était *Duro- m.* Mais si les *Catalaunenses* étaient leurs clients et alliés, une des coutumes les plus générales de la Gaule indépen- aucun témoignage positif ne démontre qu'ils n'aient pas dès avant la conquête de César, une population distincte endante. Leur ville n'est mentionnée, il est vrai, que depuis ècle, par Eumène, par Eutrope, par Vopiscus, par Ammien n, ainsi que dans l'*Itinéraire* d'Antonin, et dans la *Notitia iarum.* Mais combien d'autres villes gauloises César n'a-t-il ses? Au moment de l'introduction du christianisme dans cette e la Seconde Belgique, c'est-à-dire vers le milieu du IIIe siècle, les trois Cités de Reims, de Soissons et de Châlons être ıément le théâtre des prédications des missionnaires qui éta- définitivement la foi chrétienne dans ces trois territoires, ırfaitement distincts, puisqu'ils constituaient autant de dio- ıfférents. Ce fut S. Memmie (*Memmius*) qui fut l'apôtre et ıier évêque de Châlons, vers le IIIe siècle, et non au Ier, une prétention qui ne peut plus supporter la critique histo-

n de Valois (*Not. Gall.*, V° *Catalauni*) avait cru pouvoir iden- ; peuples du territoire de *Duro-Catalaunum* avec les *Viducas- line* ou *Vadicasses* de Ptolémée, et attribuait à leur capitale un ım, celui de *Noviomagus*, commun à plusieurs villes d'origine). Mais cette opinion, qui n'avait pas la moindre base solide, ıdoptée par aucun autre des savants qui se sont occupés de la hie ancienne de la Gaule, tels que D'Anville, Mannert et ıaër. Le territoire gallo-romain des Catalauni, peuple porta

..

sans doute le même nom que sa capitale, devenu si célèbre dès le IVe siècle, et surtout pendant le Ve, par les deux grandes batailles livrées dans les *campi Catalaunici*, était donc limitrophe des *Remi* et des *Suessiones*, au nord et au nord-ouest; des *Leuci*, à l'est; des *Tricasses*, à l'ouest et des *Lingones*, au sud, comme le diocèse de Châlons était entouré des diocèses qui ont succédé à ces diverses *Civitates*.

Le territoire de la Cité et du diocèse de Châlons était primitivement partagé en plusieurs grandes régions naturelles qui constituèrent autant de divisions politiques et ecclésiastiques. De ces divisions, les unes étaient exclusivement propres à cette *Civitas*, les autres ne lui appartenaient qu'en partie; les unes constituèrent longtemps une contrée, un *pagus* unique, les autres furent subdivisées par la féodalité en plusieurs petits territoires ou comtés de second ordre, subordonnés aux *comitatus* les plus anciens.

Voici les territoires dont on trouve l'indication dons la liste de M. Guérard (*Essai*, p. 148): *pagus Catalaunensis*: — *p. Blesensis*; — *p. Camizisus*; — *p. Dervensis*; — *finis Flaviniacensis*; — *finis Wasciacensis*; — *pagus Pertensis*; — *p. Virtudensis*.

A ces huit indications, je crois pouvoir ajouter avec assez de certitude les suivantes: l'extrémité orientale du grand *Saltus Briegius*; — la partie occidentale du Vallage qu'on a désignée sous le nom de Vallage Argonnois: *Pagus* ou *Saltus Argonnæ*; — le *pagus Stadinisus*, en très-grande partie; — le *pag. Otmensis*. Mais la valeur relative de ces douze subdivisions topographiques est extrêmement différente. Deux d'entre elles, par leur importance, leur étendue et leur antiquité, dominent toutes les autres. Ce sont les *pagi Catalaunensis* et *Pertisus* ou *Partensis*, le Châlonnais et le Pertois, aussi distincts par leur physionomie naturelle, physique et géologique, que par leur rôle historique, et divisant du N. E. au S. O., la *Civitas*, ou le diocèse de Châlons, en deux régions à peu près égales en étendue.

De ces deux régions, la première, ou le Châlonnais, *Campi Catalaunenses* (Aimoin), *Ager Catalaunicus*, *Campania Cathalaunensis*, *Campania Territorii Catalaunensis* (Fredeg. Chron.), formait la partie occidentale du diocèse, ou cette portion de la Champagne qu'on a désignée sous le nom de Champagne Châlonnaise; plaine crayeuse et dénudée, dont l'aspect généralement sec et uniforme contraste si fortement avec la région orientale du diocèse, formée par le Pertois et ses dépendances, région fertile quoique boisée, montueuse, arrosée par de nombreuses rivières, affluents de la Marne ou de l'Aisne, et constituée par d'autres terrains secondaires, calcaires ou argileux, plus anciens que la craie blanche de Champagne.

Au Châlonnais se rattachait, comme une dépendance naturelle autant qu'historique, le *pagus Virtudensis*, vers le N. O. du diocèse. Un passage de *Glaber Radulfus* (l. II, c. XI), ainsi conçu, *Pagus Catalaunicus et in eo vicus Virtutis*, indique pour le XIe siècle cette réunion qui n'existait pas encore aussi nettement au Xe (Flod., l. IV, c. 2) et au IXe siècle, puisque dans le Capitulaire rendu à Servais, en 853 (*Cap. Silvacense*), le *pag.* Virtudisus est distingué du *pag. Catalaunicus*, ainsi qu'il l'était déjà en 818 (Baluze, Capit., t. II, col. 68. *N. Gall. chr.* t. IX, *Instr.*, col. 5). Tous les autres territoires ci-

s indiqués furent, pendant plus ou moins de temps, des dépen-
s du vaste *pagus* et *Comitatus Pertensis*, ou des prolongements
ritoires dont la plus grande partie s'étendait sur des diocèses
s, tels que l'Argonne au nord, sur Reims et Verdun, le Blaisois
i, sur Troyes, Langres et Toul.
cette disposition générale il résulte, avec la plus grande évi-
, que le diocèse de Châlons était plus étendu que le Châlonnois
ement dit; que celui-ci ne constituait guère que le Grand Archi-
ié, du moins pendant un certain temps, et qu'il formait aussi
i *Comitatus Catalaunensis*.
se reproduit une question des plus délicates et des plus obs-
, non-seulement pour ce diocèse, mais pour la presque tota-
es autres diocèses de la Gaule, ainsi que nous l'avons déjà
ié plusieurs fois. A quelle époque et jusqu'à quel point les *Comi-*
des derniers temps de la période romaine et des temps Méro-
ens sont-ils devenus les comtés Carlovingiens, et même les
s de la féodalité du moyen âge? Et dans ce cas spécial, com-
le comté de Châlons, attribué à l'évêque de ce diocèse depuis
siècle jusqu'au XIIe, correspondait-il à l'ancien *Comitatus*
que? Représentait-il la *Civitas* tout entière, ou seulement le
oire Châlonnois proprement dit, ou le territoire de la ville seule-
? La discussion de cette difficulté de géographie historique est
générale pour trouver place ici, et j'aurai à l'examiner plus tard
un point de vue plus élevé. Toutefois, il paraît à peu près certain
eu de temps avant la réunion du comté de Châlons à l'évêché, le
is en était encore distinct, et que, par conséquent, le comté ecclé-
que était bien moins étendu que le diocèse. Il devait correspondre
ipalement au territoire primitif de la ville avec ses *Suburbia*,
endamment de tout agrandissement postérieur, mais en y ajou-
toutefois les dépendances féodales successivement attribuées,
ie possessions temporelles, au domaine épiscopal.
it en rattachant plus ou moins directement au *pagus Pertisus*
utres petits territoires de la partie orientale du diocèse, qui
aient du *pagus Catalaunensis*, il convient de remarquer que,
ine époque fort ancienne, au VIIIe et au IXe siècle, plusieurs
es territoires étaient désignés nominativement et distincte-
du Pertois. On trouve, entre autres, indiqués, dans le Capi-
e de Servais promulgué par Charles le Chauve, en 853, le
s ou *comitatus Camizisus* (ou *Camsicenis*), le *pagus Stadini-*
ou *Stadiensis*, nommé aussi *Stadonensis*, par Flodoard (l. II,
), dès l'année 789 et l'année 802. Mais dans les diplômes du
du XIe siècle, on voit le premier de ces territoires, ainsi que le
llus Otmensis, dont il a déjà été parlé à l'occasion du diocèse de
ons, le *pagus* et *Comitatus Blesensis*, ainsi que plusieurs autres
es subdivisions féodales, déjà absorbées dans l'étendue du Per-
Plus vraisemblablement on en peut conclure le partage de ce
s et *Comitatus Pertisus* en plusieurs comtés d'ordre inférieur,
elevèrent du comté principal, quand la féodalité territoriale fut
nisée, et qui, sous les Mérovingiens, représentaient autant de dé-
inces des principaux *Castra* et des plus importantes *villæ* gallo-
nes, partagés entre les guerriers, compagnons de Clovis. C

subdivisions politiques ont eu, comme nous l'avons déjà rappelé plusieurs fois, une grande influence sur les divisions Archidiaconales et Décanales de l'Église.

Vitry, *Victoriacum Castrum*, *Victriacus*, fut longtemps capitale du *pagus Pertisus*, et c'est à ce titre qu'on a supposé l'existence dès le commencement du VIe siècle (vers l'année 532), d'un petit royaume du Pertois. Le témoignage de Grégoire de Tours (*Hist.*, l. III, c. 14), relatif à la révolte du chef Franc *Mundericus* contre le roi Théoderic, dont il était parent, indique seulement les prétentions de Munderic à la royauté, et le château de Vitry comme une des villes principales de son domaine. Mais le Pertois n'y est pas nommé, et, malgré l'opinion de Valois et de D. Ruinart, il n'est pas parfaitement certain que le *Victoriacum Castrum*, dont parle Grégoire de Tours, ne fut pas un autre lieu du même nom, mentionné aussi par Aimoin (l. II, c. 6).

Un autre témoignage, emprunté à la vie de S. Memmie, premier évêque de Châlons, attribuerait au *pagus Pertensis* une antiquité encore plus reculée, antiquité qui me paraît vraisemblable; mais en même temps, ce qui est plus douteux, une origine du Décanat ou Archidiaconat de Pertois antérieure à toutes les autres circonscriptions ecclésiastiques de la Province de Reims.

Suivant le plus ancien biographe de S. Memmie, ce premier missionnaire de la foi chrétienne chez les *Catalauni* aurait établi un de ses compagnons et de ses disciples, saint Léger (*Leodgarius*), Doyen de Pertes, ville dès lors principale de cette portion de la *Civitas* dont S. Memmie avait entrepris la conversion. Ayant lui-même appelé à la foi chrétienne le chef du territoire, il aurait changé son palais en église, et désigné *Leodgarius* pour surveillant des nouveaux chrétiens de la contrée, ou *Decanus* du Pertois. Il aurait aussi établi dans le lieu de Buxère (*Buxariæ*) un Chapitre (*Collegium*) de clercs, pareillement destiné à la propagation du christianisme.

Un fait à peu près identique s'est déjà présenté dans le diocèse de Trèves, d'après le témoignage de Grégoire de Tours; mais il n'est appuyé, pour le diocèse de Châlons, que sur un témoignage bien plus récent et qui n'est pas antérieur au Xe siècle. En ne faisant pas remonter plus haut que la seconde moitié du IIIe siècle, l'épiscopat de S. Memmie, et en rejetant, avec les meilleurs critiques, son prétendu apostolat du Ier ou du IIe siècle, il y aurait encore un intervalle de près de six cents ans entre le fait et son narrateur, ce qui est beaucoup trop pour la certitude historique.

Ces doutes ne diminuent aucunement l'importance du Pertois, que j'ai déjà indiquée précédemment. On le voit mentionné dans un acte de confirmation du privilége de l'abbaye de Der, par Louis le Débonnaire (a. 832), dans le Capitulaire de Charles le Chauve (a. 853), dans une charte du même prince, en faveur de l'abbaye de Saint-Urbain (a. 865), dans Nithard et dans Flodoard.

Ce ne serait qu'avec une très-grande difficulté qu'on pourrait fixer rigoureusement les limites du Pertois, par cette raison, que j'ai déjà indiquée, des adjonctions successives de petites portions d'autres territoires à ce *pagus* primitif. Elles ont donc dû varier suivant les époques, et c'est ce qui résulte en effet des textes de plusieurs chartes.

Ce pagus, qui s'étendait sur les deux rives de la Marne, mais parti-

culièrement sur la rive droite, était compris entre la Champagne Châlonnoise, à l'ouest et au nord-ouest, le Rémois au nord, le Vallage au sud et le Barrois à l'est. Vitry (*Victoriacum*), Saint-Dizier (*Olunna*), et son territoire (*finis Olonensis*) Vassy, chef-lieu du *finis Vuaciacensis*, la célèbre *villa* Mérovingienne et Carlovingienne de Pontion (*Pontico*) en étaient les lieux principaux.

Dans sa plus grande extension, le Pertois paraît avoir dépassé même les bornes du diocèse de Châlons vers l'ouest, et avoir compris momentanément, dans le diocèse de Troyes[1], la portion de l'Archidiaconé et du Doyenné de Margerie (*Dec. S. Margaretæ*), située au sud de la Voire (*Vigera*) et à l'est du cours de l'Uystre (*Vistra*) et de son confluent dans l'Aube. Ce territoire était voisin des confins de la forêt de Der (*Saltus Dervensis*), qui formait la partie méridionale du Pertois[2].

L'étendue de vingt-cinq lieues du sud au nord sur seize de l'est à l'ouest, avec une superficie d'environ quatre cents lieues carrées, que lui assigne l'auteur des *Recherches sur la Champagne*[3] me semble, pour la plus grande partie du moyen âge, beaucoup au delà de la réalité; elle eût été plus grande que celle de tout le diocèse de Châlons.

En la réduisant de près de moitié, on rentrerait davantage dans les limites de l'Archidiaconé de Pertois, qui me paraît coïncider beaucoup plus réellement avec le *pagus Pertensis* primitif.

La fertilité et la richesse de la Champagne Pertoise a toujours fait contraste avec la stérilité générale de la Champagne Châlonnoise, régions essentiellement distinctes aux points de vue géologique et agricole.

La portion de l'Argonne (*Saltus Argonnæ*), ou l'Argonne Châlonnoise, ou le Vallage Argonnois, qui dépendait du diocèse de Châlons, n'était qu'environ la moitié de la vaste région forestière de ce nom, dont l'autre moitié dépendait surtout du diocèse de Verdun. Elle s'étendait, pour son ensemble, entre la Marne, l'Aisne et la Meuse, et comprenait, dans le diocèse de Châlons, le Doyenné de Possesse, qui en était l'un des lieux principaux, et la partie méridionale du Doyenné de Sainte-Menehould. Cette dernière ville en était la capitale. L'Argonne Châlonnoise formait la portion nord-orientale du diocèse, vers les confins du diocèse de Verdun, sur lequel elle étendait aussi quelques ramifications.

L'Astenois, *pagus* et *comitatus Stadinisus, Stadiensis, Stadunensis, Stadonensis, Astanensis,* compris aussi dans la forêt de l'Argonne, formait la portion extrême nord-orientale du diocèse, et correspondait presque parfaitement à l'Archidiaconé du même nom.

---

1. Voir les deux cartes jointes au très-bon travail de M. d'Arbois de Jubainville, sur le *Pouillé du diocèse de Troyes*, rédigé en 1407 (1853, in-8).

2. *De monasterio in Dervo constructo, in pago Pertensi* (Charte de Boson, année 876; Guérard, *Polypt. d'Irminon*, texte; Appendice, p. 347).

3. *Recherches chronologiques sur la Champagne et sur les villes du pays Partois*, par M. Detorcy. Troyes, 1832, in-8, t. I, p. 328 (le seul vol. publié).

Sainte-Menehould (*Sancta Menechildis*) était la capitale de ce petit territoire et paraît en avoir primitivement porté le nom (*Astenidum*), avant de prendre celui de Sainte-Menehould, ce qui n'aurait eu lieu qu'au XIIe siècle. Antérieurement encore et primitivement, cette même localité aurait été désignée sous le nom d'*Axuenna*, ou d'*Auxuenna*, qui figure dans l'*Itinéraire d'Antonin;* mais cette identité est fort incertaine.

Ces anciennes dénominations de Sainte-Menehould ont été discutées et combattues dans une histoire moderne de cette ville, par M. Cl. Buirette[1]. Les arguments sont peu solides, mais en tout cas, il n'en résulte aucun doute pour la réalité du territoire; celui-ci est désigné sous le même nom depuis le VIIIe siècle. En 789 il est indiqué au nombre des pays dépendants du *Missaticum* de Vulfaire, archevêque de Reims. (Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, l. II, c. 18.) Il tient rang dans le *Capitulaire* de l'année 853[2]. Des chartes de 1041, 1079, 1174 en font aussi mention, soit à titre de *pagus*, soit à titre de *comitatus*.

Ce territoire paraît incontestablement avoir fait partie du diocèse de Châlons; toutefois sa situation véritable et son étendue ont été l'objet de contradictions formelles, ou du moins apparentes.

Les érudits les plus éminents du XVIIe et du XVIIIe siècle, Ducange, Adr. de Valois, D. Mabillon, D. Germain, Bonamy, l'abbé Lebeuf et d'autres encore, n'ont pas dédaigné d'examiner cette petite question de géographie historique; mais ils ne se sont point accordés sur la véritable situation du *pagus Stadinisus* et de sa capitale. L'étude des divisions territoriales de l'Église me paraît encore ici présenter la donnée la moins incertaine; et c'est surtout pour offrir un nouvel exemple des secours qu'elle peut fournir à l'étude de la géographie du moyen âge que je vais analyser les principales opinions émises à cet égard.

Ducange, le premier, dans les notes de son édition de Villehardouin, publiée en 1657, en tête de son *Histoire de l'Empire de Constantinople*, qui annonçait l'un des plus profonds érudits du XVIIe siècle, et montrait déjà la sagacité et la justesse de critique qu'il a répandues dans tous ses écrits, me paraît avoir indiqué, quoique indirectement, la véritable base de la solution. Villehardouin nomme en 1204 un croisé, Regnarz de Dampierre, qui commandait les troupes du comte Thibaut de Champagne. Ducange (note 4, p. 255) remarque à son sujet que le pays où était située la seigneurie de Dampierre-le-Château, s'appelait *Estenois*, ou *Estaienois*, ou *Assenois*, qui est le *pagus Stadinisus* du Capitulaire de Charles le Chauve. « Encore à présent, dit-il, l'Archidiacre de Chaalons, qui fait ses visites en ces quartiers-là, se dit Archidiacre d'Astenay, et anciennement d'*Assenois*[3]. »

Quoique plus tard (en 1678), dans son *Glossaire*, au mot *foreste dominicum*, Ducange, influencé sans doute par l'opinion récente

---

1. Sainte-Menehould, 1837, 1 vol. in-8.
2. Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 68. Éd. de 1677.
3. Ducange (*loc. cit.*, p. 255) cite le Registre de la Chambre des Comptes de Paris intitulé : *Feoda Campaniæ ;* un autre Reg. contenant *les fiefs* de France, l'un et l'autre du XIIIe siècle; ainsi que les Annales *de Jacques de Guise.*

d'Adrien de Valois, laisse planer du doute sur ce rapprochement : il ne se contredit cependant pas d'une manière formelle, lorsqu'à l'occasion du texte suivant : « *In Leus et Wasa et Astenido et feramina et porcos capere*, » il ajoute : « *Astenidum videtur esse Satanacum in Lotharingia quod Astenai olim, nunc Stenai dicitur.* »

En effet, en 1675, Adrien de Valois, dans deux articles de sa *Notitia Galliarum* (p. 48 et 506, v° *Astenidum* et *Satanacum*), considère, mais plus positivement que Ducange, ces deux noms comme s'appliquant à une seule localité, celle de Stenai, et comme en étant, le premier la forme ancienne, le second la forme plus nouvelle.

Il va encore plus loin que Ducange, lorsqu'il ajoute que le *pagus Stadinisus* du Capitulaire de Charles le Chauve, *p. Stadonensis* de Flodoard (*Hist. eccl. Rem.*, l. II, c. 18), avait pris son nom du lieu de *Stadinum* ou *Astenidum*, qui correspondrait aussi à Stenay, et désignait son propre territoire. Il n'est point arrêté par cette difficulté de la situation de Stenay, dans le *pagus Vabrensis*, au delà de la Meuse, et par cette difficulté plus grande encore que, si le *Vicus* ou *Castrum Satanagus* des actes de Dagobert, le *Sataniacum* de Th. d'Epternac, la *villa Satanaca* et *Satanicum* de Gerbert (*Ep.* 103 et 120), désignaient incontestablement Stenay, on ne voit dans aucun texte, avec une égale certitude, ce même lieu indiqué sous le nom d'*Astenidum* ou de *Stadinum*.

Dom Michel Germain, dans sa liste des palais des rois Francs, jointe à la *Diplomatique* de Mabillon [1], ajoute une indication nouvelle qui complique encore la difficulté, tout en montrant l'insuffisance des interprétations antérieures.

Satanacum (Stenay) sur la Meuse, dans le *pagus Vabrensis* (la Woëvre) et dans le diocèse de Trèves, a été considéré, dit-il, par quelques savants, comme étant le même lieu désigné plus anciennement dans les Capitulaires de Charles le Chauve, au nombre des *villæ* royales, sous le nom d'*Astenidum*.

Il y en a aussi, ajoute-t-il, qui pensent que le *pagus Stadinisus*, ou *Stadinensis*, ou *Stadonensis* tirait son nom d'*Astenidum*, et qui le confondent avec Stenay. Telle n'était pas l'opinion du savant Bénédictin. En effet, dit-il, le *pagus Stadonensis*, suivant Flodoard (*Hist. Rem.*, l. II, c. 18), faisait partie de la Champagne, et Stenay, au contraire, dépendait du diocèse de Trèves. Stenay était situé au delà de la Meuse, tout à fait en dehors de la Champagne, et appartenait à un territoire différent, au *pagus Vabrensis* (la Woëvre). Quelle était donc la situation du *pagus Stadonensis*, placé, par Flodoard, entre le *pagus Castricensis* (partie du Rethelois?) et le *pagus Catalaunensis*, dans le voisinage du *pagus Dolomensis* (le Dormois), ainsi que de la *saltus Argonnensis*, ou *Argoennæ* (l'Argonne)? Situé entre la Meuse et l'Aisne, il aurait, selon D. Germain, tiré son nom de Staonne (*à Stadone vico*), situé dans le Rethelois, à deux lieues de Mouson, sur une colline où se voient les ruines d'une antique forteresse. Mais D. Germain ne s'occupe pas de faire concorder cette hypothèse avec l'existence de l'Archidiaconé d'Astenois dans le diocèse de Châlons.

---

1. *De re diplomat.*, p. 322 (in-f°, 1681).

Bonamy [1], quoique ne combattant pas formellement l'opini
de Valois, qui réunit les noms d'*Astenidum* et de *Satanacu*
représentant une seule ville, celle de Stenay, expose cepe
fortes objections contre l'attribution à ce même lieu du *pagus*
sus des Capitulaires et du *pagus Stadonensis* mentionné par
dès l'année 789. Il fait remarquer que Ducange qui, dans son
(v° *foreste*), semblait adopter sur le premier point l'opinion d
s'en était beaucoup écarté, et avec une plus grande appa
raison, dans ses notes sur Villehardouin.

Ainsi que nous l'avons vu, Ducange, le premier, rapprocha
Stadinisus des Capitulaires du *pagus* d'*Estenois*, ou d'*Estat*
d'*Astenay* en Champagne et de l'Archidiaconé du même nor
diocèse de Châlons, et il en indiqua la place entre Vitry e
Menehould. Bonamy admet tout à fait ce rapprochement. I
un fort argument à l'appui, en rappelant que tous les *pagi* é
dans le Capitulaire de 853, comme devant composer le *Mi*
d'Hincmar, sont tous situés en deçà de la Meuse, dans l'arch
Reims, et que par conséquent le *pagus Stadinisus*, confonc
lieu d'eux, doit être dans une semblable situation. En 853, C
Chauve ne possédait aucun pays au delà de la Meuse, qui sé
Etats de ce prince et ceux de l'empereur Lothaire. C'est donc
Etats où Charles le Chauve avait le droit d'envoyer ses *Mis*
nici qu'il faut chercher ce territoire, et Ducange en avait
la véritable position.

Cette opinion fut combattue par l'abbé Lebeuf, dans un
intitulé : *Sur la situation d'un lieu désigné dans les Capit*
Charles le Chauve, sous le nom de pagus Stadinisus [2].
arrive à ces conclusions : 1° que le *pagus Stadinisus* n'est
nay ; 2° que ce n'est pas non plus le canton d'*Astenois* ou d'*E*
dans le diocèse de Châlons ; 3° que ce doit être le bourg d
dans le diocèse de Reims. Sur le premier point il est d'acc
Bonamy, et d'après le même argument, c'est-à-dire d'après le
partage entre les fils de Louis le Débonnaire, il ajoute que S
particulier, était dans le lot de l'Empereur.

Mais il s'écarte de l'opinion de Ducange et de Bonamy sur
tion du *pagus Stadinisus* à l'Archidiaconé d'Estenois (*Archic*
diensis, in ecclesia Cathalaunensi) dans le diocèse de Châl
il reconnaît cependant l'existence dès le XIV° siècle, d'a
charte de l'évêque Archambault de Lautrec pour l'année 138
gumentation ne repose sur aucune autre base que sur des app
étymologiques, dans lesquelles l'abbé Lebeuf, malgré tout s
était généralement fort malencontreux. Ici, dit-il, l'Astenoi
cèse de Châlons a tiré son nom du mot *Stad*, dont est dériv
Stadiensis. De *Stadonum*, nom latin de ce lieu, on a form
Stadonensis, ou, par corruption, *Stadinensis*, *Stadinisu*

---

1. *Hist. de l'Acad.* des inscript. (ann. 1744 à 1746), t.
in-4°, 1753, p. 267.

2. *Hist. de l'Acad.* des inscr., éd. in-4°, t. XXI, 1754,

l'abbé Lebeuf à chercher ce *pagus Stadonensis* dans un canton
rencontre un lieu dont le nom vulgaire paraisse être plus vrai-
ablement dérivé de *Stadonum*.
ce lieu, ainsi que le territoire auquel il donnait son nom, devait
lit-il, dans la circonscription de l'archevêché de Reims, de même
:s *pagi Dolomensis*, *Vongensis* et *Castricensis*, auxquels il est
é par Flodoard, dans le *Missaticum* de l'an 789. Aucune localité
'aît, suivant Lebeuf, mieux répondre à cette situation et aux con-
ces étymologiques que le bourg de Stonne dans le diocèse de
., localité dépendant aujourd'hui du département des Ardennes,
ieues à l'E. de cette ville et à 2 lieues environ en deçà de la
:. Le nom de Stonne doit dériver, selon lui, de *Stadonum*,
en *Stadone*, *Staonne*, puis *Stonne*.
ondant à l'objection de Dom Germain, qui reconnaissait le chef-
e ce *pagus* dans le village d'Eston ou de Ston (*Stadonis villa*),
bulle de l'an 1049, accordée à l'église de Verdun par le pape
IX [1], et non pas dans le lieu de Stonne, nommé *Setuna* dans
re du XII[e] siècle, l'abbé Lebeuf répond que cette forme latine
om n'est due probablement qu'à la prononciation vulgaire
)unne. D'ailleurs, ajoute-t-il, Eston, situé fort avant dans le
le Voivre, ne se trouvait plus dans le voisinage du *pagus Dulco-
s*, rapproché du *pagus Stadonensis* dans le *Missaticum* de 789.
re le peu de solidité de ces arguments étymologiques, on peut
dre à l'abbé Lebeuf qu'il laisse entièrement en dehors de la
ssion le fait capital de l'existence d'un *Archidiaconatus Sta-
:s*, ou *Stadonensis*, et d'un pays d'Astenois, dans le diocèse de
ns, c'est-à-dire en dehors de la position qu'il indique.
it cependant à cette opinion de Lebeuf que s'est rangé M. Gué-
dans son *Essai*, p. 148, et dans sa liste des *Pays de la France
uaire de la Soc. hist. de Fr.*, 1836, p. 137), en plaçant le
dinisus dans la *Civ. Remensis* et en lui donnant pour chef-lieu
e du département des Ardennes.
it sans doute en vue de concilier ces opinions contradictoires
auteur d'une *Histoire de la ville de Sainte-Menehould*, M. Cl.
tte [2], en a exprimé une autre, en partie nouvelle.
but était de détruire l'opinion reproduite, depuis Adrien de
s [3], par D. Martin, par D. Calmet et par d'autres, que la ville de
-Menehould était l'établissement romain indiqué dans l'*Itiné-
d'Antonin* sous le nom d'*Axuenna*, et celle plus généralement
ée que cette ville avait été désignée sous celui d'*Astenidum* ou
:nay, durant le moyen âge.
dmet, avec Valois, l'identité de Stenay et d'Astenay, d'après
présomption que la *villa* d'*Astenidum* des Capitulaires était le
iaeum des textes postérieurs et le chef-lieu du *pagus Astenidus*.
principale autorité est un passage, fort peu décisif, d'une chro-
d'un abbé de Signy, rédigée au XII[e] siècle, et dans laquelle il est

---

Mab., *De re dipl.* Suppl., p. 99.
Sainte-Menehould, 1837, in-8. Introd.
Notitia Gall. v° *Auxuenna*.

dit qu'en 939 un comte du Dormois, gouverneur d'Astenay (*Stadoni*) pour le roi Raoul, en guerre avec Othon, duc de Lorraine, abandonne cette ville et traverse la Meuse pour rentrer avec ses troupes dans sa forteresse du Dormois. Mais, malgré le texte de cette chronique publié par D. Le Long dans son *Hist. du dioc. de Laon*, p. 549, l'attribution de l'Astenois au comté et à la ville de Stenay reste toujours incertaine.

Toutefois M. Cl. Buirette, tenant compte de l'existence incontestable de l'Archidiaconé d'Astenois dans le diocèse de Châlons, et se refusant à admettre qu'Astenay ait jamais été l'un des noms de Sainte-Menehould, qui l'aurait transmis au canton, suppose que, primitivement, le comté de ce nom appartenait au diocèse de Reims; que, par la suite, il s'étendit à la contrée où la ville de Sainte-Menehould prit naissance; et que, dans la division des diocèses en Archidiaconés, celui d'Astenay dut recevoir ce nom, parce que dans son enclave se trouvaient quelques villages de l'ancien comté d'Astenois. Les autres dépendances de ce même comté auraient été distribuées entre l'Archidiaconé de Champagne, du diocèse de Reims, et l'Archidiaconé d'Argonne, du diocèse de Verdun.

Le canton ou comté d'Astenois aurait été confondu plus tard (vers le xe siècle) dans la vaste région de l'Argonne, qui aurait aussi absorbé le Dormois. Dans l'administration ecclésiastique on aurait conservé la dénomination primitive, *in pago, in comitatu, in Archidiaconatu Stadonensi*, pour indiquer la situation originaire. Mais, indépendamment de ce que le nom d'Astenay est conservé comme division politique, correspondant parfaitement au territoire Archidiaconal dans des textes du xie et du xiie siècle, ce qui rend une telle hypothèse difficilement acceptable, est cette autre circonstance importante, que le chef-lieu de l'ancien comté aurait été situé, s'il s'agissait en effet de Stenay, lui-même, dans le territoire d'un quatrième diocèse, celui de Trèves.

Au milieu d'une telle divergence d'opinions, appuyées, pour la plupart, sur des autorités recommandables, il est assurément fort difficile de prétendre à une solution définitive. Aussi, quoique j'aie essayé précédemment, dans les notes des diocèses de Trèves et de Reims, d'indiquer comment la ville de Stenay, située dans le *pagus Wabrensis*, dépendant du diocèse de Trèves et sur la limite de celui de Reims, avait pu donner son nom à un territoire qui se serait étendu sur ce dernier diocèse, je n'en rappelais pas moins, comme je le fais ici, qu'il n'y a point de preuve irrécusable que la *villa* royale d'*Astenidum* des Capitulaires ne fît qu'un avec le *Satanacum* ou Stenay des textes du xe siècle et postérieurs; et je regarde comme beaucoup plus vraisemblable l'attribution au diocèse de Châlons de la plus grande partie, sinon de la totalité, du *pagus Stadinisus* ou *Stadinensis* des Capitulaires.

En effet, les mentions les plus précises placent encore au xiie siècle, dans le diocèse de Châlons, un *comitatus Stadunensis*; et, *par une coïncidence* qu'il est très-important de remarquer, c'est *dans le territoire* même de l'Archidiaconé d'Astenay (*Archid. Stadiensis*) qu'il est indiqué. Villers-en-Argonne, cité en 1132 dans une *charte du* Cartulaire du prieuré de Chaudefontaine, est indiqué *in comitatu Stadunensi*; or, cette localité, comme celle de Dampierre

Villehardouin, était située dans l'Archidiaconé d'Astenay, -Menehould.
t de Charles le Chauve, rendu en 845 [1], est bien plus ncore. Il confirme des priviléges de l'église cathédrale de ne de Châlons, et désigne les principaux *pagi* composant de ce diocèse, or le *pagus Stadinensis* en fait partie, «.... *in launensi, cujus parochia sita est in pagis Virtudinense, , Stadinense et Pertinse....* »
pagi indiqués dans ce texte correspondent à autant d'Ar- du même nom, et il est impossible de voir un accord plus e les anciens territoires ou *pagi* politiques et les subdivi- aphiques de l'Église.
principales sources de difficultés touchant la véritable *pagus Stadinensis* et de la *villa* d'*Astenidum* dans leurs ec *Satqnacum*, me paraît provenir de ce qu'un nom à alogue s'applique, dans les textes du moyen âge, à un bre de localités différentes, situées dans la Seconde dans les Germanies. C'est ainsi qu'on trouve *Astanetum Astanid* (ou Asteneuz), *Astaneit Astenhert* (Astenet près); *Astanido* (Esneux); *Astinetum* (Assenoy); *Astene-* elborn); *Astnide* (Essen), etc. [2].
onc, avec la plus grande probabilité, considérer l'Archi- stenay comme représentant le *pagus* du même nom. ès les pouillés, ses anciennes limites :
prenait qu'un seul Doyenné, celui de Sainte-Menehould; ré du diocèse de Verdun, vers l'est, par un petit cours r des bois dépendant de l'ancienne forêt d'Argonne, qui si la partie occidentale de ce diocèse et la partie septen- Doyenné de Possesse, dans le diocèse de Châlons. Le petite rivière de Bionne, ou de Vionne, formait à peu près u N. O., du côté du diocèse de Reims, depuis Sombionne affluent dans l'Aisne. Ses limites au S. O., du côté du Possesse, étaient une chaîne de collines où prenaient leur ieurs petites rivières, l'Yèvre, l'Auve, la Moivre, etc.; , des lambeaux de la même forêt d'Argonne.
sses délimitantes étaient, en se dirigeant du sud vers e nord : Passavant, Villers-en-Argonne, Braux-Saint-

---

harte intitulée : *Præceptum de emunitate rerum ecclesiæ i*, fait partie du Cartulaire original de Saint-Etienne, ns les archives de Châlons-sur-Marne. Elle a été publiée net, dans son *Histoire de l'église cathédrale de Châlons*,

ndgagnage a relevé plusieurs de ces dénominations dans tout récent sur les anciens noms de lieux d'une partie de . (*Mém. de l'Acad. roy. des sciences de Belgique. Sav.* XXVI, p. 59, 1855.) — A ces noms on pourrait ajouter celui *donné par M.* Ed. de Barthélemy au chef-lieu de l'Archi- *tenay, mais qui était situé dans le diocèse de Reims.*

Remy, Dampierre-le-Château, Dommartin-sur-Yèvre, Var
l'ouest : Herpont, Auve, Sombionne et Hans ; au nord : Cou
Mafrecourt, la Neuville, Fleurant, Moiremont, Verrières et P

La situation des autres *pagi* du diocèse de Châlons et leurs avec les Archidiaconés n'offrent ni autant de difficultés ni au certitudes.

Le Blaisois, *pagus Blesensis*, correspondait à la partie mé du grand territoire du Pertois, traversée par la rivière de l dont le cours supérieur donnait aussi son nom, dans l'Archid ville, à une circonscription territoriale (*riparia Blesensis*) Doyenné du diocèse de Toul, le plus voisin du diocèse de C.

Le *territorium Wassiacense*, ou *finis Wuaciacensis*, n dès le VII[e] siècle comme territoire du *fiscus regius* de *V* (Vassy), constituait la portion occidentale du Doyenné ville.

Les dépendances considérables de l'abbaye de Montier formaient, à la limite occidentale du même Doyenné, territoire indépendant, enclavé dans le *saltus Dervensis*.

Dans la partie orientale du même Archidiaconé formant le de Joinville, traversé par la Marne, entre Joinville et Sai et près de Saint-Dizier même, deux vallons, l'un sous le n d'Onne, l'autre sous le nom de val de Lonne, empruntés à de cours d'eau, formaient deux petits territoires, ou *pagelli*, bien difficile de distinguer dans les chartes. Ces deux co portaient le même nom d'*Olonna*, si commun parmi les déno primitives des rivières de la Gaule. Le plus septentrional de petits territoires dépendait du Pertois.

Le *pagus Virtudinsis* (a. 818, et vers l'a. 841), *Virt* (a. 845 et 900), *Virtudisus* (a. 853), [1] forma l'Archidiaconé nom, dans la partie occidentale du diocèse. Il dépendait d principaux *Missatica* des empereurs Carlovingiens. Les signalées dans le *pagus* se retrouvent toutes dans l'Archidia Doyenné correspondants. Toutefois ce territoire, pareille diqué comme faisant partie du *pagus Cathalaunensis*, co aussi l'extrémité orientale du vaste *saltus Briegensis*, Brie Châlonnaise. C'est ce que rappellent encore aujou nom de la Fère-Brienge, ville distincte de la Fère-Cham située plus au sud dans le même Doyenné, et ceux de Lo Fromentières en Brie, qui en dépendaient pareillement.

Le nombre, l'ordre et les noms des quatre Archidiaconés d cèse ne paraissent pas avoir varié pendant le moyen âge. anciens pouillés les indiquent toujours ainsi :

I. *Archid. Catalaunensis*, ou *A. Major*. Archid. de Ch Grand. Archid.

---

1. Capitulaires et chartes de Louis le Débonnaire, de *Chauve*; et Flodoard : *Hist. eccl. Rem.* l. II, c. 19.

II. *Archid. Pertensis*, ou *Joinvillæ* (*Joviavillæ*). Archid. de Joinville, ou de Pertois.

III. *Archid. Stadiensis* ou *Astenaci*. Archid. d'Astenois, d'Estenois, d'Astenay, ou de Sainte-Menehould.

IV. *Archid. Virtuensis*, ou *Virtudensis*. Archid. de Vertus.

Les chartes qui indiquent ce nombre ne donnent rien à savoir sur leur origine, qui est beaucoup plus ancienne, conformément aux statuts généraux de la Province de Reims. Leurs noms, qui sont tous, comme nous venons de le voir, ceux des *pagi* de la *Civitas Catalaunensis*, les plus anciennement indiqués dans les diplômes Carlovingiens, ne peuvent laisser à cet égard d'incertitude, puisque plusieurs de ces noms avaient déja cessé d'être en usage à l'époque où on les retrouve mentionnés dans ceux des Archidiaconés qui leur correspondent.

Entre autres diplômes dans lesquels figurent, comme signataires, les quatre Archidiacres de Châlons, on peut citer les suivants :

Avant l'année 1035, une lettre circulaire de l'évêque Roger, concernant l'érection de l'église collégiale de la Sainte-Trinité de Châlons, a pour témoins les trois Archidiacres *Rogerus*, *Ursio*, *Elebertus*, et le Doyen *Isembardus*, remplissant les fonctions de Grand Archidiacre. (Rapine, *Annales ecclés. de Châlons*, p. 213.)

En 1092, l'acte de fondation d'un service anniversaire dans l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons, par l'évêque Roger III, est signé par les Archidiacres *Odo*, un autre du même nom, *Immarus* et *David*. (*Nov. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 158;—*Actes de la Prov. ecclés. de Reims*, t. II, p. 105 et 106.)

En 1111, une transaction entre l'évêque Hugues et l'abbaye de N. D. de Vertus, a pour témoins Elbertus et trois autres Archidiacres du nom de *Odo* (Eudes), dont l'un est en même temps Doyen du Chapitre cathédral. (*Nov. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 161 ; — *Actes de la prov. ecclés. de Reims*, t. II, p. 175.)

En 1132, l'acte de fondation du prieuré de Chaude-Fontaine est signé par les Archidiacres *Stephanus*, *Odo* (*Archid. et Decanus*), *Odo*, *Archid. de Roseto*, et *Wido* (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re éd., pr., t. II, col. CCCI ; — et 2e édit., t. V, pr., p. CLXXXV).

En 1138, un privilége de l'évêque Geoffroy Ier, pour l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons, a pour témoins les quatre Archidiacres *Rainerius*, *Odo*, *Gaufridus* et *Guido* (*N. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 171.)

En 1140, le titre de fondation d'un anniversaire, par l'évêque Geoffroy Ier, dans l'église Saint-Martin-des-Champs de Paris, est signé par les mêmes Archidiacres. (*Id.*, col. 170.)

Le premier d'entre eux est aussi indiqué comme Doyen du Grand Chapitre, et l'un des trois autres est ainsi désigné : *Odo de Roseto Archidiac.* En 1116 et en 1132, un Archidiacre est désigné de même (*Archid. de Roseio*) (*id.*, *id.*, col. 162 et 171), ce qui peut faire supposer, mais avec doute, que ce nom est plutôt celui d'un territoire de l'Archidiaconé que celui du titulaire. Rosai était situé à l'extrémité nord du Doyenné de Vitry. Son titre a pu constituer passagèrement

une subdivision du Grand Archidiaconé, dont l'étendue é
dérable.

Que ces quatre Archidiacres aient eu chacun, dès leur juridiction territoriale et une dénomination correspond qui sont constatées plus tardivement par les listes de pouillés, c'est ce qui ne peut être l'objet du moindre dou rareté de ces indications.

Un acte de l'année 1134, relatif à l'abbaye de Montiers-est signé par l'Archidiacre et le Doyen du territoire où couvent, c'est-à-dire du Doyenné de Possesse, dans le diaconé. Il en est de même pour d'autres chartes intéress abbayes. La signature de l'Archidiacre du territoire leur plus forte garantie (*Nov. Gall. chr.*, t. IX, *Instr.*, col. 16

Plusieurs chartes du Cartulaire de l'évêché et du Cha lons font mention, depuis le XIII[e] siècle, au moins, des c *diaconi : Catalaunensis, Stadiensis, Virtudensis* et *Per*

Quoique domiciliés à Châlons, dans le cloître, et enti mis à l'autorité épiscopale, ils avaient probablement dans de leur Archidiaconé une cour de justice, où ils étaient h représentés par leur Official. En d'autres temps que ceux sites, il leur fallait une autorisation expresse de l'évêque à Châlons, c'est-à-dire hors de leur territoire Archi droits de leur charge. On en a quelques exemples pour xv[e] siècle[1].

La mention générale des Doyens de Chrétientés territor *Christianitatum*) du diocèse de Châlons, se trouve dans l statuts synodaux de ses évêques. Ceux de 1393[2], pro l'évêque Charles de Poitiers, et surtout ceux de 1557 l'évêque Jérôme du Bourg[3], renferment la prescription leurs devoirs et de leurs privilèges. Ces statuts sont pres indiqués comme renouvelant des prescriptions d'assem dales plus anciennes. On remarque dans ceux de l'évêqu bourg, qui s'occupa beaucoup de rétablir une disciplin dans son diocèse au milieu des troubles de la Réforme, suivantes des interrogatoires, dans les visites des assemb lendes, auxquelles devaient assister tous les curés de chaq

T. III. P. 365, c. 18. — *Decani super hoc, curatos et vica Decanatuum sæpius interrogent.*

P. 396, *De Sacramentis* : c. VIII. — Déclaration à curés à leurs *Decani rurales, in Calendis* (aux mensuelles).

P. 397, c. X. — *Decani, qui tantummodo per epis*

---

1. Plusieurs de ces chartes ont été publiées ou analysé de Barthélemy, dans son ouvrage sur le diocèse de Châlo *Cartulaires de l'Évêché*, etc., 1853, in-12.

2. *Actes de la Province ecclésiastique de Reims*, t. V

3. *Id., id.*, t. III, p. 254 à 308.

tuuntur, diligenter invigilent super excessibus seu criminibus, etc.

Id. — *In Calendis, sive Conciliis suis præcepta synodalia omnia, saltem in anno, legi faciant* (Decani), *ab illis maxime sacerdotibus quos ea ignorare fuerint suspicati.*

Id. P. 398. — *Resideant personaliter omnes Decani rurales in suis Decanatibus, et officio suo debito satisfaciant; quòd si noluerint residere, deponantur, et eorum loco idonei præficiantur.*

On reconnaît dans ces obligations celles que les constitutions archiépiscopales du IXe siècle avaient imposées à tous les fonctionnaires ecclésiastiques de la même Province. On les voit renouvelées dans les nombreuses assemblées synodales tenues à Châlons pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, et particulièrement dans celles des années 1657, 1661, 1662, 1665, 1671, 1684, 1766[1].

Les synodes de 1662 et de 1671 reproduisent des instructions données par l'évêque aux Doyens et Promoteurs ruraux, fonction qu'on retrouve mentionnée dans quelques autres diocèses.

Les Doyennés ruraux sont indiqués en cet ordre, après les quatre Archidiaconés, dans le pouillé original inédit de l'année 1405 (Bibliothèque impériale, manuscrits de Fontette : Pouillés; portefeuille XXVIII. B. C., f° 72).

1. *Decanatus Catalaunensis.*
2. — *de Bussiaco-castro.*
3. — *de Coslâ.*
4. — *Victriacensis.*
5. — *de Perthâ.*
6. — *de Possessâ.*
7. — *de Sanctæ Maneschilde (Astenaci).*
8. — *Joinvillæ.*
9. — *de Virtuto.*

Dans le manuscrit 9364, 3., (f° 4, v° et f° 140), rédigé au commencement du XVIIe siècle (avant 1624), par le banquier de la cour, Pourcelet, les Doyennés sont énoncés dans un ordre un peu différent, mais qui paraît sans rapport avec leur attribution à chacun des quatre Archidiaconés :

1.	Doyenné de Vassy (ou Bussy)	30	cures.
2.	— de Pertes	36	—
3.	— de Vertus	44	—
4.	— de Vitry	30	—
5.	— de Joinville	44	—
6.	— de Crosle (Coole)	18	—
7.	— de Sainte-Menehou	20	—
8.	— de Posseze (ou Possoye)	30	—
9.	— de Châlons, 27 cures et 9 dans la ville	36	—

1. *Actes de la Province ecclésiastique de Reims*, t. IV, p. 187, 18 238, 271, 284, 435, 743.

Le Pouillé rédigé en 1630 par le chanoine Nicolas Lafricque[1] n'offre pas de différences notables avec celui-ci. Le pouillé imprimé par Alliot en 1648, et dans lequel on a évidemment traduit plus ou moins correctement d'anciens noms latins des paroisses, d'après un pouillé antérieur, présente un ordre différent; mais les noms des Doyennés sont les mêmes, sauf celui de Bussy, qui est indiqué comme étant aussi désigné sous le nom de Courtisou.

Sur les deux éditions de la carte du diocèse, par N. Sanson (1656 et 1742), les neuf Doyennés sont indiqués sous les mêmes noms, mais sans montrer leur subordination respective aux Archidiaconés.

Quatre siècles plus tard environ, en 1788, on ne voit, dans cette distribution topographique, aucun autre changement que l'attribution du Doyenné de Possesse à l'Archidiaconé de Sainte-Menehould, tandis que dans tous les pouillés antérieurs il est signalé comme dépendant du vaste Archidiaconé de Châlons. Cette persistance, qui n'eut d'autre terme que le bouleversement général des diocèses de France en 1790, est un nouvel exemple d'un fait dont on trouve tant d'autres preuves.

Voici le tableau topographique du diocèse de Châlons, à son époque la plus récente[2]. Il peut être comparé à celui qui fait la base de ce chapitre, et que j'ai dressé d'après des documents plus anciens.

I. GRAND ARCHIDIACONÉ, OU ARCHIDIACONÉ DE CHÂLONS.

DOYENNÉS.	CURES.	SUCCURS.	ABBAYES. Hommes.	Femmes.
1. *Châlons*	35	6	Toussaints. S.-Pierre-aux-Monts. S.-Memmie, ou S. Menge.	
2. *Côle*	21	5	Huiron.	
3. *Vitry-le-Château*	34	7	Trois-Fontaines. Cheminon.	
4. *Bussy-le-Château*	26	12		S.-Jacques de Vitry.
II. ARCHIDIACONÉ DE JOINVILLE.				
5. *Joinville*	56	8	S.-Urbain.	... Notre-Dame, de S.-Dizier.
6. *Pertes*	44	15	Moncets. Haute-Fontaine. Montiers-en-Der.	
III. ARCHIDIACONÉ D'ASTENAY, OU DE SAINTE-MENEHOULD.				
7. *Sainte-Menehould*	26	7	Châtrices. Moiremont[3].	

1. Bibliothèque impériale, manuscrits concernant le diocèse de *Châlons*, t. III (*Collect.* de Champagne).
2. *Annales historiques* de la ville de Châlons-sur-Marne, par *M.* Buirette de Verrière, 1788, t. I, introd., p. LVI.
3. *L'abbaye* de La Chalade a été omise par l'auteur.

Possesse.........	33.....	4...	Montiers-en-Argonne.

IV. ARCHIDIACONÉ DE VERTUS.

Vertus..........	41.....	14...	La Charmoie. Saint-Sauveur, de Vertus. Notre-Dame, de Vertus. .... Notre-Dame, d'Andecies.

.insi qu'on le voit, le nombre et les noms des Doyennés ruraux sont mêmes en 1788 que dans les temps antérieurs. Le nombre des pa-sses est toutefois plus considérable, et s'élève à 316, au lieu de 300, ffre approximatif le plus généralement énoncé. J'ignore d'après ls documents M. Ed. de Barthélemy, qui paraît avoir fait une de sérieuse des sources de l'histoire ecclésiastique de ce diocèse, mention, mais sans les dénommer, de dix Doyennés, dans l'ou-ge ci-dessus indiqué, p. 77, et donne le nom d'Esternay pour uivalent de celui d'Astenay ou d'Esteneois ; j'ai toujours vu employé ii-ci comme représentant l'Archidiaconé de Sainte-Menehould. La ılité d'Esternay ne dépendait pas du diocèse de Châlons.

'utre ces indications générales, on peut remarquer que les princi-x titres des Doyennés ruraux étaient attachés à des localités d'une iquité incontestable, et dont la plupart paraissent remonter jusqu'à ériode gallo-romaine. En effet, on a découvert des vestiges de cette que à Vitry, à Bussy, à Coole, à Possesse, à Astenay (Ste-Mene-ld), à Vertus; plusieurs de ces lieux sont sur le bord de voies ıaines.

. trois de ces chefs-lieux de Doyennés, Vertus, Vitry et Joinville, ent attachés des Chapitres, ou congrégations cléricales. Presque ; sont mentionnés dans l'histoire des premiers progrès de la pro-ation du christianisme dans ce diocèse : coïncidence frappante ;ui se voit dans beaucoup d'autres.

lais de tous ces chefs-lieux de Décanats ruraux le plus ancien sous itre, celui dont la destruction à une époque fort reculée, qu'on fait ne remonter jusqu'au ve ou vi^e^ siècle, et dont le nom, toujours con-'é au nombre des circonscriptions territoriales de ce diocèse, in-ıe l'origine la plus reculée, est celui de Pertes, la capitale primitive grand *pagus Pertensis*. Sur l'emplacement ou dans les environs de e capitale d'une des plus anciennes et des plus importantes cir-scriptions territoriales du diocèse de Châlons, et qui n'est plus au-'d'hui qu'un village, on a découvert des tombeaux, des monnaies es débris de statues indiquant une origine romaine.

i la destruction de l'établissement qui a donné son nom à ce Doyen-remontait jusqu'à Attila, ainsi que l'ont répété plusieurs histoires .les d'après les légendaires, ce serait un des plus forts arguments faveur de l'origine très-reculée des Décanats ruraux. Mais on le 'ouve mentionné au ixe siècle dans Flodoard[1], et son emplacement ou 10 kilomètres à l'O.-N. O. de Saint-Dizier a continué de former

[1] *Hist. eccl. Rem.*, l. II, c. 18.

une petite paroisse de l'Archidiaconé auquel il avait imposé s
Le Doyenné de Bussy-le-Château, dans le Grand Archidia
aussi désigné, dans la plupart des pouillés, sous le nom de D
Courtisols, ou de Courtisors, ou de Courtisou. Cette localité
peu de distance au sud de la première, avait eu primitive
étendue et une importance que manifeste encore l'existenc
églises, dont deux avaient pour patrons les plus anciens du
S. Martin et S. Memmie, ce qui en fait remonter l'origine an
ment à l'invasion des Huns [2].

Bussy, remarquable par plusieurs de ces mottes ou tert
ciels, si communs dans les plaines de la Champagne, était sit
trémité nord du Doyenné, près du lieu où la tradition place
d'Attila, et où se voit une vaste enceinte de terre, d'origine
cienne.

Dans un acte de l'année 1182 ou environ [3], concernant la p
d'une église que se disputaient le Chapitre cathédral de C
l'abbaye de Moiremont, comparaissaient en témoignage deu
sous le nom de *Dec. de Alvia* et *Dec. de Dampetra*. La situati
deux localités dans le Doyenné d'Astenay ou de Sainte-M
n'est pas douteuse. *Alvia* est le bourg d'Auve, à la source de la
vière du même nom, dans la partie occidentale du Doyenné. *I*
correspond soit à Dampierre-sur-Auve, soit à Dampierre-le-

Doit-on considérer ces deux titres de Doyennés comme i
des subdivisions topographiques du grand Doyenné de Sa
nehould, ou comme la désignation de siéges différents des
de ce même Doyenné? C'est incertain. Il me paraît cepen
vraisemblable de ne voir ici que des *Decani* séculiers, pe
du temporel et des revenus du Chapitre, ou les titulaires de l
monastiques.

On trouve dans un document du XII[e] siècle [4] la mention d'u
prestre de Ambrère. Il s'agit, sans nul doute, d'Ambrières (*A*
sur la Marne, dans le Doyenné de Pertes, au voisinage
ancienne ville et de l'abbaye de Haute-Fontaine. Ce nom
être momentanément donné au titulaire de la circonscripti
nale de Pertes, alors que cette ancienne capitale du grand *pa*
tensis avait perdu en partie son importance primitive.

Le pouillé du manuscrit 9364.-3. contient, sous l'article d
de Châlons, l'indication d'un Doyen de la *Chrestienté d'A*
n'ai trouvé aucune autre trace de ce territoire, dont la menti
sulte peut-être que d'une copie erronée.

---

1. D'autres bourgs du nom de *Perthes* ou *Pertes* se re
dans les diocèses de Reims, de Langres et de Sens.

2. Le pays environnant Courtisols a très-longtemps con
patois et des usages qui lui étaient propres. (*Mém. de la*
Antiq. de France, t. V, p. 326.)

3. *Nov. Gall. christ.*, t. IX, instr. col. 175.

4. *Miracula in reedificatione* Eccles. B. M. Cathal., dan
Eccl. de Châlons, par le P. Rapine, p. 290.

ci, d'après les indications du *Nova Gallia christiana*, combi-
:c celles de l'*État des Bénéfices* et le pouillé de 1648, les noms
ıation des abbayes du diocèse de Châlons. Les plus impor-
taient celles de Montiers-en-Der, de Saint-Pierre-au-Mont de
, de Trois-Fontaines et de Montiers-en-Argonne.

ORDRE DE SAINT-BENOÎT.

Hommes.

; primitivement *Puteolus* ; ɜrs-en-Der (VIIe siècle)........	Doy. de Pertes.
nus ; Saint-Urbain, en Pertois ècle)........................	Doy. de Joinville.
s ad Montes ; Saint-Pierre-aux- (XIe siècle)..................	Doy. de Châlons.
Mons, ou *S. Colocerus* ; Mire- Moiremont, ou Miraumont ècle)........................	Doy. de Sainte-Menehould.
S. Martinus de Aurione ; Aurion, Martin d'Huiron (XIe siècle)...	Doy. de Côle.
ator Virtudensis ; Saint-Sau- e Vertus (XIIe siècle)..........	Doy. de Vertus.

Femmes.

, ou *Andeceium* ; N. D. d'Ande- rès Sézannes (XIIe siècle).....	Doy. de Vertus.

ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

Hommes.

mius ; Saint-Menge ou Saint- ɪie, à Châlons (IXe siècle, réta- ɪ XIIe).......	Doy. de Châlons.
SS. de insula ; Toussaints, près ıs (XIe siècle)................	Doy. de Châlons.
æ ou *Castri-Locus* ; Chatrices siècle)........................	Doy. de Sainte-Menehould.
a Virtudensis ; N. D. de Vertus iècle)........................	Doy. de Vertus.

ORDRE DE CÎTEAUX.

Hommes.

nies ; Trois-Fontaines (XIIe siè-	Doy. de Vitry.
ons ; Haute-Fontaine (XIIe siè-	Doy. de Pertes.
o ou *Chiminum* ; Cheminon, int-Dizier ; d'abord ordre de ugustin (XIIe siècle, a. 1103).	Doy. de Vitry.

Monasterium-in-Argonna; Montiers-en-Argonne ; d'abord ordre de Saint-Augustin (XIIe siècle)..............	Doy. de Possesse.
Charmeia, *Carmeia* ; la Charmoye (XIIe siècle)......................	Doy. de Vertus.

Femmes.

S. Desiderius ; N. D. de Saint-Dizier (XIIIe siècle)......................	Doy. de Joinville.
S. Jacobus de Victoriaco; Saint-Jacques de Vitry (XIIIe siècle)...............	Doy. de Vitry.

ORDRE DE PRÉMONTRÉ.

Moncellum, ou *Moncelli* ; Moncets ou Moncel, à deux lieues de Vitry (XIIe siècle)......................	Doy. de Pertes.

Anciennes abbayes n'existant plus au XVIIIe siècle :

Gaugiacus, ou *Episcopi-villa* (Vesqueville); — *Ulmetum* (*S. Joh. de Ulmeto*); — *Aviniacum* (Avenay).

Le diocèse possédait aussi plusieurs collégiales, savoir :

Chapitres de la cathédrale, ou de Saint-Étienne ; — de la Sainte-Trinité, de Châlons ; — de Notre-Dame en Vaux ; — de Saint-Remy, près Vésigneul-sur-Marne (doy. de Bussy); — de Notre-Dame de Vitry-le-François, primitivement à Vitry-le-Pertois, dans le Doyenné de même nom. Quelques-unes des abbayes du diocèse, telles que celles d'Aurion ou d'Huiron et de Trois-Fontaines, avaient été primitivement des Chapitres séculiers.

D'après le pouillé de 1648, le diocèse de Châlons comprenait alors, outre ces abbayes et Chapitres, 350 cures? — 260 chapelles ; — 27 prieurés ; — 34 maladreries. L'*Etat des Bénéfices* (3e éd., 1743, t. II), donne les nombres de 304 paroisses et de 93 annexes.

Outre la division en neuf Doyennés, les prêtres du diocèse étaient aussi partagés en trente-six Conférences locales, qui avaient des réunions périodiques, à l'imitation des assemblées Décanales des Calendes.

Sources de la géographie ecclésiastique du diocèse de Châlons-sur-Marne.

Cartes. — Outre les cartes générales de la Province de Reims et les cartes de Champagne, indiquées plus loin dans les notes de ce chapitre, je ne connais d'autre carte de ce diocèse, dans ses limites antérieures à 1790, que celle de N. Sanson. En voici le titre :

Catalauni. — Evesché de Chaalons-sur-Marne et en Champagne, où sont les comté et pairrie, bailiage et eslection de Vitry, comtés et balliages de Sainte-Menehould, de Vertus, etc., une feuille in-f°. Paris, 1656.

Il en existe au moins une autre édition publiée par Robert en 1742; on n'y remarque aucun changement. Sur cette carte figurent les neuf *Doyennés* ruraux, avec les limites de leurs territoires; mais les quatre *Archidiaconés* n'y sont point indiqués.

La Bibliothèque impériale possède une carte manuscrite sur parchemin, de l'Archidiaconé de Pertois ou de Joinville, citée par M. Pinard (*Précis sur l'histoire de Vassy*, 1849, p. 93); mais je n'ai pu la consulter.

Quoique les cartes générales de la province de Champagne présentent fort peu d'indications sur les anciennes divisions territoriales du diocèse de Châlons qui en occupait à peu près le centre, elles peuvent néanmoins être consultées avec fruit, pour la comparaison des géographies politique et religieuse. Voici les plus importantes :

Champagne; — Campaniæ Comitatus, par Ortelius. Paris, 1550. — *Id.*, 1570, in-fol.

Carte du pays de Champaigne. — Dessiné par Damien de Templeux, escuier, sieur de Frestoy. Paris, 1616, in-fol.

Carte générale de Champagne, par Tassin. Paris, 1634, in-fol.

Champagne; latinè Campaniæ Comitatus. Amst. G. et J. Blaeu, in-fol. — *Id.*, 1630. — *Id.* 1640, in-fol.

Champagne, Comitatus Campania (sic). Amsterd., atlas de I. Hondius, 1609 et 1630. — *Id.*, atlas de J. Jansson, 1633.

Campania, par Steph. Kaltenhofer. Amst., in-fol.

Champagne et Brie, par Nic. Sanson. Paris, 1650, 1679 et 1687, in-fol.

Gouvernement général de la Champagne, par Nic. Sanson. Paris, 1679, in-fol. 2 feuilles.

Champagne, par Homan.

Le gouvernement général de Champagne divisé en quatre Lieutenances générales. — La Généralité de Châlons subdivisée en douze Élections, par J. B. Nolin. Dressé sur les mémoires du sieur de Trage, dit de Tillemon. Paris (vers 1699).

Champagne et Brie, par J. B. Nolin. Paris, 1699, in fol.

Carte de la Champagne et des pays voisins, où l'on voit la Généralité de Châlons, etc., par G. Delisle, 1713, 2 feuilles in-fol.

Le Gouvernement général de Champagne, par H. Jaillot. Paris, 1681, 1686, 1695, 1699, 1717, 2 feuilles.

Champagne, par G. Cantelli. Rome, 1695, une feuille.

Gouvernement général de Champagne, divisé par pays, par Robert. Paris, 1752, 2 feuilles. — *Id.*, par Boudet? 1752.

Le Gouvernement général de Champagne, par N. De Fer. Paris, 1710, in-fol.

Champagne septentrionale et méridionale, par G. Delisle. Paris, 1713, in-fol., 2 feuilles.

La Champagne, divisée par Élections, par Le Rouge, Paris, 1744, in-fol.

Carte de la Champagne et de la Brie. Paris, 1789, 4 feuilles.

Carte de Champagne et Brie, par Bazin, 1790, 2 feuilles.

POUILLÉS.

Un seul pouillé du diocèse de Châlons a été publié. Il fait partie du volume de la collection du libraire G. Alliot, imprimé à Paris en 1648,

sous ce titre : *Pouillé général contenant les Bénéfices de l'Archevesché de Rheims;*—l'*Evesché de Chaalons* y occupe 34 pages in-4°. Les neuf Doyennés ruraux y sont indiqués avec les noms des paroisses dépendant de chacun d'eux, et les noms des patrons. Mais les rapports des Doyennés avec les quatre Archidiaconés, qui sont cependant nommés en tête du pouillé, y sont omis. Ce pouillé est entièrement rédigé en français; toutefois la mention d'un très-petit nombre de noms latins de paroisses, tels que : *Campignoliis* (Champigneulles), page 11, et de *Victriaco villa* (de Vitry-la-Ville), p. 15, indique pour source première une rédaction plus ancienne en latin.

Parmi les pouillés manuscrits que je connais, trois surtout méritent une mention spéciale; ils appartiennent tous trois à la Bibliothèque impériale (département des manuscrits). Le plus ancien, le plus original et le plus complet fait partie de la précieuse collection de pouillés réunie par De Lamarre et Fontette. Il est inséré dans le volume coté : portefeuille XXVIII, B. C. f° 70 à 83. Sa rédaction est de l'année 1405, ainsi qu'on le lit au f° 72. Voici les deux titres de ce pouillé :

« *Sequuntur Beneficia tam de veteri quam novo dono dignitatibus et præbendis insignis ecclesiæ Cathalaunensis annexa, et aliis de communi dono existentia, cum nominibus præbendatorum.* »

« *Hic est liber.... in quo continentur Beneficia ecclesiastica Civitatis et diocesis Catalaunensis, in quo sunt taxata ad decimam, etc. Script. anno Domini millesimo quadringentesimo quinto.* »

Dans ce document, les noms des paroisses sont énumérés sous leur forme ancienne et latine, suivant l'ordre des neuf Doyennés ruraux. Quoique sa rédaction ne remonte qu'au commencement du XVe siècle, on y reconnaît évidemment des traces d'un état de choses antérieur.

Les deux autres pouillés inédits du diocèse de Châlons sont compris dans la *collection* dite *de Champagne*, rassemblée par les Bénédictins pour l'histoire de cette province, et dont une portion avait été recueillie par Lévêque de La Ravalière. La topographie et l'histoire ecclésiastique du diocèse de Châlons-sur-Marne en forment les tomes VI, VII, VIII, IX et X in-f°. Ces matériaux historiques, jadis en feuilles éparses, ont été récemment reliés en volumes. C'est dans le tome III de Châlons, f° 54 à 58, que se trouve un pouillé de l'année 1500, sous ce titre :

« *Déclaration du revenu des Bénéfices du diocèse de Chaalons, faite en 1500 à l'occasion du subside demandé par le pape, pour soutenir la guerre contre le Turc.*

Valor omnium Beneficiorum :

In Decanatu Cath.
In Decanatu de Curtisors et Bussiaco-castro.
In Decanatu de Vitriaco-castro.
In Decanatu de Coollâ.
In Decanatu de Sanctâ-Manehilde.
In Decanatu de Possessâ.
In Decanatu de Pertâ.
In Decanatu de Joinvillâ. (Plus loin on lit de *Jonvillâ.*)
In Decanatu de Virtuto.

Les noms de ces Doyennés sont les mêmes que dans le pouillé de

l'année 1405, mais leur ordre est un peu différent, ainsi qu'on peut le vérifier par la liste que j'ai donnée précédemment d'après celle-ci.

Un troisième pouillé beaucoup plus complet et plus digne de ce nom, mais aussi plus moderne, puisqu'il ne remonte qu'à l'année 1630, se trouve dans le tome II du même recueil, f° 1 à 57. En voici le titre :

Polium ecclesiæ Cathalaunensis. 1630. — *Per magistrum Nicolaium Lafricque, canonicum Cathalaunensem, nec non christianissimi Franciæ regis consiliarium, Archidiaconum Stadiensem et illustrissimi dd. Cathal. Vicarium generalem ac magnum pœnitentiarium.*

Une autre copie de ce titre, d'une écriture plus moderne, indique l'auteur sous le nom de Laticquet; mais c'est une erreur évidente, sa signature autographe se trouvant au f° 57 v°. C'est par une erreur plus grossière qu'un copiste moderne a effacé le mot de *Stadiensem*, qu'il ne comprenait pas, pour le remplacer par celui de *Studiosum*. On y trouve, au contraire, la preuve qu'en 1630 l'Archidiaconé de Sainte-Menehould était encore désigné, comme antérieurement, sous le titre d'*Archid. Stadiensis*, ou d'Archid. d'Astenay.

Les bénéfices sont d'abord énumérés suivant l'ordre des bénéficiaires, l'évêque, le Chapitre, les abbayes, etc. Au f° 29, commence la liste des cures du diocèse rangées par ordre alphabétique, et au f° 38, sont seulement indiquées les chapelles dans l'ordre des Doyennés ruraux : *in Dec. Cathal.*, — *in Dec. de Bussiaco*, — *in Dec. de Coolâ*, — *in Dec. de Vitriaco*, — *in Dec. de Perthâ*. — *in Dec. de Possessâ*, — *in Dec. de Virtuto*, — *in Dec. de S. Manehilde*, — *in Dec. de Jonivillâ.*

Dans ce même volume de la *Collection de Champagne* (p. 58 et 68) on trouve deux autres listes plus récentes et moins complètes des Doyennés ruraux, avec l'état des abbayes, Chapitres, cures et chapelles qui en dépendent. Toutes deux sont rédigées en français ; la première est du XVIIe siècle ; la seconde, qui ne comprend que les Doyennés de Joinville, Vitry, Pertes et Possesse, me paraît être du XVIIIe.

Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale 9364.3, qui présente un si grand nombre d'indications utiles pour la connaissance de l'état des bénéfices ecclésiastiques à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, le diocèse de Châlons figure aux folios 4 et 140.

Les archives de la préfecture de la Marne possèdent, dans le fonds ecclésiastique de l'évêché de Châlons, un Catalogue des paroisses des Doyennés de ce diocèse, catalogue rédigé en l'année 1581 (1 vol.), ainsi que des procès-verbaux de visites des Doyennés, depuis 1626 jusqu'en 1752 (23 registres in-f°), et les procès-verbaux des assemblées synodales du diocèse, de 1705 à 1766 (2 vol. in-f°).

Autres sources de l'histoire et de la topographie ecclésiastiques du diocèse de Châlons.

Les *Cartulaires sont*, après les Pouillés, la source la plus riche en *indications sur la géographie* du moyen âge. Il en existe encore un *assez grand nombre* de précieux pour le diocèse de Châlons. On con*serve les plus* importants dans les archives de la préfecture de

Marne[1]; ce sont ceux de l'évêché (XIIIe et XIVe siècles); — de la cathédre (XIIIe siècle); — du Chapitre de Saint-Étienne (XIIe siècle; — de la Trinité de Châlons (XIIIe et XIVe siècles).

Les mêmes archives possèdent des Cartulaires des abbayes de Toussaints-en-l'Isle(XIIe et XIVe siècles); — de Cheminon (XIIe et XIIIe siècles); — de Montiers-en-Argonne (XIVe siècle); — de Huiron (copie du XVIIIe siècle); de Moiremont (XVIIe siècle).

Plusieurs Cartulaires très-précieux de l'abbaye de Montiers-en-Der existent à Chaumont, dans les archives de la préfecture de la Haute-Marne[2]. L'un d'eux, cité par Bréquigny avec la plus grande estime, est du XIIIe siècle; les autres sont du XVe et du XVIe siècle.

La Bibliothèque impériale possède une copie du XVIIIe siècle du Cartulaire de l'évêché (anc. fonds lat., n° 5211). Il en existe aussi de nombreux extraits dans le tome IV du dioc. de Châlons, de la *Collection de Champagne* que j'ai précédemment indiquée.

Les plus importants Cartulaires de Saint-Étienne et de l'évêché ont été analysés très soigneusement et publiés en extraits par M. Ed. de Barthélemy[3]. Ce sont : le grand Cartulaire rédigé, vers le milieu du XIIe siècle, par le chantre Guérin (*Warinus*); un autre Cartulaire de la même collégiale, renfermant la composition faite entre le Chapitre et l'évêque en 1299; ainsi qu'un des Cartulaires de l'évêché, renfermant des chartes du XIIIe et du XIVe siècle. Plusieurs chartes du Cartulaire de Guérin avaient déjà été publiées dans une *Histoire de l'église cathédrale de Châlons*, par M. J. Garinet (in-8°, 1840).

Un autre Cartulaire de l'évêché, rédigé, d'après des documents anciens, par Louis Beschefer, procureur fiscal de l'évêché, pour constater les droits et fiefs de l'évêque Gilles de Luxembourg (1503-1535), est conservé dans les archives de l'hôtel de ville de Châlons. M. Ed. de Barthélemy en a aussi donné quelques extraits dans le volume ci-dessus indiqué.

Un très-grand nombre de chartes isolées et d'autres documents originaux concernant l'évêché de Châlons, son Chapitre et ses abbayes, sont aussi conservés dans les archives de la Haute-Marne[4], ainsi que dans la collection de Champagne de la Bibliothèque impériale, t. VI à X (*Topographie et Histoire ecclésiastiques* du diocèse de Châlons).

Les principaux ouvrages publiés sur le diocèse de Châlons, et qui en éclairent plus ou moins directement l'histoire et la géographie ecclésiastiques, sont les suivants :

Annales ecclésiastiques du diocèse de Chaalons en Champagne, par

---

1. *Catalogue général des Cartulaires des archives départementales*, publié par la commission des archives départementales et communales. Paris, 1847, in-4°, page 54.

2. *Id.*, p. 62; et *Mémoire sur les Archives de la Haute-Marne*, par M. E. Jolibois, p. 8.

3. *Cartulaires de l'évêché et du Chapitre Saint-Étienne de Châlons sur-Marne*. Châlons, 1853, in-12, p. 95 à 128.

4. *Tableau général des archives départementales antérieurement à 1790*, publié par la commission des archives. Paris, 1848, in-4°, p. 46.

la succession des évesques de cette église, comtes de Chaalons et pair de France; depuis S. Memje, premier evesque; et de la mission de S Pierre, jusques à cette année 1636, par le R. P. Charles Rapine, gardien des Récollects de Paris. Paris, 1636, in-8°. Cet ouvrage est écrit d'après les documents originaux, qui y sont cités en assez grand nombre.

Nova Gallia christiana, t. IX, col. 856 à 977, et *Instrum.*, col. 147 à 186. L'édition du même ouvrage en 4 volumes ne renferme rien sur ce diocèse qui ne soit plus complet dans la dernière édition.

État des bénéfices, etc., par dom Beaunier; 3e éd., 1743, p. 588.

Annales historiques de la ville et comté-pairie de Châlons-sur-Marne, par M. Buirette de Verrierres. 1re partie. Châlons, 1788. Ce volume fort rare, composé d'une introduction de CCXI p. et d'Annales (328 p.), se termine avec le XIIe siècle. La 2e et la 3e partie, qui devaient compléter l'ouvrage, étaient annoncées par l'auteur comme devant paraître en 1789. Je ne pense pas qu'elles aient vu le jour, quoique l'ouvrage soit indiqué comme formant deux volumes. L'exemplaire de la Bibliothèque impériale ne contient que l'introduction et les Annales.

L'auteur cite un grand nombre de chartes originales; il a donné, p. LXVIII de l'introduction, un tableau chronologique des évêques de Châlons et des rois de France, avec la mention des événements contemporains; et, p. LVI, un tableau, que j'ai reproduit ci-dessus, de la division du diocèse en Archidiaconés et Doyennés, en 1788.

M. Buirette avait publié, en 1773, un *Éloge historique de Châlons*, et, en 1788, un écrit sur les *États de Champagne*. Il travaillait à une istoire générale de la Champagne et à un Dictionnaire généalogique t historique de la même province, avec la collaboration de M. de La ixmerie.

Mémoire sur l'établissement du Christianisme à Châlons et sur *Institutions religieuses qui s'y rattachent;* par M. Jules Garinet. -8°, 1837. Extrait du Recueil de la Société d'agriculture, sciences et :s du département de la Marne, pour 1837.

Histoire de l'Église cathédrale de Châlons et de son Chapitre; par nême. Châlons, 1840, in-8°, 69 p. Extrait du Recueil de la même iété pour l'année 1840. Plusieurs chartes du grand Cartulaire de èché ont été publiées à la suite de ce mémoire.

'otice sur la cathédrale de Châlons-sur-Marne; par M. l'abbé ayez de Cabassole. In-8°, 1843.

ırtulaires de l'Évêché et du Chapitre Saint-Étienne de Châlons-Marne; — Histoire et documents; par M. Ed. de Barthélemy. Châ- 1853, 1 vol. in-12 de 129 pages. Dans la première partie, l'auteur se avec soin, d'après les sources, l'organisation et les juridic- temporelles de l'évêché et du Chapitre; dans la seconde, il donne nalyse ou des extraits des trois principaux Cartulaires indiqués lemment. La topographie ecclésiastique est demeurée étrangère consciencieuses recherches.

Ed. de Barthélemy a aussi publié, en 1854, une Histoire de la *'e Châlons-sur-Marne* et de ses institutions; 1 vol. in-8°, et, , une Statistique monumentale de l'arrondissement de Sainte

Menehould. Il a rassemblé de nombreux matériaux sur les possessions temporelles des Templiers en Champagne.

Plusieurs mémoires ont été publiés sur les établissements ecclésiastiques de ce diocèse, entre autres sur les *Abbayes de Notre-Dame et de Saint-Sauveur de Vertus*, par M. Maupassant ; dans le Recueil de la Société d'agriculture de la Marne, vol. de 1838 et de 1839.

Les Moines du Der, avec pièces justificatives, notes historiques, notices sur le bourg et le canton de Montier-en-Der et la ville de Wassy; par M. l'abbé R. A. Bouillevaux, curé de Cerizières. Montier-en-Der, 1845, 1 vol. in-8°.

On trouve dans les *Actes de la Province ecclésiastique de Reims*, publiés par Mgr Gousset, les principaux synodes qui ont été rassemblés à Châlons. Dans plusieurs de ces actes synodaux il est fait mention des devoirs et des droits des Doyens ruraux.

Tome II, ann. 1062, p. 74. — Ann. 1134, id., p. 215. — Ann. 1151, id. p. 255. — Ann. 1160, id., p. 293. — Ann. 1187, id., p. 320. — Ann. 1224, id., p. 351. — Ann. 1393 (statuts synodaux importants de l'évêque Charles de Poitiers), id., p. 614 ; publiés aussi dans le *Thes. anecd.*, t. IV. p. 667.

Tome III, ann. 1557, ou du moins antérieurement à 1572 (statuts synodaux de l'évêque Jérôme Du Bourg, non moins utiles pour la connaissance de la discipline ecclésiastique), p. 354 ; publ. en 1557, in-4.

Tome IV. Ann. 1657, p. 167. — Ann. 1661, id., p. 186. — Ann. 1662, id., p. 238. — Ann. 1665, id., p. 271. — Ann. 1671, p. 284. — Ann. 1684, id., p. 435. — Ann. 1766, id., p. 743. — Les synodes de Châlons, du XVII° et du XVIII° siècle, contiennent de nombreux articles disciplinaires empruntés à des actes antérieurs.

Les Statuts et Ordonnances de l'évêque Louis-Antoine de Noailles ont été aussi publiés à Châlons en 1693, in-4 et in-18.

Plusieurs histoires générales et locales du département de la Marne renferment des renseignements topographiques qu'il n'est pas sans intérêt de consulter pour la géographie ecclésiastique de la Champagne, comparée à la géographie politique. Voici les principaux :

Mémoires historiques de la province de Champagne, par Baugier. Chaalons, 1721, 2 vol. in-12.

Recherches chronologiques, historiques et politiques sur la Champagne, sur les villes, bourgs, villages et monastères du pays Partois, par Ch.-Max. Detorcy. Troyes, 1832, in-8°. Tome I, le seul publié. Les principaux détails topographiques et la carte du Pertois, annoncés par l'auteur, n'ont pas paru.

Le même auteur, ancien juge de paix du canton de Vitry-le-Français, a aussi publié, en 1839, un mémoire étendu sous ce titre : *Fragments tirés d'un mémoire contenant des recherches chronologiques et historiques sur l'ancienne ville de Victry-en-Partois, sur ses comtes particuliers*, etc. Paris, 1839, in-8°. Ce travail renferme de nombreux documents originaux.

C'est, je crois, au même auteur qu'il faut attribuer le mémoire intitulé : *Notice chronologique, historique et politique sur Pontyon-en-Partois, province de Champagne*. Vitry, 1826, in-8°.

Géographie historique et statistique du département de la Marne, par M. Lesage, professeur. Vouziers, 1840, 2 vol. in-12.

Histoire des villes, bourgs et villages remarquables du département de la Marne, par M. Calmette. Reims, 1850, in-12.

Précis de la statistique générale du département de la Marne, par M. J. Chalette père, ancien géomètre délimitateur du cadastre. Châlons, 1845, 2 vol. in-8° et 1 in-f°. Le tome II forme le *Dictionnaire statistique, étymologique, topographique, géologique, archéologique et historique des communes du département.*

Histoire de la ville de Sainte-Menehould et de ses environs, par Cl. Buirette. Sainte-Menehould, 1837, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage a été publié dix ans après la mort de son auteur, qui ne doit pas être confondu avec M. Buirette de Verrières, auteur des *Annales historiques de la ville de Châlons.*

Précis sur l'histoire de la ville de Vassy et de son arrondissement, par M. Pinard, greffier du tribunal civil. Vassy, 1849, in-8°.

Les Annuaires du département de la Marne renferment un grand nombre de notices, généralement bien rédigées, sur la topographie et l'histoire de la plupart des cantons de ce département, ayant fait partie de l'ancien diocèse de Châlons, avant 1790.

Parmi les documents manuscrits concernant ce diocèse, et qui sont encore aujourd'hui conservés, soit à la bibliothèque de la ville et dans les archives de la préfecture de Châlons, soit à la Bibliothèque impériale, on peut consulter, outre les pouillés et les cartulaires, un très-grand nombre de pièces originales ou de mémoires et de travaux divers rédigés sur l'histoire des évêques, de l'évêché et des principaux établissements ecclésiastiques, et qui sont restés inédits.

On trouve, dans le *Tableau général des archives départementales* (in-4, 1848, p. 46), l'indication des principaux fonds des établissements religieux du clergé séculier et régulier, fonds à consulter dans le dépôt de la préfecture. M. de Barthélemy (*Cartulaires de l'évêché de Châlons*, 1853, p. 94), a donné une mention plus détaillée des documents concernant surtout l'administration temporelle de l'évêché.

Les cinq volumes du diocèse de Châlons (*Collection de Champagne*), de la Bibliothèque impériale, que j'ai indiqués précédemment, contiennent aussi un grand nombre de copies de pièces et de mémoires concernant la topographie et l'administration ecclésiastiques du diocèse. Une partie avait été recueillie par Levêque de La Ravalière, et une plus grande partie par les Bénédictins, pour l'*Histoire de Champagne*, qui ne fut pas publiée.

On conserve à Châlons, dans la bibliothèque de la ville, plusieurs histoires manuscrites ou collections de pièces concernant l'évêché :

1. Le grand recueil du chanoine Beschefer, auteur d'une *Chronologie historique des évêques de Châlons*, imprimée dans le rituel de cette église en 1776, in-4. Ses autres écrits consistent surtout en *notes sur la partie du Gallia Christ.*, relative à cet évêché, en plusieurs *dissertations* sur les premiers évêques, et en d'autres documents, dont l'ensemble forme plusieurs volumes.

2. *Histoire du diocèse de Châlons*, et très-nombreux documents rassemblés par dom François. C'est le travail le plus important.

3. *Histoire ecclésiastique de Châlons ancienne et nouvelle*, dédiée à l'évêque Cl.-Ant. de Choiseul (1734-1763), par le curé Garnier, de Fère-Briange.

4. *Histoire des évêques de Châlons*, par M. Povillon-Piérard.

5. De Fontette, dans la *Bibliothèque historique de la France*, t. I, nº 9614, indique une autre histoire manuscrite sous ce titre: *Mémoires et recherches sur les évêques de Châlons-sur-Marne*, par M. l'abbé Islette, chanoine de la cathédrale; 2 vol. in-fol. L'auteur vivait encore en 1747. L'original de ces mémoires était conservé, avant la révolution, à l'abbaye de Toussaints. J'ignore ce qu'il est devenu.

6. Baugier, l'auteur de l'*Histoire des comtes de Champagne*, avait aussi rassemblé sur l'histoire des évêques de Châlons des matériaux qui sont restés inédits.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ANNUAIRES

. LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, COMPRENANT LES TITRES DES ARTICLES ET LES NOMS DES AUTEURS.

NOTA BENE. On trouvera un relevé méthodique des articles consultant la présente table aux mots *Astronomie*, *Beaux-ts*, *Chronologie*, *Géographie civile*, *Géographie ecclésiastique*, *Histoire*, *Littérature* et *Météorologie*.

Les chiffres arabes renvoient aux pages et les chiffres mains aux volumes. (I désigne l'Annuaire de 1837; II celui 1838, etc.).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS L'ANNUAIRE DE 1859.

